

600

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DU GARD.

1838 = 1839.



NISMES,

C. DURAND-BELLE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD.

1840.

Per. 8°



TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1838.

Compte rendu des travaux de l'Académie royale du Gard ; par M. NICOT, secrétaire perpétuel.	Pag. 1
Essai sur une fouille du Théâtre d'Arles ; par M. Auguste PELET.	12
Coup-d'œil sur les mœurs européennes, pendant les 15. ^{me} et 16. ^{me} siècles ; par M. ROUX-FERRAND.	27
Extrait d'un mémoire sur les effets extraordinaires de la foudre ; par M. le baron d'HOMBRES-FIRMAS.	60
Le Libéré, poésie ; par M. Ph. EYSSETTE, avocat.	65
Rapport de M. MAURIN, sur la statistique d'Angleterre ; par M. MOREAU DE JONNÈS, associé correspondant.	68
Des Fermes-Modèles ; rapport par M. G. DE LABAUME.	84
Programme, 1. ^{er} Concours.	94
2. ^{me} Concours.	<i>ibid.</i>

ANNÉE 1839.

Compte rendu des travaux de l'Académie royale du Gard ; par M. NICOT, secrétaire perpétuel.	97
Description d'un tombeau découvert à Nismes le 25 octobre 1839 ; par M. Auguste PELET.	107
Notes sur les observations météorologiques faites à Alais en 1839 ; par M. le baron Ch. ^s d'HOMBRES.	113
Description d'une nouvelle Nérinée ; par M. le baron d'HOMBRES-FIRMAS.	116
Description d'une nouvelle Sphérulite ; par M. le baron d'HOMBRES-FIRMAS.	117
Tableau de la campagne de Nismes ; par M. Jules CANONGE.	120

Une Visite à la prison d'état du Spielberg (Moravie), en novembre 1838; par M. REMACLE.	Pag. 135
Problème de situation; par M. J. E. THOMAS DE LAVERNÈDE.	151
Les deux Rats de Lafontaine et les deux Rats d'Ho- race; par M. Isidore BRUN, de St-Gilles.	179
Épître à M. DE LAMARTINE; par M. Accurse ALIX, du Pont-St-Esprit.	188
Rapport sur le Concours de 1839; par M Léonce MAURIN.	190
Rapports faits à l'Académie; par M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS.	208
Programme pour 1840.	221
Liste académique.	223
Liste des Recueils et Mémoires adressés par les So- ciétés correspondantes, pendant les années 1838 et 1839.	227
Liste des Ouvrages offerts par divers auteurs.	229

ACADEMIE ROYALE DU GARD.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE L'ACADEMIE ROYALE DU GARD,

PAR M. NICOT, SECRETAIRE PERPETUEL,

EN SEANCE PUBLIQUE DE L'ACADEMIE ET DU CONSEIL GENERAL
DU DEPARTEMENT.

MESSIEURS,

Le titre que je dois à l'indulgence de mes confrères m'impose aujourd'hui l'obligation de vous entretenir des travaux qui peuvent être offerts au public, et justifier le bienveillant intérêt dont les mandataires du département nous ont accoutumés à recueillir ici le flatteur témoignage.

Je vais remplir ce devoir, et vous dire brièvement ce que nous avons fait ou entrepris depuis le jour où vous avez entendu l'exposé de nos constans efforts pour l'avancement des sciences, des lettres,

des arts utiles , et conséquemment pour le bien du pays.

Considérer d'abord les sciences comme une des plus hautes manifestations du génie de l'homme , et les cultiver avec ce zèle soutenu , désintéressé , qui leur demande non ce qu'elles rapportent , mais ce qu'elles valent ;

Regarder aussi les lettres comme une puissance du monde intellectuel , soit que , reposant sur les lois immuables du vrai beau , elles créent des œuvres qui excitent l'homme aux grandes choses , soit que , contribuant à perfectionner sa nature , elles lui procurent les plus nobles jouissances de la vie ;

Rechercher ensuite par les applications les plus rationnelles de l'intelligence , tous les réglemens , toutes les institutions qui pourraient assurer le bien-être de l'humanité , et appeler l'attention du pouvoir sur les parties malades du corps social ;

Enfin , se consacrer non plus à l'agriculture pratique , mais en faire avancer la théorie par la production d'écrits consciencieux ou l'examen de questions importantes ;

Telle a été , Messieurs , la quadruple direction et comme la résultante de toutes les forces diverses qui se sont exercées dans la sphère des faits individuels que je dois parcourir.

Notre confrère , M. Benjamin Valz , bien que séparé de nous , n'a heureusement pas rompu les liens qui l'attachent à notre compagnie. Un évènement récent qui est venu énorgueillir la science , et fournir un nouvel aliment à sa curiosité , a été pour lui l'occasion d'une communication bien précieuse. Il nous a lu , sur la marche de la comète de Halley , un mémoire clair , complet , faible image pour-

tant des travaux auxquels il s'est livré à Montpellier comme à Marseille, travaux qu'il vient de couronner par une notice biographique sur l'astronome Flaugerguès. Ici, sa pensée, savante et pieuse à la fois, suit son émule et son premier guide depuis sa plus tendre enfance jusqu'au moment où, détourné des occupations scientifiques par la nécessité, il va, magistrat populaire, rendre la justice à son pays.

Ce même confrère vous a entretenus de quelques vues de M. Sauquaire-Soulié sur les eaux souterraines et notamment sur les eaux de Provence, qui lui semblent provenir seulement d'infiltrations rapides et profondes dont il recherche les causes.

Ce n'est, certes, point ici le lieu de discuter les principes de cette science conjecturale. Mais disons avec notre confrère, qui plus tard vint entendre parmi nous un rapport sur les sources de l'abbé Paramelle, disons que tous ces systèmes, sans être encore élevés à l'honneur d'une science, paraissent fondés sur des observations géologiques assez nombreuses.

Dans ce domaine attrayant des sciences de la nature, nous avons entendu successivement la lecture d'un mémoire de M. d'Hombres-Firmas sur la conchiologie, d'un autre sur la cataracte trop peu connue de Sautadet; d'un compte rendu de M. de Lavernède, relatif aux testacées du Finistère, décrits par notre correspondant, M. Colard-des-Cherres; enfin, Messieurs, celle d'un mémoire étendu de M. de Malbosc sur les grottes du Vivarais.

L'auteur examine tour-à-tour la théorie de Buffon, qui attribue les grottes aux tremblements de terre; celle de Saussure qui leur assigne une ori-

gine aqueuse, et celle de Patrin, qui explique leur formation par la décomposition des roches. Le système de M. de Malbosc diffère entièrement de ceux que nous venons de reproduire. Il croit que toutes ces larges anfractuosités de l'écorce terrestre ne sont qu'un effet du retrait des couches qui les constituent, ou l'écartement des particules de cette masse par l'effet de l'élasticité des gaz. Quoi qu'il en soit de cette opinion nouvelle, nous avons engagé ce naturaliste à nous faire part de ses études. Elles intéresseront vivement, s'il poursuit son idée de considérer les grottes sous toutes les faces; s'il nous les montre d'abord sous leur aspect monumental; puis comme habitations de l'homme; réceptacle des animaux et des plantes, enfin, comme un cabinet de spécimens minéralogiques offrant à l'œil des curieux l'assemblage des formes les plus régulières comme aussi les plus bizarres.

Si de ces produits de la nature nous passons aux œuvres de l'art; si, après la science moderne, nous interrogeons l'art antique, nous trouverons, Messieurs, dans l'exploration de nos richesses, de nombreux produits.

M. Pelet, persévérant dans sa tâche laborieuse de la description des monuments du Midi, nous a communiqué un mémoire développé sur les ruines de Vernègue, près d'Orgon; un autre, non moins étendu, sur la destination de certaines parties de nos Arènes, et tout récemment un essai, nous pouvons dire un ouvrage, sur le théâtre d'Arles, dans lequel, à l'aide d'une observation exacte, il s'est élevé à la connaissance de tous les principes suivis par l'architecte; et, d'après l'inspection de quelques pierres; de quelques rainures, a trouvé les traces

de mœurs qui avaient échappé aux Rochette, aux Letronne, et avec un fragment a refait l'édifice comme Cuvier savait, avec un débris d'ossements, nous faire un mastodonte.

C'est cet art sagace de conclure que nous avons aussi remarqué dans une dissertation de M. Hector Mazer, de St-Gilles. Ce membre non résidant a rétabli d'une manière ingénieuse une inscription qui prouve que St-Gilles a été autrefois une colonie grecque.

Voué à l'étude de la philosophie et de l'économie politique, M. Auguste Valz nous a donné un nouvel écrit sur les caractères et l'union de ces deux sciences vers lesquelles il a aussi appelé nos méditations.

Docile à cette impulsion, votre secrétaire a lu une dissertation sur le principe de la causalité. Il a essayé d'en démontrer l'existence en invoquant les idées de Dugald Stewart, et en hasardant quelques remarques sur la faculté d'induction. Plaçant ses idées dans une région plus haute à la fois et plus accessible, M. l'abbé Sibour nous a présenté un écrit sur l'accord de la science et de la foi. Il y démontre par des preuves puissantes et rigoureuses que cet accord a toujours subsisté et doit rendre partout et toujours la science véritablement progressive; « car, dit-il, le Dieu de la foi est aussi le Dieu de la science. C'est lui dont la bonté l'a consacrée et agrandie. C'est lui qui l'a rendue universelle et populaire par la foi; la foi, œil de l'esprit, pouvant bien mieux que les yeux du corps s'élever graduellement à la perception de tout ce qui est grand et vrai; la foi, principe actif d'intelligence, qui fait saisir jusqu'au sein de la divinité même l'essence de la pensée et les merveilles de l'esprit. »

Des ouvrages d'un ordre élevé ont aussi occupé nos réunions ; ainsi M. Ferdinand Béchard nous a communiqué, avant et depuis la publication de son livre, des vues nouvelles sur le principe d'association dont il saisit le germe et note le graduel développement depuis les Carlovingiens jusqu'à nos jours.

M. Roux-Ferrand, qui poursuit son œuvre importante du tableau des progrès de la civilisation, nous a retracé l'état des mœurs européennes pendant les 15.^{me} et 16.^{me} siècles, a apprécié, de la manière la plus exacte, la plus saine, la société de cette époque, qu'il nous montre sous toutes ses faces.

Livré comme ces deux auteurs à des méditations sérieuses, M. Maurin nous a donné un mémoire sur le vagabondage, et plusieurs extraits de l'essai qu'il prépare sur les constitutions. Nous avons assisté avec lui à un spectacle digne des regards de la philosophie. Nous avons vu la nation française entraînée par le désir de réforme et le besoin d'innovation ; tenter, dès 1789 ; de régler l'action des masses et celle des classes éclairées ; favorisant le mouvement ascensionnel du tiers-état, ou traversant le despotisme militaire pour se reposer, enfin, dans le gouvernement représentatif, qui forme la solution définitive du difficile problème proposé aux nations, à savoir : donner à la royauté tout ce qu'elle a droit d'exiger, au pays tout ce qu'on ne saurait lui ravir sans péril.

Enfin, Messieurs, nous devons de graves enseignements à M. Remacle, relativement à la peine de mort et aux enfants trouvés ; à M. Frossard, de belles pages sur l'influence des voyages ; à M. Charles Rey, de sages réflexions sur les banques,

7

sur la centralisation littéraire, et surtout une réfutation vive des assertions d'un critique qui, s'il ne nous éclaire pas journellement par ses doctrines littéraires, a du moins le privilège de faire souvent briller à nos yeux les facettes de son prisme léger¹.

Les arts utiles n'ont pas été négligés parmi nous; la médecine a payé un assez ample tribut. M. Serres, notre correspondant, nous a envoyé son livre sur le traitement abortif et plusieurs dissertations; M. Martin nous a lu, sur le courage dans les maladies, des observations maintenant imprimées; il a fait aussi de nombreux rapports écrits sur des ouvrages envoyés, entre lesquels nous mentionnerons surtout un mémoire dont M. le docteur Fontaines nous a révélé l'importance, et que nous devons à feu M. Dax, notre correspondant, qui a noté encore une fois les effets de l'altération des lobes gauches du cerveau sur l'oubli des mots.

L'agriculture a été l'objet des travaux de l'Académie. Notre société ne s'est plus livrée, comme autrefois (je l'ai fait remarquer), à une partie pratique pour laquelle la société libre d'agriculture l'a heureusement remplacée; mais plusieurs de ses membres lui ont offert des mémoires, la plupart imprimés, ou apporté des vues qui sont destinées à faire avancer l'art agricole.

Cet art, Messieurs, a fait parmi nous des progrès rapides, et a obtenu des succès marqués. L'agriculture a formé de notre temps des alliances honorables avec toutes les classes de citoyens, parce qu'elle les honore tous, avec tous les genres

¹ M. Jules Janin.

d'industrie et de commerce , parce que seule elle les rend fixes, et stables.

C'est parce que ces idées sont répandues parmi les membres de l'Académie , qu'elle les a consacrées en faisant succéder à des questions telles que l'emploi des sels , les assolemens , les insectes nuisibles , celle non moins intéressante des fermés-modèles

C'est parce qu'elle regarde cet art comme l'élément le plus sûr de la prospérité de l'état et la source la plus certaine de la fortune des particuliers , qu'elle a applaudi aux écrits de M. de Labaume , aux remarques de MM. Abric , Roux-Ferrand et Béchard , aux notes assez fréquentes de M. d'Hombres fils , notre nouveau confrère ; aux communications nouvelles de M. d'Hombres père , qui a réuni , en corps d'ouvrage tous les tributs académiques qu'il nous avait successivement adressés.

Je puis citer comme rentrant dans les sciences agricoles une dissertation développée de M. Liotard sur les jardins , dont il recherche l'origine et étudie d'une manière complète les transformations successives , depuis la simple clôture de l'homme primordial , c'est-à-dire , l'idée utile , jusqu'au raffinement asiatique ; depuis les Grecs et les Romains , jusqu'aux travaux de Lenotre ; depuis la plante alimentaire , jusqu'à la fleur , qui se fait en Orient symbole et interprète de la pensée.

Les arts industriels qui se lient si intimement à l'agriculture , dont ils sont les tributaires , n'ont point eu une grande place dans nos travaux. Nous n'avons guère à citer , en ce genre , que l'examen fait par M. Hedde de la préface du bel

ouvrage de M. Paullet, de Nismes. Dans ce livre, devenu rare (et que l'on espère pouvoir placer à la bibliothèque de la ville), sont agitées les questions les plus intéressantes sur l'invention de la soie, sur la première mise en œuvre, sur les préparations qu'elle subissait chez les anciens, comparées à celles de l'art moderne, sur l'établissement des diverses manufactures en Suisse, en Espagne, en France.

L'Académie, dont l'intérêt a été vivement excité par la communication de son correspondant, par ses rapports oraux, s'occupe en ce moment de la recherche de ce livre précieux.

Jusqu'à présent, Messieurs, j'ai fait passer sous vos yeux que des sujets graves, des analyses de discussions sérieuses qui forment le caractère dominant de nos travaux actuels. Je pourrai aussi mentionner des productions dont les couleurs plus riantes vous distrairaient un instant de nos entretiens, de nos controverses austères; je pourrai citer, dans le domaine de la poésie, des fragments considérables de la *Jérusalem*, traduits par M. d'Espinasous; de bien gracieux *Préludes* de M. Canonge, des poèmes attachants de M. Eyssette, et de beaux vers de M. Reboul.

Je pourrai rappeler, comme un bon ouvrage, et je puis dire une bonne action, cette épître de M. Roustan, où sont reproduits si heureusement les conseils d'un maître, d'un ami, de cet illustre confrère, dont l'image, toujours présente à nos souvenirs, semble protéger encore l'Académie.

Si les regrets qu'a excités cette perte, vivent encore, un même sentiment de douleur me conduirait aussi, si la dette de l'Académie n'avait été dignement acquittée par M. Fontanès, à vous entretenir de cet homme éminent qui remplit avec tant de supériorité ses multiples fonctions. Vous vous souvenez tous, Messieurs, combien de questions ont été remuées, résolues par cette forte intelligence, par cette nature d'élite qui réunissait les genres d'esprit les plus divers à ce degré d'équilibre et d'harmonie qui a souvent manqué aux grands talents, et qui seul constitue la vraie puissance des facultés.

Pour nous dédommager de cette perte et de toutes celles que de nombreuses translations de membres nous ont imposées, nous avons appelé dans notre sein toutes les aptitudes qui nous ont paru capables de concourir avec nous à propager le goût des choses utiles, de soutenir et de perpétuer ce caractère moral et cet esprit littéraire qui m'apparaissent comme le meilleur signe et le plus désirable produit de la civilisation, qui ne sont peut-être que la civilisation elle-même.

L'Académie, ainsi fortifiée, poursuivra avec plus de confiance le cours de ses travaux accoutumés.

Déjà, Messieurs, pour les animer, elle a reçu de hauts encouragements.

M. le ministre du commerce nous a fait des envois précieux.

M. le ministre de l'instruction publique, s'établissant notre médiateur, a été empressé entre les diverses

sociétés savantes, a transmis tous nos recueils, nous a envoyé, pour enrichir nos archives; et guider même nos efforts, à peu près tous ceux qui sont publiés dans le royaume. Toutes ces communications, dont aucune n'est passée inaperçue, tous ces ouvrages offerts, parmi lesquels se distinguent les recherches archéologiques de M. Nisard, l'*Histoire de Genève*, par M. Albin Thourel, la *Statistique* de M. Moreau de Jonnés; deux écrits sur les finances; de M. Emile Vincens, et des fables inédites de M. Duvivier, de Mézières, toutes ces feuilles, objets de rapports oraux ou écrits, ont ajouté à notre activité et à nos propres recherches.

Pour compléter cet exposé, il ne me reste qu'à vous entretenir un instant de la question d'économie politique proposée pour 1839.

Vous avez remarqué, Messieurs, depuis plusieurs années, que l'Académie royale du Gard appelle toujours la méditation des hommes studieux et des publicistes sur des sujets importants. En excitant ainsi le zèle et l'émulation par l'espoir de ses couronnes, elle a obtenu et fait livrer à la publicité le mémoire de M. Monfalcon sur la situation des classes ouvrières, le livre de M. Remacle sur les enfants trouvés.

En présence de quelques souffrances sociales bien constatées, l'Académie ne cherche pas, avec des esprits hostiles ou systématiques, si ces situations inquiètes ou menaçantes tiennent à un vice inhérent à la distribution des éléments de prospérité, ou à l'insuffisance de ces éléments, ou à l'influence des deux causes réunies: elle se garde soigneusement aussi de prendre ces mesures d'initiative qui appartiennent au pouvoir, et qui, seules, pour-

raient l'éclairer sur le véritable état des choses. Elle n'espère pas trouver un remède immédiat, direct, universel, qui s'étendra à toutes les circonstances et s'appliquera à toutes les éventualités; mais il lui a paru digne de sa mission d'appeler la discussion et les recherches sur l'établissement et l'organisation des maisons de travail qui pourraient être un remède contre la mendicité et le vagabondage.

Notre ambition a été, Messieurs, de nous unir ainsi à vos sollicitudes; nous avons voulu provoquer la manifestation de vérités utiles, faire pénétrer dans les esprits des idées gouvernementales et des principes chrétiens: nous avons continué, en un mot, à chercher le moyen de faire le bien et de le bien faire.

ESSAI SUR UNE FOUILLE DU THÉÂTRE D'ARLES.

Par M. AUGUSTE PELET.

L'échelle colossale sur laquelle les théâtres anciens étaient tracés, la solidité de leur construction, et leur magnificence, avaient dû faire supposer que ces monuments étaient destinés à passer à la postérité la plus reculée; aussi les écrivains de l'antiquité ont-ils considéré comme inutile de transmettre à leurs neveux des détails sur ces somptueux édifices. Cependant ces monuments ont, à leur tour, payé le tribut que le temps, l'ignorance ou la barbarie sont venus leur imposer; ils ont entièrement disparu du sol de la Grèce, qui fut leur berceau,

Fig. 2. Théâtre Romain.

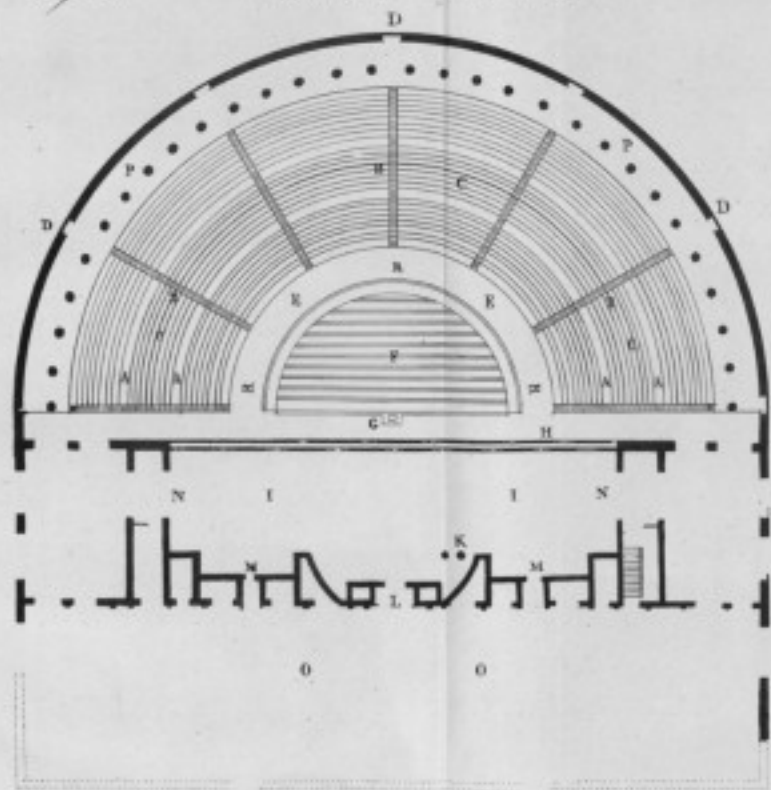
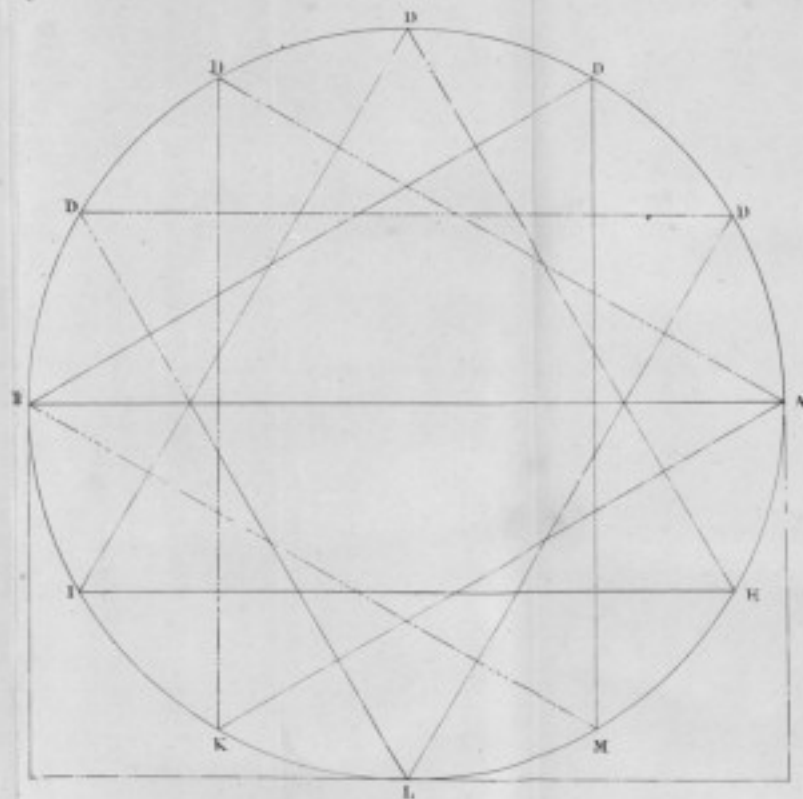


Fig. 1.

R. C. Scenae





et, si nous trouvons encore en Italie quelques restes de ces édifices que Rome fit construire dans toutes les villes de l'empire, nous le devons à une calamité publique : c'est dans les archives du Vésuve qu'il a fallu les retrouver.

Le midi de la France, plus riche que l'Italie tout entière, possède, à quelques lieues de distance, deux théâtres romains, dans chacun desquels on retrouve ce qui a été détruit dans l'autre ; de sorte qu'en les combinant, il est facile de se former l'idée complète d'un théâtre antique dans toutes ses parties. On voit à Orange ce qui n'existe nulle part, même à Herculaneum, et Pompéi, la scène et la façade entière d'un théâtre, et à Arles le *proscœnium*, l'*orchestrum* et les premiers gradins circulaires.

Vitruve nous a bien donné la forme et la proportion des théâtres anciens, mais, si l'on prend la peine de comparer, entre elles, et avec le texte primitif, les diverses traductions de son ouvrage, même en différentes langues, on trouvera qu'elles ne se ressemblent nullement, et que chaque traducteur a interprété l'architecte romain à sa manière, soit par les erreurs introduites par les copistes dans le texte, soit par la perte des figures dont ses descriptions étaient accompagnées, soit, enfin, par le défaut de connaissance des monuments qui en faisaient l'objet. A ces considérations il faut en ajouter d'autres qui ne sont applicables qu'aux théâtres en particulier, et qui n'ont pas peu contribué à rendre difficiles les interprétations des traducteurs : je veux parler des noms que les anciens donnaient aux diverses parties de leurs théâtres, noms que les modernes ont conservés,

en leur appliquant toutefois une signification différente de celle qu'ils avaient dans le principe ; de sorte que ces dénominations , devenues techniques dans notre langue , ont fait confondre ces parties entre elles , et provoqué des erreurs dont le texte a nécessairement subi les conséquences. Il faut donc aujourd'hui , pour se faire une idée exacte de la situation et des usages de ces diverses parties dans les théâtres des anciens , avoir recours à l'origine de leur signification : c'est là le but que je me propose en vous retraçant succinctement la forme des théâtres romains , d'après celui qui résulterait de la combinaison des théâtres d'Arles et d'Orange , dont les modèles en relief ont secondé mes descriptions à l'Académie. Ce moyen ne m'étant pas permis dans cette circonstance , je tâcherai de rendre ma démonstration aussi claire que possible , en mettant sous vos yeux un plan mixte composé de ce qui existe encore de ces deux théâtres.

La méthode indiquée par Vitruve , pour tracer un théâtre , était simple et ingénieuse ; elle consistait à inscrire quatre triangles équilatéraux dans un cercle , ayant pour diamètre celui qu'on voulait donner à ce théâtre (voy. fig. 1.^{re}). Sa circonférence se trouvait ainsi divisée en douze parties égales par le sommet D des angles de ces triangles ; c'était là la place des portes ou vomitoires par lesquelles on entrait dans l'enceinte. La direction du fond de la scène était indiquée par l'un des côtés H I de ces triangles. Sur un diamètre A B , parallèle à ce côté , on construisait un parallélogramme rectangle A B S T , dont les autres côtés étaient tangents au cercle primitif , et l'on avait ainsi décrit le pourtour extérieur du théâtre , formé , comme on

le voit dans la fig. 11, d'un hémicycle et d'une partie rectangulaire : cette dernière, divisée en deux par la ligne de la scène ou l'un des côtés des triangles primitivement tracés.

La portion demi-circulaire de ce plan était destinée aux spectateurs, et la partie rectangulaire était la région des acteurs. On partageait la première en deux parties par un demi-cercle concentrique, ayant pour diamètre la moitié d'un des côtés des triangles primitifs. L'hémicycle F du centre était ce que les anciens appelaient *l'orchestrum*, orchestre, mot que nous appliquons à une autre partie du théâtre, car l'*orchestrum* des anciens serait pour nous le parterre.

Ce mot, d'origine grecque *ορχηστρα*, signifie danser, parce que, chez les Grecs, l'*orchestrum* était le lieu où les chanteurs, les baladins, les mimes, venaient amuser les spectateurs dans l'entr'acte. Lorsque la tragédie fut transportée à Rome, l'ordonnance théâtrale fit subir à cette destination une altération considérable ; les édiles du temps de Scipion séparèrent, par son ordre, les sénateurs d'avec le peuple, ce qu'il ne vit pas avec plaisir ; alors les sièges des plus illustres romains furent placés dans l'*orchestrum*, qui devint la place d'honneur, et l'on se servait des mots *orchestrum et populum*, pour désigner les personnes de qualité et le peuple¹. *Scena et podio proximum subsellium principuum fuit et magistratum secundum, et reliqua quibus consistit orchestra senatorum*². Par cette nouvelle destination de l'orchestre chez les Romains, « le chœur

¹ Juvénal; S. 3, v. 113.

² Casobon et Suetone in Augusto.

« qui devait naturellement occuper cette place , se
 « vit obligé de monter sur le théâtre , et il y donna
 « lieu à tous les inconvénients relatifs à son intro-
 « duction sur la scène moderne ¹. »

Le rang le plus près de la scène , dans l'orchestre , était destiné aux magistrats , aux vestales ² , et à l'*editor* , qui était celui qui fournissait l'argent pour le spectacle. Ce rang s'appelait le *podium* , il avait à son centre un lieu H qui était en saillie ; c'était la place du prince , c'est là qu'on a trouvé au théâtre d'Herculanum la chaise curule d'airain du cabinet de Portici , qui servait sans doute au préteur ou au décemvir , et qui était restée à sa place lorsque le peuple s'enfuit du théâtre au moment où il s'aperçut de l'éruption du Vésuve ³.

Le dernier rang de l'orchestre était circulaire et formait , en quelque sorte , le premier gradin , un peu plus élevé que le sol de l'orchestre , dont il était séparé par une balustrade ; cette place s'appelait la *platea* : on croit qu'elle était réservée aux étrangers de distinction ; elle est marquée E sur le plan , et parfaitement conservée au théâtre d'Arles.

La partie du demi-cercle , comprise entre l'orchestre et la circonférence extérieure , était divisée en un certain nombre de gradins concentriques , s'élargissant à mesure qu'ils s'approchaient de ces circonférences ; c'est à cette partie que les anciens donnaient , particulièrement le nom de *theatrum* , le théâtre , signification diamétralement opposée à la partie à laquelle nous l'appliquons aujourd'hui , et

¹ Schelegel.

² Vitruve ; liv. v , cl. 6 et 8.

³ Winkelmann.

plus conforme à l'origine grecque du mot théâtre, *θεῖον*, qui signifie *voir* ; aussi les Romains l'ont-ils quelquefois appelé *visorium*, lieu dans lequel on vient voir. Au figuré, ce nom était pris, chez les Romains comme chez nous, pour indiquer le lieu du spectacle : *magnum theatrum habet ista provincia*¹, *spissa theatra viris*².

Les gradins du théâtre se divisaient de deux manières : sur leur largeur totale, par des paliers A qui suivaient le contour du théâtre, et, sur leur circonférence, par des marches B dirigées vers le centre, et partant des points D, où se trouvaient les sommets des triangles sur la circonférence primitivement tracée : ces rangs de marches, formés par le gradin taillé en deux, avaient à leurs extrémités des portes ou vomitoires, par lesquelles on arrivait aux diverses places.

Les paliers de division avaient deux fois la hauteur des gradins ; on les appelait *Διαβωμα* chez les Grecs, et chez les Romains *præcinctiones* ou *ballei*, baudriers, parce qu'effectivement ils en avaient la forme. Dans les grands théâtres, il y avait deux de ces précinctions qui divisaient les gradins en trois zones de sept gradins chacune. Les deux premières étaient destinées à l'ordre des chevaliers ; on les appelait les *quatuordecim*, nom par lequel on désignait quelquefois la noblesse à Rome : *ex hac nota domina mea ; usque ab orchestra quatuordecim transit et in extremâ plebe quærit quod diligit*³. La troisième zone était pour le peuple, *summa cavea*

¹ Cicéron.

² Hor.

³ Petronne, pag. 193.

plebe. Au dessus de cette dernière se trouvait cependant un gradin beaucoup plus large que les autres, et formant le sol d'un portique orné, sur le devant, de colonnes de marbre soutenant un toit; cette partie se distingue encore parfaitement au théâtre d'Orange, où l'on voit dans le mur, du côté de la scène, la place qu'occupait la première colonne de ce portique. Il est indiqué par Vitruve, dans son 5.^m livre : *tectum porticus quod futurum est in summa gradatione.* Cet architecte ne nous dit pas à quel usage ce portique était destiné; mais le jaloux Properce, écrivant à sa maîtresse Cintie, lui dit : *Colla cave inflectas ad summum obliqua theatrum;* ce qui prouve déjà que c'était la place d'où les dames romaines jouissaient des représentations à l'ombre et à l'abri de la pluie. Plus tard, ce fait est encore confirmé par Suétone, qui dit, en parlant d'Auguste, *jæminis ex loco superiore spectare concessit.* Cette partie n'existait pas dans les théâtres des Grecs.

Les marches B, que nous avons vu diviser les gradins dans leur circonférence, étaient, en général, au nombre de sept, formant entre elles six divisions ou amas de gradins C, s'élevant depuis l'orchestre jusques au haut; et, comme elles partent du point central de l'hémicycle, elles sont beaucoup plus étroites par le bas, ce qui leur donne la forme d'un coin; voilà pourquoi les anciens donnaient à cet amas de gradins le nom de *cunei*. Apulée nous apprend qu'on se moquait de ceux qui arrivaient trop tard, en les appelant *excuneati*, parce que, trou-

« Avant toutes les places prises , ils étaient forcés de se tenir debout sur les marches. »

« Les deux divisions que nous venons d'établir , donnaient la facilité d'indiquer d'une manière précise , dans ces vastes édifices , la place de chacun par quatre chiffres sur la *lessère* servant de billet d'entrée ; et , en effet , si l'on en excepte une seule portant le nom d'Eschyle , toutes les *lessères* d'ivoire trouvées à Herculanium et Pompéi ne portent que des chiffres ; ainsi , celle sur laquelle on lit II , IV , I , V , indique la deuxième précinction ; quatrième cuné ; premier gradin ; cinquième place ; ce qui est désigné d'une manière aussi exacte que les stalles de nos théâtres. »

« Voilà tout ce qui est relatif à la partie circulaire destinée aux spectateurs. »

« Le rectangle formant la région des acteurs , était , comme nous l'avons déjà vu , divisé en deux par le côté du triangle qu'on avait choisi pour établir la scène ; la partie de ce rectangle la plus rapprochée des spectateurs s'appelait le *proscœnium* ou *pulpitum* ; c'était l'endroit où les acteurs venaient jouer la pièce ; ce que nous appelons l'avant-scène ; la partie opposée s'appelait le *postscœnium* , où se trouvaient les magasins de décorations , les machines ; les appartemens des acteurs. C'est de ce côté qu'était aussi la façade principale , entièrement conservée à Orange ; située par conséquent à l'opposite de l'endroit où nous la plaçons dans nos théâtres modernes. »

« Le plan vertical établi sur la séparation des deux parties dont nous venons de parler , était ce que les anciens appelaient le *scœnium* , la scène : *scœna frons theatri fuit seu locus undè in proscœnium pro-*

dibant histriones acturi ¹. C'est ce que nous appel-
 lerions aujourd'hui le rideau du fond du théâtre,
 la décoration proprement dite, acception dans la-
 quelle nous prenons encore le mot scène, quand
 nous disons : la scène change, pour dire : la dé-
 coration change, et le mot avant-scène dérive visi-
 blement de la signification donnée au mot *scœnium*
 par les anciens, mot dont l'étymologie *σκηνή* signifie
 ombre ; parce que, dans l'origine, la tragédie,
 chez les Grecs, était un tissu de contes bouffons
 mêlés de chants, en l'honneur de Bacchus, dont
 on célébrait la fête dans le temps des vendanges,
 et le lieu où ces tragédies se jouaient était couvert
 de branches et de feuilles, pour garantir du soleil :
*tam silvis scœna coruscis desuper, horrentique atrum
 nemus imminet umbrâ* ². Si nous nous en rappor-
 tons à Aristide, on la construisit ensuite en plan-
 ches, et, plus tard, en maçonnerie : on sait jus-
 qu'à quel point l'édile Marcus Scaurus poussa le
 luxe de cette construction. Cette partie était tou-
 jours la mieux décorée du monument ; celle où
 l'architecte prodiguait le plus de magnificence, c'é-
 tait la décoration tragique pendant les jeux, et de
 plus la décoration permanente du monument ; elle
 était généralement ornée de plusieurs ordres de
 colonnes superposées et de statues. Les anciens
 avaient encore deux autres décorations mobiles et
 peintes ; la scène comique, décorée d'édifices par-
 ticuliers, de boutiques, de rues, etc. ; et la scène
 satirique, décorée d'arbres, de grottes, de monta-
 gnes, de cavernes, etc. Que de progrès n'avons-

¹ Cassiodore. *De administrandis imperiis*, liv. 1. c. 12.

² Virgile ; *Enéide*, liv. 1. c. 12.

nous pas fait depuis lors dans l'art de décorer notre scène moderne !

A Arles, la scène paraît n'avoir été ornée que d'un seul ordre de colonnes corinthiennes, dont deux K sont encore debout avec leur architrave; elles sont en brèche africaine, non d'une seule pièce, comme on l'a dit, mais chacune en trois blocs.

La scène était toujours percée de trois ouvertures; dont la position était indiquée par le sommet des triangles qui se trouvaient de ce côté. L'ouverture qui répondait au milieu de la scène L s'appelait *valva regia*; chez les Grecs; βασιλειον; d'après Pollux, *porte royale*; c'est par là qu'entraient toujours l'acteur principal de la pièce; c'était l'entrée de son palais. Les deux autres ouvertures M, placées à côté de la porte royale; étaient moins grandes, et s'appelaient *hospitalia*; c'est par là qu'entraient les étrangers les plus distingués par leur rang, mais dont le rôle avait moins d'importance que celui du personnage principal; il faut entendre les étrangers à la scène seulement ou au drame qu'on représentait; c'étaient les entrées d'édifices moins apparents. On voit donc que déjà les spectateurs pouvaient juger de l'importance du rôle d'un acteur, par la manière dont il arrivait sur le proscænium; car, chez les anciens, toutes les pièces se jouaient en dehors et non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres.

Outre les trois entrées du fond, on avait pratiqué, à droite et à gauche, sur deux petites ailes en retour qui terminaient la scène, deux autres entrées N, qui ne marquaient aucune distinction entre les rôles, mais qui indiquaient seulement le lieu d'où l'acteur était sensé revenir; ces portes s'ap-

plenaient *versuræ* ; par celle de gauche , arrivaient sur le *proscænium* ceux qui venaient de la ville , et par la porte de droite , l'acteur qui était supposé venir du port. Plusieurs écrivains modernes sont tombés dans de graves erreurs relativement à ces portes , parce qu'ils n'avaient pas , comme nous , sous les yeux le théâtre d'Orange , où ces cinq portes sont entièrement conservées ; ce qui nous fournira , un jour , l'occasion de vous faire connaître la manière dont nous concevons le système de décoration des anciens.

La destination différente de l'*orchestrum* chez les Grecs. et chez les Romains avait provoqué une différence d'élévation pour le sol du *proscænium* ; elle était de 10 pieds chez les premiers , et seulement de 5 aux théâtres romains. Quant à la matière dont cette dernière partie était construite , on ne peut douter qu'elle ne fût en charpente. On n'a trouvé nulle part aucune trace de voûte , dans les théâtres découverts jusqu'à ce jour ; et les divers incendies dont ces monuments ont été l'objet sous Tibère , sous Titus , sous Philippe et sous Auguste , doivent faire supposer que les décorations n'étaient pas les seuls alimens de la flamme ; d'ailleurs , le *proscænium* en bois donnait la faculté de faire des ouvertures , des trappes , par lesquelles les fleuves , les divinités infernales et les diverses machines dont se servaient les anciens , arrivaient de l'*hyposcænium* sur l'avant-scène.

L'usage d'un rideau , pour fermer le devant de la scène , était connu des anciens. Quelques auteurs en font mention , et le nom latin *auleum* est même emprunté du grec ; mais aucun écrivain ne nous a fait part de la manière dont ce rideau était disposé.

Ammien Marcellin , dans le chapitre 6 de son xvi.^e livre, nous dit : « Dorus disparut et Verissime se tut , à peu près comme lorsque *la toile du théâtre s'abat.* » Cette phrase , et les quatre vers d'Ovide ,

« *Sic ubi tolluntur festis aulea theatris*
 « *Surgere signa solent , primumque ostendere vultus*
 « *Cætera paulatim , placidoque educta tenore*
 « *Tota patent , imoque pedes in margine ponunt.* »

sont les seuls documents que nous possédions sur la manœuvre de cette toile ; mais ils suffisent pour prouver qu'elle s'élevait de dessous le théâtre , où , sans doute , elle était fixée , et qu'on l'abaissait pour la représentation ; de sorte que , baisser le rideau chez les anciens , exprimait l'action de découvrir la scène , ce qui , dans notre langue , a une signification tout à fait contraire.

Cette opération est facile à concevoir ; mais on aurait tort de supposer que cette toile restât sur l'avant-scène , où elle aurait borné la vue des grands personnages assis à l'orchestre. On doit penser qu'il y avait sur le bord de l'avant-scène une ouverture correspondant à celle de la rampe de nos théâtres , par laquelle le rideau disparaissait en se roulant sur un cylindre ; c'est peut-être ainsi qu'il faut entendre cette phrase de St. Chrysostome , dans sa sixième homélie :

« De même qu'au théâtre , à l'heure de midi ,
 « *les toiles étant roulées* , les acteurs entrent en
 « scène , etc. »

Je pense que c'est à cette manœuvre , Messieurs , qu'était destinée cette partie du théâtre d'Arles , que les dernières fouilles ont mise à découvert , dans la description de laquelle on a trouvé si intéressant de voir exécuter , sur le relief lui-même , toutes les

opérations qui en faisaient l'objet. Privé de ce secours aujourd'hui, je tâcherai d'éviter la sécheresse de cette description, en la secondant du plan que vous avez sous les yeux ¹.

Précisément à l'endroit où devait correspondre le rideau au théâtre d'Arles, c'est-à-dire, à 10 mètres du pied de la scène, vous remarquerez un canal, marqué H, qui a dû avoir 44 mètres de longueur sur une largeur de 0,75; ce canal est garni, de chaque côté, de grandes pierres encastées verticalement dans les murs en moellons; ces pierres font saillie dans le canal, et portent, sur le milieu de toute leur longueur, une rainure carrée de 0^m,30 de dimension en tout sens; elles sont placées de manière que chacune d'elles se trouve au milieu des deux qui lui sont opposées dans le mur de face; elles étaient probablement au nombre de trente-deux.

Je pense que ces pierres servaient à recevoir des madriers qui remplissaient exactement ces rainures, et n'avaient ainsi besoin, pour être fixés, que d'un coin dans l'espace qui les séparait du mur opposé: ce mécanisme simple facilitait leur pose et leur enlèvement, lorsque la mauvaise saison venait interrompre les jeux.

Voilà donc deux rangs de poteaux, l'un du côté de l'orchestre, l'autre du côté de la scène; le premier, élégamment recouvert et décoré de statues sur sa face tournée vers le podium, formait ce que nous appelons le devant du théâtre; le second rang servait d'appui à la charpente qui soutenait le sol

¹ Ces reliefs ont été achetés par le gouvernement, et sont actuellement au palais des beaux-arts.

du proscœnium ; de cette manière , ces deux rangs de madriers laissaient entre eux un intervalle suffisant pour le jeu du rideau , qui se repliait dans cette rainure quand la scène était découverte.

Mais , a-t-on dit , ce rideau , pour couvrir entièrement la scène , devait avoir 44 mètres de largeur sur une hauteur de 50 au moins ; comment faire monter cette immense toile , lorsque , dans un théâtre découvert , il n'y avait pas de moyen de suspension ?

Je réponds à cette objection , qu'il n'y a pas de raison pour supposer que l'auleum fût d'une seule pièce dans toute sa largeur , qu'il pouvait être divisé en deux ou trois parties ; il est même probable qu'il en était ainsi d'après la phrase déjà citée de St. Chrysostome , qui écrivait au 4.^{me} siècle.

« De même qu'au théâtre à l'heure de midi , les toiles étant roulées , les acteurs entrent en scène , etc. »

J'ajouterai encore qu'on aurait tort de supposer que les moyens de suspension manquaient ; la scène du théâtre d'Orange , d'une dimension rigoureusement égale à celle d'Arles , était couverte d'un toit dont il reste des traces incontestables , par les arachements des poutres qui le soutenaient , et par une rangée de gouttières servant d'écoulement aux eaux pluviales de cette couverture ; or , puisqu'elle existait , elle était soutenue d'une manière quelconque sur le devant de la scène : quelle était la manière dont cette charpente était faite ? C'est un problème difficile qui n'est pas encore résolu , et dont je me propose d'occuper plus tard votre attention , à l'aide du relief du théâtre d'Orange ; qu'il nous suffise maintenant d'être convaincu que la scène

était couverte, que, par conséquent, il y avait en avant un ceintre auquel pouvaient être attachées des poulies sur lesquelles roulaient les cordes servant à relever le rideau, et que l'on décrochait ensuite quand il était baissé, afin d'éviter l'effet désagréable qu'auraient produit ces cordes à travers la scène pendant la représentation; cette manœuvre était exécutée par des esclaves commis à ce service; je dis même que ce n'est que par ce système qu'on peut donner un sens raisonnable à ce passage de Virgile :

Intexti tollant aulea Britanni.

Car la honte que voulaient imprimer les Romains aux captifs Bretons vaincus par Auguste, en les forçant à lever le rideau sur lequel était représentée leur défaite, n'aurait pas eu son effet, si ces captifs avaient été derrière les décorations ou au dessous du théâtre; tandis que, forcés de s'avancer sur le *proscænium* pour accrocher les cordes qui devaient relever l'auleum, ils étaient donnés en spectacle au peuple, qui se réjouissait de l'abaissement des vaincus.

Il ne faut pas juger les monuments d'Arles sur les belles statues qui les décoraient; ces dernières appartiennent à la belle époque de l'art chez les Grecs, et probablement elles ont été transportées de Rome à Arles de la même manière qu'elles l'avaient été précédemment d'Athènes à Rome; mais, quant à l'architecture et aux morceaux de sculpture qui appartiennent aux monuments eux-mêmes, et qui sont les véritables cachets de l'époque à laquelle ils ont été construits, ils annoncent la décadence la plus complète, et l'on aurait tort, je crois, de les

rapporter à un temps antérieur au règne de Constantin.

COUPE-D'OEIL SUR LES MOEURS EUROPÉENNES PENDANT LES
15.^{ME} ET 16.^{ME} SIECLES.

Par M. ROUX-FERRAND.

A mesure que la civilisation avance, et que tout tend vers l'unité, les divisions doivent nécessairement s'effacer. Quelque désir que nous ayons de conserver un plan uniforme, cela devient impossible; comment, en effet, peindre les mœurs de château, les mœurs féodales, quand il n'y a plus de féodalité; les mœurs chevaleresques, quand il n'y a plus de chevaliers; les mœurs de la commune, quand la commune n'est plus qu'une des mille parties toutes semblables de l'état, sans caractère spécial? Que faire alors? Prendre au hasard, sans ordre, ni plan; tous les traits caractéristiques de l'époque que nous voulons peindre, les présenter naïvement tels que nous les trouvons, sans divisions, sans compartiments arrêtés à l'avance. Peu de mots suffiront pour tirer de ce tableau les renseignements qu'il contiendra. Jetons d'abord un coup-d'œil sur les mœurs privées, sur la famille et ses diverses phases, comme sur les liens qui la rattachent à la grande association, à la patrie; nous essayerons ensuite de présenter les différences qui existent de peuple à peuple dans la patrie commune, dont nous retraçons l'histoire.

¹ Extrait du 5.^{ME} volume encore inédit de *l'Histoire du progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne.*

Le christianisme ; on le sait , a changé complètement le point de vue du mariage , de là la sévérité pour le concubinage des clercs et même des laïques ; mais à la sainteté du mariage chrétien , et à son caractère inviolable , étaient mêlés les usages que les mœurs de l'époque amenaient et changeaient souvent. On est déjà accoutumé , par le récit des mœurs féodales , à ces détails plus que singuliers ; nous les retrouverons non moins extravagants , au 15.^{me} et même au 16.^{me} siècle. La raison humaine marche lentement , et ce n'est qu'après des tâtonnements sans fin , des essais de tous genres , que nous sommes parvenus à cette simplicité digne , qui nous est maintenant si naturelle , que nous rions , sans pouvoir y croire , aux naïves folies de nos pères. C'est en Allemagne , surtout , que se retrouvent les usages les plus singuliers : nous y voyons Martin Luther , le grand réformateur lui-même , assistant à la noce d'une jeune fille , conduisant la mariée , et enlevant à l'époux un soulier qu'il place sur le ciel de lit , afin de lui donner ainsi la suprématie et le gouvernement de la maison.

Le mariage était regardé comme consommé , lorsque la couverture avait été étendue sur les deux époux ; les parens et les amis jetaient alors leurs cadeaux sur le lit ; le matin on servait au nouveau couple un mets qu'il mangeait de moitié. Chez les riches , c'était une poule rôtie qu'on appelait *poule des noces*. C'était encore au lit qu'ils payaient les dettes du mariage : *Ainsi , comme le curé voulait bénir le lit destitz mariez , lesdiz varlez..... doivent que le lit ne serait ja béneist , se ils n'avaient desdits mariez deux francs d'or pour les orilliers.....*

les varlez dudit hammel ; à qui le droit des orilliers appartenait.

A en croire Baluze , le mari qui battait sa femme *sans excès* , ne violait pas la paix du ménage , et l'on bafouait celui qui se laissait mener par sa moitié. Les maris qui se laissaient battre par leurs femmes , dit la coutume de Senlis , *seront contrains et condempnez à chevauchier un asne , le visaige par devers la queue dudit asne*. Les coutumes de Saintonge , de Dreux , et plusieurs autres , sont conformes en cela à celle de Senlis ; et , le croirait-on , quelques petites villes des Cevennes conservent encore cet usage au 19.^{me} siècle !.....

En Allemagne , les femmes enceintes pouvaient , pour satisfaire leur envie , prendre à leur volonté des fruits , des légumes , et jusqu'à des volailles , sans être passibles d'aucune peine. Bien plus , le scheff est d'avis que les gens de Schonaw doivent entretenir un verger afin que , si une femme vient à passer , elle puisse contenter son envie , et qu'il n'y ait *dommage* plus grave.....

En France , les mariages des veuves ou *noces réchauffées* , devaient avoir lieu la nuit. Le mariage de la reine Eléonore avec François I.^{er} , le roi lui-même , fut célébré une heure devant le jour.

Jusqu'au règne de Henri III , en France , on coucha *nu à nue* , ce qui donna lieu au proverbe où , en voulant parler d'une promesse difficile à tenir , on disait : *elle ressemble à celle d'une mariée qui voudrait entrer au lit en chemise*.

Les promesses de la mariée , chez les pauvres cultivateurs de France , au 15.^{me} siècle , avaient quelque chose de touchant : Je te prends , disait-elle , à époux et mari , et je te promets que je te

porterai foi et loyauté de mon corps et de mes biens, et je te garderai sain et malade, en quelque état qu'il plaise à Dieu que tu sois; ne pour pire, ne pour meilleur, je ne te changerai jusqu'à la mort.

La forme la plus dure, la plus oppressive et la plus choquante du mariage, dans le temps de féodalité, était la *marquette* (cazzagio), mais rien n'indique que ce droit honteux ait jamais été payé en nature. Il se rachetait dans le nord de l'Europe; en Ecosse, on donnait un certain nombre de vaches; on payait encore à Ulva, après le 16.^{me} siècle, la *mercheta mulierum*.

En France, les ecclésiastiques eux-mêmes percevaient quelquefois ce droit bizarre en qualité de seigneurs, et il existe un arrêt du 19 mars 1409, qui défend à l'évêque d'Amiens d'exiger une indemnité des personnes nouvellement mariées.

Ce droit aboli, il en resta long-temps encore un autre beaucoup plus tolérable; c'est celui qui enjoit aux nouveaux époux de convier les serjeans du seigneur au mets de mariage, lequel dit mets doit être composé d'un membre de mouton, deux poulets, quatre quarts de vin valant quatre pintes, quatre pains, quatre chandelles, et du sel; et cela le jour des espousailles, en peine de 60 sols parisis d'amende.

Le prêtre ou chapelain, après la célébration, aura aussi ses plats, et les exigera, si besoin est, publiquement, sous peine d'excommunication.

On rencontre encore une redevance à peu près pareille en 1615.

Un droit plus beau, plus humain du moins, s'il n'est pas plus fondé sur la raison, c'est celui qu'a

en, jusqu'au 16.^me siècle, en France, une jeune fille de sauver un criminel en l'épousant. On lit dans un journal d'un bourgeois de Paris, écrit en 1429 : « Au moment où l'on allait exécuter un très-bel jeune fils, d'environ vingt-quatre ans, qui avait fait des pilleries autour de Paris, une jeune fille née des halles le vint hardiment demander, et tant fit par son bon pourchas, qu'il fut remené au chastelet, et depuis furent espousez ensemble. »

Un édit de Henri II défendait aux Français de donner en mariage une dot de plus de 10,000 liv. tournois, et condamnait les contrevenants à une forte amende. Il était aussi défendu aux financiers de donner à leurs filles plus du dixième de leurs biens. L'amour de la réforme dégénérait en minutie à cette époque. L'Hôpital, après avoir réglé tous les détails de l'habillement des Français, par l'édit de janvier 1563, descendit à ceux des repas; il régla gravement le nombre de plats qui pouvaient couvrir la table. « Qu'en quelques noces, dit-il, banquets, festins ou tables privées que ce soit, n'y ait plus de trois services, à savoir : les entrées de table, puis la chair ou poisson, et finalement l'issue. Il ne permet que six plats à chaque service, et défend de les doubler, comme, par exemple, ne se pourront servir deux chapons, deux lapins, deux perdrix, mais seulement un de chaque espèce. Il est plus indulgent pour le rôti. Quant aux poulets et pigeonneaux, se pourront servir jusqu'à trois; allouettes une douzaine; grives, bécassines et autres tels oiseaux, jusqu'à quatre, et ainsi d'espèces semblables, selon la diversité des pays, à quoi nous chargeons nos juges de pourvoir plus particulièrement. Cette effrayante sobriété ne pou-

vait qu'irriter et indisposer les grands seigneurs de la cour de Catherine. Mais l'homme d'état tenait peu de compte des plaintes des courtisans ; de plus , il défendait de hanter les cabarets , et sa vigilance infatigable ne s'arrêtait point à ces réformes , elle s'occupait même du prix des comestibles ; la main qui avait rédigé tant d'édits profonds , signait des ordonnances pour la vente de la volaille. Imitant en cela l'exemple de Charlemagne , il ne croyait pas indigne de lui de diminuer la mise du pauvre en prévenant la cherté des objets de première nécessité.

Les répressions dont nous venons de parler touchaient peu les habitudes bourgeoises des provinces.

Voici le menu d'un repas de ce genre en Champagne , au 16.^{me} siècle :

« Tous les jours , le pot bouillant est placé au milieu de la table ; il est relevé par un grand plat de mouton , de veau et de lard. A la fin du repas , on porte avec le fruit une tarte , un gâteau , et c'est tout ; avec cela du vin rouge ou blanc , dans des verres dont le fond est garni de pimprenelle. »

On se moquait encore ; à cette époque , du ridicule usage de manger avec une fourchette. Cette fantaisie nouvelle , de ne plus se servir des doigts , avait bien pu gagner Paris , disait-on , mais à coup sûr elle ne gagnera pas les campagnes. Après le repas , la prière , qui se renouvelle au moment où l'on se sépare pour se coucher , et à laquelle on joint l'oraison du voyageur , s'il y en a quelqu'un de présent.

Dans les maisons plus riches , et qui tenaient le milieu entre la petite bourgeoisie et la haute noblesse , il y avait moins de respect pour les prières

et plus d'attention au menu des repas ; avant lesquels on avait soin de mener les conviés au bain.

Ce que nous venons de dire se retrouvait pour les mœurs générales, en France surtout. Plus on approchait de la cour et du souverain, plus on trouvait de dissolution : la classe moyenne était plus morale, et celle du peuple l'était plus encore, ce qui n'existe pas aujourd'hui. La corruption s'est peu à peu infiltrée dans les basses classes ; la classe élevée a senti le besoin de moraliser en éclairant, et c'est maintenant d'en bas que vient la résistance.

La cour de Catherine et de ses deux fils était hideuse de corruption et de cruauté, ce qui ne l'empêchait pas d'être la plus élégante, la plus galante des cours de l'Europe : le poison était un auxiliaire de l'amour ; le fer accompagnait, protégeait la débauche, qui ne connaissait plus de sexe, et, le plus souvent, c'était dans les maisons royales que se commettaient les attentats les plus exécrables. Avec cela, cette brillante jeunesse de Catherine croyait à la sorcellerie, se pressait au sermon, dont elle ne prenait que l'exagération superstitieuse, laissant aux pauvres d'esprit la bonne et douce piété, et ses lectures se portaient sur les romans, dont *Amadis des Gaules* était devenu le plus parfait modèle. Aussi le brave La Noue, que ses mœurs guerrières tenaient plus long-temps éloigné de la cour, disait-il : « Les livres ne sont que vilaines peintures, et, si quelqu'un cependant les voulait blâmer, on lui cracherait au visage, et connais telles personnes qui, après avoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau leur venait à la bouche, tant elles désiraient tâter

un petit morceau des friandises qui y sont narrées. »

La galanterie était inséparable des duels ; et les duels avaient graduellement amené l'assassinat , qui était devenu chose commune. Villequier donna un des premiers exemples des meurtres domestiques , si communs depuis lors : il égorgea sa femme enceinte , sur un soupçon ; il l'égorgea dans le palais du roi , presque sous ses yeux ; et le roi pardonna. Cet exemple encourageant fut suivi. Le moindre soupçon , qui , avec de pareilles mœurs , devait nécessairement être fondé , était puni de mort. Le vendredi , disait-on , était le jour le plus propice à la préparation des breuvages empoisonnés , sur lesquels des médecins étaient appelés à donner leur avis !... Et ce peuple cruel était timide ; une comète répandait l'épouvante dans les cœurs , qui ne craignaient pas de diriger les fils de la St-Barthélemi , et d'ordonner le massacre des hérétiques. Nostradamus et Cosme Ruggieri étaient tout-puissants dans une cour où tous tremblaient : c'est qu'ils commandaient aux astres ; et y lisaient l'avenir....

Le souverain pontife , justement affligé de cet état de choses , refusa , à la mort de Henri III , de rendre à sa mémoire les honneurs dus aux rois , et la cour de France se vengea de l'édit par un arrêté qui défend de porter le deuil des papes.

Cependant , hâtons-nous de le dire , cet état de choses était accidentel et dû surtout à Catherine. Le règne de Henri IV en fit disparaître ; non pas toute l'immoralité , elle était trop forte et trop enracinée pour cesser ainsi tout à coup et complètement ; mais le bon roi fit tout ce qu'il était humainement possible de faire , et la France , un moment égarée par ses souverains , revint avec

bonheur à cette douceur de mœurs qui lui est naturelle. Avec l'astucieuse et cruelle italienne disparurent la débauche, l'astuce et la cruauté. La loyale franchise du Béarnais ramena la galanterie chevaleresque, et chassa le hideux cortège des fanatiques et des mignons.

Mais, revenons au règne de ses trois indignes prédécesseurs, puisque nous sommes condamné à en retracer l'histoire, et replaçons-nous dans cette cour dissolue, dont nous n'avons pas esquissé toutes les faces.

La féodalité, en mourant, avait laissé à la noblesse un nombre immense de privilèges, qui maintenant nous paraîtraient exorbitants et vexatoires, et qui alors, par une comparaison toute récente, étaient considérés comme un bienfait.

Ainsi, le noble seul portait l'épée et le vêtement rouge; il marchait après le clergé, et avant la bourgeoisie, dans les solennités; il ne payait pas les tailles, ne payait pas les passages de bacs, était exempt du guet et des factions aux remparts: il franchissait un degré ou deux de juridiction dans les procès; enfin, il ne pouvait être emprisonné pour dettes, et, en cas de crime capital, était exempt de l'ignominie du gibet.

Mais, si le noble, comparé au bourgeois, était un être honoré, grand et heureux, sa position était bien infâme auprès des princes du sang royal, depuis la chute de la féodalité. Ainsi, c'était un gentilhomme qui servait le souverain à table; c'était un noble qui, tous les soirs, battait le lit du prince pour s'assurer que personne n'y était caché..... à tel point, dit un historien du 15.^{me} siècle, que, sur sept cents officiers nobles du roi, de la reine

ou du dauphin, il n'en est aucun qui n'eût pu vous dire d'un air lassé : vous plairait-il de prendre ma charge ; présentez vos épaules. Tout à la cour était obligation, et la préséance, et la place à table ; et la conversation, et le deuil..... « Il n'y a pas long-temps, raconte, dans ses mémoires, la vicomtesse de Furnes, que j'allais voir la veuve du vicomte qui venait de mourir ; je la trouvai dans sa chambre tendue de noir ; couchée dans un lit blanc ; elle y était depuis quatre semaines ; et me dit qu'elle ne se lèverait que dans deux. » La douleur officielle était, on le voit, fort bien observée à défaut de la vraie douleur !

Jetons maintenant un dernier coup-d'œil sur la cour ; suivons-la dans ses excursions autour de la capitale. Aussitôt qu'elle arrive dans une ville de résidence royale, les locataires des plus belles maisons sont tenus de *déguerpir* ; les portes désignées sont marquées à la craie blanche, si la maison est destinée aux princes ; à la craie jaune, si elle est destinée à leurs gens ; et, si quelqu'insolent bourgeois a l'audace d'effacer ce signe de la volonté royale, il a le poing coupé. Les logements, il est vrai, sont payés ; il en coûte trois sous par jour aux seigneurs, et un sou pour leurs chevaux. Le prix des vivres est fixé par le prévôt de l'hôtel. Lorsque la ville est ainsi royalement habitée, les étrangers doivent se tenir à une distance telle que la prudence et le respect l'exigent. Quatre lieues est le terme ordinaire. Si deux bourgeois se querellent et se battent dans la ville honorée de la présence des princes, une ordonnance de Henri III veut qu'on les *assomme*. Comment croirait-on que François II se débarrassa des nombreux solliciteurs qui

l'empêchaient de jouir des plaisirs du voyage : il menaça de les faire pendre, et fit dresser à cet effet une potence plus élevée que le clocher de la paroisse.

En revanche, ces bons bourgeois étaient admis, non à prendre leur part des perdrix aux pattes dorées, et des omelettes sucrées de perles fines et parfumées de musc, mais à sentir la bouche des courtisans, au sortir de la table du prince. Heureux bourgeois ! heureux temps, que ne sauraient trop regretter les Français tyrannisés par la royauté du 19.^{me} siècle !....

Passons des plaisirs aux douleurs, et des festins aux funérailles, vanité d'outre-tombe, dernier mot de l'orgueil qui s'éteint pour retrouver un monde où toute hauteur s'abaisse, où toute puissance humaine s'évanouit, où toute humble vertu reprend sa place au dessus du vice couronné.

Parlons d'abord des funérailles royales, et empruntons notre récit à un chroniqueur du 15.^{me} siècle :

« L'an 1422, le mercredi 21 octobre, feste des onze mille vierges, environ six heures du matin, le roy Charles VI, que Dieu absoilte, trespassa, et pource que on ne peut promptement faire l'obsèque dudit roy, son corps, voidé des entrailles, et rempli d'espices et d'herbes sentant bon, fut mis en un coffre plombé, et gardé en la chapelle de l'Hostel Saint Pol, jusques au 10 novembre en suivant, et cependant furent chantées messes et le service des trespasés. solemnellement en ladite chapelle, chascun jour, par les gens d'église et collèges de ladite ville de Paris.

« Le duc de Bedford, régent du royaume de France, vint à Paris le 5 novembre, et après sa venue, on apoista de faire l'enterrement à service du roy, duquel le corps estait en la chapelle de son Hostel lez Saint Pol, et fut son obsèque moult noble, voir est que grands altercations a moult

de diverses opinions de la manière comment elle serait faite ; car en ce temps y avait peu de gens à qui souvenist comment on avait accoutumé de faire au temps passé porter les roys de France a sépulture et en quel ordre les gens y devoient aller chascun son estat.

« Premièrement une litière fut faite a limons devant et derrière, et lesdits limons furent fourrez et couverts de cuir ou de drap noir, pour moins blecer ceulx qui porteraient le corps, car le coffre ou le corps estoit bouté avec le plomb et aultres choses qui y estoient dedans, pesoient bien quatorze cents. En cielle litière fut mis le coffre et tout le corps du roy ; et sur ledit coffre on mit une coerte et un coessin, et deux draps de lin, linceulx beaux et deliez, et par dessus, en manière de couverture, un grand poele de drap d'or sur champ vermeil, bordé au tour d'un bord de veluyau azur, couronné de fleurs de lys d'or et de brodure, estoit ledit bord large d'environ demi-pied, et ledit poele estoit si large, que de chascun costé il traignoit a terre ou bien près, et si estoit ladite litière haute de la hauteur d'un homme ; on ne voyait pas le coffre, car il estoit muissé sous la coerte et ledit poele, mais sur toutes ces choses fut mise l'image du roy, la plus propre qu'on la pouvait faire à la ressemblance dudit roy, vestu de cotte royale, et pardessus un mantel demi le drap du poele, et estoit le mantel fourré d'hermine ou de loutre, les chausses avoient été semellées d'un drap de soie azur tissu a fleurs de lys, en les mains avoit des gands blancs, et sur sa tête avoit une couronne, en l'une de ses mains tenoit un ceptre, et en l'autre main une verge, comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seignits ou benits, et estoient lesdites couronnes, ceptre et verge, tout d'une manière en façon d'argent dorée.

« Maistres d'hostel, échantons, pannetiers, tranchiers ; varlets de chambre, fourriers, varlets de porte ; et tous les officiers de l'hostel du roy, furent vestus de brunette, les échantons, pannetiers et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant quatre livres, et sur leur poitrine et espauls avoient escusson aux armes de France ; estoient bien deux cents portans lesdites torches. Le corps et la litière furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droit, et estoient bien cinquante aux limons de ladite li-

tière, qui estoient tous las de la porter, et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la litière sur deux grands tre-taux propices qu'on portoit après; ainsi fut porté le corps à Nostre-Dame, à heure de vespres.

« L'ordre des gens fut tel : les ordres mandians, c'est a savoir : Jacobins, Cordeliers, Carmelites et Augustins, a belle procession furent premiers; les collèges si comme Sainte Catherine de Vaux; des escoliers, les Mathurins, les Bilicttes, Sainte Croix, et leurs semblables après, les paroisses après les églises collégiaux si comme Saint Benoist le bien tourné, Saint Mery, le Sépulcre, Saint Germain l'Auxerois, et leurs semblables après, les collèges de Nostre-Dame et de la sainte chapelle du palais après, et toutes lesdites gens d'église deux a deux alloient d'un des costés de la rue, et les escoliers a supports de l'Université de Paris, alloient de l'autre costé de la rue, après les dites processions alloient neuf prelates, que évesques, que abbés, revestus de chappes noires et mitres blanches, entre lesquels estoit le patriarche de Constantinople, lors administrateur de l'esvêché de Paris, lequel fit l'office; le prevost de Paris alloit entre les prélatz et le corps, devant la litière, une verge en sa main; les chambellans du roy, varlets tranchants, et escuyers d'escuiries, et les maistres d'hostel alloient entre le prevost et la litière; les quatre présidens du parlement vestus de leurs manteaux vermeils fourrés de soie, tenoient les quatre cornets du poele, et les seigneurs et les greffés du parlement entour la litière de costés et d'autres, et tenoient ce que pendoit du poele, car c'est leur droit que ils qui en parlement représentent la personne du roy, et qui gouvernent la justice souveraine du royaume, soyent au plus près du corps du roy; les huissiers de parlement, tenans leurs verges, estoient aux quatre cornets de la litière, emprès les présidens pour garder que nul gens ne se boutassent entre eux, et le premier huissier avoit son bonnet fourré en teste, aussi les présidens et seigneurs et greffés de parlement avoient vestu leurs chaperons fourrés; ainsi comme ils les ont en la cour dudit parlement.

« Le prevost des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut à huit bastons, tel que l'on a accoustumé de porter sur le *corpus domini* le jour de la feste Dieu aux processions, lequel ciel estait grand et large et

bien hault, et si estoit du même drap du poele, et quand lesdits prevost et eschevins étoient las de porter ledit ciel qui estoit bien pesant, on mettait en leur lieu notables bourgeois, qui le portoient jusqu'à ce qu'ils estoient las.

« Le duc de Bedford, regent le royaume de France, le chancelier de France, les maistres des requestes et autres conseillers et officiers du roy alloient derrière la litière, et après le peuple en grand nombre, et allant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres, et sur les estaulx qui pleuroient et menoient grand deuil, et non sans cause, car grand désolation fut; et ne sçavoient se de long temps auroient roy en France.

« Ainsi fut porté le corps du bon roy à Nostre-Dame, et fut mis au chœur de l'église a tout la litière, sous la chapelle qui noblement fut faite et allumée, car chacun comet de la dite chapelle avoit un gros cierge tout rond pesant 25 livres de cire, et sur ladite chapelle tant qu'il y pouvoit de cierges de deux livres, tout au tour de l'église par bas avoit torches de quatre livres à deux rangs, et par le haut du chœur et tout au tour de l'église par en haut dessous les vaultes et par tous les pilliers du lieu avoit cierges bien durs d'une livre. Toute l'église a l'entour fut environnée ou enceinte d'un parement de toile persemé de fleurs de lys; furent parés tous les pilliers de ladite église par le haut de tant que la dite toile estoit large. On arriva à ladite église Nostre-Dame ainsi comme après les vespres et chanta les vigillés des morts notablement et à trait, auxquelles furent les neufs prélats devant dits.

« Le lendemain, qui fut mardi, dixième jour de novembre, environ huit heures au matin, en ladite église, et en l'ordre et manière devant dite, furent faites les recommandances, et après fut chantée la messe des morts, et nul n'alla à l'offrande, sinon le duc de Bedford. Après la messe chantée, chacun alla disner où il et appareillé, et, environ douze heures, on se reassembla en ladite église de Notre-Dame, pour aller à Saint-Denis, et fut porté le corps par les gens et en l'ordre du jour précédent, et quand on fut hors la porte Saint-Denis, qu'on dit la Bastille, les varlets de porte du roy, qui jusque-là avoient porté le corps, le laissèrent, et les hannoiars, porteurs de sel, le portèrent. La litière fut mise au chœur de l'église, sous la chapelle

qui y fut faite semblable à celle de Notre-Dame de Paris, et peut-être qu'elle n'estoit pas si large ; mais le luminaire fut pareil et le parement de la toile perse peinte a fleurs de lys autour du moustier et autour de chacun pillier : ce soir furent chantés vigilles à neuf psaulmes par les religieux de ceans : certes colléges et aultres gens d'église de Paris s'en retournèrent quant le corps fut livré auxdits religieux, et le lendemain qui fut mercredi feste de Saint Martin la messe de requiem fut chantée à grand solemnité.

« Quant la messe fut chantée le corps fut porté enterrer en la chapelle emprès le degré devers la bonne main, où furent enterrés ses père et mère, et fut porté le corps du chœur jusqu'à la sépulture par les varlets de porte du roy qui par avant l'avoient porté.

« A l'entrée y ot grand débat entre les religieux d'une part et aucuns officiers de l'hostel du roy ne sçait si estoient sergens d'armes ou fourriers ou varlets de porte et estoit pour le poele et aultres habillemens estant entour le corps du roy que chascune desdites parties disait à lui appartenir et que tels estoient leurs droits, et tirèrent l'un de ça l'autre de là, et à peine qu'ils ne viendrent a voye de fait, mais le régent fit mettre le débat en main de justice, et fut le corps enterré.

« Après l'enterrement et illec mesme avant que aucun se partis, un crieur de corps cria a haute voix, priez pour l'âme de très excellent prince Charles vi, roy de France.

« Ces choses ainsi faites le disné fut appareillé en l'abbaye a tous venans ; le duc de Bedford disna en chambre ; la grande salle fut toute pleine de tables et de gens ;

« Tandis qu'on faisait le service on fit une donnée de six doubles dont les cinq valaient huit deniers parisis à tous ceux qui y voudraient venir, et là reçurent plus de cinq mille personnes, Dieu lui présente à l'âme.

« Amen. »

Voilà le récit d'un fait, en 1422 ; voici maintenant le règlement tel que le donne un auteur de l'époque, écrivant un demi-siècle après : « *C'est la fourme et la manière après le trespas du roy, comment il se doit porter en litière pour porter au lieu où il a élu sa sépulture : premièrement, convient*

avoir une litière portée par certains officiers royaux , et doit estre en ladite litière une fourme ou forme en semblance de roy couché en lit , en grands draps ; la forme toute vestue en forme de homme comme roy ; c'est à sçavoir vestu d'un pourpoint , tunique et dalmatique de drap d'or à fleurs de lys fourré d'hermines , fermé dessus l'espaule d'un bouton de perles , tenant en sa main dextre un grand sceptre et en la main senestre une main de justice avecques anneaux esdites mains ; en sa tête une couronne , les sandales , chausses , semblables ausdits vestemens , avec souliers de mesme , couvert ladite litière de drap d'or pendant de tout costé de ladite litière , et dedans ladite litière vers la teste dudit roy à deux orilliers de velous vermeil à quatre troupes de perle chacun ; au pied de ladite litière , deux lampiers d'or pleins de cire , ardants continuellement jusqu'après la sépulture , une croix , un bénoistier et deux ascensiers d'or ; et pour couvrir ladite litière , un ciel de drap d'or à quatre lances ; et après la sépulture dudit roy , est couverte la place d'un drap d'azur à fleurs de lys à une croix blanche de velous. »

Ajoutons à cela , d'après d'autres historiens , que , depuis la renaissance des arts , on a moulé le visage du souverain avec du plâtre , et reproduit son effigie en cire : on a , de plus , fait accompagner le cercueil royal de quarante musiciens jouant des symphonies avec des instruments voilés de longs crêpes de deuil.... Le caveau de St-Denis a reçu , plus tard , le cadavre , autour duquel une voix lugubre criait trois fois : LE ROI EST MORT ! Une voix plus sonore et plus éclatante , criait ensuite : VIVE LE ROI ! et ce cri , qui annonçait à la France le nouveau souverain , terminait la cérémonie.

Chaque château, chaque manoir imitait en petit l'exemple du roi. Une tombe, des cérémonies plus modestes, dont le récit offrirait peu d'intérêt, étaient destinées aux bourgeois et au peuple, que la plus simple croix conduisait à la dernière demeure. L'église dont les prières et les cérémonies ne varient pas n'avait consenti à s'adjoindre que des corneurs, le faux-bourdon, et des pleureurs dont les gémissements payés faisaient un triste contraste avec le *déchant* et le bruit des cors de cuivre des ménétriers.

Racontons maintenant quelques usages de ce monde du 15.^m siècle, qui nous apparaît sous une forme si grotesque, comparée à celle de notre siècle poli, civilisé.

C'était au moyen-âge, et jusqu'au 15.^m siècle, encore une affaire importante et solennelle que de se faire saigner. Dans les maisons princières, on réunissait tous les chevaliers des environs; quand l'opération réussissait, on en remerciait Dieu, et l'on passait plusieurs jours en fêtes. Pour les époux et les fiancés, c'était l'occasion d'un usage touchant; le jeune homme allait chez celle qu'il aimait lui demander *du bon sang*; la fiancée baisait et bénissait la plaie.

Il n'était pas d'usage d'embrasser les grands, non plus que de leur serrer cordialement la main, comme cela se fait aujourd'hui: on les embrassait aux genoux, on leur serrait respectueusement la botte; les plus intimes se permettaient de baiser un doigt. Devant les grandes dames, on fléchissait un genou, et l'on baisait le bas de la robe; entre femmes d'un certain rang, les baisers étaient de droit: une femme du monde pouvait et devait dire à la maî-

tresse de maison qui ne l'eût pas reçue avec cette marque de déférence : Madame, vous devez me baiser.

Si, dans la conversation, on s'adressait à un grand seigneur ou à un prince de l'église, on devait l'appeler *Monseigneur* ; on disait à un chevalier ou à tout gentilhomme, *Messire* ; à un magistrat, *Monsieur*, *Maitre* ; à un avocat ou un médecin, et même, au bourreau, *Maitre* ; ce dernier répondait presque toujours alors : « Dieu vous garde de mes mains.... » ; aux supérieurs des communautés, *nos Maitres* ; aux moines, *Dom*, diminutif de *Dominus* ; aux religieux, *Révérènd Père* ou *Frère*, et *Sœur*, ou *Mère* aux religieuses.

En France comme partout, au 15.^{me} siècle comme au 19.^{me} ; le peuple des campagnes et la populace des villes s'est toujours mouché sans mouchoir. La noblesse commença, la première, au 15.^{me} siècle, à se défaire de ce sale usage, et de là le proverbe : « Il ne se mouche pas avec la manche. »

Si l'on présentait une lettre, on devait la baiser avant de la donner ; sur l'adresse étaient les marques du respect le plus profond ; ainsi, c'était : à *Monseigneur le très-illustre évêque* ; à *vertueux et excellent docteur* ; à *très-illustre et très-révèrend seigneur mon très-honoré maitre le duc de....*, et ainsi, de suite, selon le rang du correspondant.

Par contre, les jurements et blasphèmes étaient punis avec d'autant plus de force au 16.^{me} siècle, que l'usage en était devenu très-fréquent. Une ordonnance de 1534, renouvelée par Charles ix en 1561, fait « inhibition expresse à toutes personnes, de quelque état, qualité ou condition qu'elle soit, de renier, malgréer, dépiter, blasphémer, et faire

autres vilains et détestables serments ; sur la peine d'être condamnés , pour les premières fois , en amende pécuniaire , double ou triple ; selon les récidives ; pour la cinquième , à être mis au caveau , sujets à toutes les vilainies que chacun leur voudra impropérer ; pour la sixième fois , seront menés au pilori , et là auront la lèvre coupée d'un fer chaud.... pour la septième fois , la lèvre de dessous ; et là où il adviendra que de rechef ils commettront lesdits jurements et délits ; auront la langue coupée *tout juste*.....

On comptait dans Paris , tous les ans , un grand nombre de meurtres , bien que la police , encore dans l'enfance , fît tous ses efforts pour les prévenir.

Il n'était permis à personne d'avoir plus d'une porte à sa maison ; le chef de la police avait le droit de faire murer les autres : on ne devait pas laisser sa maison inhabitée , sans y laisser un garde de ville. Ainsi , dans chaque maison , sans exception , il y avait un homme aux aguets ; et qui , au premier signal , sonnait la cloche jusqu'à ce que les cloches voisines l'eussent entendu ; alors et à l'instant toutes les fenêtres illuminaient , tout le monde sortait en *armes* , et les malfaiteurs étaient poursuivis , environnés et arrêtés.

Le soir , point de reverbères , mais des lanternes ; chaque citoyen était tenu d'en avoir une à la main : ce mouvement de lanternes , dit un contemporain , faisait spectacle aux sombres soirées de l'hiver.

Cela n'empêchait pas les voleurs , les assassins , et une autre classe de bandits appelés *Champions* , de fourmiller à Paris , et de porter leurs coups jusque sous le palais des rois. Ils s'engageaient en compagnies appelées *Compagnies des Guilleris* , des

Plumets, des Grisons, des Tire-laine, ou voleurs des peuples, des Tire-soie ou voleurs de bon ton. La compagnie des *Mauvais Garçons* était celle des meurtriers, qui se louaient publiquement au plus-offrant, et puis, comme nous l'avons dit, les champions, qui faisaient leur métier plus noblement en épousant la querelle des premiers venus, et la vidant les armes à la main. Joignez à cela les turbulents écoliers de l'université et les ouvriers sans travail, vous aurez le plus joli assemblage de population qu'ait jamais offert une société organisée. C'était cependant celle des 15.^{me} et 16.^{me} siècles dans le pays le plus civilisé de l'Europe !....

Les punitions devaient être sévères dans ce siècle de désordre, et les supplices en harmonie avec la licence éhontée des mœurs qu'on réprimait avec plus de sauvagerie que d'efficacité. Le bourreau, si haut placé depuis Louis XI, était nécessairement l'homme le plus utile du royaume. Un gibet et un pilori permanents, une justice et une échelle, comme on disait alors, étaient dressés au milieu des places, scellés dans les pavés, sans compter les noyades juridiques. « N'est-il pas consolant, dit un de nos plus illustres romanciers, qu'après avoir perdu successivement toutes les pièces de son armure, son luxe de supplices, sa pénalité d'imagination et de fantaisie, sa torture à laquelle elle refaisait tous les ans un lit de cuir au Grand-Châtelet; la peine de mort, cette vieille suzeraine de la société féodale, presque mise hors de nos lois et de nos villes, traquée de code en code, chassée de place en place, n'ait plus, dans notre immense Paris, qu'un coin déshonoré de la Grève, qu'une misérable guillotine furtive, inquiète, honteuse,

qui semble toujours craindre d'être prise en flagrant délit, tant elle disparaît vite après avoir fait son coup ! »

Ces expressions ne sont pas trop fortes, et, quand on lit les histoires du temps ; on est presque tenté de les trouver en dessous de la vérité. Sans nous appesantir outre mesure sur ce triste sujet, il est bon de savoir en quoi consistaient alors la torture et les supplices.

Le *tourmenteur* passait d'abord une corde autour des bras du patient, et le suspendait au moyen d'une poulie, tandis qu'un poids de cent livres pendait à ses pieds ; sorti de là, sans avoir rien avoué, on lui serrait les deux jambes entre deux planchettes, et l'on enfonçait des coins de bois, de manière à rendre la douleur lente et progressive ; le brodequin venait ensuite ; enfin, chaque membre semblait appelé à témoigner de la force et de la patience du malheureux que l'on martyrisait ainsi, dans le but d'arracher de lui un aveu vrai ou faux, et qu'il rétractait d'ordinaire, quand la douleur n'était pas là pour le forcer à mentir.

Les supplices étaient diversifiés à l'infini : l'eau, la terre, le feu, l'air, tous les éléments étaient mis à contribution par les inventeurs. Ainsi, on dit dans Floquet et Carpentier, que les faux-monnayeurs étaient *bouillis en chaudière* ; dans les chartes du comté de Bigorre, que les meurtriers étaient ensevelis vivants sous leurs victimes ; dans l'histoire de Zurich, que l'on murait les coupables *de manière à ce qu'ils ne vissent plus ni soleil ni lune*.....

On sortait ensuite les cadavres par une ouverture pratiquée sous le seuil.

Les suicides étaient punis aussi..... On faisait

subir au cadavre un supplice analogue au genre de mort qu'il s'était choisi, et cela dans la crainte superstitieuse que le mort *ne revînt et n'errât*.

La liste des supplices n'en finirait plus, si l'on voulait s'y arrêter; elle variait; elle était riche comme l'imagination des hommes, et chaque nation tenait à honneur d'inventer les siens. La guillotine même était connue au 15.^{me} siècle, et l'invention tant vantée du docteur Guillotin était à peine une *amélioration*. *Demetri*, riche Gênois, auteur d'un soulèvement, *estendit le col sur le chappus. Le bourreau print une corde à laquelle tenait attaché un gros bloc, à tout une douloière tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux, et tira ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui gènois tomba entre la teste et les épaules, si que la teste s'en alla d'un côté, et le corps tomba de l'autre.*

Les supplices des juifs étaient augmentés, non en cruauté, mais en ignominie; ainsi, si on les pendait, c'était entre deux chiens.

L'exécution publique d'une femme était rare, au dire de Jean Chartier: « Grande quantité de femmes s'y rendit, raconte-t-il, et spécialement des femmes et filles, pour la grande nouveauté que c'était de voir pendre dans la France une femme, car oncques cela ne fut veu dedans ce royaume. »

Quand le délit était peu grave, la coupable en était souvent quitte pour quelque cérémonie grotesque. Il faut au peuple des spectacles terribles ou ridicules. Une femme qui avait battu son mari, devait monter à rebours sur son âne, et parcourir tout l'endroit en tenant l'âne par la queue. Cette peine était aussi en vigueur dans la Hesse supé-

rieure ; le bailli de Hambourg décida, en 1593 , à Marbourg , que la femme qui aurait battu son mari devait , suivant l'ancien usage , monter sur un âne , et que l'homme qui se serait laissé battre , conduirait l'âne par la bride. Si un homme est assez efféminé pour se laisser gronder , crier et battre par sa femme , sans lui tenir tête et sans se plaindre , il sera tenu d'habiller de drap les deux serviteurs du conseil de ville , ou , s'il n'en a pas les moyens , il sera emprisonné , et on lui enlèvera le toit de sa maison (année 1594).

Si deux femmes se querellent jusqu'à se battre , en se disant en même temps des injures , elles porteront , tout le long de la ville et par la voie commune , deux pierres attachées par des chaînes , et ces pierres pèseront , à elles deux , un cent ; la première les portera de la porte orientale à la porte occidentale , pendant que l'autre la stimulera d'un aiguillon de fer fixé à un bâton , et toutes deux iront en chemise.

La femme adultère , d'après le droit de Soleure (1506) , devait déguerpir sans rien emporter de la maison qu'une quenouille et quatre pfennigs. En Espagne , elle était brûlée ; à Brunerick , on l'enterrait toute vive , et , de préférence , l'entre-metteuse , s'il y en avait une ; de plus , on enfonçait à ces dernières un pieu dans le sein. Les mêmes crimes , on le voit , étaient bien diversement punis , selon le degré de moralité des nations.....

Le code militaire de France , au 15.^{me} siècle , était en rapport avec les mœurs : sévère , dur , mais peu conséquent , restant en deçà des limites de la justice et d'une bonne discipline , ou les dépassant.

Lorsque le soldat donnait un soufflet à un camarade, il devait en recevoir un autre de sa main en présence de la compagnie assemblée. Les règlements permettaient le duel pour injures graves, mais ils exigeaient qu'il eût lieu en public. La désertion était punie de mort, ainsi que le viol, et le vol même dans quelques cas. Les prévôts, assistés des six notables avocats du plus prochain siège, pouvaient condamner à mort sans appel; mais un ordre du connétable suffisait : Pendez-moi celui-ci ! tranchez-moi celui-là ! faites-moi passer cet autre par les piques ! disait, tout en se promenant, ou tout en récitant son chapelet, le vieil Anne de Montmorency. La mémoire de cette police expéditive ne s'est pas encore perdue parmi les soldats : *Dieu nous garde des patenôtres de Monsieur le Connétable !* est passé en proverbe.

La police des colonels-généraux a été quelquefois bien plus terrible ; au pont de Cé, on montre l'endroit où le colonel Strozzi fit noyer huit cents filles de joie, restées malgré ses bans à l'armée.

A côté des supplices étaient les asiles ; au moyen-âge, et jusqu'à Louis XII, toute ville en France a eu ses asiles ; ils étaient, au milieu du déluge de lois pénales et de juridiction barbares, des espèces d'îles qui s'élevaient au dessus du niveau de la justice humaine. Tout criminel qui y abordait était sauvé. Il y avait dans une banlieue presque autant de lieux d'asiles que de lieux patibulaires ; deux choses mauvaises qui tâchaient de se corriger l'une par l'autre, mais aucune d'elles n'abandonnait ses droits : la roue, le gibet, l'estrapade, faisaient bonne garde autour du lieu de refuge. On a vu des condamnés

qui blanchissaient ainsi dans un cloître ou sous un porche d'église. De cette façon, l'asile était une prison comme une autre ; il arrivait quelquefois qu'un arrêt solennel violait le refuge, et restituait le condamné au bourreau, mais la chose était rare, et, à moins d'un arrêt du Parlement, malheur à qui violait à main armée un lieu d'asile ! On sait quelle fut la mort de Robert de Clermont, maréchal de France, et de Jean de Châlons, maréchal de Champagne ; et pourtant il ne s'agissait que d'un misérable assassin de la classe du peuple ; mais les deux maréchaux avaient brisé les portes de Saint-Méry ; là était l'énormité !

Les églises avaient, d'ordinaire, une logette préparée pour recevoir les suppliants. En 1407, Nicolas Flamel leur fit bâtir une chambre sous les voûtes de Saint-Jacques-la-Boucherie à Notre-Dame. C'était une cellule établie sur les combles des bas-côtés.

On voyait, à cette époque, les vœux les plus extravagants accomplis avec une religieuse fidélité : le vœu de pauvreté était le plus fréquent ; celui qui le faisait, abandonnait hôtel, richesses, luxe et honneurs, et toute espèce de bien-être, pour vivre de la vie des mendiants.

Ce n'était pas chose très-rare, non plus que les vœux de réclusion perpétuelle : « On rencontrait souvent, dans les rues les plus fréquentées de Paris ou des Provinces, une sorte de cave murée et grillée, au fond de laquelle priait, jour et nuit, un être humain volontairement dévoué à quelque grande expiation, et cet étrange spectacle, ce souffle, cette voix, cette prière éternelle dans une boîte de pierre, cette face à jamais tournée vers l'autre

monde , rien de tout cela n'était perçu par la foule ; elle honorait , sanctifiait , au besoin , le sacrifice , mais n'en comprenait pas les souffrances , et s'en appitoyait médiocrement ; elle apportait de temps en temps quelque pitance au misérable pénitent , regardait par le trou s'il vivait encore , ignorait son nom , savait à peine depuis combien d'années il avait commencé à mourir ; et , à l'étranger qui les questionnait sur le squelette vivant qui pourrissait dans cette cave , les voisins répondaient simplement : c'est le reclus !.... c'est la recluse !.... »

Nous avons suivi jusqu'à présent avec intérêt le sort des juifs. Ces parias de l'Europe méritent notre pitié , non par leur probité et la pureté de leurs mœurs , mais par l'excès de leur misère. Voyons quel était leur état social aux 15.^{me} et 16.^{me} siècles.

En France , sous Charès VI , un édit royal statue que nul juif ne pourra plus demeurer dans le royaume ; que ceux qui y seront , quitteront le territoire de France dans l'espace d'un mois , et que les officiers du roi saisiront tous leurs biens , etc. Cet édit mit fin à l'existence légale des juifs en France , et ils comptent cet exil subit et inattendu au nombre des plus rudes persécutions qu'ils aient essayées. La démence du roi empêcha cependant qu'il fût exécuté à la lettre.

Dans la Provence , qui n'appartenait pas alors à la France , les juifs étaient moins avilis et moins persécutés. On lit dans une ancienne charte d'Aix , qu'ils payaient à l'archevêque une certaine quantité de poivre pour la permission d'avoir une synagogue , un livre de la loi , une lampe perpétuelle , et un cimetière. Cependant les statuts municipaux de Marseille ; Arles et Aix , ne leur permettaient pas

de témoigner contre un chrétien ; ni d'aller aux étuves et bains publics , sauf le vendredi , jour qui leur était réservé comme aux courtisannes et aux esclaves. Par contre , l'un d'eux était tenu d'aller , chaque dimanche , entendre le sermon à la cathédrale , assis sur une escabelle à côté du sacristain .

Les statuts d'Avignon leur défendaient de toucher le pain et les fruits exposés au marché .

En Espagne , en 1412 , il parut une ordonnance en vingt-quatre articles , qui reléguait les juifs dans des quartiers isolés et clos ; la tolérance qu'on leur avait quelque temps accordée , cessa ; ils ne purent plus être médecins ni apothicaires , ni droguistes , ni aubergistes , etc. ; il leur fut défendu d'avoir des domestiques et des ouvriers chrétiens ; on leur ôta le droit d'avoir des juges de leur nation , et de porter le *don* ; ils durent laisser croître leur barbe sous peine de cent coups de verge et d'une amende. Les hommes portèrent des tabars sur leurs habits , et les femmes des mantilles descendant jusques aux pieds ; l'or devait être banni de leur parure ; enfin , il leur était interdit de s'enfuir du royaume sous peine de servitude personnelle et confiscation de biens. Défense était faite à tous les seigneurs de les recevoir dans leur fuite. En 1496 , un édit de Manuel ordonna un bannissement général , et y joignit l'ordre cruel d'arracher aux parents les enfants au dessous de quatorze ans , pour les faire baptiser. Une foule de juifs un peu plus civilisés à cette époque , et moins faits aux avanies des temps précédents , se tuèrent de désespoir.

En Italie , les juifs furent menacés , au 15.^{me} siècle , de plusieurs persécutions violentes. On les accusa , à plusieurs reprises , d'avoir immolé des en-

fants pour leurs pâques , et on épuisa contre les accusés tous les genres de supplice qu'eussent , en effet , mérité des crimes aussi horribles. Mais les malheureux n'étaient réellement coupables que de grosses usures. Cependant, malgré ces injustices, les juifs , exilés d'Espagne , se réfugièrent volontiers en Italie. On cite un rabbin, exilé de Lisbonne , Joseph Ben-Don-David , auteur de plusieurs ouvrages sur le Thalmud , qui fut , pendant vingt-deux ans ; rabbin de la synagogue d'Imola , et qui laissa trois fils, dont l'un fut médecin à Padoue.

En 1559 , Pie iv permit aux juifs d'acquérir et de posséder des biens-fonds jusqu'à la valeur de 1,500 ducats d'or, et de les affermer à des chrétiens ; d'avoir des boutiques hors de la juiverie , de faire le commerce des grains et comestibles , de pratiquer tout autre métier quelconque , et de quitter , en voyage , la barrette jaune .

Bien que ces persécutions soient encore déplorables , il y a cependant bien loin de là aux jours terribles du 13.^{me} siècle , où l'on jetait pêle-mêle au bûcher , juifs , lépreux , feux et fagots !..... Nous n'entendons pas dire , pour cela , que les lumières aient fait un grand pas ; les citations que nous venons d'accumuler seraient , à notre assertion , un éclatant démenti : le 16.^{me} siècle s'éteignait lentement en Europe , en France surtout , sans laisser d'autres traces que le sang , d'autre expérience que celle des malheurs qu'entraînent la nullité des rois , la corruption des cours , les dissensions religieuses , l'ignorance et le fanatisme du peuple. Pour donner une idée du point où en étaient encore les lumières en France , il suffirait de transcrire une page de de Thou , le grave historien de

cette époque. Un gentilhomme d'Arles reproche au président du parlement d'Aix sa trop grande rigueur envers les hugenots : « Je crois , dit-il , que vous vous souvenez de ce que vous pensiez , lorsque , n'étant encore qu'avocat à Autun , vous y plaidâtes la cause des rats. Vous avez fait imprimer ce plaidoyer ; et , comme je connais votre modestie et votre candeur , vous souffrez volontiers qu'on vous rappelle le souvenir de ce temps-là. Or , voici comment vous exposiez le fait de votre cause : un grand nombre de rats s'étant répandus dans le territoire d'Autun , où ils mangeaient tous les blés , on ne trouva point de meilleur remède à ce mal que de les faire excommunier par l'évêque du lieu , ou par son grand-vicaire. Il fut d'avis , qu'avant toutes choses , on fit donner aux rats trois assignations ; mais il ne voulut point prononcer la sentence , qu'on n'eût nommé un avocat pour plaider la cause des absents. Ce fut vous qui entreprîtes leur défense , et qui , pour remplir votre ministère avec exactitude , fites sentir aux juges , par d'excellentes raisons , que les rats n'avaient pas été ajournés dans les formes ; vous obtîntes que les curés de chaque paroisse leur feraient signifier un nouvel ajournement , puisque , dans cette affaire , il s'agissait du salut ou de la ruine des rats. Après cela vous fites voir que le délai qu'on leur avait donné était trop court pour qu'ils pussent tous comparaître au jour de l'assignation ; d'autant plus qu'il n'y avait point de chemin où des chats ne fussent en embuscade pour les surprendre. Vous employâtes ensuite plusieurs passages de l'Écriture sainte pour défendre vos clients ; et , enfin , vous obtîntes qu'on leur accorderait un plus long terme pour compa-

raître. Cette cause, que vous défendîtes si bien, vous acquit la réputation d'un vertueux et savant avocat. Or, je vous renvoie aujourd'hui à ce plaidoyer, et je vous propose vos propres arguments : n'est-il pas étrange que celui qui, dans la cause des rats, a insisté si fortement sur l'ordre et les formes de la justice, paraisse aujourd'hui les négliger, lorsqu'il s'agit de la vie et des biens de tant d'hommes..... »

Nous ajouterons à ces faits deux arrêts du parlement de Paris, l'un de 1446, qui condamna une truie et un homme à être brûlés ensemble, comme atteints et convaincus du péché mortel ; l'autre, de 1546, qui condamne une vache et un homme à être pendus et puis brûlés, et leurs cendres jetées au vent, pour actions criminelles. Une sentence du juge ecclésiastique de Montpellier, datée de 1565, reproduit le même fait ; mais la coupable est une mule. — En Suisse, à la même époque, un juge de Bâle faisait brûler un coq, comme sorcier, pour avoir fait... un œuf !

Nous multiplions ces tableaux, et nous insistons sur ces preuves de l'esprit du temps, non pas tant, on le voit, pour faire remarquer la différence qui existe entre les lumières et les mœurs du 16.^{me} siècle et celles du siècle précédent, que pour bien établir le point d'où nous allons partir, et constater le progrès réel qui va rapidement s'opérer dans les siècles suivants, à l'aide de la boussole et de l'imprimerie, ces deux grands moteurs de la civilisation européenne.

Mais, si nous nous sommes laissé entraîner par l'intérêt attaché à ces divers usages, à ces détails de mœurs en France, on sentira qu'il nous est im-

possible d'étendre à toute l'Europe cette façon d'agir ; si les documents, ne nous manquaient pas, l'espace nous manquerait, et nous lasserions la patience de nos lecteurs, déjà fatiguée de citations. Bornons-nous donc à dire quelques mots des deux états qui sont placés aux deux bouts de la civilisation de cette époque, et entre lesquels la France tient le milieu : l'Italie et l'empire russe.

La belle Italie dévancait alors tout le reste de l'Europe ; elle en avait la conscience, et, comme l'ancien peuple romain, elle était fière de voir les grandes nations tributaires de ses lumières et de son industrie. Elle leur reconnaissait bien une supériorité de forces matérielles, assez souvent ravalée par l'apparition des bandes germaniques et de la chevalerie française ; mais elle se reposait sur la supériorité de sa politique et de sa diplomatie. Le 15.^{me} siècle nous offre, en effet, un perpétuel exemple de ce jeu savant et compliqué, où se débattait la question de l'équilibre de la puissance entre cinq ou six états de force à peu près égales, jeu dans lequel l'Italie avait toujours eu le dessus, depuis la mort de Louis XI surtout.

La richesse était un autre avantage de l'Italie ; le commerce y prospérait comme les arts, comme les lettres, et toutes ces causes réunies concourent puissamment à la douceur, sinon à la pureté des mœurs. Dans aucun pays, peut-être, l'état des classes moyennes ne se présentait sous un aspect aussi favorable. En France, les bourgeois, et même la petite noblesse, étaient, à cette époque, dans un état de pauvreté qu'ils déguisaient sous un vain luxe de parure. En Angleterre, les cultivateurs (*yeomen*) et les commerçants étaient plus jaloux

de fortifier leur corps par une nourriture *confortable*, que d'avoir des maisons luxueuses et élégantes : *ces Anglais*, disaient les Espagnols qui vinrent en Angleterre avec Philippe II, *ont des maisons faites de gaules et de boue ; mais ils vivent comme des rois*. Les villes d'Allemagne avaient acquis, avec la liberté, l'esprit de civilisation ; depuis l'époque où Henri IV admit les artisans aux privilèges de la bourgeoisie, elles devinrent de plus en plus florissantes ; les désavantages de leur situation au milieu du continent, étaient compensés par la tenacité naturelle aux Allemands. Spire, Nuremberg, Ratisbonne et Augsbourg, n'étaient pas, à la vérité, comparables aux riches marchés de Londres et de Bruges ; leurs bourgeois ne pouvaient rivaliser avec les *princes négociants* d'Italie ; mais ils jouissaient des avantages de l'aisance répandue sur une classe nombreuse d'hommes libres et industrieux.

Bien autres étaient encore les nations du nord, l'Irlande, la Suède, la Norvège, la Russie elle-même..... ; et cependant il y avait progrès, progrès réel. Les derniers vestiges du génie scandinave s'effaçaient pour faire place à des idées plus saines et plus conformes aux lumières générales de l'Europe. On remarque, en Russie, la claustration sévère des femmes empruntée à l'Orient, l'excès de la puissance paternelle, et la misérable condition des paysans. Quant à la servitude personnelle, il paraît qu'elle était restée jusque-là ce qu'elle était dans sa première époque ; l'on ne connaissait d'esclaves, proprement dits, que ceux que l'on faisait à la guerre et ceux qu'on achetait des Cosaques et des Tartares, et tous ces esclaves étaient ordinairement affranchis à la mort du maître.

Les marchands jouissaient toujours de grands privilèges ; ils faisaient un corps particulier dans l'état , et votaient dans les grandes assemblées de la nation.

Le duel judiciaire subsistait ; hors de là , le combat singulier était totalement inconnu aux Russes , de même que le point d'honneur qui le motive.

La justice ne se rendait pas gratuitement ; le plaideur salariait son juge : aussi l'iniquité régnait dans les tribunaux.

Les femmes qui tuaient leurs maris étaient enterrées vives jusqu'à la tête , et condamnées à attendre la mort dans cet état. L'atrocité de ce supplice fait supposer qu'elles assassinaient quelquefois leurs époux , en représailles des rigoureux traitements auxquels elles étaient exposées.

Enfin , la vie matérielle était encore bien dure et bien triste. Les Russes ne connaissaient pas ces titres héréditaires de comte et de baron , qu'ils n'ont adoptés que sous Pierre 1.^{er} Ils avaient des princes et de la haute et petite noblesse. Le titre de kniaz ou de prince ne fut long-temps accordé qu'aux descendants de Rourik , leur premier souverain. Les princes tartares convertis au christianisme portèrent aussi ce titre.

Les armes ordinaires des Russes étaient l'arc , le javelot , la hache , la massue , le casque , la lance et la cotte de mailles. On connaissait peu l'infanterie avant le règne de Vassili Ivanowitch.... Voilà , à peu près , les données les plus certaines que nous offrent ; pour les 15.^{me} et 16.^{me} siècles , les historiens qui se sont occupés de la vie morale des peuples ; et , jusqu'ici , ces historiens sont rares ; mais , fussent-ils plus nombreux et moins concis sur cet

intéressant sujet, notre cadre nous refuserait des détails plus longs. Nous croyons avoir assez dit, pour donner une idée générale des mœurs de la France et des divers états européens aux 15.^{me} et 16.^{me} siècles.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE SUR LES EFFETS EXTRAORDINAIRES
DE LA FOUDRE.

Par M. le BARON D'HOMBRES-FIRMAS.

IL y a bien des gens persuadés qu'un incendie occasionné par la foudre ne saurait être éteint comme ceux qui seraient accidentels ou dus à la malveillance. Lorsque le grenier à foin du sieur

Voy. les *Mémoires de Luther*, Ducange, de Mayer, *Galerie du 16.^{me} siècle*, les *Statuts synodaux de Troyes*; Bracton, Jonhson, les *Edits de Charles ix*, les *Contes d'Eutrapel*; *Procès-verbaux des états provinciaux*, *Statuts des divers diocèses*, *Coutumes d'Amiens, du Maine, de Bretagne, de Touraine, du Vermandois, du Bourbonnais, etc.*; Paroque, *Traité de la noblesse*; Godefroy, André Lavigne, et les historiens de Charles vii; Louis xi et Charles viii; les *Honneurs de la cour*, par la vicomtesse de Furner; *l'Île des hermaphrodites*, *Bibliothèque française* de Goujet; *Mémoires de Bassompierre*, Sully, Francion, etc., le *Recueil des proverbes*, la *Confession de Sancy*, *l'Histoire de Paris*; par Felibien et Lobineau, les *Registres du Parlement* (1526 et 1558); le *Journal de Henri iii et Henri iv*, J. Danton, Ruffi, Rabelais, de Thou; *Histoire universelle*, Harrison; *Descript off britt*, Pffefel, Hallam, OEnias Sylvius, Rulhiern, Klapproth, etc. — Voy. aussi Michelet, *Origine du droit français*; Alex. Monteil, *Histoire des Français des divers états*; Léopold Rankc, *Histoire de la papauté*; V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*; Depping, l'Evesque, Rabhe, Walter-Scott; Mauzeu, etc., etc.

Goirand, d'Alais, fut foudroyé, comme je vais le rapporter, tous nos concitoyens accoururent, et j'en avais à mes côtés de découragés, convaincus que tout secours était inutile, objectant à ce que je pouvais leur dire le peu d'effet de l'eau projetée par les pompes, et les progrès rapides du feu. Ils prévoyaient qu'il ne cesserait que faute d'aliment, ce qui fut effectivement vrai, quoique leur raisonnement fût faux, et qu'il ne faille pas croire que tous les coups de tonnerre soient une punition du ciel. Ce préjugé et tant d'autres plus ou moins funestes semblent quelquefois fondés en apparence; c'est un devoir pour l'homme plus éclairé de chercher à les détruire.

Le peuple et même des gens instruits prétendent « que le feu électrique aux corps, aux bâtiments, « peut y rester long-temps caché; et se montrer « tout à coup, lorsqu'on s'y attend le moins. » C'est très-vrai dans certains cas; mais ce serait un préjugé, si on l'attribuait à la nature du feu céleste. Un incendie éclatera d'une manière inattendue, ou se déclarera tout de suite, durera plus ou moins, sera lent ou impétueux; selon la qualité ou la quantité des matériaux qui l'alimentent, l'accès de l'air, la manière et le point par lequel il a commencé; mais, qu'il ait été allumé avec une lampe, un briquet, une préparation phosphorique, le frottement, les rayons du soleil concentrés, ou l'étincelle électrique, ou quelque autre moyen différent, le feu ne diffère point.

Quand on allume un feu de paille, de feuilles sèches ou autres substances combustibles, au milieu

¹ Cotte: *Traité de météorologie*, pag. 75.

d'un champ , la surface en contact avec l'air s'enflamme aussitôt , brûle tout à la fois , et , si on parvient à l'éteindre , le milieu du tas se trouve préservé. S'il était possible , au contraire , d'y introduire dessous , juste au centre , un charbon , une boulette incendiaire , le feu y couvrirait lentement , comme un tison sous les cendres , brûlerait sans flammes , même dans des étoupes ou des copeaux , jusqu'à ce que l'air y eût un plus libre accès , et qu'il se fit jour au dehors. Avant ce moment , on aurait pu enlever quelques fagots de ramée , quelques brassées de matières combustibles de l'extérieur du tas.

Le 25 août 1827 , la foudre tomba dans cette ville , sur le grenier à foin du sieur Goirand. Ce ne fut pas , comme dans nos spectacles , en fusée enflammée ; ce ne furent pas l'éclair ou les traits en zigzag qui sillonnaient le ciel , qui allumèrent le foin ; le feu n'aurait pas été caché. Un courant parti des nuages orageux traversa le bâtiment , vraisemblablement contre le mur intérieur , et sa combinaison avec un fluide opposé provenant de la terre occasionna la détonnation et l'incendie qui s'ensuivit. Je suppose qu'il commença près du plancher , sous mille quintaux de fourrage (il n'y avait pas deux mois que la provision de l'auberge , des diligences , et d'un roulage considérable , que dirige M. Goirand , était faite). La première fumée produite fut absorbée en traversant le foin , puis , divisée dans sa masse , elle s'échappa par bouffées inaperçues ; puis il en sortit de plusieurs points à travers les tuiles , ce qui dénonça l'incendie , une heure après qu'il eut commencé.

On s'empessa de sauver par la fenêtre une assez

grande quantité de foin , qu'on empila sur la place , mais en même temps on donna plus d'accès à l'air vers le foyer , qui s'élargissait et s'élevait à cause de la légèreté du feu et du poids des matières qui brûlaient. Il parvint au toit , et forma une grande cheminée , d'où sortait une fumée épaisse et quelques flammèches blanches dues à l'hydrogène dégagé ; les poutres ne tardèrent pas à s'embraser , et le toit s'écroula. Le fond du plancher fut percé , et l'air se précipita dans ce passage , entraînant une colonne de flammes à une hauteur très-considérable , tandis qu'il pleuvait dans la remise au dessous des brandons allumés et des tuiles cassées. Jamais je n'avais vu rien d'une aussi magnifique horreur !

On ne dira pas que le feu éclata lorsqu'on s'y attendait le moins : depuis l'apparition de la fumée on cherchait à le prévenir. Mais , dans le principe , l'eau ne parvenait pas au foyer à travers tant de foin ; la chaleur l'en éloignait , l'évaporait , la décomposait même. Plus tard , l'eau qu'on pouvait fournir était insuffisante ; les pompiers portèrent leurs soins à préserver les bâtiments voisins , à couper les communications.

Vingt-quatre heures après , il y avait , au milieu des quatre murs noircis et lézardés , quelques tronçons de poutres encore brûlants , mais parce qu'on n'avait pas cherché à les éteindre , et non parce que le feu du ciel devait les achever.

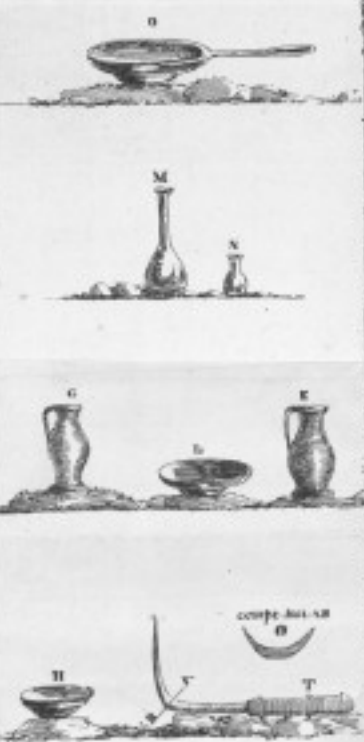
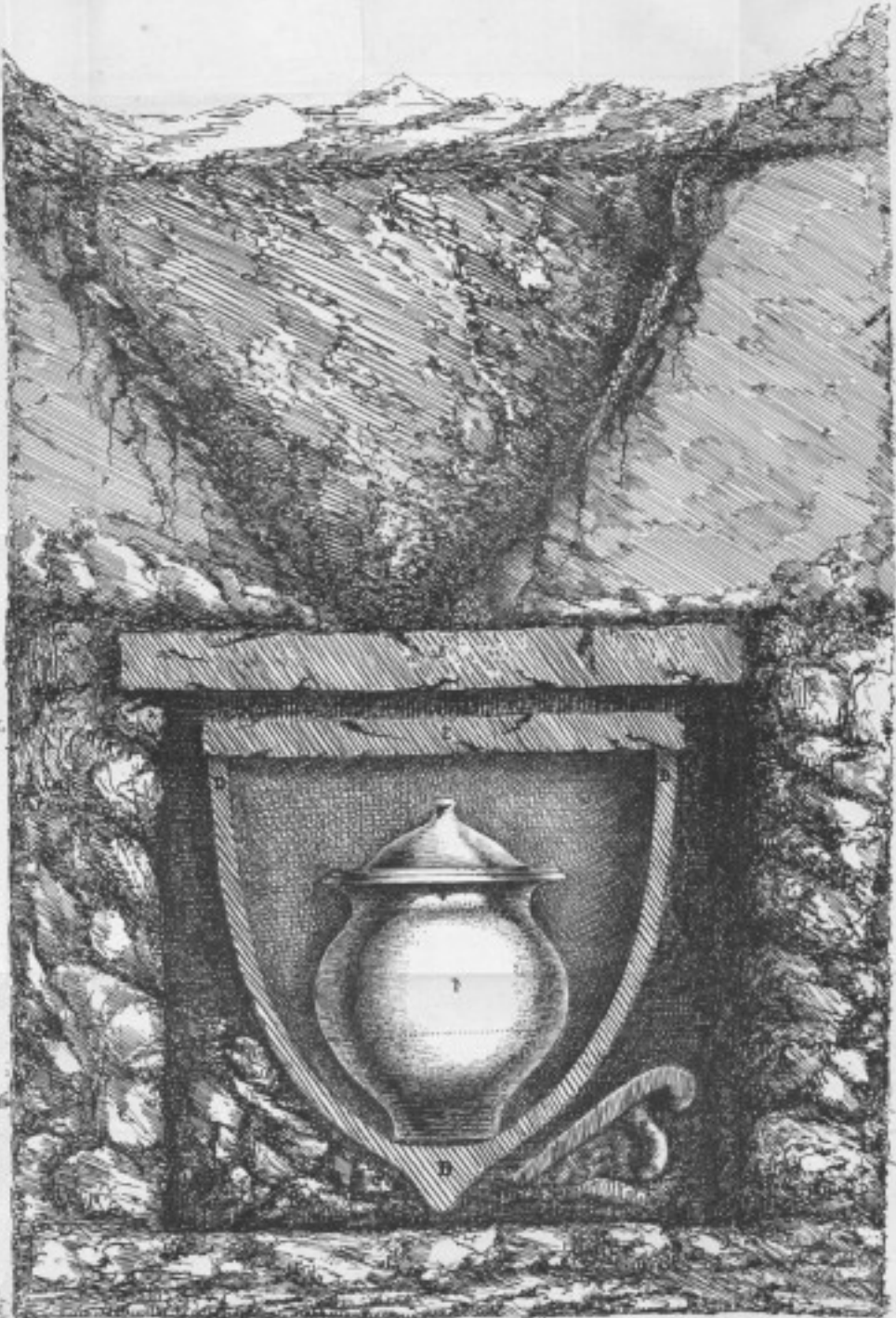
Cet incendie ne paraît pas , au premier abord , devoir être mis ici au rang des effets extraordinaires de la foudre. Une circonstance que je vais signaler , le rend tel et inexplicable pour moi.

La ville d'Alais est dominée par une colline sur laquelle est bâtie la citadelle ; le clocher de sa ca-

thédrale est d'une assez grande hauteur ; et une pyramide en fer qui supporte le timbre de l'horloge, le surmonte avec une croix ; plusieurs terrasses de particuliers , munies de girouettes , s'élèvent , dans tous les quartiers , au dessus de la masse des maisons ; la foudre respecta ces édifices , tandis qu'elle vint frapper un grenier à foin qui n'a qu'un étage ; que les maisons qui sont à droite et à gauche , et tant d'autres dans la même île , sont plus hautes ; que , rien sur les toits ni dans sa construction , ni ses matériaux , ni sa forme , ne peuvent motiver cette préférence.

Je connais l'exemple que l'on cite d'une foudre ascendante ; partie du milieu d'une cour. Le point foudroyé dans ce cas serait encore plus bas que le toit du sieur Goirand , mais on ne nous dit pas s'il y avait des bâtiments à l'entour , des instruments aratoires , ou quelque ustensile de fer sur le fumier ; un puits ou une mare auraient pu attirer le tonnerre , ou plutôt lui servir de point de départ.

Je n'examinerai point ici les questions de la matière et de la *chute du tonnerre* ; j'emploie ces mots dans l'acception vulgaire ; et je n'entends pas confondre le bruit avec l'effet. J'ai adopté la théorie des deux fluides , j'ai expérimenté que la force coercitive de l'air qui les contient lorsqu'ils agissent l'un vers l'autre , n'est pas la même pour tous les deux , et qu'ils peuvent , par conséquent , se combiner près de la terre , dans les nuages , ou dans l'intervalle qui les sépare ; mais leur explosion de même que l'étincelle de nos machines devrait avoir lieu entre les points les plus rapprochés , s'ils sont bons conducteurs.



Lithographie pour la Capitaine Bernard.

Lith Jusky.
 In executione
 et cura G. H. Schmitt sculpsit



LE LIBÉRÉ.

Par M. PHILIPPE EYSSETTE, Avocat.

C'ÉTAIT un soir d'hiver : une faible lumière
 Seintillait aux volets mal joints du presbytère ;
 La cloche du village avait tinté dix fois ;
 L'eau du ciel à grand bruit s'épanchait sur les toits ,
 Et du champ du repos, ainsi qu'âmes en peine ,
 Les cyprès frémissaient sous une froide haleine ,
 Lorsqu'un murmure sourd, des sons entre-coupés ,
 Et trois coups au guichet timidement frappés ,
 Firent hurler le chien , s'agiter la lumière ,
 Et rouler sur ses gonds la porte hospitalière.
 Un homme en habit noir apparut sur ce seuil
 Qui garde à l'indigent un fraternel accueil ,
 L'oraison sur la lèvre et la tête encor nue ;
 Son livre ouvert, disait sa veille interrompue ;
 Un cierge usé brillait dans la main du pasteur.
 Devant lui, chapeau bas, priait le voyageur.
 « Egaré dans le bois et surpris par l'orage ,
 « Il venait, repoussé des portes du village. »
 Dans la maison de paix l'étranger est entré.
 Son sac de peau, sa cape et son bâton ferré
 Reposent dans un coin. Sous ses habits humides
 Il tremble et vers la flamme étend ses mains avides.
 A son aspect, le chien couché près du foyer
 A détourné la tête et, n'osant aboyer ,
 S'est pris à murmurer d'une étrange manière.
 L'hôte était grand. Sa face était rude et vulgaire ,
 Son front pâle et déjà par la ride creusé ;
 Son corps, quoique nerveux, paraissait épuisé ;
 Ses cheveux tombaient plats sur sa joue amaigrie ,
 Et dans ses yeux brillait une sombre énergie.
 On servit devant lui le pain bis et le vin ;
 Mais, le coude appuyé sur la nappé de lin ,
 En prenant son repas, sur la muraille nue ,
 Sur le lit sans rideaux il arrêtait sa vue...

« Ami, lui dit le prêtre, en ce pauvre réduit
 « Dans la paix du Seigneur tu peux passer la nuit...
 « Pour qui dort sans terreur le sommeil est facile.
 « Hélas! sa pauvreté protège cet asyle.
 « On y dort à l'abri du vent et des pervers.....
 « Et cette croix sur nous veille les bras ouverts. »

Et l'inconnu se trouble et sa langue glacée
 Hésite ; mais bientôt de son âme oppressée
 Des cris, de longs sanglots éclatent. Ses deux mains
 Lui couvrent le visage. « Ami, dans quels desseins
 « Etiez-vous en ces lieux, dit l'homme de prière ? »
 Dans un dessein de mort !... Ecoutez-moi, mon pere,
 Dit le sombre étranger, écoutez un moment.
 Ensuite chassez-moi !... Ma vie est un tourment.
 Je suis jeune et déjà sur ma tempe flétrie
 Mes cheveux ont blanchi, blanchi dans l'infamie...
 Pour un crime autrefois justement condamné,
 Dans un bague dix ans je languis enchaîné.
 L'opprobre m'investit, car le sceau des coupables
 M'imprima ses sillons brûlans, ineffaçables.
 Et je suai la honte et la bus avec l'air.
 Et, flétri dans mon âme et flétri dans ma chair,
 Dans un cloaque impur, réceptacle du vice,
 Je consumais mes jours minés par ce supplice,
 Me roulant sur le sable et répandant des pleurs
 A ramollir ces fers qui causaient mes douleurs ;
 Pleurs amers, pleurs de sang, qui brûlent le visage...
 Lorsqu'un homme de Dieu me dit, un jour : « Courage !
 « Expie !... Ici-bas l'homme est né pour expier.
 « Ta chaîne peut t'absoudre et te purifier. »
 Et j'embrassai ma chaîne et depuis, sans relâche,
 Des plus rudes travaux je dévorai la tâche.
 Sous les plus lourds fardeaux je ployai, haletant,
 Et me trainai, le corps broyé, le cœur content,
 Dans le calice infect de mon ignominie
 Je recherchai le fiel et je pressai la lie
 Jusqu'au jour où, sortant de ces vivans tombeaux,
 De ma livrée infâmé arrachant les lambeaux,
 Et mort ressuscité, secouant en arrière
 Et les vers du sépulcre et le hideux suaire,

Je m'élançai, mes pas au hasard me guidant.
 Un beau jour !... le soleil paraissait plus brillant.
 Dérision !... Partout je recueillis l'outrage.
 La malédiction m'attendait au passage.
 On fuit le paria d'anathème frappé,
 Et l'on brise la coupe où sa lèvre a trempé.
 Où fuir, où me cacher sans que l'enfant, la femme
 Ne me montrent du doigt et ne disent : l'infâme !
 Irai-je à mon village ?... Hélas ! le cœur brisé,
 Mon vieux père y mourut par les siens méprisé....
 Lui seul en cet état eût pu me reconnaître....
 Les autres... indignés, m'auraient chassé peut-être.
 Ma honte trop publique a rompu sans retour
 Et les liens du sang et les nœuds de l'amour....
 Cependant, Dieu le sait ! j'ai réparé le crime.
 Mon épargne a nourri les fils de la victime,
 J'ai dans la main du fisc soldé le prix du sang.
 A mon tour me voilà pauvre et nu maintenant ;
 Que faire ? Mendier, errant dans le royaume,
 Le travail et le pain, ces deux soutiens de l'homme ?
 Mais l'atelier se ferme et le maître est sans cœur
 Pour un être marqué du sceau réprobateur.
 Qui veut au malheureux, rouge encor de ses chaînes,
 Confier ses troupeaux, les fruits de ses domaines ?
 Heureux, si le dégoût lui jette, en frémissant,
 Ce pain, ce pain amer qui lui brise la dent !....
 Si l'on force la nuit quelque ferme isolée,
 Si quelque coup de feu tonne dans la vallée,
 Si l'étincelle vole au faite du gerbier,
 La hache à coups furtifs ravage le plancher,
 Sur moi seul le soupçon ; et sa main, toujours prête,
 Aux pailles du cachot les fers aux pieds me jette.
 Alors, oh ! je le dis, la rougeur sur le front,
 Las de boire la honte et dévorer l'affront,
 Je regrette le baigne, et souvent dans mon âme
 J'ai senti mon passé se relever infâme ;
 Alors d'affreux éclairs m'éblouissent les yeux,
 Et j'appelle le crime et je maudis les cieux.
 Des sombres passions grondant dans ma poitrine
 Le ferment se révolte et l'instinct me domine.
 Ce soir, ô sous tes pieds, vieillard, écrase-moi !

J'ai voulu, j'ai voulu pénétrer jusqu'à toi ;
 A ta porte accroupi comme le mauvais ange,
 Je t'épiai long-temps, riant d'un rire étrange.
 Je voulais, de plus près embrassant l'échafaud,
 Par un crime éclatant grandir jusqu'au couteau,
 Car le fer ne fait pas la honte, il la termine !...
 Ta voix m'a désarmé. — La justice divine,
 Dit le pasteur ému, pardonne au repentir.
 Armé du fer des lois l'homme peut bien punir,
 Mais Dieu lui seul pardonne. Ah ! s'il était encore
 De ces maisons de paix que le vrai sage honore,
 Ces hospices, du cœur mystérieux abri,
 Qui du sépulcre n'ont que le calme et l'oubli,
 J'y guiderais tes pas. Mais puisqu'à ta misère
 Le fer du suicide ou le stylet vulgaire
 Seuls s'offrent pour recours, demeure en ce réduit
 Et bénis à jamais le ciel qui t'y conduit.
 Je possède ici près, autour du presbytère,
 Dans un sol bien ingrat quelques arpents de terre ;
 J'y travaille moi-même, et ma main chaque soir
 Y porte avec effort la bêche ou le sarceloir.
 Veux-tu de ces labéurs ? Qu'ils soient seuls ton salaire !
 Le travail te rendra ta dignité première :
 Homme ! lève ton front courbé par le malheur,
 Et mange en paix le pain qu'ennoblit la sueur.

RAPPORT DE M. MAURIN SUR LA STATISTIQUE D'ANGLETERRE.

Par M. MOREAU DE JONNÈS, Associé correspondant.

M. Moreau de Jonnés poursuit le cours de ses travaux statistiques avec une persévérance digne d'éloges.

Long-temps reléguée dans la classe des sciences curieuses mais vaines, la statistique a pris aujourd'hui une sérieuse place dans le cercle de nos études, avec les progrès de l'économie politique, ar-

rachée enfin à l'action rêveuse de théories qui n'avaient pas été éprouvées au creuset de l'observation des faits. Constatant la civilisation, l'état social d'un peuple, le suivre dans ses ramifications diverses, le faire sortir du vague des idées pour l'amener à des résultats positifs, numériques, appréciables, par conséquent, dans leur degré véritable; comparer cet état avec celui des peuples voisins, faire voir par la comparaison ce qu'il peut avoir de supérieur sous certains côtés, n'est-ce pas le moyen de donner une impulsion nouvelle aux travaux de ses compatriotes, en leur indiquant les sources de cette supériorité, comme aussi en leur montrant son infériorité sous certaines faces, n'est-ce pas consacrer le mérite d'institutions qui n'est pas toujours compris et apprécié par eux? Sous ce rapport éminent, le nouveau travail que vient de publier M. Morcau de Jonnés est extrêmement précieux.

C'est la Grande-Bretagne qui en est l'objet, la Grande-Bretagne qui offre le développement le plus étendu de la richesse publique, comme aussi de la misère individuelle et des résultats fâcheux qu'elle amène à sa suite.

Le territoire de cette contrée; qui a surpassé en grandeur et en opulence tout ce que les anciens et les modernes ont jamais produit par l'action combinée du commerce et de la navigation, n'est pas considérable: 15,703 lieues carrées forment sa superficie, c'est-à-dire, qu'il excède la moitié de celui de la France, qu'il se rapproche du tiers de celui de la monarchie autrichienne, et du 15.^{me} de celui de l'empire russe. Ce territoire se divise en 3,920 lieues carrées de terres arables, 5,600 lieues carrées de prairies et pâturages, 565 lieues carrées de bois et

forêts, 5,351 lieues carrées de terres incultes ou stériles. Il a par conséquent le tiers de son étendue en culture, tandis que la France en a plus de la moitié de la sienne; plus du tiers en prairies et pâturages, tandis que la France n'en a que le septième; le quart en terres incultes et stériles, tandis que la France n'en a que le sixième. Les îles Britanniques sont le pays le plus déboisé d'Europe, car la vingt-cinquième partie seulement de son territoire est en forêts, et, sans les houillères, elles seraient inhabitables. La France a, au contraire, le septième de sa surface en bois, et elle est encore bien éloignée de la Russie, d'Europe, de la Suède et de la Norvège, qui en ont le tiers.

Les montagnes sont très-nombreuses; on en compte 160, mais elles sont peu élevées; la plus haute, Ben-Nevis, en Ecosse, n'a que 1,335 mètres. Le granit constitue la base de ces montagnes; il passe en Ecosse au gneiss et au schiste. Les terrains qui les environnent sont riches en mines de fer, d'étain, de cuivre et de plomb, ainsi qu'en houillères, qui sont les plus abondantes que l'on connaisse.

Les fleuves n'ont pas un cours très-étendu. Le Shevern et le Shannon, qui sont les plus considérables, n'ont que 60 lieues chacun. La Tamise, dont le bassin reçoit les vaisseaux de guerre, n'a que 58 lieues. On compte quinze fleuves principaux, dont les embouchures forment presque partout d'excellents ports, et qui sont reliés entr'eux par de nombreux canaux de navigation.

La température moyenne est de 10 degrés centigrades. En France, elle est de 14 degrés centigrades environ. La moyenne de la quantité de pluie

qui tombe annuellement est de près de 85 centimètres. En France, elle est de 64.

Le système de canalisation embrasse un parcours de 24 lieues, et forme, avec les rivières navigables, un total de 1,331 lieues sillonnées par la marine marchande.

Le plus grand des quarante-cinq canaux qui forment ce système, est celui de Lieds à Liverpool, qui a un peu plus de 43 lieues. Le fameux canal Calédonien, qui joint la mer d'Irlande à la mer d'Allemagne, et a été souvent cité comme le modèle à suivre dans les travaux à exécuter, pour réunir, par une ligne navigable, la mer rouge à la Méditerranée, et l'Atlantique à la mer pacifique, a 20 lieues et 24 écluses.

La Grande-Bretagne renferme les chemins de fer les plus étendus et les plus nombreux d'Europe. On en compte 23 actuellement terminés, et 4 en construction. Le plus long de ceux qui sont achevés est celui de Liverpool à Birmingham, qui a 45 lieues. Les plus longs de ceux qui ne le sont pas encore, sont celui de Londres à Bristol, qui a 61 lieues, et celui de Birmingham à Londres, qui a plus de 60 lieues; et offre 10 tunnels, dont le plus étendu a une demi-lieue.

La population anglaise est de 24,271,763 habitants. Elle est, par lieue carrée, depuis 133 jusqu'à 37,000 habitants. 37,000 habitants par lieue carrée! c'est la plus grande condensation de population connue. En moyenne, elle est de 1,531 par lieue carrée. En France, la population est, en moyenne, de 1,196 par lieue carrée.

La propriété est singulièrement concentrée en Angleterre. Ce pays est la terre de la grande pro-

priété. On y compte 18 seigneurs qui ont au delà d'un million de revenus en immeubles. On cite comme le plus riche, le duc de Northumberland, qui a 3,600,000 fr. de rentes en terres. La propriété industrielle n'est pas moins concentrée. On compte à Birmingham trois négociants possédant ensemble 25 millions; et il est mort dernièrement, à Londres, un orfèvre qui a laissé au delà de 24 millions de fortune.

Avec cette concentration de richesses, les prolétaires doivent être nombreux. On les évalue, pour l'Angleterre et l'Ecosse réunies, à plus de 10 millions seulement sur plus de 16,000 millions d'habitants. Aussi la taxe des pauvres atteint le chiffre de 200,000 millions de francs.

Les produits agricoles consistent :

En céréales, qui produisent 156,296,300 hectolitres de grains, et qui donnent une valeur de 3,476,800,000 fr.;

En pâturages et cultures destinés à la nourriture des chevaux, du bétail et des troupeaux, embrasant 16,920,000 hectares, et donnant une valeur de trois milliards 283,000,000 fr.

Les chevaux, les troupeaux, le bétail, rendent en travail, en viandes de consommation, en peaux et cuirs, en graisse, en beurre, en fromage, en lait et en laines, une valeur de 5,746,866,000 fr.

La consommation s'élève à une somme de six milliards 200,000,000 fr. en céréales, viandes, bière, esprits, vin, tabac, sucre, café et thé.

La moyenne de la consommation annuelle pour la viande est de 162 livres par individu. C'est la plus grande connue. Elle est pour la bière, de 5 hectolitres par individu; pour les liqueurs alcoo-

liques, de 5 litres ; pour le vin, d'un litre ; pour le tabac, d'une livre ; pour le sucre, de 16 livres ; pour le café, d'une livre ; pour le thé, d'un tiers de livre. L'importation du vin n'est que de 235,000 hectolitres, sur lesquels l'Espagne et le Portugal figurent pour les deux tiers ; la France seulement pour 1/25^e. Il y a cinquante ans que notre pays fournissait à l'Angleterre trois fois plus de vin.

Les mines sont nombreuses et abondantes.

La houille présente une production de 21,500,000 tonneaux, valant 537,500,000 fr., sur lesquels l'exportation est évaluée à 600,000 tonneaux seulement. Les bassins de Newcastle et du pays de Galles-Méridional, sont les terrains les plus riches. On a calculé, que telle est leur étendue, que le premier, qui fournit par an 3,700,000 tonneaux, ne sera pas épuisé avant 15 siècles ; et le second, qui donne 2,000,000 1/2 de tonneaux annuellement ; peut continuer à les fournir pendant 6,400 ans. En France, le produit total des houillères est de 1,682,400 tonneaux, valant 16,079,000 fr. : rapport, 1 à 21.

Les mines de fer produisent 700,000 tonneaux de fonte, qui, à 150 fr. la tonne, donnent un résultat de 105 millions. 300,000 tonneaux environ sont convertis en fer malléable ; le reste est coulé. Le minéral est très-riche. Dans le pays de Galles, il donne 33 6/10 avant le grillage, et dans le Lancashire, une espèce de fer hématite donne jusqu'à 69 0/10. En France, la production de la fonte est de 269,060 tonneaux, qui valent 49,602,000 fr.

Les mines de plomb produisent en Angleterre 46,000 tonneaux, valant 1,518,000 fr.

En France, elles produisent 830

tonneaux, valant 308,000 fr.

Les mines de cuivre produisent en Angleterre, 12,270 tonneaux, dont plus de moitié est exporté, et valant 30,675,000 fr.

En France, 137 tonneaux, valant 247,000 fr.

Les mines d'étain produisent 4,183 tonneaux, valant 12,590,000 fr.

Si maintenant nous comparons la valeur des chiffres de la production minière des deux pays, nous trouverons qu'en Angleterre elle est de 687,288,000 fr. ; en France, de 66,236,000 fr. Ces chiffres sont les limites de la production des années passées, mais nul doute qu'elles ne soient actuellement, ou qu'elles ne seront prochainement dépassées.

Passons maintenant à l'industrie, et voyons tout ce qu'elle a engendré de merveilles dans les îles Britanniques.

L'industrie cotonnière, la première de toutes, emploie 300,000,000 de livres de coton, tandis que la France en emploie 71,605,000 seulement. Aussi celle-ci ne produit que pour 250,000,000 fr. de tissus, tandis que sa rivale en produit pour 900,000,000 de fr. En outre de 1,500,000 ouvriers occupés à manufacturer le coton, 33,000 chevaux de vapeur, et 11,000 chevaux de cours d'eau sont les instruments de cette production. Le débouché en est dans la consommation, qui est double en Angleterre qu'en France, et dans les exportations qu'offrent les marchés des deux hémisphères.

L'industrie des lainages emploie 133,000,000 de livres de laine indigène, 40,000,000 de livres de laine exotique. La production des tissus est d'une valeur de 540,000,000 fr., dont 390,000,000 re-

présentent celle des tissus consommés dans le pays , et 150,000,000 celle des tissus exportés.

L'industrie des toiles emploie 127,000 tonneaux de lins indigènes , 61,160 de lins étrangers , qui produisent pour 280,000,000 fr. de tissus , dont 226,000,000 fr. représentant la valeur de ceux consommés dans le pays , et 56,000,000 fr. celle des exportations.

L'industrie des soieries produit pour 200,000,000 fr. d'étoffes. La consommation est de 178,000,000 fr. ; l'exportation de 22,000,000 fr.

Celle des peaux préparées produit 337,457,000 fr. C'est par elle que l'Angleterre approvisionne une partie de l'Europe , l'Amérique et l'Inde , de cuirs vernis , de buffleterie , de souliers , de bottes , etc. , etc.

Enfin , la pêche donne pour 50,000,000 fr. de produits.

Avec les produits accessoires omis , et qui sont évalués à 600,000,000 fr. , il suit que :

La production totale des îles Britanniques s'élève à 18 milliards de francs en produits bruts. En éliminant de ce chiffre énorme la valeur des matières premières , on a 9,450,000,000 fr. , et , si on rappelle qu'en 1801 la production ne s'élevait qu'à trois milliards , on reconnaîtra qu'elle a plus que triplé depuis lors.

En distraisant maintenant le montant des doubles emplois compris encore dans ce chiffre , on arrivera à 6,000,900,000 fr. qui représentent le produit net.

En France , le produit brut n'allait pas , en 1825 , à 11 milliards ; mais il ne faut pas négliger que le blé entre pour un chiffre plus considérable en An-

gleterre qu'en France dans la production totale, l'hectolitre coûtant le double dans le premier pays, ce qui réduit le montant de la différence des deux produits nets.

Le numéraire en circulation est en Angleterre de 2,600,000,000. Il est en France de près de trois milliards. Mais en Angleterre les billets de banque et autres papiers de change ajoutent plus d'un milliard à la circulation; tandis qu'en France le cours de cette monnaie de convention est beaucoup plus restreint.

Le renom du commerce anglais n'a pas besoin d'être établi; mais sa puissante étendue est arithmétique peu appréciée.

En 1835, la valeur des importations s'est élevée à 1,503,747,000 fr. dans les îles Britanniques, chiffre qu'il faut décomposer :

En commerce spécial,	1,184,305,000 fr.
Commerce d'entrepôt,	319,442,000
Commerce général,	1,503,747,000 fr.
En France, dans la même année,	
Commerce spécial,	520,270,000 fr.
Commerce d'entrepôt,	240,456,000
Commerce général,	760,726,000 fr.
Différence,	743,021,000 fr.

En 1836, le chiffre des importations anglaises manque; mais en France il offre une augmentation notable sur 1835.

Commerce spécial,	564,391,000 fr.
Commerce d'entrepôt,	341,184,000
Commerce général,	905,575,000 fr.

Les importations anglaises portent sur les laines

tirées de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Australasie; sur les soies brutes, dont la plus grande partie vient du Piémont; de la Lombardie et du royaume de Naples; sur les soieries de l'Inde; sur les cotons qui sont tirés des Etats-Unis, des colonies et des possessions d'Asie, du Brésil, de l'Egypte et autres pays de provenance; sur le café, le sucre, le poivre, l'indigo, le tabac, le thé, qui viennent des Antilles, de la Guyanne anglaise, de l'Inde, de Maurice, du Brésil, de Porto-Rico, de Cuba, du Ceylan, de Java, des Etats-Unis, de la Chine; enfin, sur les céréales, les esprits et les vins.

Les exportations, en 1835, se sont élevées pour l'Angleterre à 1,184,205,000 fr. en produits indigènes, et à 349,442,000 fr. en produits coloniaux réexportés; total; 1,503,747,000 fr. Près de la moitié de cette vaste exportation consiste en tissus et fils de coton. Le reste est en lainages, soieries, toiles, fils de laine et lin, coutellerie, quincaillerie, fer, étains bruts ou travaillés, cuivre brut ou ouvré, mercerie; sucre raffiné, porcelaine, cuirs, papeterie, houille, etc., etc.

L'Afrique, l'Asie, l'Océanie, l'Europe et l'Amérique, sont les marchés du commerce anglais, et les tributaires de son immense production industrielle.

Pour répandre sur tous les points du globe ses produits, l'Angleterre a employé à sa navigation marchande 43,000 navires jaugeant 7,000,000 de tonneaux, sans compter ceux employés au cabotage.

En 1836, l'exportation de la France a été d'une valeur de 961,284,000 fr.; différence 542,463,000.

La France occupe le second rang dans le mouvement commercial, puis viennent les Etats-Unis...

Les colonies anglaises sont les plus vastes que possède aucun état.

Elles occupent :

En Australie, 40 lieues carrées, pop.	77,000 h.
En Amérique, d° 69,700 d°	1,966,716
En Asie, non compris les Etats	
médiatisés, d° 62,372 d°	90,526,000
Etats médiatisés, 80,450 d°	33,444,822
En Afrique, d° 558 d°	216,000
En Europe, d° 540 d°	665,000

Dans l'Indoustan, le riz, ce produit qui occupe en Asie la place du blé chez nous, et du maïs en Amérique, mûrit en quatre mois et demi, en six mois au plus, et rend de 100 à 114 pour un dans les meilleures terres.

Le cotonnier rapporte jusqu'à 1,572 livres de laine par hectare, le tabac jusqu'à 1,600, l'indigo jusqu'à 20, la canne à sucre 12,500 livres de sucre au lieu de 3,000 que donnent les Antilles. Le bas prix du travail dans l'Inde réduit la valeur du sucre brut à 16 c. la livre, tandis qu'en Amérique elle est de 65 c. De là on a eu l'idée d'en transporter le monopole de production dans l'Inde; mais la betterave a suscité une concurrence qui, jusqu'à présent, a empêché la réalisation de ce projet.

Les finances de l'Angleterre présentent un curieux phénomène à étudier.

En 1836, les revenus publics se sont élevés, sans y comprendre la taxe des pauvres et les dépenses municipales, à 1,364,000,000 fr.

Ils consistent en impôt territorial, en taxes sur les maisons habitées, sur les fenêtres, sur les domestiques, sur les voitures, sur les chiens, sur

les chevaux, sur les armoiries, en droits de douane, de timbre, de poste, de loterie, en droits de consommation (excise).

Les dépenses, en 1836, se sont élevées à 1,164,314,000 fr. La dette publique, qui montait, en 1815, à 28,025,000,000 fr., ne se porte plus aujourd'hui qu'à 19,132,487,000 fr. En outre, la dette flottante résultant des billets de l'échiquier, correspondant à nos bons du trésor, est de 703,875,000 fr.

L'organisation constitutionnelle de l'Angleterre, qui a eu une si heureuse influence sur la fortune publique et privée, est trop connue pour que nous nous attachions à la décrire. Nous rapporterons seulement quelques faits qui sont moins connus ou qui ont une origine toute récente.

On compte, dans la chambre des lords, 15 pairies qui remontent aux 13.^{me}, 14.^{me} et 15.^{me} siècles. La plus ancienne est celle de lord Clifford, qui date de 1269. Celle du lord Gray est du 15.^{me} siècle.

La composition de la chambre des communes présentait une organisation vicieuse, que son ancienneté a long-temps protégée, mais la loi de réforme est venue en changer le système.

Ainsi, de grandes villes telles que Birmingham, Sheffield et Leeds, n'étaient point représentées au parlement, tandis que des bourgs dépeuplés, où il ne restait plus qu'une maison et un électeur, nommaient un ou deux députés; Old-Sarum, Newton et Midhurst n'avaient chacun qu'un seul électeur, et éleisaient ensemble six députés. Antérieurement à la loi de réforme, on comptait 527,000 électeurs.

Aujourd'hui le droit électoral appartient, dans

les bourgs, aux propriétaires et locataires de maisons estimées à 250 fr. de loyer par an. Les anciens électeurs, toutefois, conservent leur droit quoique ne remplissant pas cette condition.

Dans les comtés, le droit électoral appartient aux tenanciers ayant une propriété d'une valeur annuelle de 250 fr., aux fermiers ayant des terres ou édifices d'une valeur annuelle de 1,250 fr. et des baux de 20 ans au moins.

La loi de réforme ayant augmenté de 455,000 le nombre des électeurs, on en compte un million actuellement.

Avec les résultats que nous venons de grouper, l'examen des chiffres que va nous fournir la statistique criminelle sera un sujet de surprise. Il semble que le nombre des crimes devra être moins élevé que partout ailleurs, et cependant il n'est pas de pays en Europe où les crimes soient plus fréquents. Chose singulière, ceux qui indiquent des passions violentes, tels que le meurtre, l'assassinat, le viol, sont plus communs que dans les pays méridionaux eux-mêmes, et ce n'est certes pas l'insuffisance de la législation pénale qui en est la cause, car elle est extrêmement sévère; elle compte 233 cas de peine capitale, quand la France n'en compte que 6.

180,000 individus sont poursuivis annuellement, dont 42,000 en cour d'assises. Sur ce chiffre de 42,000, 28,500, en moyenne, sont convaincus, 1,257 sont condamnés à mort, 409 exécutés, et 5,000 déportés.

Si, maintenant, nous comparons l'Angleterre à la France, même après une révolution (1835), dans le rapport des crimes à la population moyenne des deux pays, on trouve que le meurtre est quatre

Observations Météorologiques faites à Alais en 1838 par le B^{on} A. D. Nombres.

Mois	Baromètre à Zéro				Thermomètre.			Udromètre			Anémomètre								Nombre de Jour.								
	Thermomètre		Baromètre		Thermomètre			Udromètre			Anémomètre								Nombre de Jour.								
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.
Janvier	757.41	730.16	748.79	748.79	10° 28'	3° 14'	62.30	55..	185.30	N	0	6	2		7		3	3	14	5	12		6	2		22	
Février	753.49	729.83	747.41	742.30	12.30	2..	8.40	45..	39.80	24.80	N	8	4	1	1	6	2	3	3	6	9	13	4	0	2		9
Mars	756.81	729.85	748.82	745.48	18..	2..	11.25	35.80	44..	83.50	NE	11	13			4			3	11	15	5	6	5			1
Avril	757.32	735.59	745.35	743.79	20..	3..	14.80	7.75	23..	80.50	N	13	6	1	1	6			3	12	11	7	10	2	1	2	5
Mai	759.92	732.46	745.25	742.87	26..	3..	17.30	32..	53..	104..	S	6	1		3	15	3	1	2	8	16	7	6	5			
Juin	756.29	727.24	749.41	748.39	31.30	14	22.25	10.5		10.80	N	13	7		1	6		2	1	13	15	3	4	3		2	
Juillet	753.37	730.84	751..	750..	33..	17..	26.30				N	15	4	2	1	5	1	1	2	26	4	1	0			3	0
Août	757.60	745.72	751.11	750.49	31.15	17..	23.60	1.80		1.80	N	14	3	2	1	10	1		1	19	8	4		1			
Septembre	752.80	746.06	748.62	748.47	24.30	14..	18.85	34.30	65..	39.30	S	8	6	1		10	4		1	8	15	7	3	1			
Octobre	756.32	743.08	750.12	748.31	22..	7..	16.30	6.30	3..	9..30	NO	6	6			6			13	16	10	5	4	2		1	3
Novembre	757.19	731.11	742.60	742.09	17..	3..	11.80	47..	75.30	131.30	S	5	6			5		4	6	3	14	13	2	11			1
Décembre	757.08	722.44	750.35	750.60	13.30	2.30	5.45	2	43..	44..	N	12	11			6			2	21	1	9	6	3	2		24
Année	Max. 759.92	Min. 727.24	Max. 747.80	Min. 742.28	Max. 33..	Min. 14	Max. 26.30	Min. 1.80	Max. 104..	Min. 10.80	N	120	73	9	8	30	11	14	41	147	123	85	54	54	7	8	66

fois plus fréquent, et l'assassinat moitié au moins plus fréquent, le viol six à sept fois autant, le vol quatre fois autant en Angleterre qu'en France.

Il y a, année moyenne, neuf à dix fois autant d'accusés dans le Royaume-Uni, qu'en France, même lorsque ce dernier pays s'est trouvé en révolution, et neuf fois autant d'individus condamnés.

Les acquittés sont en France aux accusés, comme 1 est à 2 1/2; dans les îles Britanniques, comme 1 est à 8.

Ce qui redouble notre surprise, quant au nombre de crimes commis annuellement en Angleterre, c'est que l'instruction y est plus répandue qu'en France.

C'est ainsi qu'on y compte 75,000 écoles fréquentées par 4,035,613 élèves; ce qui établit un rapport d'un sur six habitants.

La France, en 1834, ne comptait que 1,907,000 élèves, ou un sur 17.

Il est curieux de comparer l'état du Royaume-Uni sous ce rapport avec la Russie; qui occupe le plus bas degré de l'échelle européenne; elle ne compte, en effet, qu'un élève sur 794 habitants.

L'enseignement supérieur est donné dans huit universités, dont l'une, celle d'Oxford, se vante d'avoir été fondée en 896 par le roi Alfred.

On compte, dans les îles Britanniques, 274 journaux, 1 sur 88,000 habitants, tandis qu'en France il en existe 490, 1 sur 66,000. La Russie n'en a que 58, 1 sur 1,500,000 habitants.

Quelques mesures législatives récentes doivent compléter le tableau que nous venons de présenter.

Ce sont :

1. La réforme parlementaire;

2. L'abolition de l'esclavage dans les colonies , moyennant 500,000,000 fr. d'indemnité aux propriétaires d'esclaves ;

3. L'abrogation de la loi du test et autres , qui privaient les dissidents de l'exercice des droits civils ;

4. La tolérance religieuse , qui a fait entrer huit pairs catholiques dans la chambre haute , et quarante-deux membres catholiques dans l'autre chambre ;

5. La réforme des vieilles corporations privilégiées ;

6. La commutation des dîmes en redevances pécuniaires ;

7. L'abolition des taxes d'église en Irlande ;

8. La suppression d'évêchés inutiles et dispendieux , et l'égalisation des revenus de ceux conservés ;

9. La sanction légale accordée aux mariages des dissidents , contractés dans leurs églises ;

10. L'établissement des registres de l'état civil pour les naissances et décès ;

11. L'abolition de la peine de mort dans 61 cas où elle était appliquée d'après les anciens statuts ;

12. L'abolition du pilori , qui est pour le vice déhonté un théâtre de scandale ;

13. La liberté sans contrôle accordée à la presse dans l'Inde Britannique ;

14. L'abolition des châtimens corporels pour les troupes indigènes de l'Inde , et les efforts qui ont été faits , efforts qui n'ont pas été sans succès , pour abolir l'usage des veuves indoues de se brûler avec le cadavre de leurs époux ;

15. L'introduction du jugement par jury dans les possessions d'outre-mer ;

16. La réforme de la comptabilité de l'échiquier, et l'adoption de mesures analogues à notre système financier ;

17. La réduction dans la dette fondée, et les dépenses publiques.

Enfin, d'autres mesures législatives sont réclamées par l'opinion comme devant ajouter de nouvelles améliorations à celles qui ont été déjà obtenues.

Ce sont :

1. Le scrutin secret dans les élections ;

2. La triennalité des parlemens ;

3. L'abolition de la pairie ecclésiastique ;

4. La suppression des dîmes sans condition ;

5. L'appropriation d'une partie des revenus du clergé à l'instruction publique ;

6. L'abolition de toute religion d'état ;

7. La révision des lois sur la transmission de la propriété par héritage ;

8. La réforme complète des lois criminelles et l'abolition de la peine de mort pour tout crime autre que l'homicide prémédité ;

9. La suppression de la déportation ;

10. Le rappel des lois sur les débiteurs insolubles, et la suppression de l'emprisonnement qu'ils subissent ;

11. L'adoucissement des lois relatives aux amendes qui ne sont nullement proportionnées à la fortune des condamnés ;

12. Enfin, l'émancipation commerciale des colonies ; afin de libérer le commerce Britannique de la nécessité de ne se pourvoir que par elles des denrées coloniales ; de refuser le sucre du Brésil pour celui de la Jamaïque ; le café de Cuba pour celui

de la Guyanne , et les bois du nord de l'Europe pour ceux du Canada.

L'ouvrage de M. Moreau de Jonnés , dont nous n'avons présenté que le squelette , est extrêmement intéressant par les détails curieux et développés qu'il renferme ; c'est le travail le mieux fait pour faire comprendre l'Angleterre ; c'est le travail le plus complet qui ait été publié sur ce pays.

Une critique minutieuse et rigoureuse pourrait peut-être relever quelques erreurs de détails , quelques chiffres inexacts , un peu trop de développement historique qui jette du désordre dans les notions statistiques ; le défaut qui se fait parfois remarquer ; de conversion des mesures anglaises en mesures françaises ; un manque de concordance dans les calculs , un peu de confusion dans les résultats présentés , enfin , une absence rare , toutefois , de termes de comparaison ; mais , outre qu'il serait si quelquefois difficile de distinguer ce qui est la faute de la typographie de ce qui est la faute de l'auteur , ce sont des taches légères qui ne sauraient faire oublier les immenses recherches , les résultats aussi intéressants qu'utiles qu'il renferme :

*Ubi plura nitent.... non ego paucis
Offendar maculis.*

DES FERMES-MODELES.

Rapport par M. G. DE LABAUME.

INDIQUER les avantages et le mode d'établissement d'une ferme-modèle dans le Midi et surtout dans le département du Gard , tel était le sujet du concours que vous avez ouvert. Chargé par votre commission

de vous rendre compte de sa décision et des motifs qui l'ont dictée; nous devons d'abord vous dire combien elle a été surprise et affligée du peu d'empressement avec lequel on a répondu à une intention aussi éminemment utile.

L'industrie agricole, la mère et la plus productive de toutes les industries, la seule qui pût, à la rigueur, se suffire à elle-même, ne devrait-elle pas attirer les principales méditations de tous ceux que le zèle du bien public enflammé, et qui consacrent leurs efforts à l'amélioration physique et morale de la société?

Il est très-désirable sans doute d'être bien logé; bien vêtu, et de jouir de toutes les aisances que nous devons à l'état avancé de nos manufactures; mais il faut d'abord vivre; et tous ces avantages seraient parfaitement inutiles à l'homme qui manquerait de pain. C'est donc à l'industrie qui nous le donne; que la raison nous invite à penser avant tout; et, tant qu'elle ne sera pas parvenue au point de perfection dont elle est susceptible, les amis du bien public qui n'en font pas l'objet de leurs principales études, se laissent égarer par de trompeuses amorces, et manquent la route où chaque pas peut justifier la noble ambition d'être utile.

Les fermes-modèles sont, jusqu'à présent, le moyen le plus efficace pour faire avancer l'agriculture. Inutilement on contestera la bienfaisante influence exercée par les exemples de Roville et de Grignon. Toutes les critiques de détail dont ces établissements sont susceptibles, ne peuvent ébranler le principe de leur utilité, et n'empêcheront pas ces soleils agricoles de continuer à verser des torrents de lumière même sur leurs blasphémateurs.

Il suffit de s'être occupé d'agriculture, pour être convaincu que ; dans notre département lui-même, si éloigné de Roville par la distance, le sol et le climat, les annales de cette ferme-modèle ont amené de véritables progrès. Que serait-ce du compte-rendu annuel, d'un établissement local où figureraient toutes les productions si variées de notre riche agriculture ?

Nous finirions par savoir d'une manière précise, quel est le coût et le produit de la substitution des instruments nouveaux aux anciens dans la culture de la vigne ; quels sont, de tous ces procédés de vinification, si semblables au principal, si différents dans les points accessoires, ceux qui doivent être préférés ?

Parmi les innovations que l'on cherche à introduire dans l'éducation des vers à soie, il en est beaucoup d'avantageuses ; mais, qui voudrait garantir qu'elles sont toutes utiles, que toutes valent mieux que les vieux procédés dont elles exigent la destruction ? L'expérience, impartiale, consciencieuse, dénuée même de cet intérêt d'amour-propre qui ne veut jamais avoir participé qu'à des succès, peut seule, dans les fermes-modèles du Midi, résoudre ces questions d'un si grand intérêt.

La culture en lignes, à la propagation de laquelle un agronome zélé paraît avoir dévoué sa vie, est presque inusitée chez nous, et s'y répandrait rapidement ; à la suite de succès authentiquement constatés dans les fermes-modèles.

Les récoltes-racines entrent à peine dans notre agriculture, malgré le manque de bestiaux pour nos travaux et pour notre alimentation ; et, sans l'exemple d'une ferme-modèle, la lenteur de leur

introduction dans la pratique agricole nous fera perdre un temps bien regrettable, en présence de cet axiome certain, que, dans toutes les industries, *le temps c'est de l'argent.*

Combien de questions qui intéressent au plus haut point le bien-être général et la richesse du pays, dont la solution ne peut être promptement donnée que par une ferme-modèle ! La situation du propriétaire rural est trop peu prospère pour qu'on ait le courage de lui reprocher de ne pas aventurer ses modiques ressources dans des expériences dont les résultats pourraient être si utiles à tous. La ferme-modèle, au contraire, instituée pour donner l'exemple, remplirait cette importante mission ; ses revers même seraient utiles en nous montrant l'écueil que nous devons éviter, et ses succès bien constatés imprimeraient partout le mouvement d'entraînement si nécessaire au progrès.

N'oublions pas que c'est à la classe la plus ignorante et par conséquent la plus routinière, qu'il s'agit de s'adresser, et que ce n'est pas par de longs et beaux discours, la grande ressource de l'époque, que l'on peut prétendre à agir sur elle. Essayons d'un moyen moins discrédité ; appelons son attention sur un bon exemple à suivre. Parlant sans cesse à l'intérêt de chacun, il acquerra de proche en proche la plus utile influence. L'instinct imitateur, cet instrument naturel de l'éducation de l'homme, se chargera bientôt de la transmettre au loin, et, une fois l'élan donné, nous marcherons rapidement dans la voie des améliorations, car partout le progrès engendre le progrès.

Quoique l'indication des avantages de l'établissement des fermes-modèles fût le premier objet

sur lequel portât votre question, l'auteur du seul mémoire qui vous ait été adressé, ne s'est pas beaucoup arrêté sur une démonstration qu'il trouvait sans doute oiseuse. Plus au courant des procédés d'agriculture que de nos débats politiques, il a supposé, dans la candeur de son âme, qu'il suffisait qu'une proposition fût évidemment bonne pour qu'elle ne dût pas rencontrer d'opposition.

Où doit se trouver le domaine que nous voulons offrir pour modèle de tous les genres de cultures aux agriculteurs du Midi? Le chercherons-nous près d'un grand centre de population, dans un terrain déjà fertile, ou bien dans quelque campagne amaigrie, ruinée, et qu'il s'agira de rétablir ou de créer? Quel doit être, ou plutôt quels doivent être les sols qui le composeront? Ces questions et quelques autres analogues, si importantes pour l'avenir de l'établissement, n'ont pas été examinées par l'auteur. Il ne s'est occupé que de l'étendue que doit avoir la ferme, et il a fini par s'arrêter à une contenance de 30 hectares seulement.

Pour une ferme-modèle du Midi, du département du Gard surtout, qui comprend tant de différences de sol et de climat, depuis les marais d'Aiguesmortes jusqu'aux montagnes de Villefort, qui, outre les céréales, les prairies naturelles et artificielles, les récoltes-racines et toutes les autres cultures du Nord, doit admettre la vigne, le mûrier, l'olivier, la garance, la gaude; etc., 30 hectares !!

Il ne faut pas vouloir trop embrasser sans doute, mais il faut se garder aussi, pour éviter cette présomption, de se jeter dans les infiniment petits; et de se livrer à une espèce d'agriculture homéopathique, dont les succès seraient toujours douteux.

Notre ferme-modèle en miniature n'aurait-elle pas trop à redouter la concurrence de cet agronome de cabinet, dont les expériences sur les céréales n'ont jamais été faites que dans des vases de six pouces de diamètre, qu'il labourait avec son canif? L'auteur a dû s'apercevoir bientôt des inconvénients de son système; lorsque, voulant diviser sa terre en douze champs destinés à des produits divers, il est réduit à pousser la précision de son opération jusqu'aux déciars et centiars de chaque lopin, dans lequel il serait curieux de le voir se livrer ensuite aux travaux de grande culture.

Faut-il acheter ou prendre à loyer le domaine que l'on destine à l'établissement d'une ferme-modèle? L'examen de cette question était dans l'intention de l'Académie, et c'est sa solution implicite que l'on trouve seulement dans le mémoire. L'auteur paraît la décider en ne faisant entrer dans ses calculs que la rente de la terre, à laquelle il se contente d'adapter un bâtiment en pisé approprié à sa destination.

Le capital nécessaire à la création de l'établissement devient ainsi bien moindre sans doute, mais encore faudrait-il indiquer les moyens de se le procurer. S'adressera-t-on au gouvernement, qui déclare hautement son intention de ne rien négliger pour faire avancer l'agriculture? Le conseil général contribuera-t-il pour une portion dans cette dépense d'immense utilité départementale? ou bien faudra-t-il recourir au zèle et à la bonne volonté de l'actionnaire, dont la bourse est devenue si accessible à tous les faiseurs de projets? C'est ce que l'auteur oublie complètement de nous dire. La somme qu'il emploie est si peu importante, et, d'après ses comp-

tes minutieusement exacts , les bénéfices qu'elle produit sont si considérables , qu'il est , jusqu'à un certain point , excusable de ne s'être pas laissé préoccuper par la difficulté de la trouver.

Une entreprise dans laquelle il s'agit d'une bonne action à faire , non-seulement sans qu'il en coûte rien , mais avec dix pour cent de bénéfice pour le prêteur , paraît , en effet , une de celles que l'on peut présenter avec confiance aux sentiments philanthropiques qui nous distinguent.

Une fois installé dans son domaine , l'auteur l'exploite en fermier habile et intelligent ; mais il néglige beaucoup trop la mission d'un directeur de ferme-modèle , qui est moins encore d'adopter le mode de culture reconnu le plus lucratif , que de faire ressortir , aux yeux de tous les avantages et les inconvénients de chaque manière de procéder.

Il indique un assolement contre les combinaisons duquel on ne peut élever aucune objection générale , mais qui a le tort énorme d'être irrévocablement arrêté avant de savoir à quel domaine il devra plus tard être appliqué. C'est là une contradiction formelle avec le principe de culture des Chinois , rappelé par A. Young , qui consiste à confier toujours au terrain la plante qui lui est propre , plutôt que de le modifier pour lui faire produire celles auxquelles il répugne. L'expérience , au reste , finira par nous convaincre tous que ce n'est pas seulement le sol , mais aussi les circonstances qui font les assolements.

L'auteur , quoique bien plus avancé que la plupart des agriculteurs du Midi , se laissant encore un peu trop dominer par la pratique locale , ne garnit pas son domaine d'un nombre de bestiaux suf-

fisant ; et c'est cependant là l'exemple le plus important que nous puissions attendre d'une ferme-modèle.

Le petit nombre de bestiaux à l'éducation ou à l'engrais dont nos domaines sont pourvus , est le vice capital de notre système de culture ; il devient plus frappant encore pour tous ceux qui étudient l'agriculture anglaise et les causes de son état florissant. Le *six month's tour* d'A. Young montre clairement l'infériorité de position du fermier français sur ce point , qui est la base de tout bon système agricole. Non-seulement il a moins d'engrais à répandre sur ces terres , mais , comme il cultive plus de céréales , il a une plus grande étendue à fumer annuellement. Ce n'est plus dès lors qu'à l'action seule du soleil qu'il est obligé de se confier pour fertiliser son champ , duquel il ne peut exiger qu'une récolte sur deux ans , ou deux récoltes sur trois.

De là la nécessité de cette *improductive jachère* , qui figure si outrageusement dans les discours officiels sur l'agriculture. C'est le thème fécond de tous les orateurs plus ou moins agronomes , qui paraissent croire qu'il suffit de la poursuivre de leurs traits d'esprit pour la faire fuir à jamais.

On ne comprend pas , en les entendant , comment la convention nationale , pendant qu'elle était en si bon train de supprimer tant de choses , n'a pas eu l'idée , par quelque décret de prairial , de supprimer aussi la jachère !

La substitution d'un système de culture à un autre n'est jamais une chose simple et facile , et il ne faudrait rien moins , pour l'opérer complètement , que l'exemple d'une ferme-modèle bien

meublée de bestiaux nourris à l'étable avec les seuls produits de ses champs, et présentant un compte avantageux de cette opération agricole.

L'auteur ne choisit pour son exploitation que des chefs d'atelier intelligents et parfaitement au courant des diverses fonctions qu'il leur confie, et c'est ensuite par des enfants qu'il fait accomplir presque tous ses travaux. Les jours de pluie, si insuffisants ici, et tous les autres moments de dérangement, sont employés à l'instruction théorique de ces nombreux élèves.

C'est là une méthode que l'auteur n'apprécie pas à sa valeur, en l'envisageant principalement sous le rapport de l'économie de la main-d'œuvre. Apprendre la science agricole dans tous ses développements, donner la meilleure des éducations professionnelles aux fils des cultivateurs du département que l'on prendrait au sortir de l'école primaire, c'est un des plus grands services que l'on puisse rendre à eux et à la société; ainsi l'on tendrait à atténuer les inconvénients sans nombre de cette instruction de luxe distribuée à tout venant, et qui, loin de donner à chacun le moyen d'améliorer sa position, ne sert qu'à le pousser à en sortir.

Quelle sera, enfin, la personne que l'on chargera de la direction de cet important établissement? Voilà, je crois, l'une des difficultés les plus sérieuses que présente la solution de la question. Plus nous nous mêlons aux choses positives de la vie, et plus nous demeurons convaincus qu'il vaudrait bien mieux chercher une affaire pour un homme qu'un homme pour une affaire. Portant à la réussite de ce projet tout l'intérêt dont est capable celui qui veut avec ardeur le bien de son

pays , nous ne demanderions pas d'abord , quelque paradoxal que cela puisse paraître , quelle est la position de la ferme ? quels sont les sols et les sous-sols qui la composent ? quel est son capital d'exploitation ? mais , avant tout , quel est l'homme qui la dirige ?

Que d'avantages ne faudrait-il pas trouver réunis dans le véritable agronome que nous rendrions avec confiance dépositaire de toutes nos espérances de progrès ? N'est-il pas à craindre que celui que ses talents , son éducation , sa santé , son caractère , appelleraient à cet apostolat , ne veuille pas s'y destiner. Désabusé du monde , il reviendra peut-être à l'agriculture , mais à l'époque de la vie où le temps de l'observation est court , où les forces ne suffisent plus à la tâche entreprise , où l'homme ne sent plus en lui-même ce zèle ardent , cette foi si vive , dont l'écriture raconte les miracles. Espérons cependant que , dans un moment où l'industrie agricole commence à fixer l'attention de tous , il se présentera quelqu'un de ces hommes capable d'apprécier l'importance d'une aussi belle mission , digne de comprendre que la plus grande somme de bonheur à la portée du sage consiste à jouir , après sa tâche accomplie , de ce repos sans fadeur , de cet intérêt dans le calme , qu'il ne pourrait rencontrer qu'à l'ombre de son figuier.

Le mémoire que nous avons eu à examiner , est l'estimable ouvrage d'un fort habile praticien ; mais il ne remplit pas le but que s'était proposé l'Académie. Elle applaudit aux louables efforts de l'auteur , l'engage à se remettre à l'œuvre , et à présenter au prochain concours un travail plus com-

plet. Elle lui accorde, à titre d'encouragement, une médaille en or de 100 fr. Le bulletin joint au mémoire porte le nom de M. Reynaud, agronome à Montoux (Vaucluse).

Loin de retirer du concours une question dont elle comprend toute la portée, l'Académie la reproduit pour l'année prochaine, et, joignant au prix annuel la somme restée libre, elle déclare qu'une médaille d'or de 500 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet.

PROGRAMME.

PREMIER CONCOURS.

L'ACADÉMIE royale du Gard décernera, en août 1839, une Médaille d'or de 300 fr. au meilleur mémoire sur cette question :

- « Quels sont les droits et les devoirs réciproques
- « de la société et des pauvres touchant la mendicité ?
- « Les dispositions du code pénal, relatives au va-
- « gabondage, à la mendicité et à la surveillance
- « de la police, n'exigeraient-elles pas la création
- « de maisons de travail, d'ateliers, etc., ou la
- « réorganisation des dépôts de mendicité ?
- « En cas d'affirmative, quel est le système d'ad-
- « ministration de ces établissements le plus propre
- « à soulager l'infortune sans favoriser la paresse ni
- « le vice ?

DEUXIÈME CONCOURS.

Convaincue de l'importance de la question des *Fermes-modèles* dans le Midi ; l'Académie avait pro-

posé pour sujet d'un prix d'agriculture, d'indiquer les avantages et de résoudre les difficultés que présenterait la mise en activité de ces établissements.

L'Académie a regretté que le seul mémoire envoyé n'ait pas rempli ses intentions que la rédaction du programme faisait suffisamment connaître. L'auteur n'a traité qu'une partie de la question, et s'est à peu près contenté d'exposer, sur l'exploitation d'un domaine ordinaire, des vues pratiques remarquables par leur justesse et leur applicabilité. L'Académie a applaudi à tout ce que ce mémoire présentait de bon et d'utile sous ce rapport. Aussi, tout en reconnaissant que ses espérances n'ont point été réalisées, elle a décerné à l'auteur de cet estimable écrit, M. Raynaud, agronome à Montoux (Vaucluse), une médaille formant le tiers du prix qu'elle avait proposé, et elle a cru devoir accroître des 200 fr. réservés le prix qu'elle adjugera, en 1839, au meilleur mémoire sur cette question remise au concours.

« Indiquer les avantages que présenterait dans
 « les départements méridionaux de la France, et
 « plus particulièrement dans celui du Gard, l'é-
 « tablissement de *Fermes-modèles* destinées à mettre
 « en pratique et à propager les meilleurs procédés
 « de culture ; énumérer et résoudre les difficultés
 « locales.

« Donner l'aperçu des frais d'établissement et de
 « mise en activité, et celui des dépenses et des
 « produits, indiquer les modes de gestion et de sur-
 « veillance, les cours et les travaux à suivre.

« Tracer, enfin, la manière dont on devrait les
 « établir, et quelle direction il faudrait leur donner
 « pour former de bons agriculteurs, pour en re-

« tirer la plus grande somme d'utilité possible, tant
 « sous le rapport de la théorie agricole, que sous
 « celui de l'usage et de la pratique. »

*Le prix consistera en une Médaille d'or de 500 fr. ;
 il sera adjugé en août 1839.*

*Les ouvrages destinés aux deux Concours doivent
 être adressés, francs de port, avant le 15 juillet
 1839, à M. Nicot, Secrétaire perpétuel de l'Académie
 royale du Gard.*

ANNÉE 1859.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD,

DEVANT MM. LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL ;

Par M. *NICOT*, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Nous renouvelons une remarque que nous avons faite plus d'une fois dans cette enceinte à l'occasion de la solennité qui nous rassemble. Les temps ne sont plus où le littérateur, le savant et l'artiste, se livraient sans trouble à leurs occupations chéries, et suivaient avec charme de sereines et poétiques inspirations. A ces périodes brillantes, à ces âges de vie douce et contemplative, a succédé une ère d'action vive et de mouvement accéléré. Des préoccupations d'un intérêt général et profond sont

venues nous arracher à nos études, et, comme dans la Grèce antique, nous avons dû plus d'une fois délaisser les jardins d'Acadème pour fréquenter les comices et l'Agora.

Cette disposition des esprits a ralenti nos travaux; ils ont été moins nombreux, moins suivis que les années précédentes. Plusieurs parties essentielles dont notre compagnie avait cherché à agrandir le cercle et à reculer les limites, ont été moins cultivées. Cet aveu, qui est pour nous un devoir, n'était-il pas aussi comme le premier trait du tableau que nous avons à retracer?

Toutefois, Messieurs, hâtons-nous de le dire: bien des efforts ont été tentés dans les divers domaines ouverts aux investigations de l'Académie. Plusieurs membres ont su se soustraire à cette influence des temps, et s'occuper de recherches ayant pour objet tantôt la prospérité matérielle, tantôt la culture paisible et développée de l'intelligence.

Dans la première classe de travaux, nous avons à mentionner d'abord la brochure de notre confrère, M. Benjamin Valz, sur les moyens de remédier à l'exiguïté du port de Marseille par la création de docks et d'un canal, formant au nord une demi-précinction. L'étude de ce projet a été accompagnée de tableaux de sortie et d'entrée de marchandises, dont le chiffre énorme prouve la nécessité de l'agrandissement proposé. Si nous citons cet écrit, c'est qu'il montre à un haut degré que l'activité de notre confrère se révèle encore de loin, comme elle se manifestait de près autrefois dans des projets savants dont cette cité reconnaissante ne perdra jamais le souvenir.

Quelques autres membres non résidants nous ont aussi adressé des publications importantes, entre lesquelles se distinguent un nouvel ouvrage de M. Marcel de Serres, sur la géologie, et un mémoire de M. Jules de Malbosc, sur les dolmens du Vivarais, mémoire dans lequel notre laborieux correspondant, après avoir décrit les sept principaux dolmens des 73 qu'il a découverts, entreprend de résoudre l'intéressant problème de l'origine et de la destination de ces monuments antiques qui lui apparaissent comme une des plus remarquables parties de cette tombe immense que l'homme a nommée le monde et la nature.

C'est en cultivant aussi les sciences naturelles qu'un de nous, M. Frossard, a fait une découverte géologique vraiment digne d'attention.

Déjà les auteurs de la *Topographie de Nismes* avaient remarqué dans le terrain calcaire qui forme le sol de notre banlieue les restes d'un animal pétrifié, d'une forme ronde, armé de deux espèces de tentacules, qui ont pu être aperçus et suivis à travers les roches minées pour la construction du chemin de fer. Cette circonstance heureuse a fourni à notre confrère le moyen de prendre le fossile à tous les âges et dans toutes les situations. Sans en reconnaître entièrement les divers organes, il a été permis d'en saisir assez bien l'ensemble et la rudimentaire configuration, pour le classer dans la famille à laquelle il appartient, et pour enrichir ainsi une science que les Emilien Dumas et les Tessier ont fait aimer à tous ceux qui préfèrent à l'aride positivisme de nos jours les études idéales; pour ainsi dire, et cependant si réelles et si vraies, des époques antérieures au temps où la race humaine apparut

pour la première fois sur le globe. Si cette conviction que nous donnent nos trois confrères de la nouveauté de notre espèce, a quelque chose de mortifiant pour notre vanité, voyons ici, du moins, des motifs puissants pour nous livrer avec eux aux magnifiques espérances de nos perfectionnements futurs.

Toujours animé par ce patriotisme méridional que vous verrez être aujourd'hui comme une sorte de tradition de famille, M. d'Hombres fils nous a lu des observations sur la météorologie du Gard, et notamment sur les gelées tardives d'avril 1838 ; sur le produit des vins, des blés ; et deux mémoires sur l'éducation des vers à soie. Notre société, Messieurs, a surtout accueilli avec intérêt toutes les remarques faites sur les vers à soie provenant de graines de la corvette *la Bonite*, et d'autres qui ont été envoyées d'Italie, et qui offrent l'avantage assez grand en apparence d'une triple récolte dans l'année. Jusqu'à présent, il faut l'avouer, les expériences faites sont peu propres à nous séduire ; car, si, d'un côté, les *trevoltini* (c'est ainsi qu'on les nomme) ont donné à M. d'Hombres de très-beaux cocons, et conséquemment une soie de qualité supérieure, il est à craindre que la subite élévation de température vers le milieu du printemps ne puisse jamais nous permettre la tentative hardie de les soumettre à une triple reproduction annuelle. Et d'autre part, les cocons du Bengale ne lui ont produit qu'une soie inférieure, et ne se sont pas distingués par des différences marquées des vers à soie élevés dans le Gard. Nous saurons mieux, l'an prochain, Messieurs ; si ces essais peuvent devenir l'objet d'études encore plus générales et plus attentives ; s'ils sont, permettez-moi l'expression, s'ils sont nés viables ; ou s'ils doi-

vent aller mourir à côté de tant de découvertes qu'un vain charlatanisme, si spirituellement combattu ; cette année, par notre confrère M. de Labaume, n'a point empêché de tomber dans le gouffre profond de l'oubli.

Occupé comme son fils des intérêts agricoles de nos contrées, M. d'Hombres père nous a lu plusieurs mémoires qui presque tous traitent des moyens de connaître et de faire fructifier scientifiquement le sol du Gard qu'il a si long-temps exploré, et dont aujourd'hui, plus que jamais, il va signaler toutes les richesses.

C'est aussi dans l'intention d'être utile à notre département, que M. Abric nous a présenté, avec un mémoire substantiel sur les terrains houillers d'Alais, un autre écrit dont vous reconnaîtrez bientôt l'opportunité, et que M. Liotard nous a lu un rapport détaillé et encourageant sur la garance, et un mémoire aussi fort étendu sur la culture de la patate.

Après avoir décrit ce précieux végétal, et l'avoir suivi dans toutes les périodes de sa durée, et particulièrement dans sa floraison pour nous si rare, notre confrère donne des instructions précises sur la préparation du sol et l'arrosage. Il essaye de résoudre la difficulté capitale de conservation pendant l'hiver, qui jusqu'à présent s'est opposée à l'introduction d'une plante destinée, peut-être mieux encore que la pomme de terre, à être l'utile supplément de nos approvisionnements de céréales. Ce végétal, maintenant plus facile à cultiver, et doué d'une si riche fécondité, devrait être naturalisé parmi nous. Pour y convier tous les agriculteurs, il ne faut que leur assurer d'un côté la possibilité de garantir de la rigueur des saisons cette plante délicate ; il ne faut

que leur promettre que 50 hectares peuvent donner jusqu'à 30,000 kil. , qui , vendus au prix de 20 c. , porteraient le produit à l'énorme somme de 6,000 fr.

Et alors même qu'il faudrait regarder ces chiffres comme susceptibles de réduction , quand on entreprendrait en grand la culture , notre société pense que des essais peuvent être tentés sans dommage , parce que ; quoique les procédés de conservation sortent du cercle de l'art agricole , et appartiennent à l'horticulture , l'emploi n'en est cependant pas dépendicux , et parce que , Messieurs , si dans la voie des innovations il faut s'avancer avec circonspection , nous l'avons déjà fait entendre , d'un autre côté , il n'est pas sans honneur d'introduire dans son pays une nouvelle industrie , et de faire le sacrifice momentané de quelques intérêts , pour assurer une ressource permanente et nouvelle ; ou créer des richesses ignorées.

Mais ce n'est point , Messieurs , dans l'unique but des améliorations matérielles que l'œuvre de perfectionnement qui nous est confiée , a été poursuivie. Nous nous sommes aussi assez souvent occupés de tout ce qui pouvait conduire ou ramener les esprits vers des pensées sérieuses. Ainsi M. Auguste Valz , à l'occasion d'un livre de notre compatriote , M. de La Farelle , a discuté d'une manière complète les élémens de la science économique , et a examiné , outre la tendance des diverses écoles morale , chrétienne , ecclésiastique , les effets de l'individualisme , et indiqué , en combattant plusieurs doctrines de l'auteur ; les divers moyens d'améliorer les classes industrielles et agricoles.

C'est dans cette même région des sciences sociales que le secrétaire de l'Académie a lu un court

essai sur l'exercice du droit électoral, et M. Maurin un rapport étendu sur l'ouvrage de M. de Jonnès, intitulé : *Statistique de la France*.

C'est au même confrère que nous devons la lecture d'un fragment considérable d'un livre sur les constitutions, dans lequel, appréciant tour à tour tous les systèmes politiques, mesurant d'une main ferme les divers degrés de démocratie, ou nécessaire, ou délirante, par lesquelles les gouvernemens ont successivement passé, il arrive à l'époque de recomposition où, à la voix d'un grand homme, vient se terminer le drame si long et si douloureux dont la nation avait été spectatrice et victime.

Non moins graves dans leurs pensées, et se plaçant l'un et l'autre dans la sphère des idées religieuses, qui sont l'apanage de leur ministère, MM. Sibour et Fontanès nous ont lu, sur le jeûne et sur Dieu, deux dissertations, dont le caractère imposant de cette assemblée autorise, commande même la fidèle reproduction. Dans la première, l'auteur s'efforce de démontrer que la pratique du jeûne et de l'abstinence est une de ces institutions qui ne sont point particulières à quelques peuples; mais qu'elle a été généralement établie chez toutes les nations anciennes et modernes. Chez les Hébreux, comme chez les Péruviens, à Jérusalem, à Rome comme dans le Nouveau-Monde, partout et toujours on trouve ces pieux systèmes de macérations, qui, respectables en eux-mêmes, en ce qu'ils se rattachent à la doctrine élevée du sacrifice et de la réversibilité de mérite, paraissent encore à notre confrère, qui les considère aussi sous le rapport hygiénique, assurer avec puissance le triomphe de la raison dans cette révolte si ancienne de la chair contre Dieu.

Dans l'œuvre de M. Fontanès l'idée de Dieu nous est présentée comme n'étant ni le produit du raisonnement, ni le résultat de la réflexion. Pour le prouver, il examine et pèse les quatre genres d'arguments métaphysiques, physiques, moraux et historiques, et en montre l'insuffisance et même l'inanité.

La logique, dit-il, ne donne point l'idée de Dieu, parce que le fini ne saurait livrer l'infini; parce que, pour aller aux existences, il faut une autre route que celles des froides et abstraites déductions. L'existence, ajoute-t-il, est donnée et non pas déduite. Elle arrive comme un fait de conscience; elle vient comme le sentiment du devoir à la vue de l'innocence opprimée; elle n'est pas une conquête de la raison, mais un besoin de l'âme qui aime à se reposer sur quelque chose de ferme et d'éternel, qui; entourée du fini, aspire à quelque chose d'infini, qui en conçoit l'idée, parce que l'idée en est dans le cœur.

L'histoire et l'archéologie, ces sciences inséparables de la religion et de la philosophie, ont eu leurs représentans et leurs organes accoutumés; M. Roux-Ferrand a détaché pour nous, comme prémices d'un nouveau volume sur la civilisation, un chapitre piquant sur les mœurs et les usages du 16.^{me} siècle, et comme si ensemble ils avaient voulu dérider l'image austère de la science, M. A. Pelet nous a communiqué, à son tour, quelques observations judicieuses, qui, par le fond autant que par la forme incisive, nous ont paru mériter de vous être offertes en ce jour.

Pour compléter l'exposé rapide de nos travaux, je dois mentionner un écrit de M. Frossard sur les voyages et leur heureuse influence; des odes bril-

lantes de M. Eyssette; des traductions et fragments spirituels de M. I.^{ore} Brun; un nouveau volume de M. Canonge, que la presse parisienne a fait connaître à la France, et qui place son auteur au rang des poètes dont s'honore le pays; et, au dessus de ces compositions littéraires, le livre inspiré de celui qui semble s'être approprié ici, depuis long-temps, le monopole des beaux vers.

Je ne dois pas oublier non plus de vous entretenir succinctement de nos concours annuels; celui que nous avons ouvert pour préparer l'exécution d'une ferme-modèle, est resté improductif.

Le seul athlète qui, l'an dernier, s'était présenté bien plus armé de pratique que de science théorique, a vainement essayé de conquérir une palme que lui-même, après des efforts nouveaux, ou quelque concurrent plus habile, s'efforcera sans doute de mériter.

Plus heureux dans la question d'économie politique que nous avons offerte à l'émulation, nous avons, Messieurs, couronné ou mentionné honorablement deux mémoires dont le mérite va vous être révélé dans cette séance, par celui-là même² dont les utiles méditations ont provoqué et guidé les nôtres. Je n'entreprendrai donc pas de juger ces écrits. Il me suffira de vous faire remarquer qu'ils sont, ainsi que la question proposée pour 1840, une sorte d'anneau de plus ajouté à la longue chaîne de questions importantes que l'Académie pose annuellement, et auxquelles les Meyer, les Beugnot, les Mignet, les Remacle, ont su répondre par des ouvrages brillants et judicieux.

¹ M. J. Reboul.

² M. L. Maurin.

Tel est, Messieurs, l'aperçu de nos travaux de l'année, dans lesquels je n'ai point compris, à cause de l'impossibilité d'en reproduire les détails techniques, un mémoire savant et précis de M. le docteur Fontaines, et un autre sur les effets de la foudre, par M. d'Hombres. Si nos travaux n'ont point cette importance de l'illustre compagnie¹, qui, au temps de Richelieu, nous conviait par sa flatteuse adoption à imiter ses exemples; si nous ne comptons plus dans nos rangs renouvelés, les Alexandre Vincens, les Eymar, les Trelis, les Baume et les Gergonne; si la route où nous sommes engagés peut et doit être encore élargie, du moins, Messieurs, nous disons avec assurance que cette route n'a pas cessé un moment d'être la vraie, celle de l'honnête et de l'utile.

Nous avons voulu, Messieurs, nous rendre dignes de vos encouragements, et nous mêler à vos sollicitudes; nous avons voulu et nous voudrons toujours suivre le mouvement animé qui entraîne toutes les intelligences d'élite, toutes les volontés fortes et généreuses. Centre d'association fraternelle autant que foyer vivant allumé au milieu du pays, nous avons voulu remplacer l'antagonisme par la concorde, et, faisant graviter vers le bien toutes les forces éparses, amener toutes les améliorations.

Pour généraliser encore notre influence, les temps nous semblent venus où le principe littéraire que nous nous efforçons de représenter, où le principe d'action libre et ordonné du pays dont vous êtes, Messieurs, la haute manifestation, doivent se donner étroitement la main; le temps est venu

¹ L'Académie française.

d'apprendre à ces belles contrées ce qu'elles peuvent devoir d'avenir et de prospérité à nos modestes efforts et à vos puissants exemples ; de leur faire apprécier le caractère d'utilité de nos communs travaux ; de les pénétrer de cette émulation du bien , de ce besoin de progrès que toutes nos habitudes respirent , noble sentiment qui maintiendra les sympathies les plus honorables et les plus douces , parce qu'il prend sa source dans l'amour bien entendu de la patrie et de l'humanité.

DESCRIPTION D'UN TOMBEAU DÉCOUVERT A NISMES LE 25

OCTOBRE 1839.

Par M. AUGUSTE PELET.

LES savants qui s'occupent de l'étude si attachante et si instructive des siècles qui nous ont précédés , arrivent à Nismes avec la persuasion de trouver dans son Musée cette belle collection d'antiques dont on a dans tous les temps signalé la découverte , et qui ont fait considérer notre sol comme une mine précieuse à laquelle ceux de Rome ; d'Herculanum ou de Pompéi , peuvent seuls être comparés.

Mais quel n'est pas leur désappointement, lorsque ces préventions confirmées encore par l'extérieur séduisant du chef-d'œuvre de l'architecture romaine en France décoré du nom de Musée , ils ne trouvent à l'intérieur que deux misérables armoires modernes , dont trois étages seulement sont mesquinement garnies de quelques fragments antiques , précieux à la vérité , mais , en si petite quantité ; qu'on trouverait difficilement un simple particulier s'oc-

cupant d'antiquité, comme amateur, qui ne possédât pas plus de richesses que n'en renferme le Musée de Nismes.

D'où vient cette pauvreté dans les collections d'une des plus anciennes villes de France, où l'on a constamment trouvé et où l'on découvre tous les jours une si grande quantité d'objets précieux, qui disparaissent immédiatement pour aller enrichir de nos dépouilles les divers Musées de l'Europe ?

C'est qu'à Nismes, où l'on s'occupe beaucoup moins d'art que d'industrie, on n'a jamais songé à mettre à la disposition du conservateur du Musée une modique somme destinée à acquérir les monuments que nos ouvriers trouvent journellement dans les fouilles, et que, dès lors, cette partie intéressante de l'art antique est livrée à des brocanteurs, dont l'avidité enlève incessamment à l'histoire ancienne de notre pays les matériaux qui lui servent de base. Heureusement qu'il s'est aussi trouvé dans Nismes quelques véritables amis des arts, qui, comme les Caylus, les Calvet et les Fabre, ont voulu inscrire leur nom sur le livre de la reconnaissance nationale, en enrichissant les collections publiques de celles qu'ils avaient rassemblées pour leur instruction particulière; car, si notre ville possède une belle collection de coquilles, quelques fragments de l'art antique, et une bibliothèque, ce n'est point à la munificence de la cité que nous devons ces véritables richesses, mais à deux bons citoyens, Seguier et Amoureux, qui, en léguant à la science le fruit de leur dépense et de leurs travaux, ont mérité que la postérité leur élevât des autels dans le Panthéon Nismois.

Je vous demande pardon, Messieurs, de la petite

digression qui m'a éloigné du sujet dont j'ai à vous entretenir ; mais vous excuserez , j'espère ; cette boutade , en apprenant qu'un monument intéressant vient d'être exhumé , et que bientôt le Musée de Bourges va l'indiquer sur son livret comme découvert à Nismes , l'an de grâce 1839 ; je vais donc me hâter de vous en faire une description exacte , pendant que je l'ai encore sous les yeux , et , pour vous donner la facilité de me suivre dans les détails , j'y joins un dessin exécuté au quart de la proportion réelle.

Près de la Tourmagne de Nismes , dans la vigne de M. Malarthe , sur le tracé du chemin de fer , des ouvriers ont découvert , le 25 octobre dernier , un tombeau romain que la nature de la fouille a permis de voir dans toutes ses parties , et de dessiner sur la place avec l'exactitude la plus rigoureuse.

Au dessous de 0^m,50 de terre végétale A , on a trouvé une pierre carrée B ; épaisse de 0^m,08 sur une largeur de 0^m,68 ; elle servait de couverture à un espace de forme cubique 0' , entièrement taillé dans le roc , ayant 0^m,56 dans chacune de ses dimensions. Les couches inclinées de ce roc devaient naturellement amener de l'humidité dans cet espace , et , pour en préserver autant que possible l'objet qu'on voulait y placer , on avait scié par le milieu une amphore , qui , lorsqu'elle était entière , pouvait avoir environ un mètre de hauteur. La partie inférieure D de cette amphore , recouverte d'une dalle irrégulière E , avait été introduite et fixée dans cet espace avec des remblais. On a trouvé au dessus de la première pierre B les fragments brisés de toute la partie supérieure

de cette amphore, sauf la portion à laquelle se rattachait l'ance F, qu'on avait placée avec un vase en poterie G, et son écuelle H, au dessous de la demi-amphore, de la manière indiquée par le dessus.

Au centre se trouvait, comme objet principal, une urne I, avec son couvercle, d'une forme élégante, en terre peu cuite, d'une pâte assez fine, de couleur matte, dans le genre de la poterie qui se fabriquait à Nismes; toutefois, ce vase ne porte ni le nom de la ville ni celui du fabricant, comme tant d'autres que nous avons trouvés; sa hauteur est de 0^m,36 sur 0^m,28 de largeur, dans son plus grand diamètre.

Cette urne est au quart remplie d'ossements brûlés, que l'on peut encore juger avoir appartenu à un homme fait, et d'une certaine quantité de cendres. Au dessus de ces restes du défunt, et dans l'urne même, il y avait :

1.^o Un vase en poterie K, et son écuelle L, absolument semblables à celui qu'on avait placé à l'extérieur, et dont j'ai déjà parlé; cette espèce de vase à parfums s'appelait *lecytus*: on en rencontre souvent dans les tombeaux romains.

2.^o Une bouteille en verre bleu M, haute de 0^m,10, dans le genre de celles auxquelles on donne improprement le nom de lacrymatoires, et que les romains appelaient *guttus*, destinées à contenir de l'huile sainte ou des parfums que leur col allongé et leur orifice étroit ne laissait échapper que goutte à goutte.

3.^o Une lacrymatoire N, aussi en verre bleu, ayant à peine 0^m,04 de hauteur.

4.^o Une patère en bronze O, de 0^m,24 de diamètre, avec son manche en fer, et une base de

quelques millimètres de haut sur un diamètre de 0^m,06 , servant à la poser. Quoiqu'on ne sache rien de précis sur cette espèce d'instrument, on sait cependant qu'ils ne servaient que dans les sacrifices. Elles sont, en général, plates ou très-peu profondes, et il serait difficile de leur assigner des usages domestiques; souvent elles portent des sujets gravés, mais celle-ci est parfaitement unie.

5.^o Enfin, un couteau P en fer, avec son manche de même métal, qui est certainement l'objet le plus remarquable que renfermât cette urne; ce couteau, dont le dessin vous indique la forme, avait 0^m,30 de long, y compris son manche; la courbure de sa lame se rapproche plus de l'angle droit que celle d'une faucille; outre cette courbure, cette lame est creuse dans sa largeur, c'est-à-dire, qu'elle forme jusqu'à son extrémité une espèce de gouttière; la figure Q en est la coupe transversale de grandeur naturelle. Je ne sache point qu'un instrument pareil se soit jamais trouvé dans un tombeau; je vais donc me permettre de vous faire part de mes conjectures à ce sujet.

Cet instrument, appelé par les Romains *strigilis*, servait à râcler la peau des athlètes, lorsque ceux-ci, après s'être fait oindre et frotter le corps d'une certaine huile mêlée de cire, et d'une sorte de terre qu'on prenait dans les campagnes d'Albe, et qu'on appelait *ceroma*, se faisaient enlever avec cet instrument cette crasse huileuse, qu'on ramassait avec beaucoup de soin pour s'en servir en médecine, et qui portait le nom de *strigmentum*.

Sur une fresque des murs de Pompéi, représentant l'intérieur d'un établissement de bains, on trouve la peinture d'un instrument à peu près sem-

blable, servant aux mêmes usages dans les thermes.

On sait que les anciens avaient l'habitude de mettre dans les tombeaux ce que le défunt avait le plus aimé; on y a trouvé des oiseaux, des poissons et d'autres animaux; on y mettait également les objets qui lui avaient le plus servi pendant sa vie.

N'aurait-on pas lieu de penser, dans cette circonstance, que ces restes appartenaient à l'un de ces athlètes qui s'était rendu célèbre dans son art, et qui avait long-temps fait usage du *strigillis*? Et comme les jeux gymniques étaient toujours consacrés à quelques divinités, c'est même pour cela qu'on appelait *sacri victores* ceux qui avaient été couronnés; il s'agirait ici de l'un de ces vainqueurs, et l'instrument de sacrifice trouvé dans l'urne viendrait à l'appui de cette conjecture.

Diverses inscriptions recueillies lors des fouilles des bains d'Auguste, ont prouvé qu'il existait à Nismes une compagnie de gens qui avaient consacré leurs talents aux jeux publics; on les nommait *sœnicipi artifices*: cette corporation avait même un collège désigné par ces inscriptions sous le nom de *sacra collegia*, des prêtres qui présidaient aux sacrifices, et dont le chef prenait la qualification de grand prêtre du Collège. Les Romains, qui tenaient cette institution des Grecs, avaient conservé à ce pontife le nom qu'il portait chez ces derniers, car l'inscription dont j'ai parlé le désigne sous celui de *ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΚΥΝΟΔΟΥ*.

Ces collèges gymniques jouissaient de certaines prérogatives; ils se nommaient eux-mêmes des magistrats qui prenaient le titre d'*archonte*, comme le prouvent encore diverses inscriptions trouvées à Nismes, et, dans les assemblées de cette société,

on y faisait des décrets pour témoigner de la reconnaissance aux protecteurs de la corporation, ou pour faire honneur à ceux des associés qui se distinguaient par leurs talents.

Ces divers documents me font penser, ainsi que je l'ai déjà dit, que les cendres si soigneusement renfermées dans notre urne, appartenaient à l'un de ces athlètes qui s'était illustré par ses victoires dans les jeux gymniques.

NOTES SUR LES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A
ALAIS EN 1839.

Par M. le Baron CHARLES D'HOMBRES.

L'ANNÉE qui vient de finir est remarquable par une extrême sécheresse suivie de pluies abondantes. Jamais notre vieux proverbe,

lou tèn sé, lou tèn bagna,

ne s'était aussi bien vérifié.

En comparant mon tableau météorologique de 1839 avec ceux des années précédentes, j'en trouve de plus chaudes, et surtout de plus froides, de plus sèches, de plus généralement humides ou pluvieuses, mais il n'en est point, dans les registres de mon père, qui offrent le contraste que nous avons observé l'année dernière.

Depuis 1802, nous n'avons vu que cinq fois le thermomètre au *maximum* de cette année, et il est très-rare que le *minimum* ne dépasse pas -2° . Aussi, le *mediam* de 1839 est d'un degré plus haut que celui conclu de toutes nos observations.

La température du printemps, de l'été et de l'automne, ne diffère que de quelques dixièmes de degrés de celle calculée pour ces trois saisons, mais j'ai pour l'hiver $+8^{\circ},62$, c'est-à-dire, $2^{\circ},40$ de plus que la moyenne.

Les mois de février, décembre, novembre et mars, sont ceux dont la température s'écarte le plus des moyennes observées pour Alais; il sera peut-être curieux d'en rechercher les causes, ainsi que les effets sur nos récoltes de ces différences de 2 à 3° degrés.

La quantité de pluie, en 1839, égale à peu près la moyenne annuelle qui tombe à Alais; c'est sa distribution que nous devons considérer.

Nous n'avons pas eu une goutte d'eau en janvier, ce qui est sans exemple; le printemps et l'été ne m'ont donné qu'environ la moitié de celle qui tombe terme moyen dans ces saisons. Si l'on veut observer avec nous, que les trois années qui ont précédé celle-ci, et particulièrement 1837, ont été des moins pluvieuses, on ne sera point étonné de l'extrême sécheresse que nous avons éprouvée; presque toutes les sources cessèrent de couler dans plusieurs communes, où jusqu'alors on n'avait pas manqué d'eau; on allait fort loin pour chercher celle qui était nécessaire aux besoins des ménages et pour abreuver les bestiaux; la terre était desséchée, l'air brûlant; un peu plus de fraîcheur dans la nuit condensait les vapeurs sur notre végétation languissante; les arbres s'effeuillèrent de très-bonne heure, et ceux dont les racines n'étaient pas bien profondes, ceux plantés nouvellement, périrent dans plusieurs localités.

En automne, tout changea, nous eûmes 449,60

millimètres de pluie, c'est un cinquième de plus que la moyenne de cette saison, et il plut deux fois plus souvent dans les quatre derniers mois de l'année, que dans les huit premiers. Depuis le 20 septembre jusqu'au 24 décembre, je mesurai 660,35 millimètres d'eau; le rapport de la pluie des premiers mois aux derniers, est : : 1 : 6.

J'ai dû d'abord donner ces détails sur la sécheresse de l'été et la pluie de l'automne, qui caractérisent l'année 1839; j'aurai peu de choses à ajouter aux autres résultats que renferme le tableau ci-joint.

J'ai remarqué les variations notables de la colonne barométrique du 6 au 7, et du 29 au 30 janvier, et celle plus forte du 21 au 22 novembre = 9,80 millimètres.

Les variations diurnes du baromètre, dont toutes les observations sont réduites à zéro, sont : (*m* étant la hauteur du baromètre à midi)

	mil.
Pour le matin.	$m+0,72$
L'après-midi.	$m-0,36$
Le soir.	$m+0,53$
Ainsi, son abais. ^t moyen du jour	= 1,08
Et son ascension du soir.	= 0,89

Le vent du sud a été dominant pendant six mois, celui du nord pendant quatre; cependant il a soufflé un plus grand nombre de jours.

Le rapport des beaux jours, aux jours couverts et nuageux, a été à peu près celui de l'année moyenne.

Les gelées ou gelées blanches n'ont pas été fortes, mais leur nombre est d'un tiers plus considérable qu'il n'est terme moyen; quoique je n'en aie noté que quatre en décembre.

CONCHYLOGIE.

Description d'une nouvelle Nérinée.

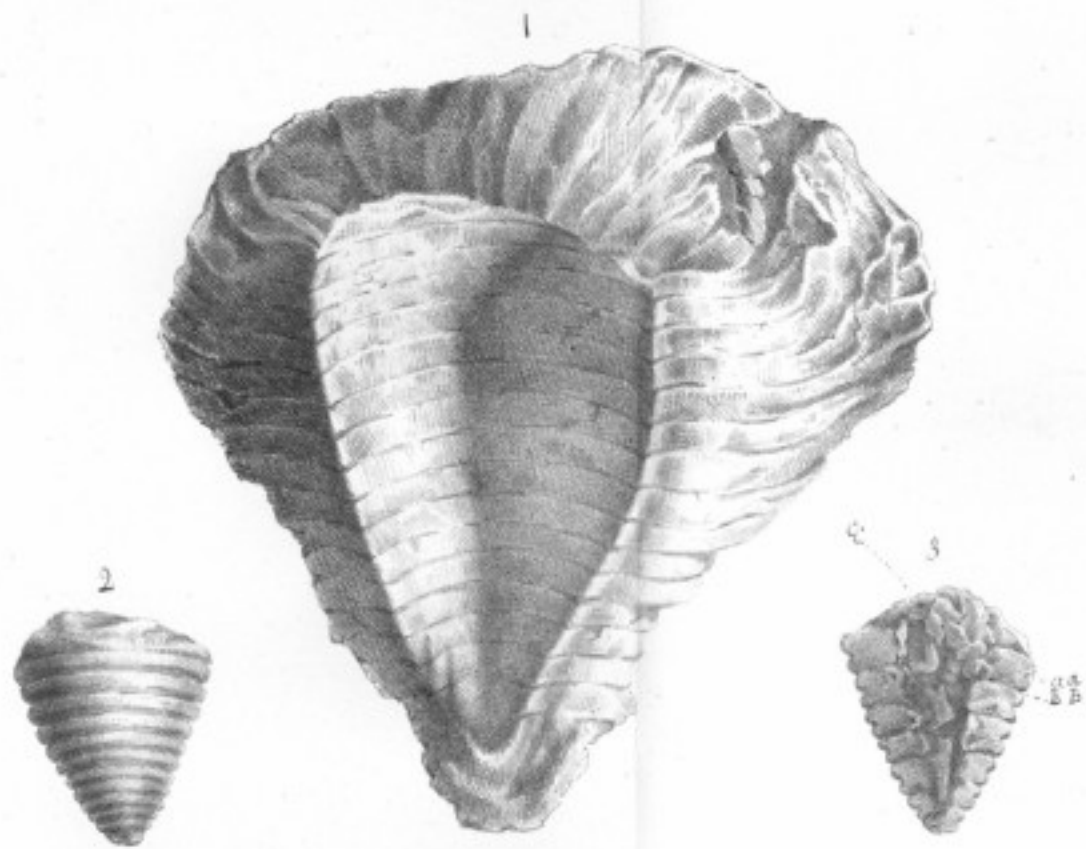
Par M. le Baron D'HOMBRES-FIRMAS, correspondant de l'Institut de France, etc.

NERINE toupie, nerinea trochiformis. Nab. testa territo-conoidea, abbreviata, aufractibus bicostatis. Costis convexis regularibus approximatis lævigatis, sulco profundo reparatis.

J'ai trouvé ce fossile à Gatigues, arrondissement d'Uzès, dans une formation crétacée que je pourrais, avec juste raison, appeler *calcaires à hippurites*, puisqu'elles composent la majeure partie de sa masse, que le sol en est pavé derrière ce village, ainsi que je l'ai annoncé dans un autre écrit.

Ma nouvelle nérinée n'est point allongée comme la plupart des coquilles de cette famille. C'est un cône dont le diamètre de la base a $\frac{4}{5}$ de la hauteur, qui est de 3,8 centimètres. On la prendrait pour un *trochus*; mais ses spires, au lieu de s'élargir graduellement, semblent à peu près de la même grosseur depuis la pointe jusque vers l'ouverture; de sorte qu'au premier abord on croirait voir une petite toupie entortillée de sa ficelle, ce qui m'a porté à lui en donner le nom.

Quoique je n'eusse qu'un seul exemplaire de ce fossile, je n'hésitai pas à le scier pour examiner son intérieur, et je reconnus que ses spires étaient partagées en deux parties égales, non par une cannelure, comme d'autres espèces de nérinées, mais



par une rainure pareille à celles qui en séparent les tours, ce qu'on ne saurait bien distinguer à l'extérieur. Fig. 1.

Le test est extraordinairement épais pour la grandeur de cette coquille, et la place qu'occupait son molusque bien exigü. On peut en juger d'après la couleur et la nature de la pâte calcaire qui les remplace, et remarquer dans la coupe, fig. 2, l'épaisseur du test qui fait un double feston en dedans comme en dehors; les rainures *aa*, qui partagent les tours des spires, et ne pénètrent qu'en partie le test; celles *bb*, qui les séparent, correspondent aux sutures; la columelle mal conservée, avec des arêtes aiguës *cc* divergeant vers la séparation des spires, etc.

La *nerinea trochiformis* n'est, sans doute, pas unique, non plus que la *nerinea gigantea*, que j'ai trouvée, il y a douze ans, à l'autre extrémité de la même chaîne de montagnes; mais elles sont, l'une et l'autre, excessivement rares dans cette contrée.

CONCHYLOGIE.

Description d'une nouvelle Sphérulite.

Par M. le Baron D'HOMBRES-FIRMAS, correspondant de l'Institut de France, etc.

Lu à la séance du 21 décembre, de l'Académie royale de Nîmes.

J'AI dit, dans mon mémoire sur les hippurites et les sphérulites du département du Gard, qu'il y en avait énormément dans trois localités que j'ai

indiquées. Il faut néanmoins savoir chercher, choisir et casser, si l'on veut en avoir de belles, bien conservées, bien caractérisées. J'ai fait beaucoup de voyages pour en avoir d'entières, munies de leurs valves supérieures, des fragments montrant leur organisation intérieure, des variétés moins communes; et le hasard m'a fait trouver en même temps quelques fossiles plus rares, tels que ma *nerinea trochiformis*; l'hippurite que j'ai dédiée à M. Desmoulins¹, et la sphérolite qui fait le sujet de cette notice, à laquelle j'ai donné le nom du naturaliste le plus distingué de nos environs, d'un de mes meilleurs amis, en témoignage des sentiments que je lui ai voués.

Spherulites Requieni. Nobis.

Testa obconica squamis sub-coalitis undulato plicatis. Valvâ inferiore crassa, cavitate audiocri; infundibuliformis. Striis transversis horizontalibus distantibus intersticiis verticaliter et minutissime striatis.

La fig. 3, pl. vi, représente de grandeur naturelle la valve inférieure de la *sphérolite de Requien*. Son intérieur, en entonnoir bien évasé, a quelque analogie avec celui de la *sph. crateriformis*; mais

¹ Voyez sa description dans mon *Recueil de mémoires et d'observations d'histoire naturelle*, et un alinéa omis par l'imprimeur, à l'*Ferrata*, pag. 214. M. Ch. Desmoulins avait cru d'abord que cette coquille était identique avec la *sphérolite bioculata* des Bouches-du-Rhône. J'ai fait voir leur différence; mais, dans tous les cas, le nom d'*hippurites moutinici* devrait lui rester, parce que la *sphérolite bioculata* est réellement une *hippurite*, et qu'on ne peut pas lui conserver le nom spécifique de *bioculata*, puisqu'il a été donné, il y a long-temps, par DeFrance, à une autre espèce d'*hippurite*.

celle-ci est en mamelon ou cône surbaissé, avec une large base ; la mienne, au contraire, comme la *sph. ficosides*, est sur un pied ; et que l'on ne croie pas que cela soit accidentel, ou tienné aux aspérités, à la nature de la roche sous-marine à laquelle adhéraient cette coquille ; les lames d'accroissement qui la composent, se relèvent et s'étendent horizontalement, et font des stries légèrement ondulées à la surface du test, tandis que, dans la cratériforme, elles se replient en bas pour lui donner la figure de monticule, qui est un de ses caractères.

A l'intérieur, la *spherulites Requièni* diffère essentiellement de toutes les autres espèces.

Les couches qu'on y remarque paraissent également épaissies, sont horizontales, parallèles, et chacune accroche ou recouvre un peu celle qui la précède, en formant ainsi des petits rebords ou filets plutôt que des stries ; l'épaisseur de chaque tranche est couverte de stries perpendiculaires, fines et très-rapprochées.

J'ai détaché le noyau qui occupait cette cavité, il en porte l'empreinte parfaite ; mais je l'ai fait scier en quatre et polir ; sans y reconnaître le moindre vestige d'organisation. L'animal, les cloisons, le birostre, l'appareil accessoire, furent dissous lors de la fossilisation, ou peut-être avaient-ils disparu avant que la coquille se remplît de la pâte crayeuse qui s'y est durcie.

J'avais trouvé quelques fragments de cette sphérolite avant l'individu presque entier que j'ai figuré et décrit ; je n'en ai pas vu d'autres. On ne l'a pas dans les collections de Bordeaux et d'Avignon, des plus complètes en ce genre. Elle n'est point dans

les ouvrages que j'ai pu consulter ; je suis fondé à la croire nouvelle. Puissent les naturalistes la regarder comme telle , et adopter ma dénomination.

TABLEAU DE LA CAMPAGNE DE NISMES.

Par M. JULES CANONGE.

Soit qu'en ses beaux vallons Nisme égare vos pas.

ANDRÉ CHÉNIER.

AVANT de décrire la campagne de Nismes telle qu'elle est aujourd'hui, l'auteur de ce travail croit devoir reproduire ici le tableau qu'il a tracé de cette même campagne, en se transportant à l'époque de la domination romaine dans Térentia. Ce rapprochement et les contrastes qu'il fera naître, ne seront peut-être pas sans quelque intérêt.

« Les rochers de nos collines s'élevaient alors en masses imposantes ou se creusaient en voûtes mystérieuses. Protégées contre les vents et le soleil, ravivées par l'humidité qu'y entretenaient d'épaisses voûtes de feuillages, les couleurs répandues dans leurs veines s'étalaient à la surface riches et variées ; des plantes grimpantes s'attachaient aux flancs de ces blocs comme des reptiles, ou pendaient de leur sommet, semblables à des chevelures dont l'art n'a pas symétriquement disposé les tresses et les anneaux, mais où il a semé des fleurs et répandu des parfums ; de grands pins, des mélèzes ; des buis gigantesques, des chênes séculaires les couvraient d'ombres impénétrables, et, consacrées à Diane, elles étaient pleines de sa majesté.

« La brise nocturne faisait onduler dans ces forêts les profondes voûtes de lianes, et mêlait des fleurs à la rosée qu'elles distillaient.

« Par un caprice de la nature, le rocher qui couronnait l'extrémité nord-ouest de ces collines s'ouvrait, et protégeait une source qui brillait dans ces profondeurs comme un diamant incrusté dans l'ébène; un lierre en tapissait les parois; la pente qui conduisait à la source était couverte d'un sable fin, et des guirlandes de clématites voilaient à demi l'entrée de la grotte.

« De ces hauteurs, quand l'aube avait brillé derrière les rochers d'Ugernum¹, lorsque la grande tour avait reflété ses lueurs, et que la forêt frémissante s'était inclinée comme pour saluer le globe étincelant qui jaillissait à l'horizon, foyer de vie et de lumière, le regard aimait à contempler dans la plaine la cité romaine, sa forte enceinte, ses temples, ses palais, et la masse imposante de son amphithéâtre. A travers les ormes et les saules au feuillage bleuâtre, apparaissaient de larges marais, les grandes voies que traça le génie de Rome, et de somptueuses villas; celle de Bollius² s'étalait sur une colline boisée; et la plus riche, celle du voluptueux Cassius³, voilait, sous des masses riantes de platanes, d'aulnes et de peupliers, ses colonnades de marbre et ses jardins aux mille statues. »

On chercherait vainement aujourd'hui dans nos vallons et sur nos collines ces grandes masses de verdure, auxquelles l'antique Nemausus devait son nom symbolique, et qui l'entouraient d'une ceinture à la

¹ Beaucaire.

² Bouillargues.

³ Caissargues

fois riante et sombre. Partout où l'industrie a pu détruire la roche calcaire au profit de la culture ou des constructions architecturales, elle l'a taillée ou réduite en innombrables fragments. Les débris entassés se dressent en murailles autour des champs dont ils marquent et défendent les limites, ou s'élèvent en monceaux coniques dont l'amas roulant se dérobe sous les pas qui veulent le gravir. Au centre, la vigne étend ses guirlandes, et des végétations pâles et grêles, mais productives, les couronnent de leurs rameaux; par intervalles, le cyprès dresse vers le ciel ses noirs obélisques; le vernis de Chine déploie son tronc svelte et droit, et balance ses gracieux éventails; le pin d'Alep, récente conquête de notre climat, dont l'aridité convient à sa nature africaine, étale sa masse pyramidale, le laurier son feuillage sévère, et l'alizier ses touffes élégantes.

La couleur des pierres et des roches exposées à l'action d'un air sec et d'un soleil dévorant, est un gris uniforme: cette teinte pâle et monotone fait ressortir avec plus de vigueur les tons chauds et variés des terrains qu'elle encadre et les nuances qui resplendent sur les parties où l'explosion de la mine a récemment déchiré le roc et mis à nu ses veinures sanguinolantes. Sur les crêtes et les flancs de ces collines, sont parsemées de petites maisons rustiques, dont la forme la plus ordinaire est un carré long, au toit plat, portant une terrasse comme les fabriques champêtres du paysage italien; la plupart sont blanches, aux volets verts; quelques-unes se distinguent par un badigeonnage jaune ou d'un rouge ardent. Fermées et vides pendant la semaine, à moins qu'elles prêtent leur abri discret

à quelque mystérieux entretien , elles s'ouvrent avec fête , s'animent le dimanche , et retentissent d'éclats joyeux ; car c'est là que l'industriel citadin vient , avec sa famille , se délasser de son labeur , respirer l'air salubre des collines , savourer les vins capiteux , les fruits aromatisés du sol , cultiver les plantes qu'il aime , écouter les rumeurs de la ville oisive , et contempler de loin son amphithéâtre , le fronton de son temple antique , les ombrages de sa fontaine , le clocher massif de sa vieille cathédrale , l'irrégulière architecture de l'ancien Nismes ; remplacée , chaque jour , par des constructions modernes à la façade blanche ; aux proportions gracieuses ; et la ceinture verdoyante de ces boulevards qui ont succédé à la terreur des remparts élevés par le moyen-âge , à l'infection de leurs fossés. Ses regards s'étendent sur le champ des morts , sur la plaine que le Vistre féconde , sur les hauteurs rougeâtres parsemées d'hermes et de bois , où le village de Bouillargues se montre sur l'emplacement présumé de la ville de Bollius , avec laquelle , du reste , il n'a de commun que l'étymologie de son nom ; ils embrassent , du sud-est au sud-ouest , un large horizon : là apparaissent , dans la vapeur brillante du matin et du soir , le sommet neigeux du Mont-Ventoux , les rochers de Beaucaire ; la chaîne des Alpes , et le pic de St-Loup qui se dresse et entre dans le firmament comme une dent gigantesque.

Vers le sud-est , la première croupe de ces collines est un roc complètement nu , couronné de moulins à vent , dont les tours régulières , aux ailes blanches , reposant sur une plate-forme circulaire , ne sont pas sans élégance , si on les compare au lourd et dis-

gracieux édifice des moulins à vent du nord de la France. La partie nord de ces moulins suit la ligne du rempart antique. Au pied de quelques-uns s'étendent de longues voûtes délabrées qui doivent avoir été le théâtre de scènes terribles, ou servi de refuge à plus d'une victime pendant nos troubles civils et religieux. Sur ces roches, les lavandières viennent sécher leur linge. Parmi ces blancs étalages, on voit fréquemment luire le pantalon garancé des militaires, pour la flânerie desquels cette promenade semble avoir d'irrésistibles attrait. On dit (nous ne le certifions pas), on dit que, plus d'un roman populaire accomplit ses phases rapides dans ces régions aériennes, et que la candeur des tissus étendus sur ces rochers est quelquefois un trompeur symbole.

Non loin de là, cependant, se trouve un lieu vénéré dont le voisinage devrait suffire pour écarter toute pensée profane : c'est la place où fut décapité le martyr St. Baudile. Selon la légende, sa tête bondit trois fois, et, du point que frappa chaque bond, jaillit une source, preuve miraculeuse et dernier bienfait de sa sainteté ; bienfait inestimable, car, pendant les sécheresses dont s'est vu trop souvent affligé Nismes, privé des eaux du Gardon qu'y amena de si loin le génie de Rome, les Trois-Fontaines n'ont jamais tari. Alors, on affluait à leur margelle champêtre, et la reconnaissance publique tenait leur lit soigneusement débarrassé. Mais depuis que, par l'ingénieuse sollicitude et la noble persistance d'un de ses magistrats, M. Cavalier, Nismes a vu couler sur toutes ses places les eaux jadis concentrées dans les bassins de sa fontaine, ou prodiguées dans ses canaux, les sources miraculeuses

ont été délaissées comme tout ce qui cesse d'être utile. Les pierres roulantes ont envahi le bassin aujourd'hui presque comblé, et où viennent seuls puiser quelques pieux pèlerins attirés par la sainteté du lieu, ou confians dans les propriétés merveilleuses de l'eau fraîche et limpide qui brille en ses profondeurs. Derrière ces rochers est une carrière d'où l'on extrait d'énormes blocs pour les moulins qui s'agitent sur leurs crêtes.

Dans cette partie des collines, se montrent en foule ces bastides que nous avons déjà décrites. Il en est une surtout (le Mas du Diable) dont l'étrange aspect nous a toujours frappé d'une indéfinissable terreur : son toit est surmonté de girouettes aux formes sinistres ; au dessus des fenêtres que l'on voit rarement ouvertes, s'arrondissent des lucarnes qui semblent regarder comme l'œil noir d'une sorcière ; un perron presque toujours vide se déploie devant la porte ; des murs élevés entourent ses approches ; aux angles, se dressent des cyprès immobiles ; d'autres, taillés en boules, règnent le long des murs ; on dirait des têtes de maures ou de démons placés en sentinelle pour en interdire l'abord.

Un peu plus vers la plaine, se trouvent quelques restes d'un embranchement de l'aqueduc romain qui faisait suite au pont du Gard¹. On y contemple

¹ La pente de cet aqueduc se dirige du côté opposé à la ville. On le suit jusqu'au village de Marguerittes, après lequel il n'en existe aucune trace. On pourrait en conclure que cet embranchement servait à conduire le superflu des eaux à la villa privilégiée de quelque grand personnage, villa qui était la perle (Margarita) des villas environnantes. Telle serait l'étymologie du nom que porte aujourd'hui le village. Nous sommes redevables de ce renseignement et de cette conjecture judicieuse, à la docte obligeance de M. Auguste Pelet.

avec curiosité le sédiment séculaire déposé par les eaux dans cette vaste rainure ; il a , dans certaines parties , plus d'un pied d'épaisseur.

En se prolongeant du côté du nord , la chaîne de nos collines n'a de remarquable que la tranchée gigantesque par laquelle ses roches se sont vues partagées pour ouvrir passage à ce roulant incendie qui communique à l'eau vaporisée d'effrayantes forces , et emporte les plus immenses fardeaux avec une rapidité dont s'étonne la pensée humaine.

Au sommet de la colline centrale , dont le versant méridional fut revêtu de végétations merveilleuses par le magistrat qui dota Nismes de ses fontaines , de ses cours publics , de son école de dessin , et de ses ateliers de charité (M. Cavalier) , s'élève cette Tourmagne dont la masse aérienne , lorsqu'elle apparaît à l'horison , fait , au retour d'une lointaine absence , palpiter de joie le cœur de tout enfant de Nismes. Elle se liait au système des fortifications romaines dont on peut de là suivre la ligne qui se prolonge vers le sud-ouest. Des pierres noyées dans le ciment , et revêtues à l'extérieur de moëllons smillés , en composaient la maçonnerie. Les vestiges les plus apparents sont les bases des tours lourdes ou carrées. Là on admire la solidité du ciment qui unissait les matériaux mis en œuvre par les légions souveraines ; car , dans certaines parties , le roc , fondement de ces tours , s'est écroulé détruit par l'action incessante des siècles et des hommes , sans amener l'éboulement du mur romain qui surplombe conservé par sa puissante cohésion : tels ces génies conquérants que la terre admire avec terreur semblent avoir pour piédestal la foule qui les proclame ; mais le temps emporte

la nation , et le souvenir du grand homme règne toujours inébranlable. C'est une étrange destinée que celle de ces tours ! Arrosées du sang des barbares , battues par le choc des béliers et des roches que lançaient les machines guerrières , elles entendirent mille imprécations , mille chants de triomphe , virent expirer à leur pied les plus cruelles fureurs , et sont aujourd'hui transformées en enclos rustiques où la vigne étale ses grappes riantes , le figuier ses rameaux grisâtres , ses larges feuilles manipulées , la ronce ses courbes épineuses , et le soucis es étoiles dorées ; ou bien , en parterre prétentieux autour duquel les trifoliums se déploient en ceinture , tandis que des rosiers tapissent de leur verdure , émaillent de leurs fleurs et de leurs boutons le mur contre lequel s'appuyait le milicien farouche. Des mûriers de Chine , symétriquement plantés , se déploient en dôme au dessus de ce réduit , où , pour que l'étrangeté du contraste soit complète , il ne manque , sur le banc du fond , qu'une de ces bergères grandes dames peintes par Watteau avec tant de mignardise , tenant en laisse un mouton orné de faveurs roses , ou écoutant les fades aveux d'un Céladon enrubané.

Près des restes de la tour que nous venons de décrire , la colline se couronne de vastes pans en ruine du rempart antique ; mais , avant de s'y arrêter , le promeneur monte jusqu'au point le plus élevé de la route de Sauve ; il y est attiré par un monument bizarre ; dont l'origine n'est pas bien connue : ce sont trois piliers octogones bâtis sur le roc ; au centre s'étale un bloc carré en pierre dure , portant au milieu une ouverture carrée ; un de ces piliers est évidé , vers le tiers-inférieur , par une sorte de

niche. Nos ancêtres ont, dit-on, vu suspendre, aux poutres que portaient ces colonnes, les cadavres des suppliciés. Ce devait être un funèbre spectacle, lorsque les vents qui tyrannisent nos climats ballotaient violemment ces restes criminels; ce devait être une horrible fête pour les oiseaux de proie, tristes habitants des ruines prochaines. Cependant, le sommet et la base de ces piliers sont ornés avec une élégance qui semblerait indiquer une autre destination et une origine plus ancienne. On croit, en effet, que c'était primitivement un autel couvert dédié à St. Etienne.

L'extrémité sud-ouest de ces collines n'offre de remarquable que la fontaine du Puech-d'Autel. Elle a perdu son lierre, ses clématites, et le sable qui la tapissait; les pousses rabougries du figuier sauvage sont les seuls ornements de la voûte à demi-comblée et noircie par les feux qui y allument les vagabonds. Il faut s'agenouiller et ramper pour atteindre à la source; long-temps elle fut l'objet d'une superstition populaire. De nos jours, la science reconnaît à ses eaux de salutaires propriétés, et quelques malades viennent y chercher un soulagement pour leurs douleurs.

Au delà du rempart romain, les roches s'élèvent et se déploient en masses compactes, dans les flancs desquelles on a creusé de vastes carrières. Les murs verticaux de celles qui furent abandonnées, sont bordées de végétations noires, tapissés de lierres, et ont pris des teintes sombres qui contrastent avec la partie récemment exploitée. Là éclatent au soleil les créations les plus ardentes d'une palette en délire. Dans les fentes, la chaux carbonatée scintille en cristaux. C'est dans une de ces carrières que

le culte protestant venait tenir ses assemblées à l'époque où il manquait de temples dans l'intérieur de la ville.

Le long de cette chaîne serpente le lit pierreux et aride du Cadereau, torrent qui ne se montre qu'après les pluies de tempête, et tarit avec elles, comme ces âmes inertes d'où jaillit soudain une étincelle sous le choc des passions, mais qui, la commotion passée, retombent dans leur apathie. On dit avoir trouvé, après ces bouleversements orageux, des objets d'orfèvrerie antique parmi les pierres de ce torrent. À son extrémité, vers la plaine, il passe sous un pont, asile ordinaire de la halte et théâtre des banales amours de ces Bohémiens nomades, problème social, plaie hideuse qui n'est pas cependant sans une forte poésie ; ils drapent avec de sales couvertures de laine les arches du pont noircies par la fumée de leur infecte cuisine. On les voit s'étendre au soleil dans une immobilité stupide, démêler leur hideuse chevelure, ou caresser leurs ânes efflanqués et rogneux qui tondent d'une dent malade l'herbe de ce terrain entrecoupé de flaques d'eau corrompue.

Les enfants tendent la main aux passants en faisant claquer leurs dents, dont la blancheur est en désaccord avec la lividité cuivrée de leur teint. Ils murmurent des chants bizarres, ou exécutent des danses étranges. Les jeunes femmes offrent aux promeneurs des cordons de laine ou de soie aux couleurs éclatantes, tressées avec art. Malheur à celui qui, en écoutant ces brunes syrènes aux jambes fines, à l'œil noir, aux cheveux de jais, à la taille souple et cambrée, ne surveille pas ses poches ! car, en fait d'escroquerie, elles pourraient en remontrer aux

artistes les plus habiles qui exploitent la flânerie parisienne. Autrefois, on abattait près de ce pont les bêtes malades, et c'était pour les Gitanos une abondante curée. Ils en sont privés, depuis qu'à l'autre extrémité de la ville, la route de Beaucaire voit sur ses bords les carcasses que se disputent les chiens errants et les voraces corbeaux. Un terrain a été récemment acquis pour supprimer ce spectacle. Une partie de nos coteaux était comprise dans l'enceinte de la ville antique; elle rappelait aux enfants de Rome leurs collines sacrées. Cette conformité valut à Nismes leur prédilection, et lui mérita le surnom de Rome gauloise.

Sur le flanc méridional des hauteurs, Nismes moderne appuie sa tête comme une belle et riche voluptueuse; elle s'étend vers la plaine, où ses pieds reposent sur le tapis des gazons et des mousses, sous l'abri des feuillages et parmi les blondes moissons.

Si l'aspect général des collines nous a frappés et fatigués par son aridité, celui de la plaine charmera nos regards par l'exhubérance de sa végétation. Là, à l'exception des routes, pas un pouce de terrain qui ne soit verdure. Cette vaste étendue peut être citée parmi les plus riches. Nulle part les foins et les céréales ne croissent avec plus d'abondance et n'atteignent de plus grandes proportions que dans la noire et profonde couche de cet humus, résidu fécond de tant de débris, délivré aujourd'hui des eaux marécageuses qui paralysaient sa puissance végétative.

Autour des champs, les saules élèvent leurs troncs pittoresques, dont les flancs s'ouvrent par fois comme pour abriter encore les mythologiques sylvains ou les dryades folâtres; l'orme tortillard se recourbe

avec effort comme un lutteur comprimé ; les végétations grimpantes se plaisent à ramper sur son écorce raboteuse ; le sureau , la ronce , l'églantier , l'aubépine , s'étendent en haies que diaprent de blanches touffes , des roses sauvages ou des fruits rouges et savoureux.

Au milieu de tant de richesses et d'enchantements , le Vistre déroule avec lenteur ses eaux bourbeuses et sombres , semblable à un serpent noir déployé mort sur le gazon. Dans sa vase , s'allongent de gros vers à la chair livide , ou fourmillent des milliers de vermisseaux. D'énormes rats courent et bondissent sur ses bords ; les saules y penchent leurs troncs caverneux , d'où pendent des lierres , des ronces ou des graminées échevelées : on dirait un de ces fleuves infernaux si lugubrement décrits par Virgile.

Si la vue se détourne avec dégoût de ce courant infect , elle se repose avec délices sur quelques sources limpides et fraîches , éparses dans la campagne , et bien connues du promeneur ; leurs flots clairs courent à petit bruit dans les fossés qu'ils animent ; des cressons et mille plantes aux dentelures légères tapissent leur lit ; sur les bords , la pervenche étale ses étoiles veloutées , le figuon ses larges feuilles , l'ail sauvage ses grappes rosées attrayantes pour l'œil , mais nauséabondes pour l'odorat , la marguerite ses rayons d'argent , le bouton d'or ses riches pétales ; l'iris élève et courbe ses rubans longs et charnus , et balance sa tête superbe ; le narcisse se penche avec langueur ; le convolvulus s'enroule aux buissons ; et suspend ses cloches légères ; des filaments végétaux , presque imperceptibles , ornés de graines rouges , courent

en festons de branche en branche , et vacillent au moindre souffle comme de champêtres et rians rosaires. A la surface , le nénuphar laisse flotter sa feuille arrondie , ou épanouit ses blanches urnes au centre doré. Des libellules au corsage d'azur , aux noirs ailerons de gaze , y frémissent ou glissent dans l'air , et la typule poursuit sa proie en patinant sur l'onde vive. Des milliers de papillons aux ailes de feu vont tourbillonnant sur les fleurs ; des scarabées font reluire , au fond des corolles ou sur le feuillage , leurs fortes cuirasses aux reflets d'airain ; la mante religieuse étend ses grands bras suppliants ; d'autres insectes dressent , parmi les brins du gazon , leurs longues antennes. Sur les dalles éparses dorment au soleil de grands lézards ou des couleuvres aux écailles resplendissantes , joie et triomphe du gamin de Nismes , lorsqu'il rentre dans la ville , traînant à l'extrémité d'un jonc la couleuvre morte , ou montrant le lézard captif qu'il a su priver de ses dents en retirant avec violence le drap perfidement offert à la rage de ses morsures. Sur le sol , dans l'atmosphère , au sein de l'onde , tout respire , se meut , croît ou murmure ; la vie animale et la vie végétale semblent lutter de profusion. Tel est , au printemps , l'aspect de la plaine de Nismes , où les sainfoins en floraison brillent parmi la verte étendue des autres cultures. Par intervalle , de riches habitations , résumant la ferme et le château , se dérobent à demi sous des massifs de platanes , de marronniers ou d'acacias aux grappes embaumées. Nous ne citerons , à cause de son élégante colonnade , que le Mas-de-Ville , reflet gracieux de l'architecture du grand siècle.

Pour compléter ce tableau printanier , ramenons

nos regards sur les collines où les oliviers aux têtes arrondies par le fer qui les émonde, contrastent avec la végétation plus libre de la plaine. Les amandiers en fleurs entremêlent aux oliviers leurs fronts blancs comme des frimats, ou roses comme ces mêmes frimats colorés par les premières lueurs du jour. En été, une étouffante chaleur pèse sur la plaine comme ce manteau de plomb dont le Dante accable ses damnés. La poussière calcaire des routes remplit l'atmosphère, et s'y déploie comme un linceuil. La cigale, l'*arguta cicada* des Bucoliques, cachée dans les saules, assourdit le passant de sa criarde et monotone chanson; la voix grêle du grillon lui répond et se mêle à la sienne du sein des sillons embrasés. Là se déploient des richesses qui font oublier au laboureur ces bruits importuns et ces ardeurs dévorantes. Sous l'aile des vents, les moissons ondulent comme un océan d'or; l'azur des bluets, la pourpre des coquelicots, le carmin des scabieuses ou des renoncules champêtres, y brillent comme des pierreries, symboles des biens que promettent ces forêts nourricières. Les blés tombent sous le tranchant de la faux, s'arrondissent en gerbes, se dressent en meules coniques, sont broyés sous le trot circulaire des cauales que la Camargue nous envoie; et, purifiés par les vents, viennent s'entasser dans nos greniers. A cette époque, la campagne de Nîmes fermente et bourdonne joyeusement comme une ruche en travail. Le soir, des nuées de moucheron s'y répandent; elles se bercent par essaims avec de sourds murmures à la surface des eaux, planent sur les feuillages et poursuivent de leurs dards les promeneurs désolés, qui

les chassent vainement en agitant des pampres ou les rameaux du saule.

L'automne transporte sur nos coteaux l'activité bruyante que l'été déploya dans nos plaines. Alors, quand les pluies rares mais violentes de nos climats ont inondé les sentiers, les grenouilles et les crapauds y font bruir vers le soir leurs rauques concerts.

Il est rare que l'hiver étende sur nous son manteau de frimats. Il ne suspend même pas toujours le cours de nos ruisseaux. Rien n'est pur, rien n'est éclatant, rien ne fait sentir la vie et savourer les voluptés d'un beau ciel, comme les journées sereines et tempérées qu'il nous dispense. Tandis que les blés naissants verdoient dans la plaine, une autre verdure que n'altère pas le cours changeant des saisons, celle des oliviers, couronne d'une aigrette pâle et douce les collines que parsèment des plantes aromatiques salutaires pour les langueurs du corps.

Alors, le couchant a des splendeurs prodigieuses; tantôt le disque éblouissant du soleil s'y abaisse lentement dans des flots d'or et de vermillon, tantôt il sillonne des masses de nuages aux flancs noirs bordés de rouge, qui ressemblent à des monstres dont la gueule s'ouvre comme un enfer, ou à des rocs enflammés, lancés par le cratère d'un volcan, et qu'une puissance magique tient suspendus dans les airs.

Nos nuits ont une sérénité, une profondeur presque italiennes.

Vue des hauteurs, la campagne de Nîmes rappelle au touriste quelque chose des grands horizons de la campagne romaine. En développant dans nos vallons d'immenses viaducs dont les hardis piliers

et les ceintres aériens imitent les aqueducs du peuple-roi, les constructions du chemin de fer ont augmenté cette analogie et enrichi notre paysage de lignes belles et sévères.

On le voit, c'est par l'antiquité, la grandeur des souvenirs, c'est par les contrastes et la variété, c'est-à-dire, par ce qui ébranle l'imagination et la captive avec le plus de puissance, que la campagne de Nîmes mérite l'étude du savant, l'admiration de l'artiste et l'attention sérieuse du voyageur.

UNE VISITE A LA PRISON D'ÉTAT DU SPIELBERG (MORAVIE),

En Novembre 1838.

Par M. REMACLE.

Il y a huit ans, un prisonnier récemment délivré d'une dure captivité intéressa l'Europe entière au récit de ses souffrances, la frappa d'admiration par l'exemple de sa résignation toute chrétienne.

Il m'a été donné de visiter le lieu où souffrit et se résigna Silvio Pellico. C'est une faveur qui n'avait été accordée, avant moi, qu'à un autre Français,

(1) L'auteur de cette notice a visité les prisons de l'Allemagne, par ordre du gouvernement français, dans les mois de septembre, octobre et novembre 1838. Les résultats généraux de sa mission sont consignés dans un rapport au ministre de l'intérieur, publié en février 1839 (in-4.^o, Paris, imprimerie royale). Les détails qu'il donne ici ne pouvaient figurer dans un travail de cette nature. L'auteur a pensé qu'ils pourraient intéresser ses confrères de l'Académie, et il s'est empressé de les leur offrir.

le maréchal duc de Raguse. Je ne sais si l'illustre voyageur a publié le résultat de son examen : voici ce que j'ai vu, et l'impression que j'en ai ressentie.

Près des murs de la ville de Brünn, en Moravie, au couchant, est un mamelon de 800 pieds de hauteur (259^m,87), sur la crête duquel s'élève une forteresse long-temps réputée imprenable ; et qui céda, en 1809, sous l'effort d'une armée française.

C'est le Spielberg.

La plupart de ses ouvrages avancés ont disparu, mais ses murs d'enceinte subsistent encore. Vus de loin, ils laissent à découvert les étages supérieurs d'un vaste bâtiment formant un carré long du midi au nord, dont la blancheur uniforme, les étroites ouvertures, la solitude apparente, attristent et fatiguent le regard.

Là fut enfermé, dans le dernier siècle, ce redoutable chef de Pandours, dont la vie fut si aventureuse, le baron de Trenck ; là se sont consumés, de nos jours, dans les privations et dans les larmes, de nobles cœurs, victimes de leurs illusions : Orobóni, Villa, Silvio, Maroncelli, dont les uns reposent sous cette terre qui leur fut fatale, tandis que leurs compagnons ne semblent leur avoir survécu que pour nous associer à leurs regrets.

En montant au Spielberg du côté de la ville, on trouve, à environ cent cinquante pas en avant de la première porte, un corps-de-garde qui fournit des sentinelles au pourtour de la montagne.

La première clôture se compose d'une enceinte de palissades plantées sur un ancien ouvrage de fortification. Près de l'entrée, qui reste ouverte pendant le jour, est établi un second poste. À partir de là, le chemin tourne à gauche, et conduit

par une montée assez roide à un escalier couvert de trente à quarante marches, ménagé dans le mur d'un ancien bastion.

Cet escalier est pourvu d'une porte à l'entrée, et d'une autre à son extrémité. Quand on se trouve en haut, et qu'on a dépassé la dernière porte, on a à côté de soi, à droite, un nouveau corps-de-garde; du même côté, mais un peu plus loin, un bâtiment séparé où loge le directeur; à gauche, le chemin de ronde; en face, la prison.

Telle est l'avenue ordinaire de la forteresse; ce ne fut point celle que nous suivîmes.

Trompés par de fausses indications, et marchant au milieu d'un brouillard qui nous empêchait de rien voir à six pas de distance, nous prîmes la montagne à revers, et ce ne fut qu'avec des peines infinies et après plus d'une heure de marche, que nous arrivâmes à la première enceinte du côté du nord.

L'entrée étant interdite de ce côté, il nous fallut parlementer. Nous étions trois Français: un ami qui m'avait accompagné de Paris par amour de la science, un attaché à l'ambassade de France à Vienne, et moi. Nous déclinâmes nos noms, nos qualités et nos motifs à un caporal qui les rapporta certainement fort mal à la direction. Enfin, la palissade s'ouvrit, et peu après la porte grise et ferrée du mur d'enceinte.

Le directeur, auprès duquel nous fûmes conduits, M. Bayer, est un homme sur le déclin de l'âge, grand, sec, et dont la figure sévère convient à merveille aux fonctions qu'il remplit. Il fut aisé de comprendre, au jeu de sa physionomie pendant la lecture du message dont nous étions porteurs, que

le motif de notre visite l'étonnait beaucoup. Mais la chancellerie de cour et d'état avait parlé ; le ministre de la police et le gouverneur de la province en transmettaient les ordres ; il s'inclina. A dater de ce moment la prison nous fut ouverte ; il nous fut permis de la visiter dans tous ses détails, d'en voir à l'œuvre toute l'administration.

Le Spielberg forme le dernier degré des peines privatives de la liberté : en ce sens seulement il correspond à nos bagnes. Les prisonniers qui y sont envoyés sont ceux de l'archiduché d'Autriche, de la Moravie et de la Bohême, dont la peine excède dix ans d'emprisonnement avec fers.

La population de la maison était, au moment de notre visite, de trois cent quinze prisonniers, parmi lesquels quarante-trois femmes.

Elle était répartie en six quartiers établis sur les côtés de deux cours de grandeur inégale et non contiguës. L'un ; celui du nord, était presque entièrement vide, ce que nous attribuâmes à l'amnistie du mois de septembre précédent. Ceux que nous avons parcourus se composent chacun de dix cachots ouvrant sur une même galerie ; les neuf premiers pouvant contenir cinq prisonniers, le dernier onze, en tout cinquante-six par quartier.

Les autres parties des mêmes bâtimens sont consacrées aux infirmeries, aux ateliers, aux magasins.

Au milieu de la grande cour, qui est très-spacieuse, s'élève une colonne surmontée de l'emblème de l'indivisible Trinité.

Dans la petite, nous avons remarqué un *treadmill*, dans lequel six hommes sont employés pendant plus d'un quart d'heure pour tirer un seau

d'eau du puits qui a 136 mètres (70 toises) de profondeur.

La terrasse du nord consacrée aux femmes est dominée par le rempart. Celle où nous montâmes est plus élevée: elle commence au nord et s'étend au couchant et au midi. On y jouit d'une vue magnifique.

La chapelle est petite, mais ornée. Elle est décorée de trois autels: l'autel principal consacré à la Sainte Trinité, l'autel de la Vierge, dont on admire l'image peinte sur or, et l'autel du Crucifix. Elle a deux tribunes: au bas de l'église, celle de l'orgue, divisée en deux parties par une grille; au dessus de la chapelle de la Vierge celle de l'administration.

Quoique habitués à voir des prisons, nous n'entrâmes pas sans émotion dans les cachots du Spielberg. Nous avons mesuré l'un des plus petits: il avait 4^m,50 de largeur, sur 6^m,50 de profondeur: c'est un cachot semblable qu'a habité Pellico, avant sa réunion avec Maroncelli.

Un lit de camp régnant dans toute la longueur en occupe la plus grande partie. Le reste du mobilier se compose d'un paillason bien mince avec couverture en laine pour chaque prisonnier, d'une étagère aux pieds du lit pour ses effets, d'une cuvette en bois pour les soins de propreté, d'une cruche, d'un crachoir, d'un baquet et d'un poêle.

La fenêtre est à six pieds au dessus du sol; elle a deux pieds d'ouverture; des barreaux de fer la garnissent en dehors.

Tous les cachots sont chauffés sept mois de l'année.

Ceux du rez-de-chaussée présentent une particularité remarquable. A un pied au dessus du

sol, est une barre de fer de deux pieds de longueur, scellée par les deux bouts dans le mur. A cette barre pend une chaîne longue de trois pieds.

Avant l'ordonnance de février 1832, qui a aboli la *prison très-dure*, les malheureux qui avaient encouru cette condamnation, étaient conduits, tous les soirs après le travail, chacun dans un de ces cachots. La ceinture de fer qu'ils portaient autour du corps, soutenue à la hauteur des aisselles, était rattachée au mur par le moyen de la longue chaîne. Deux lourds anneaux liés l'un à l'autre par une bande de fer leur prenaient les poignets qu'ils tenaient écartés. Ils gardaient aux pieds les entraves qu'ils avaient reçues en entrant dans la maison pour ne les plus quitter. Et c'est, privés ainsi de l'usage de tous leurs membres, qu'ils étaient laissés seuls pour la nuit auprès du misérable grabat sur lequel ils avaient à peine la faculté de se reposer. Vociféraient-ils ! un bailloir de fer creux, en forme de poire, (*mundbirne*), percé de petits trous, et rempli de poivre, leur était introduit dans la bouche, et faisait de chacune de leurs aspirations un supplice horrible. Il y a au Spielberg deux individus qui ont subi la prison très-dure, l'un pendant dix-huit ans, l'autre pendant vingt ans. Le premier jouit d'une santé robuste, l'autre est perclus de tous ses membres. Aujourd'hui la peine est la même pour tous, sauf la durée, qui varie suivant les condamnations : c'est celle de la *prison dure*.

« Subir la prison dure, a dit Silvio Pellico, c'est
 « être obligé au travail, porter la chaîne aux pieds,
 « dormir sur des planches nues, et manger la plus
 « pauvre nourriture imaginable. » Ajoutez avec

la loi autrichienne (art. 13) : c'est ne communiquer qu'avec les personnes qui ont des relations immédiates avec le condamné pour sa garde.

Les choses se sont améliorées depuis la sortie du chantre de *Francesca*, grâce à lui peut-être. On vient de voir que le *carcere durissimo* a été aboli ; et c'est là une amélioration immense. Le régime lui-même a été adouci. Le gouvernement ne refuse plus un peu de paille au condamné pour son lit. Il a ajouté une demi-livre à son pain de chaque jour, et il permet qu'il lui soit donné un peu de viande le dimanche, et quelques farinages dans la semaine.

Quant à nous, nous n'en doutons point ; c'est à l'influence des *Prisons* de Pellico, c'est au retentissement de cette plainte si pure et si énergique dans sa modération ; que les prisonniers du Spielberg sont redevables de cet allègement. Pourquoi faut-il que ces mesures d'humanité n'aient pas été étendues à tous les établissements de la monarchie ? Nous avons vu dans la plupart des grandes prisons de l'Autriche, les prisonniers mourir de consomption, faute d'une nourriture suffisante. Nous avons élevé la voix en leur faveur ; ce sera un heureux jour pour nous que celui où nous apprendrons qu'elle a été entendue !

Les prisonniers du Spielberg se lèvent à quatre heures et demie du matin en été, et à six heures en hiver. Ils revêtent l'uniforme bigarré de gris et de brun que Silvio a décrit. Ils se peignent et se lavent. Deux d'entr'eux récitent la prière en allemand et en bohême. La visite des fers vient après ; elle est suivie du transport des baquets et du balayage des dortoirs.

Ces soins divers n'ont pas pris plus d'une demi-

heure. Chaque division se rend, sous la conduite de ses chefs de salle et de ses gardiens, à l'atelier. Là, le détenu est fouillé, comme il le sera au moment de la sortie. Il reçoit ensuite un pain d'une livre et demie d'Autriche (84 décagrammes) pour la journée.

Le dîner est le seul repas du jour. Il a lieu à dix heures et demie du matin, et se compose de deux *seidel* (*écuellées*) de soupe, et de deux *seidel* de légumes. Il est suivi d'une heure de repos dans les cours.

Puis revient le travail, qui, avec les soins ordinaires de surveillance et de propreté et avec la prière, termine la journée.

Le travail est aujourd'hui le grand agent de moralisation dans les prisons. Au Spielberg, aucun détenu ; sauf quelques prisonniers politiques peut-être, n'en est dispensé. La direction mesure à chacun sa tâche selon ses forces, et il est obligé de la remplir sous peine de punition. S'il fait plus, une partie de l'excédant lui appartient.

La nourriture est à l'entreprise ; les travaux ne le sont pas. Peut-être avons-nous poussé trop loin en France ce système des entreprises qui déplace l'autorité, subordonne les questions de moralité et de discipline aux questions d'argent, et fait d'une prison une manufacture. En Allemagne, les hommes de pratique redoutent beaucoup cette innovation dont la régence de la Basse-Autriche est jusqu'à présent la seule à donner l'exemple.

L'emploi du dimanche est une des difficultés de l'administration des prisons. Elle n'a été résolue au Spielberg ni mieux ni moins bien qu'ailleurs. Ce jour-là, point de travail, mais aussi point de récréation dans les cours. Les détenus sont con-

duits , le matin , à la chapelle où deux messes leur sont dites dans les deux langues nationales. Ils y retournent le soir pour le catéchisme et le salut. Le reste de la journée est donné au désœuvrement dans les dortoirs. Quelques détenus sollicitent des aumôniers la permission d'avoir des livres , et passent ce temps à lire. Ceux qui appartiennent à l'une des communions chrétiennes dissidentes et les juifs ont la faculté de faire appeler un ministre de leur culte et de l'entretenir en langue allemande en présence d'un gardien.

La surveillance est ce qui distingue les prisons autrichiennes. Au Spielberg et à la prison provinciale de Brünn , comme à Linz , à Vienne et à Prague , nous l'avons trouvée exacte , sévère et de tous les moments. Elle s'exerce , à l'aide de nombreux gardiens civils et militaires , et de détenus auxquels l'administration de ces établissements accorde de légères immunités , et qu'elle distingue sous les noms de *pères* et de *mères de salles*. La nuit , des sentinelles sont distribuées dans les corridors ; des patrouilles se répandent dans les cours ; les directeurs , accompagnés de soldats , visitent les cachots et les fers : on dirait d'autant de places de guerre à la veille d'un assaut. Hélas ! l'ennemi le plus à craindre dans une prison ; ce n'est pas celui que le bruit des armes effraie , c'est la corruption réciproque des détenus ; elle a pénétré dans les maisons de force allemandes ; elle menace de s'y étendre par les moyens même qui sont pris pour la prévenir !

Nous avons regretté au Spielberg l'absence d'une école. On y compte cependant plus de vingt jeunes gens au dessous de vingt ans.

Une autre lacune nous a frappés. Les femmes habitent un quartier séparé ; mais , à part *les mères de salles* , qui , comme nous l'avons dit , sont choisies parmi les prisonnières , elles n'ont point de personnes de leur sexe pour les garder. Ce sont des hommes qui procèdent à la visite de leurs fers soir et matin ; ce sont des hommes qui les fouillent à l'entrée et à la sortie des ateliers ; ce sont des hommes qui les surveillent dans les ouvroirs et dans les cours. Quelque sévère que soit la discipline autrichienne , il est impossible , qu'elle prévienne tous les désordres qu'un semblable état de choses amène nécessairement , après lui .

Voilà le Spielberg de Pellico. Supposez qu'il ne s'est jamais ouvert que pour des voleurs et des assassins , ce sera une prison comparable pour le régime , à toutes nos maisons centrales de détention. En Autriche , par suite des améliorations qui y ont été introduites depuis quelques années , nous n'en avons point trouvé de moins rigoureuse. La preuve en est frappante. A la prison de Linz , la mortalité , en 1837 , a été de 1 sur 10 ; à Vienne , la même année , de 1 sur 18 ; à Brünn , dans la prison provinciale , de 1 sur 6 ; à Prague , la moyenne annuelle , de dix ans a été de 1 sur 8 ; au Spielberg , la mortalité ordinaire n'est que de 1 sur 24.

Mais , dans cette prison destinée à des malfaiteurs pris dans la lie de la société , enfermez des hommes élevés dans toutes les douceurs de la vie , dans la culture des lettres , des arts , de tout ce qui élève l'âme , et cette même peine qui vous paraissait supportable tout à l'heure , vous semblera affreuse.

Habiter le séjour du crime , en revêtir la livrée , supporter même des privations qui vont jusqu'à compromettre la vie , sont des douleurs au dessus desquelles un esprit élevé et fort de la pureté de ses motifs se place aisément. Mais dire un éternel adieu au monde extérieur , être mort pour lui comme il l'est pour vous , et , dans ce monde d'angoisses où l'on vit , ne pouvoir ni converser librement avec un ami , ni confier à âme vivante la pensée qui vous opprime , subir dans toute sa lourdeur ce joug de plomb qui pèse sur les intelligences , c'est là un supplice sans nom que l'activité de l'esprit ne fait qu'aggraver , et contre lequel toute force morale , si elle ne vient d'en haut , est bientôt impuissante.

Lisez avec attention les admirables mémoires de Silvio : quelle est la cause de sa poignante douleur ? Sa prison est-elle malsaine , ou étroite , ou obscure ? Non , et , quand son esprit est calme , et qu'il se dresse sur la planche qui lui sert de lit , elle a pour lui de riants aspects et comme des bruits de fête. — Ses gardiens ne sont ni rudes ni insensibles. « A vrai dire , écrit-il , si la peine était sévère et bien propre à irriter , nous avions le rare bonheur de ne voir autour de nous que de braves gens (ch. 46). » — « Tous ceux qui m'entouraient , dit-il ailleurs (84) , étaient bons. » Et ces petits enfants qui venaient à lui sur la terrasse du midi , ne lui paraissaient-ils pas beaux et doux comme des anges ? Et cette jeune mère dont la vie s'exhalait avec des paroles si mélancoliques et si tendres , ne lui rappelait-elle pas par sa douceur et sa timidité la personne qu'il avait le plus aimée ? — La nourriture était chétive et misérable ; mais , quoiqu'il ait

souffert pendant un an , comme il le dit , du tourment de la faim , c'est moins sur lui qu'il s'apitoyait que sur le sort de ses compagnons plus robustes (*più robusti*) , auxquels une nourriture plus abondante était nécessaire.

Ainsi , la cause de sa douleur était en lui , plus que dans ce qui l'entourait , morale plus que physique. Elle était dans les regrets de la famille , dans les douleurs de l'amitié , dans les irritations d'un cœur ulcéré par une attente vaine. Tous ces ébranlements achevant d'user un constitution malade , il n'était resté à cette âme désolée qu'un accent ; mais cet accent , comme celui du cygne , était un chant de douleur qui ravissait.

Remercions le poète de Rimini des douces larmes qu'il nous a fait verser ; plaignons ceux à qui un amour ardent de la patrie n'a valu , comme à lui , qu'une dure captivité. Mais n'accusons pas de barbarie un gouvernement humain , placé dans la nécessité de défendre la paix de ses états , et qui , pouvant appliquer dans toute sa rigueur la peine de la loi , l'atténua jusqu'à la fin.

Je ne terminerai pas ce qui se rattache au souvenir de Pellico , sans donner des nouvelles des personnes à qui ses mémoires ont donné une sorte de célébrité.

Ces quatre petits enfants , qu'une mère mourante recommandait à son pieux souvenir , sont aujourd'hui de vigoureux garçons ; les souhaits maternels leur ont porté bonheur.

Leur père , M. Schmershett , est économe à l'hospice général de Brünn. Nous nous sommes long-temps entretenu avec lui ; il conserve un constant inté-

rêt aux hommes honorables qui furent ses prisonniers.

Ce sous-directeur, qui accompagnait le chef de la police quand ce dernier annonça aux trois prisonniers leur grâce, Wergratt, a été appelé à Vienne.

Quant à Kral, qui lisait Klopstock, Wieland, Goethe, Schiller, et, ce qui valait mieux, qui se montra si bon pour les prisonniers italiens, il a quitté depuis long-temps le service de la prison; il est retourné dans son village de Bohême, où il a retrouvé sa constante Hanna, et en est devenu l'heureux époux.

J'ai regret de continuer ces pages dont l'intérêt de sentiment cesse ici. Mais, après avoir parlé de la partie du Spielberg que Silvio a connue, que son livre rendra à jamais célèbre, peut-être ma tâche serait-elle imparfaitement remplie, si je n'en faisais connaître l'autre partie, généralement ignorée en France, et dont les vagues descriptions répandues en Allemagne expliquent la terreur que ce nom y inspire.

Sous ces cachots, que Maroncelli habita, sont d'autres cachots, véritables sépulcres où le jour ne pénètre que par de longs soupiraux garnis de fer; et puis, sous ces derniers, d'autres cachots encore, monuments des mœurs d'un autre âge, et dans lesquels le nôtre peut puiser des encouragements et des leçons.

Quand on a traversé le quartier des femmes, dont nous avons parlé, et qu'on est descendu vers les bas-offices de la maison, en laissant les cachots disciplinaires à droite, si l'on suit les fossés que l'on a devant soi, on arrive bientôt à l'entrée d'un noir

souterrain. On descend, et l'on se trouve dans une galerie où l'on ne peut se diriger qu'à la lueur des flambeaux. A droite et à gauche sont des caveaux voûtés, fermés de trois portes : la première qui sert de clôture à une espèce d'avant-cachot pour le surveillant ; la seconde, de précaution entre ce dernier et ses prisonniers ; enfin une troisième, de quatre pouces d'épaisseur, s'ouvrant dans l'intérieur du cachot, cette dernière percée d'un guichet et d'une sorte de chatière par où la lumière d'une lampe pénètre au besoin dans la prison. L'intérieur est pourvu d'un poêle, d'un lit de camp, et planchéié.

Ce sont là les *cachots de l'empereur François*. Ils sont au nombre de neuf, de grandeur inégale, et pouvant contenir chacun de quinze à cinquante prisonniers, en tout deux cents. Jusqu'à ces dernières années, on y a enfermé les voleurs de grand chemin et les assassins. Mais, depuis quatre ou cinq ans, on ne les emploie qu'accidentellement, à titre de punition extraordinaire et pour peu de temps.

Qui ne croirait que ces tanières si humides, si mal saines, avaient au moins pour avantage de garder fidèlement leur proie !

Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate.

Il n'en était pas ainsi : le prisonnier y était à peine entré, qu'au retentissement des portes, à celui des dalles, quand il avait soulevé le plancher mobile qui le séparait du sol, il jugeait que cette terre qui l'enserrait vivant, cachait encore dans ses entrailles des moyens d'évasion. A la faveur de l'obscurité profonde qui l'entourait, et, se servant de ses fers comme d'instruments, il ébranlait bientôt la voûte sur laquelle son cachot était construit. Il travaillait patiemment, à petit bruit et peu à peu, parce que

le temps était à lui. Craignait-il d'être surpris, il laissait tomber le plancher, qui cachait, dès là, à tous les yeux, son œuvre commencée. L'orage passé, il reprenait sa tâche pour ne la plus abandonner qu'il ne se fût ménagé une entrée facile dans le souterrain inférieur. Alors, il était libre; libre dans une prison à triple enceinte, et remplie de gardiens et de soldats; mais, enfin, les circonstances aidant, il ne jugeait pas impossible d'échapper à toute surveillance. Sur trente ou quarante évasions ainsi tentées, trois avaient réussi; il est vrai que l'un des trois évadés avait été repris avant d'être au bas de la montagne.

Mais voici d'autres cachots qui, comme la mort, ne lâcheront pas leur victime.

Vous connaissez ces cages de fer dans lesquelles étaient enfermés, au moyen-âge, les criminels de lèse-majesté. Nos historiens de France les mentionnent plusieurs fois, depuis l'évêque de Verdun, qui *les devisa le premier*, au dire de Comines, *et y fut mis incontinent*, jusqu'à Anne Dubourg, condamné au feu pour crime de religion, et qui fut enfermé à la Bastille, dans la cage d'Haraucourt, en 1559. C'était, disait Brantôme, un moyen de *gentille industrie* de séquestrer un homme d'une manière plus complète, et de le dérober aux yeux, en l'enterrant tout vivant.

¹ Le même accident arriva au conventionnel français, Drouet (de Varennes). Prisonnier au Spielberg en 1794, il avait fabriqué, avec les rideaux de son lit, une espèce de parachute pour se sauver. Mais il se cassa le pied en tombant, fut repris et remis dans la même prison, d'où il ne sortit que deux ans plus tard, échangé, par le jeu des révolutions, contre la fille de ce malheureux Louis XVI, qu'il avait si cruellement poursuivi.

.. Eh bien ! ces cages « anneaux intermédiaires entre la maison et la tombe », selon l'expression d'un poète , nous les avons retrouvées au Spielberg ; à soixante pieds sous terre.

.. La galerie de François I.^{er} conduit par une pente rapide à d'autres galeries inférieures qui vont s'enfonçant dans une sorte de labyrinthe sans fin. Là ; dans ces dernières galeries , se trouvaient les cachots auxquels la tradition a conservé le nom de Marie-Thérèse , peut-être parce que l'illustre impératrice fut la dernière à en permettre l'usage. Ils étaient au nombre de trente-quatre. Un seul est resté pour en conserver le souvenir. C'est une étroite loge en bois , formée de grosses solives liées entr'elles par des attaches de fer , avec une très-petite ouverture à hauteur d'appui pour l'introduction des aliments , et une plus grande au dessous pour l'entrée du prisonnier. Là , point d'air que celui qui arrive imprégné de l'humidité de la terre et des murs , par l'ouverture habituellement fermée du souterrain , à travers un espace de deux cents pas. Point de jour : le prisonnier ne se voyait pas lui-même. Trois fois par semaine , ses gardiens , munis de lanternes , lui apportaient l'eau et le pain qui devaient suffire à sa subsistance , après quoi tout rentrait de nouveau dans la nuit. Dans cet espace de six pieds carrés , l'infortuné n'était pas même libre. Une lourde chaîne pressait ses pieds et allait se rattacher , à travers sa cage , à un anneau que nous avons vu encore scellé dans le mur opposé.

.. Le souvenir du baron de Trenck nous est revenu en visitant ces lieux de désolation , aujourd'hui de silence. Suivant une tradition très-accréditée , le vaillant Pandour , désespérant de s'échapper du

Spielberg, comme il avait fait des autres prisons où il avait été enfermé, aurait mis fin à ses jours par le poison. Qu'avait-il besoin, le malheureux, de porter sur lui-même une main homicide ! le tombeau où il était entré vivant, aurait accompli la même œuvre presque aussitôt : jamais prisonnier ne l'habita, dit-on, plus de six mois... Que Dieu fasse paix au pauvre soudard !

Ces rapprochements entre des époques et des pays éloignés m'ont paru curieux.

La France abandonne ces instruments de barbarie ; tristes importations de l'Italie et de l'Angleterre, dès le 16.^{me} siècle ; l'Allemagne les conserve jusqu'au milieu du 18.^m Depuis plus de cinquante ans, nos formules pénales se sont adoucies jusqu'à en perdre une partie de leur efficacité ; et, il y a cinq ans à peine, l'Autriche avait encore ses cachots souterrains et sa prison très-dure. Nous sommes donc en avance sur nos voisins par nos lois. Mais les lois sont un fragile fondement pour les états, quand elles ne s'appuyent pas elles-mêmes sur un fondement plus solide. Désirons de l'emporter sur les nations rivales par les mœurs, comme nous l'emportons sur toutes par les institutions.

PROBLÈME DE SITUATION.

Par M. J. E. THOMAS DE LAVERNÈDE.

LA marche du cavalier du jeu des échecs a donné lieu à un problème qui a mérité l'attention des géomètres, c'est celui dans lequel on propose de faire parcourir au cavalier toutes les cases de l'é-

chiquier, sans passer deux fois par le même. Montmort, Moivre, Mairan, s'en sont occupés, et l'on trouve dans les récréations mathématiques d'Ozanim des marches qui leur sont attribuées; mais ces marches ne résolvent que des cas particuliers. Euler et Vandermonde ont résolu le problème d'une manière générale; le premier, dans un mémoire inséré, en 1759, parmi ceux de l'académie de Berlin; le second, dans les mémoires de l'académie des sciences de Paris, en 1771. Le procédé d'Euler se trouve aussi développé dans le 2.^{me} volume de la *Théorie des nombres*, de Le Gendre. Euler et Vandermonde déterminent la marche du cavalier au moyen de routes rentrantes qui permettent de le faire partir d'une case donnée quelconque. Nous ajouterons à cette première condition celle de le faire arriver à une case donnée. Ainsi nous résoudrons le problème énoncé comme il suit : *La case pour commencer et la case pour finir étant données, faire parcourir au cavalier du jeu des échecs toutes les cases de l'échiquier, sans passer deux fois par la même.*

1. On sait que l'échiquier est, quant à sa forme, un carré parfait divisé en soixante-quatre cases alternativement noires et blanches, soit dans le sens de la base, soit dans le sens de la hauteur; en sorte que deux cases consécutives, dans l'un ou l'autre sens, sont toujours de différente couleur: nous donnerons à ces cases le nom de *cases adjacentes*, et nous dirons que deux cases sont *annexées* lorsqu'une diagonale de l'une sera le prolongement immédiat d'une diagonale de l'autre. Les cases annexées sont de même couleur.

Le cavalier, dans sa marche, va toujours d'une case blanche à une case noire, et d'une case noire

16	15	14	13
9	10	11	12
8	7	6	5
1	2	3	4

Fig 1

a ^{III}	b ^{III}	b ^{III}	A ^{III}
B ^{II}	a ^{II}	A ^{II}	b ^{II}
B ^I	A ^I	a ^I	B ^I
A	b	B	a

Fig 2

Fig 3

a ^{III}	b ^{III}	b ^{III}	A ^{III}	a ^{III}	B ^{II}	B ^{II}	A ^I
B ^{II}	a ^{II}	A ^{II}	B ^{II}	B ^{II}	a ^{II}	A ^I	B ^I
B ^I	A ^I	a ^I	B ^I	B ^I	A ^I	a ^I	B ^I
A ₃	b ₃	B ₃	a ₃	A ₂	b ₂	B ₂	a ₂
a ^{III}	B ^{II}	B ^{II}	A ^{III}	a ^{III}	B ^{II}	B ^{II}	A ^I
B ^{II}	a ^{II}	A ^{II}	B ^{II}	B ^{II}	a ^{II}	A ^I	B ^I
B ^I	A ^I	a ^I	B ^I	B ^I	A ^I	a ^I	B ^I
A	b	B	a	A	b	B	a

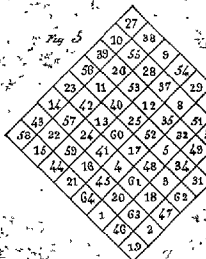


Fig 5

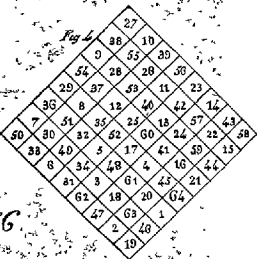


Fig 6

N° 6

$$B - B^{II} B_3 - B_3^{II} B_2^{III} B_1^{III} B_1^{III}$$

$$A^{III} A^I : A_7 - a_1^I : A_2 - a_2^I : A_3^III a_3^I \quad (I)$$

$$B_3^{III} B_3^{II} B_2^{II} B_2^I : B_1^{II} B_1^I : B - B^{III}$$

$$A_3^I a_3^I : A_2^I a_2^I : A_1^{II} a_1^{II} : A^II a^I$$

$$B - B^{II} B_2 - B_2^{II} : B_3^{III} B_3^I : B_2^{III} B_2^I$$

$$a_2^{III} A_1^I : a - A^{II} a_3^I : A_3^III a_3^I : a_2^{III} A_2^I \quad (II)$$

$$B_2^{II} B_2^I : B_3^{II} B_3^I : B^{II} B : B_1^I B_1^{III}$$

$$a_2^I A_2^I : a_3^I A_3^I : a^{II} A^{II} : a_1^I A_1^I$$

$$B_2^I B_2^I : B_3^I B_3^I : B^{II} B^{II} : B_1^I B_1^{III}$$

$$A_2^I a_2^I : A^{II} a^{II} : A^{III} a^I : A_3^I a_3^I \quad (V)$$

$$B_3^{III} B_3^I : B^{III} B^{III} : B^{III} B^I : B_2^I B_2^I$$

$$A_3^III a_3^I : A^{II} a^I : A_1^I a_1^I : A_2^I a_2^I$$

$$B_2^{II} B_3^I : B^{III} B^I : B_1^I B_1^I : B_2^I B_2^I$$

$$a_3^I A_3^I : a_2^{III} A_2^I : a_1^{III} A_1^I : a - A^{II}$$

$$B^I B : B_1^I B_1^{III} : B_2^{III} B_2^I : B_3^I B_3^I$$

$$a^{II} A^{II} : a_1^I A_1^I : a_2^I A_2^I : a_3^I A_3^I \quad (VII)$$

$$B^{II} B^{II} B_1^I B_1^I B_2^I B_2^I B_3^I B_3^I$$

$$A^{III} a^I : A_3^I a_3^I : A_2^I a_2^I : A_1^I a_1^I \quad (II)$$

$$B - B^{II} B_2 - B_2^I B_3 - B_3^I B^{III} B^{III}$$

$$A_1^I a_1^I : A_2^I a_2^I : A_3^I a_3^I : A^{II} a^{II}$$

$$B_1^I B_1^{III} B^{II} B^{III} : B_3^I B_3^I B_2^I B_2^I$$

$$a_1^{III} A_1^I : a_2^I A_2^I : a_3^I A_3^I : a^{II} A^{II} \quad IV$$

$$B - B^{II} B_3 - B_3^I B_2^I B_1^I B_1^{III}$$

$$a_1^I A^{III} : a_2^I A_3^I : a_3^I A_2^I : a_1^I A_1^I$$

$$B_3^I B_3^I : B_1^I B_1^I B - B^{II} B_3 - B_3^I$$

$$A_2^I a_2^I : A_3^I a_3^I : A_1^I a_1^I : A - a^I \quad (VI)$$

$$B_1^I B_1^I : B^I B^{III} B - B_3^I B_3^I$$

$$A_1^I a_1^I : A^I a^{III} : A_3^I a_3^I : A_2^I a_2^I$$

$$B_3^I B_3^I B_2^I B_2^I : B^I B^{III} B^I B^{III}$$

$$a_3^I A_3^I : a_2^{III} A_2^I : a_1^{III} A_1^I : a_2^I A_2^I \quad (VII)$$

$$B_2^{III} B_1^I B_1^{III} B^{II} B^{II} : B_3^I B_3^I$$

$$a_2^I A_2^I : a_1^I A_1^I : a_3^I A_3^I$$

$\begin{matrix} A \\ A \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3 a_4$
 $\begin{matrix} B \\ B \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $A_1 a_2 A_2 a_1 A_3 a_4 A_4 a_3$
 $B_1 b_2 B_2 b_1 B_3 b_4 B_4 b_3$ 1 $B_1 b_1$ 2
 $B_1 b_1 B_1 b_1 B_3 b_3 B_2 b_2$ 3 $B_2 b_2$ 4
 $B_2 b_2 B_3 b_3 B_1 b_1 B_4 b_4$ 5 $B_3 b_3$ 6
 $B_2 b_2 B_1 b_1 B_3 b_3 B_4 b_4$ 7 $B_4 b_4$ 8

$\begin{matrix} a \\ a \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} b \\ b \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$ 33 $b_1 B_1$ 34
 $b_1 B_1 b_1 B_1 b_2 B_2$ 35 $b_2 B_2$ 36
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$ 37 $b_3 B_3$ 38
 $b_1 B_1 b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$ 39 $b_3 B_3$ 40

$\begin{matrix} A \\ A \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} B \\ B \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $A_1 a_2 A_2 a_1 A_3 a_4 A_4 a_3$
 $B_1 b_2 B_2 b_1 B_3 b_4 B_4 b_3$ 9 $B_1 b_1$ 10
 $B_3 b_3 B_1 b_1 B_2 b_2 B_4 b_4$ 11 $B_2 b_2$ 12
 $B_1 b_1 B_3 b_3 B_2 b_2 B_4 b_4$ 13 $B_1 b_1$ 14
 $B_1 b_1 B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ 15 $B_3 b_3$ 16

$\begin{matrix} a \\ a \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} b \\ b \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$ 41 $b_1 B_1$ 42
 $b_1 B_1 b_1 B_1 b_2 B_2$ 43 $b_2 B_2$ 44
 $b_2 B_2 b_3 B_3 b_1 B_1$ 45 $b_1 B_1$ 46
 $b_2 B_2 b_1 B_1 b_3 B_3$ 47 $b_3 B_3$ 48

$\begin{matrix} B \\ B \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $\begin{matrix} A \\ A \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} B \\ B \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $A_1 a_2 A_2 a_1 A_3 a_4 A_4 a_3$ 17 $A_1 a_1$ 18
 $A_2 a_3 A_3 a_2 A_1 a_4 A_4 a_3$ 19 $A_2 a_2$ 20
 $A_1 a_1 A_3 a_3 A_2 a_2 A_4 a_4$ 21 $A_1 a_1$ 22
 $A_1 a_1 A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ 23 $A_2 a_2$ 24

$\begin{matrix} b \\ b \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $\begin{matrix} a \\ a \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} b \\ b \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$ 49 $a_1 A_1$ 50
 $a_2 A_2 a_3 A_3 a_1 A_4 a_4$ 51 $a_2 A_2$ 52
 $a_1 A_1 a_3 A_3 a_2 A_4 a_4$ 53 $a_1 A_1$ 54
 $a_1 A_1 a_1 A_1 a_2 A_2 A_3 A_3$ 55 $a_3 A_3$ 56

$\begin{matrix} B \\ B \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $\begin{matrix} A \\ A \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} B \\ B \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $A_1 a_2 A_2 a_3 A_3 a_4 A_4 a_3$ 25 $A_1 a_1$ 26
 $A_1 a_1 A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ 27 $A_2 a_2$ 28
 $A_2 a_2 A_3 a_3 A_1 a_1 A_4 a_4$ 29 $A_1 a_1$ 30
 $A_3 a_4 A_4 a_3 A_1 a_1 A_2 a_2$ 31 $A_3 a_3$ 32

$\begin{matrix} b \\ b \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $\begin{matrix} a \\ a \end{matrix} a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $\begin{matrix} b \\ b \end{matrix} b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3$
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$ 57 $a_1 A_1$ 58
 $a_1 A_1 a_1 A_1 a_2 A_2$ 59 $a_2 A_2$ 60
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$ 61 $a_1 A_1$ 62
 $a_1 A_1 a_1 A_1 a_2 A_2 A_3 A_3$ 63 $a_3 A_3$ 64

$a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3 a_4$
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_2 A_2 a_3 A_3 a_4 A_4 a_1$
 $b_2 B_2 b_3 B_3 b_4 B_4 b_1$ 65 $B_1 b_1$ 66
 $b_3 B_3 b_4 B_4 b_1 B_2 b_3$ 67 $B_2 b_2$ 68
 $b_4 B_4 b_1 B_2 b_3 B_4 b_1$ 69 $B_3 b_3$ 70
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$ 71 $B_4 b_4$ 72

$a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3 a_4$
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_2 A_2 a_3 A_3 a_4 A_4 a_1$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$ 73 $B_1 b_1$ 74
 $b_2 B_2 b_3 B_4 b_1 B_2 b_3$ 75 $B_2 b_2$ 76
 $b_3 B_3 b_4 B_1 b_2 B_3 b_4$ 77 $B_3 b_3$ 78
 $b_4 B_4 b_1 B_2 b_3 B_4 b_1$ 79 $B_4 b_4$ 80

$b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_2 A_2 a_3 A_3 a_4 A_4 a_1$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$
 $a_2 A_2 a_3 A_3 a_4 A_4 a_1$ 81 $A_1 a_1$ 82
 $a_3 A_3 a_4 A_4 a_1 A_2 a_3$ 83 $A_2 a_2$ 84
 $a_4 A_4 a_1 A_2 a_3 A_4 a_1$ 85 $A_3 a_3$ 86
 $a_1 A_1 a_2 A_3 a_4 A_1 a_2$ 87 $A_4 a_4$ 88

$b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_3 A_3 a_4 A_4 a_1 A_2 a_3$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$
 $a_3 A_3 a_4 A_4 a_1 A_2 a_3$ 89 $A_1 a_1$ 90
 $a_4 A_4 a_1 A_2 a_3 A_4 a_1$ 91 $A_2 a_2$ 92
 $a_1 A_1 a_2 A_3 a_4 A_1 a_2$ 93 $A_3 a_3$ 94
 $a_2 A_2 a_3 A_4 a_1 A_2 a_3$ 95 $A_4 a_4$ 96

$a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3 a_4$
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_1 A_1 a_2 A_3 a_4 A_2 A_3$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$ 97 $b_3 B_3$ 98
 $b_2 B_2 b_3 B_4 b_1 B_2 b_3$ 99 $b_4 B_4$ 100
 $b_3 B_3 b_4 B_1 b_2 B_3 b_4$ 101 $b_1 B_1$ 102
 $b_4 B_4 b_1 B_2 b_3 B_4 b_1$ 103 $b_2 B_2$ 104

$a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3 A_4$
 $b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 B_4$
 $a_1 A_1 a_2 A_3 a_4 A_1 A_2$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 B_2$ 105 $b_3 B_3$ 106
 $b_2 B_2 b_3 B_4 b_1 B_2 B_3$ 107 $b_4 B_4$ 108
 $b_3 B_3 b_4 B_1 b_2 B_3 B_4$ 109 $b_1 B_1$ 110
 $b_4 B_4 b_1 B_2 b_3 B_4 B_1$ 111 $b_2 B_2$ 112

$b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_3 A_3 a_4 A_4 a_1 A_2 A_3$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$
 $a_3 A_3 a_4 A_4 a_1 A_2 A_3$ 113 $a_4 A_4$ 114
 $a_4 A_4 a_1 A_2 a_3 A_4 A_1$ 115 $a_1 A_1$ 116
 $a_1 A_1 a_2 A_3 a_4 A_1 A_2$ 117 $a_2 A_2$ 118
 $a_2 A_2 a_3 A_4 a_1 A_2 A_3$ 119 $a_3 A_3$ 120

$b_1 B_1 b_2 B_2 b_3 B_3 b_4$
 $a_4 A_4 a_1 A_2 a_3 A_4 A_1$
 $b_1 B_1 b_2 B_3 b_4 B_1 b_2$
 $a_4 A_4 a_1 A_2 a_3 A_4 A_1$ 121 $a_4 A_4$ 122
 $a_1 A_1 a_2 A_3 a_4 A_1 A_2$ 123 $a_1 A_1$ 124
 $a_2 A_2 a_3 A_4 a_1 A_2 A_3$ 125 $a_2 A_2$ 126
 $a_3 A_3 a_4 A_1 a_2 A_3 A_4$ 127 $a_3 A_3$ 128

$a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $a_1^m B^1 b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1$ 217 $a_1 A^1$ 218

$b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1$ 229 $b_1 B^1$ 230

$a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1$ 219 $a_1 A^1$ 220

$b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1$ 231 $b_1 B^1$ 232

$a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1$ 221 $a_1 A^1$ 222

$b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1$ 233 $b_1 B^1$ 234

$a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1$ 223 $a_1 A^1$ 224

$b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1$ 235 $b_1 B^1$ 236

$a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1$ 225 $a_1 A^1$ 226

$b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1$ 237 $b_1 B^1$ 238

$a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1$ 227 $a_1 A^1$ 228

$b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1 b_2 B^2 b_3 B^3 b_4 B^4$
 $a_1 A^1 a_2 A^2 a_3 A^3 a_4 A^4$
 $b_1 B^1$ 239 $b_1 B^1$ 240

$A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 241
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 242

$A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 243
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 244

$B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 245
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 246

$B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 247
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 248

$a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 249
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 250

$a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $a_1 A_1 a_2 A_2 a_3 A_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 251
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$ } 252

$B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 253
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 254

$B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 255
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$
 $B_1 b_1 B_2 b_2 B_3 b_3$
 $A_1 a_1 A_2 a_2 A_3 a_3$ } 256

A-a
A^m B^m B^m B^m B^m B^m
A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m

A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 129 A^m a^m 130
A₁ a₁ A^m a^m A₁ a₁ A^m a^m 131 A₂ a₂ 132
A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 133 A^m a^m 134
A₁ a₁ A^m a^m A^m a^m A₁ a₁ 135 A₂ a₂ 136

A^m a^m
A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m
A^m a^m A^m a^m A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m

A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 137 A^m a^m 138
A₁ a₁ A^m a^m A₁ a₁ A^m a^m 139 A₂ a₂ 140
A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 141 A^m a^m 142
A₁ a₁ A^m a^m A^m a^m A₁ a₁ 143 A₂ a₂ 144

B^m b^m
B^m b^m
A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m
A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m 145 B^m b^m 146
B₁ b₁ B^m b^m B₁ b₁ B^m b^m 147 B₂ b₂ 148
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m 149 B^m b^m 150
B₁ b₁ B^m b^m B^m b^m B₁ b₁ 151 B₂ b₂ 152

B^m b^m
B^m b^m
A₁ a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m
A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m
B₁ b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m 153 B^m b^m 154
B₁ b₁ B^m b^m B^m b^m B₁ b₁ 155 B^m b^m 156
B^m b^m B₁ b₁ B^m b^m B^m b^m 157 B^m b^m 158
B^m b^m B^m b^m B^m b^m B^m b^m 159 B^m b^m 160

a^m A^m
b₁ B₂ b₂ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m
a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m

a₁ A₂ a₂ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 161 a^m A^m 162
a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m A^m a^m 163 a^m A^m 164
a^m A^m a^m A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 165 a^m A^m 166
a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m 167 a^m A^m 168

a^m A^m
a^m A^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m
a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m

a₁ A₂ a₂ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 169 a^m A^m 170
a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m 171 a^m A^m 172
a^m A^m a^m A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m 173 a^m A^m 174
a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m 175 a^m A^m 176

b^m B^m
b^m B^m
a₁ A₂ a₂ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m
a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m 177 B^m b^m 178
b₁ B^m b^m B^m b^m B₁ b₁ B^m b^m 179 b₂ B^m 180
b^m B^m b^m B₁ b₁ B^m b^m B^m b^m 181 B^m b^m 182
b^m B^m b^m B^m b^m B^m b^m B^m b^m 183 b₂ B^m 184

b^m B^m
b^m B^m
a₁ A₂ a₂ A^m a^m A^m a^m A^m a^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m
a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m A^m a^m
b₁ B₂ b₂ B^m b^m B^m b^m B^m b^m 185 B^m b^m 186
b₁ B^m b^m B^m b^m B^m b^m B^m b^m 187 b₂ B^m 188
b^m B^m b^m B₁ b₁ B^m b^m B^m b^m 189 b₂ B^m 190
b^m B^m b^m B^m b^m B^m b^m B^m b^m 191 b₂ B^m 192

$A_1 a^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$
 $B_2 b_2^1 B_1 b_1^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$
 $B_3 b_3^1 B_1 b_1^1 B_2 b_2^1$

$A_1 a^1 193 A_1 a^1 194$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_1 a_1^1 A_3 a_3^1$
 $B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$

$B_1 b^1 205 B_1 b^1 20$

$A_1 a^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$
 $B_2 b_2^1 B_1 b_1^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$
 $B_3 b_3^1 B_1 b_1^1 B_2 b_2^1$

$A_2 a_2^1 195 A_2 a_2^1 196$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_1 a_1^1 A_3 a_3^1$
 $B_3 b_3^1 B_1 b_1^1 B_2 b_2^1$
 $A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$

$B_3 b_3^1 207 B_3 b_3^1 20$

$A_1 a^1 A_2 a_2^1$
 $B_2 b_2^1$

$A_3 a_3^1$

$B_1 b_1^1 B_3 b_3^1$

$A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$
 $B_3 b_3^1 B_1 b_1^1 B_2 b_2^1$

$A_2 a_2^1 197 A_2 a_2^1 198$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1$
 $A_2 a_2^1$

$B_1 b^1$

$A_1 a_1^1 A_3 a_3^1$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$

$B_2 b_2^1 209 B_2 b_2^1 21$

$A_1 a^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$
 $B_1 b_1^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_1 a^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$
 $B_1 b_1^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$

$A_1 a^1 199 A_1 a^1 200$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_1 a_1^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$
 $B_1 b_1^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_1 a_1^1 A_3 a_3^1$

$B_1 b_1^1 211 B_1 b_1^1 21$

$A_1 a^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$
 $B_3 b_3^1 B_2 b_2^1 B_1 b_1^1$
 $A_3 a_3^1 A_2 a_2^1 A_1 a_1^1$
 $B_1 b_1^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$

$A_3 a_3^1 201 A_3 a_3^1 202$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_2 a_2^1 A_1 a_1^1 A_3 a_3^1$
 $B_1 b^1 B_2 b_2^1 B_3 b_3^1$
 $A_1 a_1^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$

$B_1 b_1^1 213 B_1 b_1^1 21$

$A_1 a^1 A_2 a_2^1$
 $B_2 b_2^1$

$A_3 a_3^1$

$B_1 b_1^1 B_3 b_3^1$

$A_2 a_2^1 A_3 a_3^1 A_1 a_1^1$
 $B_3 b_3^1 B_1 b_1^1 B_2 b_2^1$

$A_1 a^1 203 A_1 a^1 204$

$B_1 b^1 B_2 b_2^1$
 $A_2 a_2^1$

$B_3 b_3^1$

$A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$

$B_2 b_2^1 B_1 b_1^1 B_3 b_3^1$
 $A_1 a_1^1 A_2 a_2^1 A_3 a_3^1$

$B_1 b_1^1 215 B_1 b_1^1 21$

Première Case								Première Case								Division des	
A	A'	A''	A'''	B	B'	B''	B'''	a	a'	a''	a'''	b	b'	b''	b'''		
125	244	244	129	17	89	89	17	161	257	257	161	49	121	121	49	A	
241	137	137	242	81	25	25	81	249	169	169	250	113	57	57	113	A'	
241	138	138	242	82	26	26	82	249	170	170	250	114	58	58	114	A''	
130	243	243	130	18	90	90	18	162	232	232	162	50	122	122	50	A'''	
133	199	199	133	21	93	93	21	165	223	223	165	53	125	125	53	A ₁	
193	141	141	193	85	29	29	85	217	173	173	217	117	61	61	117	A ₁	
194	142	142	194	86	30	30	86	218	174	174	218	118	62	62	118	A ₁	
194	200	200	134	22	94	94	22	166	224	224	166	54	126	126	54	A ₁	
131	203	203	131	19	91	91	19	163	227	227	163	51	123	123	51	A ₂	
197	139	139	197	83	27	27	83	221	171	171	221	115	59	59	115	A ₂	
198	140	140	198	84	28	28	84	222	172	172	222	116	60	60	116	A ₂	
132	204	204	132	20	92	92	20	164	228	228	164	52	124	124	52	A ₂	
135	201	201	135	23	95	95	23	167	225	225	167	55	127	127	55	A ₃	
195	143	143	195	87	31	31	87	219	176	176	219	119	63	63	119	A ₃	
196	144	144	196	88	32	32	88	220	176	176	220	120	64	64	120	A ₃	
136	202	202	136	24	96	96	24	168	226	226	168	56	128	128	56	A ₃	
1	73	73	1	145	247	248	145	83	105	105	83	33	177	255	255	177	B
65	9	9	65	245	153	153	246	97	41	41	97	233	185	185	253	B'	
66	10	10	66	245	154	154	246	98	42	42	98	234	186	186	254	B''	
2	74	74	2	146	247	248	146	34	106	106	34	178	256	256	178	B'''	
5	77	77	5	149	211	211	149	37	109	109	37	181	235	235	181	B ₁	
69	13	13	69	205	157	157	205	101	45	45	101	229	189	189	229	B ₁	
70	14	14	70	206	158	158	206	102	46	46	102	230	190	190	230	B ₁	
6	78	78	6	150	212	212	150	38	110	110	38	182	236	236	182	B ₁	
3	75	75	3	147	215	215	147	35	107	107	35	179	239	239	179	B ₂	
67	11	11	67	203	155	155	209	99	43	43	99	233	187	187	233	B ₂	
68	12	12	68	210	156	156	210	100	44	44	100	234	188	188	234	B ₂	
4	76	76	4	148	216	216	148	36	108	108	36	180	240	24	180	B ₂	
7	79	79	7	151	213	213	151	39	111	111	39	183	237	237	183	B ₃	
71	15	15	71	207	159	159	207	103	47	47	103	231	191	191	231	B ₃	
72	16	16	72	208	160	160	208	104	48	48	104	232	192	192	232	B ₃	
8	80	80	8	152	214	214	152	40	112	112	40	184	238	238	184	B ₃	

C donnée Cases conjuguées

A	a	a ^{II}
A ^I	a	b ^{II} , b ^{III} , a ^{III}
A ^{II}	a ^{II} , b ^I , b	a, b ^I , a ^{II} , a ₃ , b ₃
A ^{III}	a ^{II} , a ^I , b ^I , a ^I	b ₂ , b ₂ ^I , a ₃ ^I , b ₃
A ₁	a ^I , b ^{II} , a ^{II} , a ^I	a ₃
A ^I	a	b ^{II} , a ^{II} , b ^{III} , b ^{II} , a ₁
A ^{II}	a	b ₁ , b ₁ ^I , a ^{III} , b ₂ , a ₂
A ₁ ^{II}	a ^I , a ^{II} , b ₂	a ₂ ^I
A ₂	b ^{III} , b ^{II} , a ^{II} , b ^{III}	a ₂ ^{II} , a ^{II} , b ₃ ^I , a ₃ ^I
A ₂ ^I	a ^{II} , b ^{III} , a ₂	b ₂ ^I , b ₂ ^{II} , a ^{III} , b ₃ ^{II} , a ₃
A ₂ ^{II}	a ₂ , b ₂ , b ₂ ^I	a ^{III}
A ₂ ^{III}	a ₂ ^I	a ^{II}
A ₃	a ^{II} , b ^{III} , a ₃	a ₃
A ₃ ^I	a ^{II} , b ^{III} , a ₃	b ₃ ^{II} , a ^{III} , a ^{III}
A ₃ ^{II}	a ^{II} , b ₂ ^I , a ₃ , b ₃	b ₃ ^I , a ^{III}
A ₃ ^{III}	a ^{II} , b ₂ ^I , a ₃ ^I	a ^{III} , a ^{III}
B	b ^I , a ^{II} , b ^{II}	b ^I
B ^I	B	a ^{II} , b ^{III} , a ^{II} , b ₁
B ^{II}	b	a ^I , b ^{III} , b ₃
B ^{III}	b ^I , a ^I , b ^{II}	a ₃ , a ₃ ^I , b ₃ ^I
B ₁	b ^I , a ^{II} , b ^{II}	
B ^I	b ₁ , a ^{II} , b ^{III}	
B ^{II}	b ^{III} , a ^I , b ₁ , a ^I , b ^{III}	b ₂ , a ₃ , a
B ^{III}	b ^{II} , b ^I , a ^I , b ^I	a ₂ , a ^I , b ₂ , a ₃
B ₂	b ^{II} , a ^{II} , a ^{II} , b ₂	a ^{II} , a ^{II} , b ₂ ^I
B ₂ ^I	b ^{II} , b ₂	a ^{II} , b ₂ ^I
B ₂ ^{II}	b ^{II} , a ₂ ^I , b ₂ , a ₃	a ^{II} , b ₃ ^I
B ₂ ^{III}	b ^{II} , a ^I , b ₂	b ₃ ^I
B ₃	a ^{II} , a ^{II} , b ^{II} , a ^{II}	b ₂ ^I , b ₃ ^I , a ^{II} , b ₃ ^I
B ₃ ^I	b ^{III} , a ^{II} , b ₂	a ^{II} , a ^{III} , b ^{III} , a ^{II} , b ₃
B ₃ ^{II}	b ₃ , a ₃	b ^{III}
B ₃ ^{III}	b ₃ ^I , a ^I , b ^{II}	

C donnée Cases conjuguées

a	A ^I , A ^{II} , B ^{II} , A ^I	
a ^I	A	B ^{II} , B ^{III} , A ^{II} , B ^{II} , A ₁
a ^{II}	A	B, B ^I , A ^{II} , B ₃ , A ₃
a ^{III}	A ^I , A ^{II} , B ₃	A ₃ ^I
a ₁	A ^I , A ^{II}	
a ₁ ^I	A ₁ , B ^{II} , B ^{III}	A ^{II}
a ₁ ^{II}	A ^{II} , B ^I , A ₁ , B ₁ , B ^I	A ^{II} , B ₂ , A ₂
a ₁ ^{III}	A ^{II} , B ^I , A ^I	A ^{II} , B ₂ , A ₂ ^I , B ₃ , B ₃
a ₂	A ^{II} , B ^{III} , A ₂	B ₂ ^I , B ₂ ^{II} , A ^{II}
a ₂ ^I	A ^{II} , B ^{III} , A ₂	B ₂ ^I , B ₂ ^{II} , A ^{II}
a ₂ ^{II}	A ₂ ^I , B ₂ ^I , B ₂ ^I	A ₂ ^I , B ₃ ^I , A ^{III}
a ₂ ^{III}	A ₂ ^I , A ₂ ^I , B ₃ ^I	A ^{III}
a ₃	B ^{III} , A ^{II} , B ^I , B ^I	A ₂ ^I , B ₃ ^I , A ₃ ^I , A ₃ ^I
a ₃ ^I	B ^{III} , A ^{II} , A ₂ , B ₂ ^I	A ^{III} , B ^{III} , B ^{III} , A ₃
a ₃ ^{II}	A ₃ , B ₃ , B ₃ ^I	A ^{III} , A ^{III}
a ₃ ^{III}	A ₃ ^I , A ₃ ^I	
b	B ^I , A ^{II} , B ^{II}	
b ^I	B	A ^{II} , B ^{III}
b ^{II}	B ^{III} , A ^I , B	A ₁ , A ^I , B ^{III} , A ₂ , B ₃
b ^{III}	B ^{II} , A ^I , B ^I , B ^I	A ₂ , B ₃ , A ₃ ^I , A ₃ ^I
b ₁	B ^I , b ^{II} , A ^I	B ^I
b ₁ ^I	B	A ^{II} , A ^{III} , B ^{II} , A ^{II} , B ₁
b ₁ ^{II}	B ₁ , A ^I	B ^{III} , B ₂
b ₁ ^{III}	B ₁ , A ₁	B ^I , A ₂ , A ₃ ^I , B ₄ ^I
b ₂	A ^{III} , B ^I , A ^I	A ^{II} , B ₂ ^I , A ^{II} , B ^{II} , B ^I
b ₂ ^I	A ^{II} , B ^{III} , B ₂	A ^{II} , B ^{III} , A ^{III} , A ^{III} , B ₃
b ₂ ^{II}	B ₂ , A ₂	B ^{III}
b ₂ ^{III}	B ₂ ^I , A ₂	B ^{II}
b ₃	B ^{II} , A ^{II} , A ^{II}	B ₃ ^I , A ^{II} , B ₃ ^I
b ₃ ^I	B ^{III} , B ₃	A ^{II} , B ^{III}
b ₃ ^{II}	B ^{II} , A ₂	A ₂ , B ₃ , A ₃ ^I , B ^{III}
b ₃ ^{III}	B ₂ ^I , B ₃ ^I , A ₃ ^I	B ^{III} , B ^{III}

à une case blanche, ce qu'il fait, quelle que soit la case sur laquelle il se trouve, en sautant une des adjacentes, pour se porter sur l'une de celles qui lui sont annexées. Ainsi, lorsqu'il a un espace suffisant autour de lui, il peut faire un premier pas de huit manières différentes, parce que la case sur laquelle il se trouve alors a quatre cases qui lui sont adjacentes, et que chacune de celles-ci offre deux cases annexées, sur l'une desquelles il peut se placer.

Il suit de la marche du cavalier, que, quelle que soit la couleur de la case pour commencer ou de la première case, la seconde case de sa route doit être de couleur différente; la troisième doit être de même couleur que la première; la quatrième, de même couleur que la seconde; la cinquième, de même couleur que la première; la sixième, de même couleur que la seconde, et ainsi de suite; en sorte que les cases de rang impair sont de même couleur que la première, et les cases de rang pair de même couleur que la seconde; d'où il suit que la case pour commencer et la case pour finir, ou la première et la soixante-quatrième, doivent être de couleur différente: si donc les deux cases données étaient de même couleur, on pourrait affirmer que le problème est impossible. Nous les supposerons donc toujours de couleur différente.

2. Lorsqu'on a un échiquier devant soi, on peut aisément indiquer les cases par lesquelles doit passer successivement le cavalier pour arriver à une case donnée; mais, dans ce mémoire, nous avons besoin d'une notation commode, à l'aide de laquelle on puisse, d'une manière précise et facile, désigner les cases et écrire les routes à suivre. Il convient

donc , avant tout , de faire connaître la notation que nous avons adoptée , et les différentes dénominations dont nous ferons usage. Pour cela , imaginons qu'on divise l'échiquier en quatre parties égales , en menant des droites par les milieux des côtés opposés. Ces quatre parties , auxquelles nous conserverons le nom de quart , sont chacune composées de seize cases formant quatre rangs de quatre cases chacun. La figure 1 représente un de ces quarts. Les quatre cases du premier rang ont été marquées des nombres 1 , 2 , 3 , 4 ; en allant de gauche à droite ; celles du second rang des nombres , 5 , 6 , 7 , 8 ; en allant de droite à gauche ; celles du troisième rang des nombres , 9 , 10 , 11 , 12 , écrits dans le même sens que ceux du premier rang , et celles du quatrième des nombres 13 ; 14 , 15 , 16 , dans le même sens qu'au second rang. Par cette disposition , les nombres impairs et les nombres pairs appartiennent , les premiers aux cases d'une couleur , et les seconds aux cases de l'autre couleur.

3. On remarque dans un quart quatre sortes de tours qui peuvent être parcourus par le cavalier ; savoir :

1 , 6 , 13 , 10

4 , 11 , 16 , 7

2 , 5 , 14 , 9

3 , 12 , 15 , 8

Les cases des deux premiers formant des losanges , et celles des deux derniers des quarrés , on pourrait appeler les uns , *tours losanges* , et les autres , *tours quarrés*. Nous emploierons les lettres A et a pour marquer les premiers , et les lettres B et b pour marquer les seconds , en ayant soin de mettre les grandes lettres à la place des nombres impairs ;

et les petites lettres à la place des nombres pairs. Laisant ensuite le premier rang tel qu'il est, nous donnerons un accent à toutes les lettres du second, deux accents à toutes celles du troisième, et trois accents à toutes celles du quatrième. Le quart se trouvera, après cela, marqué comme on le voit dans la figure 2. Notons de la même manière chacun des quatre quarts, et, pour ôter l'indétermination qui résulterait des cases portant la même marque, imaginons l'échiquier placé devant un joueur, et nommons premier quart celui qui est le plus près de lui à sa gauche, second quart celui qui est à sa droite, troisième quart celui qui est au dessus du second, et quatrième quart celui qui est au dessus du premier; donnons ensuite l'indice 1 à toutes les lettres du second quart, l'indice 2 à toutes les lettres du troisième, et l'indice 3 à toutes celles du quatrième. Chaque case se trouvera ainsi marquée d'une manière distincte, et nous aurons l'échiquier représenté dans la figure 3.

4. Les quatre tours qui composent un quart quelconque prennent chacun une des cases du premier rang, ou une case marquée d'une lettre non accentuée, quel que soit d'ailleurs l'indice dont nous faisons ici abstraction. Dans la suite, nous nous servirons de ces lettres pour désigner les tours, et nous dirons tour de A, tour de *a*, au lieu de tours losanges, tour de B, et tour de *b*, au lieu de tours quarrés. Ces dénominations sont plus en harmonie avec notre notation, et établissent entre les tours de nouvelles distinctions au moyen des grandes et des petites lettres.

Nous ferons observer ici que notre notation a cet avantage, qu'une case étant nommée, on sait,

sans regarder l'échiquier, la place qu'elle y occupe. En effet, l'indice fait connaître le quart dans lequel elle se trouve; les accents, le rang sur lequel elle est, et la lettre, le tour auquel elle appartient. Ces trois conditions ne peuvent convenir qu'à une seule case, et par conséquent la déterminent.

5. Pour écrire que le cavalier doit parcourir les quatre cases d'un tour quelconque, en commençant par une case donnée et finissant par une case également donnée, nous n'indiquerons que ces deux cases, en séparant ces indications par un trait, parce que, ces deux cases étant connues, la route du cavalier dans ce tour est déterminée. Ainsi, par exemple, $B_1 - b'_1$ marquera que le cavalier doit parcourir successivement les quatre cases du tour B du second quart, en commençant par la case B_1 et finissant par la case b'_1 , ce qui équivaut à dire que le cavalier doit passer successivement par les cases B_1, b'', B''', b'_1 . Mais, si le cavalier ne devait, dans ce tour, passer que par les cases B_1 et b'_1 , nous écririons simplement B_1, b'_1 .

6. Chaque quart contenant un tour de A, un tour de a, un tour de B et un tour de b, il est évident qu'il y a sur l'échiquier quatre tours de A, quatre tours de a, quatre tours de B et quatre tours de b. Or, quatre tours d'une même lettre, pouvant être parcourus de suite par le cavalier, constituent ce que nous appellerons une tournée. Ainsi nous aurons la tournée de A, la tournée de a, la tournée de B et la tournée de b; et, pour indiquer, par exemple, que le cavalier doit parcourir la tournée de a, en commençant par la case A' et passant du premier quart au second, puis au troisième et au quatrième, nous écrirons $A' - a: A'_1 - a'''_1, A'_2 - a''''_2$:

$A''_1 - a_3$, en indiquant sa route dans chaque tour, dans l'ordre où ils sont parcourus, et séparant ces routes partielles par deux points. La même tournée, en commençant par la même case A' , et passant du premier quart au quatrième, du quatrième au troisième, et du troisième au second, s'écrirait $A' - a''' : A'_3 - a_3 : A'_2 - a_2 : A''_1 - a'''_1$.

7. Nous avons vu (n.º 3) que les grandes et les petites lettres servaient à distinguer les couleurs; nous dirons, d'après cela, 1.º que les tournées de A et de b , comme aussi celles de a et de B , sont des tournées de différent nom et de différente couleur; 2.º que les tournées de A et de B , ainsi que celles de a et de b , sont des tournées de différent nom et de même couleur; 3.º que les tournées de A et de a , ou celles de B et de b , sont des tournées de même nom et de différente couleur.

8. Passons maintenant à la solution de la question proposée. Il est évident, d'abord, qu'on peut prendre pour commencer une case quelconque de l'échiquier; on a donc 64 manières de choisir cette case. Ce choix fait, on peut assigner pour finir une quelconque des 32 cases de couleur différente de celle de la première; le problème admet donc généralement 64×32 ou 2048 cas.

Mais, pour ne considérer ici que les cas réellement différens, nous ferons observer que les quarts étant semblablement placés par rapport à l'échiquier, et chacun d'eux pouvant à son tour être pris pour premier, il suffit de connaître les marches ou routes qui commencent par une case du premier quart. Les cases pour commencer se trouvent ainsi réduites à 16. Présentement, si l'on a une route qui, en partant de la case B , par exem-

ple, fasse parcourir au cavalier toutes les cases de l'échiquier, la même route prise en sens inverse réussira également en partant de la case B". Pour s'en convaincre, supposons qu'on ait deux échiquiers parfaitement égaux, que sur l'un on exécute la marche connue dont B est la première case, en ayant soin de marquer successivement les cases de numéros indiquant l'ordre suivant lequel elles sont parcourues, que, cela fait, on renverse le second échiquier sur le premier, de manière à ce qu'il le couvre exactement, il est clair qu'alors, d'après l'égalité parfaite des deux échiquiers, les cases du second coïncideront une à une avec celles du premier. Si, dans cette position, et par un moyen quelconque, chaque case du second échiquier se marque du même numéro que celle du premier qu'elle recouvre, il en résultera, lorsqu'on séparera les deux échiquiers (fig. 4 et 5), une route sur le second; qui sera bien la même que celle qui aura été notée sur le premier, puisqu'elle en sera pour ainsi dire l'empreinte, seulement ces deux routes différeront entre elles, en ce que les pas faits à droite dans l'une seront faits à gauche dans l'autre, et réciproquement.

Ce que nous venons de dire, par rapport aux cases B et B" prises comme initiales, peut se dire également des cases b et b', a et a"', a' et a'', B' et B''', b'' et b'''. On peut donc encore supprimer les cases b', B'', a''', a'', B''' et b''' du nombre des cases pour commencer, et, par là, ces dernières se trouvent réduites à dix, savoir : les six cases a, B, B', b, a', b''; et les quatre cases A, A', A'', A''' de la diagonale. Or, relativement à ces quatre dernières, on doit remarquer que, si l'on commence

par l'une d'elles, une marche qui conduira de cette case à la case b'' , par exemple, mènera, étant prise en sens inverse, de cette même case initiale à la case b'' , comme on pourra le faire voir par le moyen déjà employé de deux échiquiers égaux. Généralement, dans l'hypothèse de la case initiale prise parmi celles de la diagonale, quelle que soit la case à laquelle se terminera une route censée connue, il y aura toujours de l'autre côté de la diagonale de l'échiquier une case correspondante à laquelle aboutira la même marche prise en sens inverse; d'où il suit qu'une des quatre cases de la diagonale du premier quart étant prise pour commencer, les cases pour finir peuvent être réduites à 16. Ces quatre cases ne doivent donc compter que pour deux, et, par là, les cases pour commencer peuvent être considérées comme réduites à huit; à chacune desquelles répondent 32 cases pour finir. Il y a donc, en tout, 8×32 ou 256 cas réellement différens. On peut arriver à la même conclusion de la manière suivante, qui est plus générale et offre d'ailleurs quelques considérations qui nous seront utiles dans la suite.

9. Les géomètres disent que deux points sont symétriques par rapport à une droite, qui prend alors le nom d'axe de symétrie, lorsque, situés sur une perpendiculaire à cet axe; ils s'en écartent également. Rapportant cette définition à notre échiquier, nous dirons semblablement, que deux cases sont symétriques par rapport à une de ses diagonales ou par rapport à l'une des droites qui joignent les milieux de ses côtés opposés, lorsque, l'une de ces lignes étant prises pour axe, les deux cases que nous considérons seront dans une direction per-

pendiculaire à cet axe, et s'en écarteront également. On n'aura, d'après cette définition, aucune peine pour reconnaître les cases symétriques entre elles, l'axe étant donné, et l'on verra, de plus, que, lorsque cet axe est une diagonale de l'échiquier, les cases qui ont leur centre sur cette diagonale sont symétriques à elles-mêmes, comme étant divisées par la diagonale en deux parties égales et symétriques l'une de l'autre.

Voici maintenant une propriété essentielle des cases symétriques. Si une route quelconque satisfait aux conditions du problème, c'est-à-dire, fait parcourir au cavalier toutes les cases de l'échiquier, sans passer deux fois par la même, en substituant successivement à chaque case de cette route celle qui lui est symétrique par rapport à un axe donné, on obtiendra une nouvelle route qui remplira également les conditions du problème*. Faisons usage de cette propriété, et pour cela nommons premier axe la diagonale de l'échiquier, qui partage le 1.^{er} et le 3.^{me} quarts; second axe, la droite qui sépare le 1.^{er} et le 4.^{me} quarts des 2.^{me} et 3.^{me}; troisième axe, la diagonale qui partage les 2.^{me} et 4.^{me} quarts, et quatrième axe, la droite qui sépare les 1.^{er} et 2.^{me} quarts des 3.^{me} et 4.^{me}. Supposons, de plus, qu'on ait une route résolvant un cas du problème; nous la désignerons sous le nom de marche I (*Voy.* T, n.^o 6).**. Cette marche I, par rapport au premier axe; aura pour symétrique la marche II; les marches I et II,

* Cette proposition peut être démontrée géométriquement.

** Lorsque nous voudrons désigner un des tableaux qui se trouvent à la suite de ce Mémoire, nous ferons précéder son n.^o de la lettre T.

rapportées d'abord au second axe , auront pour symétriques les marches III et IV ; rapportées ensuite au troisième axe , elles auront pour symétriques les marches V et VI ; enfin , par rapport au quatrième axe , leurs symétriques seront les marches VII et VIII. Voilà donc huit marches qui résolvent huit cas bien distincts , car les cases par lesquelles elles commencent , comme celles par lesquelles elles finissent , sont différentes. Les deux premières , d'ailleurs , commencent dans le premier quart , les marches III et IV commencent dans le second , les deux qui suivent dans le troisième , et les deux dernières dans le quatrième. Mais , si nous imaginons qu'on ait quatre échiquiers parfaitement égaux , et qu'au moyen de numéros indiquant l'ordre suivant lequel les cases sont parcourues , on écrive sur le premier la marche I , sur le second la marche III , sur le troisième la marche V , et sur le quatrième la marche VII ; qu'ensuite on fasse faire au second un quart de révolution de gauche à droite , pour ramener le second quart dans la position du premier ; au troisième , qui contient la marche V , une demi-révolution , et au quatrième , trois quarts de révolution ; les quatre échiquiers présenteront le même aspect , de sorte que , si on les fait glisser parallèlement à eux-mêmes pour aller se placer les uns sur les autres , les cases portant les mêmes numéros coïncideront ; d'où il suit que ces quatre marches sont égales. Il en serait de même des marches II , IV , VI et VIII , écrites sur quatre échiquiers , on trouverait pareillement qu'elles sont égales entre elles ; donc les huit marches que nous avons obtenues peuvent se réduire à deux , savoir : les routes I et II ; mais

ces deux-ci sont précisément celles dont nous avons dit dans le numéro précédent, que l'une était, pour ainsi dire, l'empreinte de l'autre, donc les huit cas distincts auxquels se rapportent les huit routes trouvées, sont résolus par une même marche prise en sens direct ou en sens inverse. On serait conduit à une pareille conclusion, si l'on prenait, au lieu de la route I, une autre route quelconque, d'où il résulte que les divers cas dont le problème est susceptible, sont huit à huit résolus par une même route, donc le nombre des cas réellement différents ou qui exigent des marches réellement différentes, est le huitième du nombre total des cas; mais ce dernier nombre a été trouvé égal à 64×32 , donc, enfin, le nombre de cas réellement différents est $\frac{64 \times 32}{8}$ ou 256.

10. Les 256 cas que nous venons de reconnaître peuvent être rangés en cinq classes, suivant que la case pour commencer et la case pour finir se trouvent; 1.^o dans des tournées de différent nom et de différente couleur; 2.^o dans des tournées de différent nom et de même couleur; 3.^o dans des tournées de même nom et de différente couleur; 4.^o dans la même tournée, mais non dans le même tour; 5.^o dans le même tour. Les trois premières classes, contiennent chacune 64 cas, parce que dans chacune de ces classes la case finale doit être prise dans une tournée déterminée, laquelle ne renferme que huit cases de couleur différente de celle de la case initiale, donc à chacune de ces dernières répondent huit cases pour finir, mais le nombre des cases pour commencer est 8 (n.^o 8), donc chacune de ces classes contient 8×8 ou 64 cas dif-

férents. On voit, par un semblable raisonnement, que la quatrième classe contient 48 cas, et la cinquième 16.

14. La résolution de ces différents cas repose sur une simple observation que voici : quelle que soit la tournée dont la case sur laquelle se trouve le cavalier fait partie, il ne peut de cette case aller à aucune des cases de la tournée de même nom; en sorte que, si de la case où il est on veut le faire aller à une case de la tournée du même nom que celle dans laquelle il se trouve, il faut nécessairement le faire passer au moins par une case d'une tournée de nom différent; d'où il suit que, si l'on veut procéder par tournées entières, ce qui est plus commode et plus facile à retenir, il faut absolument faire alterner les tournées de différents noms. Nous déduirons de là la règle suivante : *faites parcourir au cavalier la tournée dans laquelle se trouve la case pour commencer, réservez pour quatrième tournée celle à laquelle appartient la case pour finir; la seconde tournée sera celle qui est de même nom que la quatrième, et la troisième celle qui est de même nom que la première.* Cette règle suffit pour résoudre immédiatement tous les cas des deux premières classes, et n'exige de la part de celui qui veut l'appliquer, qu'un peu de ce qu'on pourrait appeler le *coup d'œil du jeu*, pour éviter une fausse route qui engagerait le cavalier dans une case de laquelle il ne pourrait sortir, ou pour le diriger de manière à lui faire terminer sa course dans le quart qui contient la case finale.

On trouvera à la suite de ce Mémoire (T^{n.} 7) un tableau contenant 256 routes, qu'on peut faire suivre au cavalier pour résoudre les 256 cas dont

la question est susceptible. Les 128 premières se rapportent aux deux premières classes, et s'y trouvent groupées huit à huit. Les huit cas d'un même groupe commencent par la même case, et nous faisons, pour tous parcourir au cavalier les trois premières tournées de la même manière; nous donnons ensuite, pour sa marche dans la quatrième tournée, quatre modes, dans chacun desquels le dernier tour est rempli de deux manières, ce qui satisfait aux huit cas. Dans cet arrangement, nous avons eu pour but, non-seulement d'abrèger le tableau, mais encore de faire voir qu'après que le cavalier a parcouru les trois premières tournées, on est encore à temps de changer de huit manières différentes la case par laquelle on veut qu'il termine sa course.

12. Dans la troisième classe, la case pour commencer et la case pour finir étant dans des tournées de même nom, il n'est plus possible de faire parcourir des tournées entières, et de suivre l'alternation dont nous avons parlé dans le numéro précédent. Mais on peut aisément rentrer dans la règle prescrite, en faisant parcourir au cavalier, d'abord un ou deux ou trois des quatre tours qui composent la première tournée, puis une tournée de nom différent, en dirigeant la pièce de manière à ce qu'elle puisse, en sortant de cette tournée, achever sa course dans la première. Ainsi, par exemple, A et a étant les cases initiale et finale, supposons que le cavalier ait déjà parcouru les tours de A des 1.^{er}, 2.^{me} et 3.^{me} quarts, il se trouvera alors sur l'une des cases a'_1 , a''_2 , car il aura fait le chemin $A - a' : A_1 - a''_1 : A_2 - a'_2$ ou a''_2 , et il lui restera le tour de A du quatrième quart. Or, pour

entrer dans ce dernier tour, il faut qu'il arrive à la case b'_2 de la tournée de B, ou à la case b'' de la tournée de b ; on le fera parvenir à la première en partant de a'_2 ; et, passant successivement dans le 2.^{me}, le 1.^{er}, le 4.^{me} et le 3.^{me} quarts, sa route sera alors $a'_2 : B''_1 - b'_1 : B - b'' : B_3 - b''_3 : B''_2 - b'_2 : A'''_3 - a'_3$; si l'on veut qu'il parvienne à la seconde, il partira de a''_2 ; et, passant dans le 4.^{me}, le 3.^{me}, le 2.^{me} et le 1.^{er} quarts, il suivra la route $a''_2 : B'_3 - b''_3 : B''_2 - b'_2 : B''_1 - b'_1 : B' - b''' : A_3 - a'_3$. Une fois parvenu en a'_3 , par l'une ou l'autre voie, il aura parcouru deux tournées, et il lui restera deux tournées entières pour terminer sa course. Ces deux tournées, si on lui a fait suivre la première route, seront celles de b et de a qu'il pourra parcourir comme il suit :

$$B''_3 - b''_3 : B''_2 - b'_2 : B''_1 - b'_1 : B' - b''' :$$

$$A'_3 - a_3 : A'_2 - a_2 : A''_1 - a''_1 : A'' - a :$$

Mais, s'il a suivi la seconde, les tournées restantes seront celles de B et de a , dans lesquelles il terminera sa course par la marche suivante :

$$B'''_3 - b''_3 : B'''_2 - b'_2 : B'''_1 - b'_1 : B - b'' :$$

$$A'_1 - a''_1 : A'_2 - a''_2 : A''_3 - a_3 : A'' - a :$$

Dans le tableau (T n.° 7), nous n'avons fait parcourir d'abord au cavalier qu'un seul tour de la première tournée, puis une tournée de nom différent, et ensuite les tours restans de la première, ce qui rétablit l'alternation.

13 Dans la quatrième classe où les cases données sont dans la même tournée, on doit distinguer deux genres de cas : 1.° ceux dans lesquels la case finale est dans le second ou dans la quatrième quart; 2.° ceux dans lesquels elle est dans le troisième.

Dans les cas du premier genre, on peut toujours faire parcourir au cavalier les tours de la première tournée, qui ne contiennent pas la case finale, regardant alors cette tournée comme entièrement parcourue; on cherchera dans les tournées de nom différent une case de laquelle le cavalier puisse entrer dans le tour où se trouve la case finale. Considérant alors cette case, que nous nommerons case finale secondaire, comme étant la vraie case pour finir, on rentrera dans la règle d'alternation, et ces cas seront ramenés à ceux de 1.^{re} et 2.^{me} classes.

Lorsque la case finale est dans le troisième quart, il n'est plus possible, en procédant par tours entiers, de faire parcourir au cavalier les trois tours qui ne contiennent pas cette case comme dans les cas du premier genre, il faut alors partager deux tournées. C'est ce que nous avons fait dans les routes portées au tableau (T n.º 7). Mais on pourrait aussi faire parcourir ces trois tours en partageant le premier tour. Ainsi, par exemple, en commençant par la case Λ , la marche à suivre serait $\Lambda a' : \Lambda_1 a'' : \Lambda''' a'' : \Lambda_3 a''$, ou $\Lambda a'' : \Lambda_3 a'' : \Lambda''' a'' : \Lambda_1 a''$, et, en commençant par la case Λ''' , on suivrait l'une de ces deux-ci: $\Lambda''' : a''_1 - \Lambda_1 : a' \Lambda a'' : \Lambda_3 - a'_3$, ou $\Lambda''' : a'_3 - \Lambda_3 : a'' \Lambda a'' : \Lambda_1 - a''_1$. On aurait, quelle que fût la case initiale, une marche analogue pour faire parcourir au cavalier les trois tours de la première tournée, qui ne contiendraient pas la dernière case, et ce parti serait peut-être préférable à celui que nous avons adopté dans le tableau, parce qu'il établirait plus d'uniformité entre les cas du premier genre et ceux du second.

14. Enfin, dans la 5.^{me} classe, les cases données

étant dans le même tour, il y aura dans ce tour une case à réserver comme case finale, et une case déjà occupée, il n'y restera par conséquent que deux cases libres. Le cavalier pourra, dans certains cas, sortir du premier tour sans passer par les cases libres, ou bien se porter sur une de ces cases avant d'en sortir, ou bien encore ne sortir du premier tour qu'après avoir passé par les cases libres. Quel que soit le parti à prendre, on lui fera, en sortant de ce tour, parcourir les trois autres tours de la même tournée, et, choisissant alors dans une des tournées de nom différent une case finale secondaire, on rentrera dans les cas de 1.^{re} et 2.^{me} classes, et, par conséquent, dans la règle d'alternation. Il ne s'agit donc plus que de savoir faire sortir le cavalier du premier tour d'une manière convenable, ce qui ne présente aucune difficulté. Soient données, par exemple, les cases A et a' , en partant de A, le cavalier se portera nécessairement sur la case a'' , mais il pourra ensuite sortir de ce tour et continuer dans les trois autres quarts la tournée de A. Il ne lui restera plus alors dans le premier tour que les cases A''' et a' , par lesquelles il passera en terminant sa course, si l'on prend pour case finale secondaire l'une des quatre cases suivantes : b'_1, b_2, b'_2, b_3 . Le cavalier pourrait aussi, en partant de la case A, se porter sur les deux cases libres a'' et A''' avant de sortir du premier tour pour suivre la tournée de A dans les trois autres quarts. Il ne lui resterait plus alors dans le premier tour que la case a' , et, en prenant pour case finale secondaire une des trois cases B'', B''', B''_1 , il arriverait ensuite à la vraie case finale a' .

Si les cases données sont a' et A''' ; il faudra que le cavalier partant de a' se porte tout de suite sur les deux cases libres A et a'' . Car, sans cela, la case A deviendrait une impasse, et le cavalier, arrivé en a'' , serait forcé ou d'aller s'enfermer dans la case A , ou d'aller à la case finale A''' , sans passer par la case A . Ce dernier cas est le seul dans lequel le cavalier n'a qu'un seul parti à prendre pour sortir du premier tour. Dans tous les autres, il a toujours au moins deux manières de faire cette sortie.

15. Le tableau (T n.º 7) contient, comme nous l'avons déjà dit, une route pour chacun des cas dont le problème est susceptible, et ces routes sont celles qui nous ont paru les plus simples. La table (T n.º 8) sert à trouver tout de suite celle qu'il faut suivre pour aller d'une case quelconque du premier quart à une autre case aussi quelconque de l'échiquier, pourvu que ces deux cases soient de différente couleur. Pour cela, on prendra la case initiale dans la colonne horizontale du haut de la table, et l'on descendra ensuite verticalement, jusqu'à ce qu'on arrive à la colonne horizontale qui contient la case finale, le nombre correspondant en même temps aux deux cases données sera le numéro de la route cherchée.

16. Quoique les routes du tableau soient suffisantes pour résoudre le problème dans tous les cas, il est évident, d'après ce que nous avons dit relativement aux différentes classes, que l'on peut, par les moyens que nous avons indiqués, et en coupant des tournées ou des tours, en trouver un grand nombre d'autres. Nous ne nous occuperons point ici de ces recherches. Nous ferons

voir seulement qu'il est facile, par des procédés applicables à certaines marches du tableau, d'en déduire beaucoup d'autres. Nous donnerons ensuite des moyens généraux pour tirer d'une route donnée quelconque autant de nouvelles routes qu'on voudra.

17. 1.° En prenant pour toutes les routes du tableau les symétriques, par rapport au premier axe, on aura généralement de nouvelles routes pour satisfaire aux différens cas.

2.° Toutes les routes qui commencent et finissent dans le premier quart, étant lues à rebours, donnent le moyen d'aller de la case qui était finale à celle qui était initiale. Ces routes sont celles dont les numéros se trouvent dans les quatre premières lignes de la table (T n.° 8). Elles sont au nombre de 64, et pourraient être appelées routes réciproques.

3.° Toutes les routes non réciproques finissent dans le second, ou le troisième, ou le quatrième quart, et, étant lues à rebours, donnent des routes pour aller d'une case du second, ou du troisième, ou du quatrième quart, à une case du premier; mais, en prenant les symétriques de ces dernières, par rapport au second, ou au troisième, ou au quatrième axe respectivement, on obtient des routes commençant dans le premier quart, et finissant dans le second, ou le troisième, ou le quatrième.

4.° Enfin, les routes dans lesquelles le cavalier peut d'un saut passer de la case initiale à la case finale; et qu'on nomme pour cette raison routes rentrantes, jouissent de cette propriété, qu'elles donnent le moyen de faire parcourir au cavalier toutes les cases de l'échiquier, en commençant

par une case quelconque. Pour faire mieux ressortir cette propriété, imaginons qu'on écrive sur une circonférence de cercle les 64 cases d'une pareille route dans l'ordre selon lequel elles sont parcourues; cela fait, quelque case que l'on prenne pour point de départ, en parcourant la circonférence entière, soit dans un sens, soit dans l'autre, on aura toujours une route qui conduira le cavalier de la case initiale à l'une de celles qui l'avoisinent sur la circonférence. Si donc on prend pour commencer une case du premier quart, on aura ainsi deux routes pour remplacer deux de celles du tableau. Mais on peut prendre de seize manières une case du premier quart, donc chaque route rentrante en donnera trente-deux qui pourront remplacer un pareil nombre de celles du tableau.

Les routes rentrantes sont indiqués dans la table (T n.° 8) par des numéros en caractères italiques. Elles sont au nombre de quatre-vingt-quatre.

18. Remarquons maintenant, 1.° qu'une case étant donnée sur l'échiquier, il y a toujours deux, ou trois, ou quatre, ou six, ou huit cases qui en sont éloignées d'un saut du cavalier. Ces cases; sur l'une desquelles il peut se porter immédiatement d'un saut, sont celles que nous appellerons les *cases conjuguées de la case donnée*. On trouvera (T n.° 9) une table dans laquelle on peut voir d'un coup d'œil les conjuguées de chacune des cases de l'échiquier.

2.° Qu'une route écrite en désignant successivement toutes ses cases, peut, en totalité ou en partie, être parcourue en sens inverse par le cavalier.

La marche que nous avons donnée (T n.° 10)

a été prise dans les récréations mathématiques d'Ozanam, qui l'attribue à Moivre; elle nous servira pour faire quelques applications, et nous la désignerons sous le nom de marche M.

19. Représentons généralement par c la première, et par u la dernière case d'une marche quelconque; et soient c' une conjuguée de c , et u' une conjuguée de u , la marche entière pourra, selon qu'on mettra en évidence c' ou u' , se présenter sous l'une des deux formes générales suivantes :

$$cd \dots fc'g \dots tu$$

$$cd \dots fu'g \dots tu$$

et l'on en tirera les transformées

$$f \dots dcc'g \dots tu$$

$$cd \dots fu'ut \dots g$$

En renversant l'ordre de toute la portion de la marche qui s'étend depuis l'extrême, dont la conjuguée est mise en évidence, jusqu'à cette même conjuguée exclusivement, ce qui ramène dans la première c à côté de c' avec laquelle elle se lie, et dans la seconde u à côté de u' *. La marche M (T n.° 10), pour laquelle on a $c=A'''$ et $u=b$, donnera, en prenant $c'=a'$ et $u'=B'$, les trans-

* Cette transformation se présente naturellement dès qu'on considère une extrême et l'une de ses conjuguées. Euler et Vandermonde s'en sont servi; l'un pour faire entrer dans une marche incomplète une des cases restantes, ou pour trouver une autre marche incomplète équivalente, c'est-à-dire, composées des mêmes cases, l'autre pour rendre re-
trantes des séries de seize cases.

formées 1 et 2. Il est bon d'observer ici qu'une extrême peut donner autant de transformées de ce genre qu'elle a de conjuguées moins une, celle qui l'avoisine ne pouvant être utile, parce qu'elle réduit à une seule case la partie de la marche qui doit être prise à rebours ou en sens inverse. Ainsi A''' ayant huit conjuguées et b trois, on peut, par un premier ordre de transformation, avoir neuf transformées ou nouvelles marches : appliquant à celles-ci le même mode de transformation, on se procurera un second ordre de trente-une nouvelles marches, auquel on pourra, par le même moyen, faire succéder un troisième ordre, et ainsi de suite ; en sorte qu'il est probable qu'on pourrait, par l'application continuelle du même mode de transformation, obtenir toutes les marches possibles, si le grand nombre de solutions dont le problème est susceptible ne mettait dans l'impossibilité d'écrire toutes les marches qui s'y rapportent. *

20. Une marche pourra encore, selon que c' se trouvera avant ou après u' , être représentée par l'une ou l'autre des deux formes qui suivent :

$$cd...fc'g...ku'l....tu,$$

$$cd...fu'g...kc'l....tu;$$

la première donne lieu à la transformée

$$f....d'cc'g....ku'ut....l,$$

* Je me suis occupé de la recherche du nombre de solutions dont le problème est susceptible, et, quoique mon travail, à cet égard, ne soit pas terminé, je crois pouvoir affirmer qu'en mettant 50 marches par page, il faudrait plus de 10,000 rames de papier pour les écrire toutes.

et la seconde aux trois transformées suivantes :

$$l\dots tuu'f\dots dcc'k\dots g ,$$

$$l\dots tuu'g\dots kc'cd\dots f ,$$

$$k\dots gu'ut\dots lc'cd\dots f ;$$

en faisant pour la première forme $c' = a''$, $u' = B''$, et pour la seconde $c' = b''$, $u' = B'$, on trouvera, pour transformées de la marche M (T n.º 10), les quatre routes 3, 4, 5 et 6.

21. Conservons aux lettres c , c' , u , u' leurs valeurs; nommons de plus m la case qui suit c' et m' une conjuguée de m , nous aurons, en ayant égard aux permutations des cases c' , m' et u' , les six formes générales suivantes, à côté de chacune desquelles nous avons mis les transformées qui s'y rapportent,

FORMES GÉNÉRALES.

TRANSFORMÉES.

1	$cd\dots fc'mg\dots km'l\dots ou'p\dots tu$	{	$f\dots dcc'mg\dots km'l\dots ou'ut\dots p$
2	$cd\dots fc'mg\dots ku'l\dots om'p\dots tu$	{	$f\dots dcc'mg\dots ku'ut\dots pm'o\dots t$
3	$cd\dots fm'g\dots kc'ml\dots ou'p\dots tu$	{	$f\dots dcc'k\dots gm'ml\dots ou'ut\dots p$ $g\dots kc'cd\dots fm'ml\dots ou'ut\dots p$
4	$cd\dots fm'g\dots ku'l\dots oc'mp\dots tu$	{	$f\dots dcc'o\dots lu'ut\dots pmm'g\dots k$ $g\dots ku'ut\dots pmm'f\dots dcc'o\dots t$
5	$cd\dots fu'g\dots kc'ml\dots om'p\dots tu$	{	$o\dots lmm'p\dots tuu'g\dots kc'cd\dots f$ $o\dots lmm'p\dots tuu'f\dots dcc'k\dots g$
6	$cd\dots fu'g\dots km'l\dots oc'mp\dots tu$	{	$k\dots gu'ut\dots pmm'l\dots oc'cd\dots f$ $l\dots oc'cd\dots fu'ut\dots pmm'k\dots g$

22. Désignons encore par n la case qui suit u' , et par n' une conjuguée de n , nous aurons les vingt-quatre formes générales qui suivent, avec leurs transformées :

FORMES GÉNÉRALES. TRANSFORMÉES.

1	cd...fc'ng...km'l...ow'np...rn's...tu	{ f...dcc'ng...km'l...ow'ut...sn'np...r
2	cd...fc'ng...km'l...on'p...ru'ns...tu	{ f...dcc'ng...km'l...on'ns...tuw'r...p
3	cd...fc'ng...kw'nl...om'p...rn's...tu	{ f...dcc'ng...kw'ul...sn'nl...om'p...r
4	cd...fc'ng...kw'nl...on'p...rn's...tu	{ f...dcc'ng...kw'ul...sm'r...pn'nl...o
5	cd...fc'ng...kn'l...ow'np...rn's...tu	{ f...dcc'ng...kn'np...rn's...tuw'o...l
6	cd...fc'ng...kn'l...on'p...ru'ns...tu	{ f...dcc'ng...kn'ns...tuw'r...pm'o...l
7	cd...fm'g...kc'ml...ow'np...rn's...tu	{ f...dec'k...gm/ml...ow'ut...sn'np...r g...kc'cd...fm/ml...ow'ut...sn'np...r
8	cd...fm'g...kc'ml...on'p...ru'ns...tu	{ f...dec'k...gm/ml...on'ns...tuw'r...p g...kc'cd...fm/ml...on'ns...tuw'r...p
9	cd...fm'g...kw'nl...oc'mp...rn's...tu	{ f...dec'o...lan's...tuw'k...gm'p...r g...kw'ut...sn'nl...oc'cd...fm'p...r
10	cd...fm'g...kw'nl...on'p...rc'ms...tu	{ g...kw'ut...smw'f...dec'r...pn'nl...o
11	cd...fm'g...kn'l...oc'mp...ru'ns...tu	{ f...dec'o...ln'ns...tuw'r...pmm'g...k g...kn'ns...tuw'r...pmm'f...dec'o...l f...dec'r...pnn'l...ow'ut...smm'g...k
12	cd...fm'g...kn'l...ow'np...rc'ms...tu	{ f...dec'r...pnn'k...gm'ns...tuw'o...l g...kn'np...rc'cd...fm'ns...tuw'o...l
13	cd...fw'ng...km'l...oc'mp...rn's...tu	{ k...gn'n's...tuw'f...dec'o...lm'p...r l...oc'cd...fw'ut...sw'ng...km'p...r
14	cd...fw'ng...km'l...on'p...rc'ms...tu	{ k...gn'n'o...lm'ns...tuw'f...dec'r...p l...ow'ng...km'ns...tuw'f...dec'r...p
15	cd...fw'ng...kc'ml...om'p...rn's...tu	{ o...lmm'p...rn'ng...kc'cd...fw'ut...s r...pn'ng...kc'cd...fw'ut...sm'ml...o
16	cd...fw'ng...kc'ml...on'p...rn's...tu	{ s...tuw'f...dec'k...gn'p...rn'ml...o
17	cd...fw'ng...kn'l...oc'mp...rn's...tu	{ r...pmm's...tuw'f...dec'o...ln'ng...k
18	cd...fw'ng...kn'l...om'p...rc'ms...tu	{ p...rc'cd...fw'ut...smw'o...ln'ng...k s...tuw'o...lmm'r...pnn'g...kc'cd...f
19	cd...fw'ng...kc'ml...ow'np...rn's...tu	{ s...tuw'o...lmm'r...pnn'g...kc'cd...f s...tuw'o...lmm'r...pnn'f...dec'k...g
20	cd...fw'ng...kc'ml...on'p...ru'ns...tu	{ o...lmm'p...ru'ut...snn'g...kc'cd...f o...lmm'p...ru'ut...snn'f...dec'k...g
21	cd...fw'ng...kn'l...oc'mp...ru'ns...tu	{ k...gn'ns...tuw'r...pmm'l...oc'cd...f l...oc'cd...fw'ns...tuw'r...pmm'k...g
22	cd...fw'ng...km'l...ow'np...rc'ms...tu	{ l...ow'ut...smm'k...gn'p...rc'cd...f
23	cd...fw'ng...kw'nl...oc'mp...rn's...tu	{ r...pmm's...tuw'k...gn'nl...oc'cd...f o...ln'ng...kw'ut...smm'p...rc'cd...f
24	cd...fw'ng...kw'nl...on'p...rc'ms...tu	{ o...lmm'f...dec'r...pmm's...tuw'k...g p...rc'cd...fn'nl...on'ns...tuw'k...g

23. Nous ferons observer ici que les lettres principales des formes générales données dans les numéros précédens, sont celles qui y paraissent avec leurs conjuguées, savoir : $c, c', u, u', m, m', n, n'$. Or, c et u ont chacune une valeur déterminée, m et n suivent c' et u' , et sont déterminées par elles; donc les quatre lettres c', u', m', n' , sont celles qui méritent le plus notre attention, puisque c'est d'elles que dépendent presque toutes les autres. Supposons maintenant qu'une marche étant donnée, on veuille avoir une de ses transformées, on pourra, pour cela, se servir de l'un ou l'autre des deux procédés suivans :

Premier procédé. Adoptez une forme générale, et cherchez à donner aux lettres c', u', m', n' , des valeurs telles qu'elles se présentent dans la marche donnée dans un ordre pareil à celui que ces lettres ont dans la forme générale. Ainsi, par exemple, si vous prenez la 24.^{me} forme du numéro précédent; l'ordre qu'ont entre elles les lettres c', u', m', n' , étant n', u', m', c' , il faudra qu'en parcourant la marche donnée à partir de la première case, vous rencontriez d'abord la valeur de n' , puis celle de u' , celle de m' , et, enfin, celle de c' . Quand vous aurez des valeurs satisfaisant à cette condition; prenez la forme générale, et écrivez au dessous des lettres c, u, c', u', m', n' , leurs valeurs. Toutes les autres lettres qui entrent dans la forme générale, représentant des cases qui précèdent ou qui suivent des cases déjà écrites, il sera facile, à l'aide de la marche donnée, de trouver leur valeur, que vous mettrez sous ces lettres. Substituant alors les valeurs des lettres de la forme

générale dans une de ses transformées, vous aurez la transformée demandée.

Deuxième procédé. Donnez aux lettres c' , u' , m' , n' , des valeurs conformes à ce que ces lettres représentent, c'est-à-dire, telles qu'elles soient respectivement conjuguées de c , de u , de m et de n ; voyez ensuite dans quel ordre ces valeurs se trouvent dans la marche donnée; écrivez les lettres c' , u' , m' , n' , dans le même ordre, et cherchez la forme générale dans laquelle ces lettres entrent dans cet ordre-là; écrivez au dessous des lettres c , u , c' , u' , m' , n' , leur valeur, et achevez comme dans le premier procédé, vous aurez la transformée demandée; en faisant $n' = B$, $u' = B'$, $m' = b_2$ et $c' = b'_2$, valeurs qui conviennent à la 24.^{me} forme générale du n.^o 22, on aura les transformées 7, 8, 9, qui se trouvent (T n.^o 10); à la suite de la marche M; en supprimant n' les valeurs de u' , m' et c' conviendraient à la forme 6.^{me} du n.^o 21.

24. Lorsqu'on veut que la transformée cherchée soit rentrante, il faut remarquer que c'est demander que les deux lettres extrêmes d'une transformée des formes générales représentent des cases conjuguées l'une de l'autre, et l'on profitera de l'indétermination des lettres c' , u' , m' , n' , pour trouver, s'il est possible, un système de valeurs des lettres de la forme générale qui satisfasse à cette condition.

Examinons les cas les plus simples, et pour cela reprenons les formes générales du n.^o 19, ainsi que leurs transformées,

FORMES GÉNÉRALES.

$cd...fc'g....tu$,

$cd...fu'g....tu$,

TRANSFORMÉES.

$f....dvc'g....tu$,

$cd...fu'ut....g$;

nous voyons, par la première transformée, qu'il faut que f soit conjuguée de u , et, par la seconde, qu'il faut que g soit conjugué de c ; ainsi elles nous disent, l'une et l'autre, qu'il faut que la marche donnée puisse se mettre sous la forme $cd \dots u'c' \dots tu$; c'est-à-dire, qu'il faut trouver dans la marche à transformer deux cases de suite ou voisines l'une de l'autre, qui soient telles que chacune soit conjuguée de l'extrême, qui est, par rapport à elle, du même côté que sa voisine. On en déduit alors les deux transformées rentrantes

$$u' \dots dcc' \dots tu, \\ cd \dots u'ut \dots c'$$

La marche M peut se mettre de deux manières sous la forme demandée, savoir :

$$A''' \dots B'a'' \dots b,$$

$$A''' \dots B''b, \dots b;$$

et l'on en tire les quatre routes rentrantes

$$B' \dots A'''a'' \dots b, \quad B'' \dots A'''b, \dots b,$$

$$A''' \dots B'b \dots a'', \quad A''' \dots B''b \dots b;$$

Reprenons encore les formes générales du n.º 20, ainsi que la transformée de la première, et la deuxième transformée de la seconde,

FORMES GÉNÉRALES.

TRANSFORMÉES.

$$cd \dots fc'g \dots ku'l \dots tu, \quad f \dots dcc'g \dots ku'ut \dots l,$$

$$cd \dots fn'g \dots kc'l \dots tu, \quad l \dots tu'g \dots kc'cd \dots f;$$

chacune de ces transformées exige que f et l soient conjuguées l'une de l'autre; c'est-à-dire, qu'il faut

que la série de cases qui s'étend depuis la conjuguée d'un extrême jusqu'à la conjuguée de l'autre extrême inclusivement, soit comprise entre deux cases conjuguées l'une de l'autre. En prenant $c' = b'$, et $u' = B'$, la marche M pourra s'écrire

$A'''a'_3, \dots Bb'_1B_1, \dots b_1B'a'' \dots A''b$,
et donnera la transformée rentrante

$B \dots a'_1, A'''b'_1B_1, \dots b_1B'bA'' \dots a''$.

25. Nous terminerons ce mémoire par cette remarque : si quatre cases, $cdkl$, sont telles que les moyennes soient chacune conjuguées des deux extrêmes, dans toute série de cases de la forme $cd \dots kl$, on pourra renverser l'ordre des cases comprises entre les extrêmes c et l , et écrire $ck \dots dl$. Une marche quelconque offrant plusieurs séries de ce genre ; on trouve encore là un moyen de transformation. La marche M (T n.° 10) offre quinze séries pareilles comprises dans le tableau suivant ; les nombres écrits avant et après chacune d'elles indiquent dans la marche les quantités de la première et de la dernière case de chaque série.

1	$A'''a'_3, \dots b_3B''_3$	33
14	$b''_3A'_3, \dots B_3a''$	62
17	$A''_3a'''_2, \dots b'_2A''_2$	49
17	$A''_3a'''_2, \dots a_3A'_2$	59
18	$a'''_2B'_3, \dots A'_2a'''_1$	60
23	$A'''_1a''_1, \dots a'_1A_1$	53
24	$a''_1B'_1, \dots A_2b''_1$	56
25	$B'_1b_1, \dots b'''_1B''_1$	57
27	$B'_1a''_1, \dots b'''_1A_3$	45
27	$B'_1a''_1, \dots a'''_1B_3$	61
35	$B''_3b''_2, \dots a_3A'_2$	59

37	$B', b_2, \dots, b''', B''_1$	57
38	$b_2 A''_1, \dots, A''_2 a_1$	50
41	$A', a, \dots, b''', B''_1$	57
43	$A' b''', \dots, b'' A_2$	55

Reprenant notre combinaison de quatre cases *cdkl*, nous dirons maintenant que, pour que les moyennes soient conjuguées des extrêmes, il faut et il suffit que ces quatre cases forment, quelque part que ce soit sur l'échiquier, un losangé ou un carré pareil à ceux que nous avons observés dans les quarts, ou bien encore un losangé ayant ses diagonales parallèles à deux côtés contigus de l'échiquier, comme celui que forment les quatre cases $B'' a' b'' B''_1$. L'échiquier fournit 148 combinaisons de quatre cases qui jouissent de la propriété énoncée, savoir : 50 formant des losanges de la première espèce, 50 formant des carrés, et 48 des losanges de la deuxième espèce. Il est essentiel de se rappeler que, dans chacune de ces combinaisons, on peut changer les moyennes de place, changer les extrêmes de place, mettre les extrêmes à la place des moyennes, et les moyennes à la place des extrêmes. Ces divers changements mettent en évidence les différents aspects sous lesquels les quatre cases peuvent se présenter deux à deux dans une marche.

LES DEUX RATS DE LAFONTAINE ET LES DEUX RATS D'HORACE.

Par M. ISIDORE BRUN, de St-Gilles.

Lu le lundi 2 Septembre, dans la séance publique de l'Académie royale du Gard.

COMPARER entre elles deux productions de deux poètes éminents, mais dont l'un est évidemment inférieur à l'autre en cette circonstance, mettre

en parallèle deux œuvres de deux génies aimables, mais choisir dans l'un un morceau pâle et décoloré, et dans l'autre un récit qui atteint la perfection, c'est sans doute se montrer injuste envers celui de ces poètes dont la muse ne s'est pas soutenue ici à sa hauteur habituelle. Ce reproche pourrait être fondé, si, dans un pareil rapprochement, on se proposait de dénigrer un grand écrivain, en ne cherchant dans ses œuvres que les parties faibles et les taches qui peuvent s'y rencontrer. Mais comment avoir cette idée envers Lafontaine, ce poète de tous les âges et de tous les temps, ce peintre inimitable, dont on aime jusqu'aux négligences? A quoi bon le déprécier en faveur d'Horace, dont le mérite, certes, n'a pas besoin de ce contraste pour briller de cet éclat vif et soutenu, duquel les siècles ne diminuent rien. Horace et Lafontaine sont peut-être les deux esprits les plus délicats et les plus justes que le monde littéraire ait produits. Remarquables par ce naturel exquis et cette grâce qui ne saurait se traduire, ils ont, l'un et l'autre, cet accord parfait de la forme et de la pensée, cette union intime de toutes les convenances du style qui donne un ton si aisé et si vrai à toutes leurs conceptions. Horace et Lafontaine, ces grands poètes de deux grands siècles, ont entre eux beaucoup de points de contact et de frappants caractères d'analogie, mais surtout, comme je viens de l'observer, par la grâce des détails, la délicatesse des aperçus et la franche vérité des tableaux.

Ils se sont rencontrés tous deux dans un sujet identique, la fable du *rat de ville* et du *rat des champs*, et je suis à chercher encore comment le fabuliste français n'a produit qu'un récit froid et

sans couleur dans un sujet dont le fonds est riche par lui-même, et qui aurait dû s'agrandir encore sous sa plume. Lafontaine a, à peu près, emprunté le sujet de toutes ses fables, et, sous sa brillante palette, les apologues d'Esopé, de Pilpai, de Phèdre, de Phèdre déjà lui-même si élégant, se colorent d'un charme et d'une fraîcheur qui en font réellement des œuvres originales. Toutefois, en cette circonstance, sa muse a failli, et, loin de surpasser son modèle, il est resté infiniment au dessous.

M. Ch. Nodier, auteur d'un excellent commentaire sur les fables de Lafontaine, dit que son apologue du *rat de ville* et du *rat des champs* est imité d'Horace, qu'il est écrit purement et avec une agréable simplicité. Sans prétendre contredire d'une manière absolue l'opinion d'un aussi grand critique, je dirai que cette fable de Lafontaine me paraît une de ses plus médiocres. Elle est si connue, que nous ne la reproduirons pas ici.

Indépendamment de la faiblesse et de la froideur de la versification, on peut faire trois observations capitales sur cet apologue : la première, c'est que Lafontaine, en enfermant son récit dans des stances régulières de quatre vers de sept pieds, s'est privé volontairement de la variété d'élocution qu'amènent la diversité des rythmes et le placement à peu près arbitraire de la césure, système de liberté poétique qui convient parfaitement à l'apologue, que Lafontaine a suivi dans presque toutes ses fables, dont la lecture est par cela même si délicieuse. Secondement, il a omis d'amener d'abord le rat de ville chez le rat des champs, ce qui lui eût donné occasion de faire contraster la vie sobre et parcimonieuse de celui-ci avec l'abondance fastueuse de celui-là ;

contraste qui produit chez Horace un admirable tableau. Troisièmement, enfin, il a trop hâté son récit, et a sauté à pieds joints, pour ainsi parler, sur cette foule de gracieux détails que son sujet lui présentait. Vous ne trouvez point ici cette délicate profusion de circonstances intimes qui nous charment et nous ravissent dans les divins apologues des *Animaux malades de la peste*, du *Jardinier et son Seigneur*, des *deux Pigeons*, etc. Lafontaine, qui, en luttant contre Esope et contre Phèdre, les a toujours surpassés, ne s'est point mesuré ici contre Horace, qui réunit dans cette pièce, l'élégance de Phèdre à la grâce et à l'abondance du bon-homme.

Analysons maintenant ce petit chef-d'œuvre du poète latin. Remarquez d'abord qu'il n'a pas manqué, lui, de faire arriver le rat de ville chez le rat des champs.

Rusticus urbanum murem mus paupere fertur

Accepisse cavo; veterem vetus hospes amicum;

Asper et attentus quæsitis, ut tamen arctum

Solveret hospitium animum.

Observons, en passant, comme les mots sont délicatement opposés les uns aux autres : *rusticus* à *urbanum*, *murem* à *mus*, *veterem* à *vetus*, *hospes* à *amicum*. La langue française ne peut rien avoir de ces brillantes inversions; elle a ses hardiesses sans doute, mais aucune de ce genre.

Nous sommes tout de suite intéressés à nos deux personnages : c'étaient deux vieux amis. L'amitié est d'autant plus solide et vénérable qu'elle est plus ancienne.

Mais il est certain que c'est sur le rat des champs que se portent toutes nos sympathies. C'est sur celui-ci et non sur le citadin qu'Horace cherche à les con-

centrer. Toutefois voyez comme il le peint de couleurs sévères. Il le fait extrêmement économe, presque avare : *asper*, ce rat était rude et austère pour lui-même ; *attentus quæsitis*, soigneux de ses provisions. Il savait trop bien ce que leur acquisition lui avait coûté de peines et de soucis pour les dépenser follement ; mais, lorsqu'un ami le visitait, admirez le changement qui s'opérait tout à coup dans ce parcimonieux cénobite. Il devenait loyal et généreux. Sa sévère économie n'était donc pas de l'avarice, puisqu'il savait, dans l'occasion, se montrer hospitalier et bienfaisant ; et voyez les preuves de sa générosité : il offre à son hôte tout ce qu'il possède, toutes ses provisions conquises avec une si pénible industrie ; il n'épargne pas même le pois chiche qu'il gardait à part, dans un coin, *sepositi cicercis*, et les débris d'un lard excellent qu'il avait rongé en partie, *semesaque lardi frusta*, tous mets réservés sans doute pour les jours de gala et de grande réception comme celui-ci. Et que faisait-il lui-même après avoir livré à son convive toutes les richesses de son garde-manger ? O le bon cœur ! ô le caractère vraiment affectueux ! Poussant jusqu'au bout le dévouement, il se contentait de quelques aliments fades et grossiers, sur lesquels son hôte n'eût pas seulement daigné jeter les yeux : *esset ador loliamque*.

Le rat de ville ne vous représente-t-il pas un élégant, à la vie efféminée, et que l'habitude d'une nourriture trop recherchée a rendu difficile et délicat ? Voyez-le ; il touche à peine de sa dent orgueilleuse ; *dente superbo*, les comestibles du pauvre campagnard ; et, non content de ce dédain qui doit blesser au cœur son ami, il cherche à le séduire, en lui montrant combien son existence est

chétive et misérable. Il rembrunit tant qu'il peut les couleurs du tableau. La retraite du rat des champs, c'est, dit-il, un trou dans un bois qui se hérissé sur le flanc d'une montagne escarpée, *dorso prærupti nemoris*, dans des forêts sauvages, *feris sylvis*. Il oppose à cette peinture l'appât d'un séjour bien plus riant et plus beau, le séjour des villes, au milieu des hommes. Viennent ensuite les axiomes de la philosophie d'Epicure; c'est-à-dire, des réflexions sur la certitude de la mort, sur la brièveté de la vie; et comme conséquence la nécessité de se livrer au plaisir et à toutes les jouissances matérielles: *in rebus jucundis vive beatus; vive memor quàm sis ævi brevis*. C'est le mot de l'homme sensuel de l'écriture: mangeons et buvons; car demain nous mourrons. C'est la doctrine philosophique d'Horace, et qui revient dans ses odes, dans ses épîtres, dans ses satires: il s'appelle lui-même (en riant, à la vérité) *Epicuri de grege porcum*.

L'effet de ce discours fut électrique sur l'esprit du campagnard. Il fut vaincu sans effort. Je conviens que la tentation était forte: *hæc ubi dicta agræstem-pepulère domo levis exilit*. Des dactyles multipliés marquent la promptitude avec laquelle le rat des champs se décide à suivre le citadin.

Nos deux voyageurs arrivent ensemble à la ville, et s'introduisent nuitamment dans un riche et magnifique hôtel, un véritable palais. Quelques vers étincelans de poésie peignent tout ce luxe: *rubro ubi cocco tincta super lectos canderet vestis eburnos*, des lits d'ivoire recouverts de tapis de pourpre!.... et mieux que ça encore, les opulents débris d'un souper de grand seigneur. Les vers de cette description sont réellement appétissans:

*Multaque de magnâ superessent fercula cœnâ,
Quæ procul extractis inerant hesternâ canistris.*

Il me semble voir sur le buffet ces corbeilles chargées de délicieuses friandises!

L'empressement du rat de ville pour traiter dignement son hôte, est peint de main de maître. Le citadin fait de cette réception plus qu'une affaire de plaisir; c'en est une aussi pour lui d'importance personnelle et de vanité.

*..... Veluti succinctus cursitat hospes,
Continuatque dapes, necnon verniliter ipsis
Fungitur officiis, prælibans omne quod adfert.*

Ce petit tableau est parfait: il faudrait s'arrêter ici sur tous les mots. Le trait de la fin surtout me paraît excellent.

*Ille cubans gaudet mutatâ sorte bonisque
Rebus agit lætum convivam.*

Le voyez-vous, l'heureux campagnard, mollement couché sur un tapis oriental, et savourant avec volupté cette chère délicate et toutes ces jouissances si nouvelles pour lui! O combien sont loin de son esprit et son roc sauvage, et son pois chiche mesquin, et son lard à demi-rongé!

Mais voici la péripétie:

*..... Subito ingens
Valvarum strepitus lectis excussit utrumque.*

Il y a de l'harmonie imitative dans ce vers. On entend le bruit de la porte qui s'ouvre. Remarquons aussi le mot *excussit*, qui exprime si bien l'ébranlement produit sur les rats par ce bruit inattendu.

*Currere per totum pavidâ conclave, magisque
Exanimis trepidare.*

C'est une horrible chose que la peur; nos deux amis

en éprouvent le paroxisme ; ils courent sans savoir où. Les deux verbes à l'infinitif semblent prolonger cette terreur. Essayez de mettre le présent, *currunt* et *trepidant*, et vous verrez la différence d'effet. Enfin, une magnifique figure achève ce tableau :

..... *Simul domus alta molossis*
Personuit canibus.

Expressions admirables : vous voyez l'immensité de la maison, et vous entendez l'aboieusement de ces terribles molosses.

Il convenait que ce fût le rat des champs qui donnât la moralité de ce charmant apologue, lui, qui venait de faire une si triste expérience des désagrémens attachés à l'opulence et à la grandeur. Aussi n'y manque-t-il pas, et son trou et sa forêt lui reviennent aussitôt à la mémoire,

..... *Me sylva cavusque*
Tutus ab insidiis tenui solabitur ervo.

J'ai essayé de transporter dans notre langue poétique les idées de ce délicieux récit. Quant aux grâces du style, à cet atticisme élégant, à ce naturel sans prix, à ces délicatesses infinies qui sont le cachet particulier d'Horace, j'ai dû renoncer à me les approprier : de bien plus habiles que moi y ont échoué. Parcourez les divers traducteurs d'Horace, Sanadon, Le Batteux, Daru, les auteurs de la collection Pankouke, et d'autres, tous restent bien en dessous de l'excellence de l'original. Un seul écrivain parmi nous aurait pu y atteindre, c'est Lafontaine ; mais il ne l'a pas voulu.

Telle quelle, voici, du reste, ma traduction ou plutôt mon imitation :

On raconte qu'un jour, dans son modeste asile,
 Le mûlot campagnard reçut le rat de ville :

Une vieille amitié les unissait tous deux.
 De ses provisions économe soigneux,
 Le citoyen des champs, sobre par caractère,
 Redoutait la dépense et faisait maigre chère ;
 Pourtant, lorsqu'un ami visitait son manoir
 Il n'eût rien épargné pour le bien recevoir.
 A l'hôte des cités sa rare complaisance
 Prodigua de ses mets la rustique abondance :
 Le pois chiche arrondi, qu'il gardait à l'écart,
 L'avoine, le raisin, les restes d'un vieux lard,
 Rien ne fut oublié. Son zèle infatigable
 Par la variété d'un banquet délectable
 Eût voulu contenter cet hôte délicat,
 Dont la dent dédaigneuse, effleurant chaque plat,
 Semblait les mépriser et n'y touchait qu'à peine,
 Lorsque le possesseur de cet étroit domaine,
 Sur son humble grabat modestement assis,
 D'un grossier aliment rongeaît les vils débris.
 « Quels charmes ont pour vous et cet affreux rivage,
 « Et cette forêt sombre, et ce rocher sauvage ?
 « Croyez-moi, mon ami, lui dit le citadin,
 « Désertez au plutôt votre noir souterrain.
 « Venez dans les cités vivre au milieu des hommes ;
 « Puisque tout doit descendre aux ténébreux royaumes,
 « Et que, grands et petits, tous meurent ici-bas,
 « Que nul de nous ne peut esquiver le trépas,
 « Soyez heureux. Songez qu'en sa courte durée
 « L'existence s'envole aux vents évaporée.
 « L'âge vous le permet, suivez votre désir
 « Et livrez-vous sans crainte aux charmes du plaisir.
 Ce discours ébranla l'hôte de la campagne ;
 Il s'élanca, joyeux, et quitte sa montagne.
 La nuit régnait. Voilés de ses crêpes obscurs
 Nos rats gagnent la ville, et, rampant sous les murs,
 Pénètrent, vers minuit, dans la cité tranquille.
 Déjà dans un hôtel, opulent domicile,
 Ils se glissent sans bruit. Là, sur des lits pompeux
 Resplendent à l'œil des tapis fastueux ;
 Plus loin, sur un buffet, git dans mainte corbeille
 Le succulent débris d'un festin de la veille.
 L'aimable citadin, officieux ; galant,
 Sur un lit somptueux, de pourpre étincelant ;

Place le campagnard. Il va, vient, et s'empresse ;
 Valet agile, il sert avec grâce et prestesse,
 Et, pareil au laquais dans son office expert,
 Déguste chaque plat à son convive offert.
 Le rustique, enchanté de sa nouvelle vie,
 Tranquille, mange et boit au gré de son envie,
 Quand la porte à l'instant, ô sort malencontreux !
 Résonnant sur ses gonds avec un bruit affreux,
 S'ouvre, et, mourant de peur, notre couple détalé,
 Parcourt, épouvanté, tous les coins de la salle ;
 Mais, ô surcroît de maux ! par un long aboiment,
 Des dogues font mugir le vaste appartement.
 Ami, s'écrie alors, dans l'effroi qui l'agite,
 Le campagnard, pressé de regagner son gîte ;
 J'ai goûté de vos mets, c'est assez d'une fois ;
 Adieu, portez-vous bien : je retourne à mes bois,
 A ma roche escarpée, où, dans la solitude,
 J'ai de maigres festins, mais point d'inquiétude.

ÉPIQUE

A. M. ALPHONSE DE LAMARTINE.

Par M. ACCURSE ALIX, du Pont-St-Esprit.

SOLITAIRE habitant d'une étroite cité,
 Je n'ai point lu votre œuvre empreinte de beauté ;
 Car depuis bien long-temps la pauvreté me sèvre
 Du lait de votre muse où s'abreuva ma levre ;
 Souvenir embaumé que mon âme garda !
 Mais l'or m'a dit que l'Ange, amant de Daidha,
 Qui ne remonte plus au ciel avec ses frères,
 C'était vous ! Qu'oublieux de vos splendeurs premières,
 Vous aviez replié vos ailes comme lui,
 Pour vous mêler aux chœurs des enfants de la nuit !
 Oh ! lorsque Child-Harold, votre céleste frère,
 Prostituait son âme aux choses de la terre,
 Et que sa voix maudite, admirable instrument,
 Loin de bénir le ciel allait le blasphémant,

Des hauteurs de la foi vous vîtes dans l'abîme,
 L'Ange découronné, mais encore sublime.
 Rempli d'inquiétude, et penché sur les bords,
 Vous l'appeliez vers vous par de divins accords !
 Sans doute, en écoutant la voix douce d'un frère,
 Un saint regret passa dans son âme adultère,
 Et peut-être qu'avant de descendre au tombeau
 Il se souvint encor de cet hymne si beau !

Aurais-je pu penser que cette voix que j'aime
 Chanterait, elle aussi, le doute et le blasphème,
 Et que moi, pauvre enfant, instruit par vos concerts,
 Je jetterais ce cri dans l'abîme des airs !
 Ce cri jeté par vous aux échos de la route :
Remonte, Ange tombé, vers la céleste voûte.

Rappelez-vous les jours de votre heureux printemps,
 Où les hymnes du cœur s'élançaient éclatants ;
 Où votre âme n'était qu'une lyre sonore,
 Chantant avec l'oiseau du soir et de l'aurore,
 Avec les mille voix qui montent dans les airs
 Pour bénir le Seigneur en leurs sacrés concerts !
 Vous aviez du regret, vous aviez de la plainte,
 Et même de l'amour fait une chose sainte ;
 Et la foi de Jésus, puisée avec le lait,
 De chacun de vos vers en parfums s'exhalait ;
 Et ce besoin d'aimer, et ce besoin de croire,
 Faisait votre bonheur et presque votre gloire !

Eh ! qu'avez-vous donc vu dans l'immense univers,
 Pour que la foi du Christ n'inspire plus vos vers ?
 Quel code social remplace l'évangile ?
 La croix n'est-elle plus que le figier stérile,
 Desséché par le vent des révolutions,
 Ne donnant plus de fruits ni d'ombre aux nations ?

Quand, pèlerin de l'art et de la foi chrétienne,
 Pour adorer Jésus, sur les monts, dans la plaine,
 Vous demandiez à tous un écho de son nom,
 Les brises du Liban vous ont-elles dit : non !
 Les rives du Jourdain et les saintes collines
 N'ont-elles rien gardé de ses traces divines ?

Quoi ! lorsque vous deviez , comme Châteaubriand ,
 Ranimer votre foi sous le ciel d'Orient ,
 Triste et désenchanté , vous n'auriez donc , pour elle ,
 Trouvé dans les saints lieux qu'une tombe immortelle ?
 Ah ! par les pleurs amers que vos yeux ont versés ,
 Poète ! revenez vers vos cieux délaissés ,
 Et votre esprit , puisant dans les saintes doctrines ,
 Réflétera sur nous plus de splendeurs divines ,
 Soit qu'il exhale encor ces chants mélodieux
 Qui trahissent en vous l'enfant venu des cieux ,
 Ou soit que , discutant les intérêts de Rome ,
 Vous montriez , toujours beau , l'Ange qui s'est fait homme !

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1839.

Par M. LÉONCE MAURIN.

Commission d'examen : MM. L. MAURIN, *Président et Rapporteur* ; A. VALZ , EYSSETTE , GIRARD , CAZEING.

MESSIEURS ,

Les procès-verbaux des conseils généraux expriment annuellement des vœux pour l'extinction de la mendicité et du vagabondage. Quelques-uns ne se contentent pas de faire des vœux ; ils votent des fonds pour l'accomplissement de cette œuvre , et l'administration s'associe avec empressement à leurs vues de bienfaisance et d'utilité publique.

C'est qu'en effet , Messieurs , l'extinction de la mendicité et du vagabondage est aussi bien une question de police sociale que d'humanité ; et il importe , dans un double intérêt , de voir disparaître cette lèpre qui infecte nos rues , nos places et nos campagnes ; sujet constant de méfiance et de crainte ; car on sait combien de fois le vol s'est caché sous les haillons de la pauvreté. Que , du reste , les âmes pieuses n'aient point à s'effrayer des

efforts tentés par l'esprit de notre époque, pour cicatriser cette plaie honteuse. Certes, il y aura toujours dans la société des misères à secourir; et la charité, cette vertu chrétienne, qui, selon les belles expressions du plus grand écrivain de notre époque, a été placée par Dieu comme un puits d'abondance dans les déserts de la vie, ne manquera jamais d'occasions pour s'exercer. Mais est-il donc défendu de chercher à rendre la charité plus sûre dans ses effets, plus intelligente dans ses moyens? Est-il défendu de s'efforcer à faire que la paresse et l'inconduite n'usurpent pas le pain qui appartient légitimement au malheur, et n'est-ce pas l'apôtre qui a dit : *qui ne veut pas travailler, ne doit pas manger*? Que dis-je! l'homme, suivant l'Écriture, n'a-t-il pas entendu retentir cette parole de Dieu, au début de sa carrière : *Tu ne mangeras ton pain qu'à la sueur de ton front.*

Le travail, c'est le devoir de l'homme en ce monde, c'est l'accomplissement de la destinée que le créateur lui a faite. Il n'y a que celui à qui l'âge ou les infirmités ont enlevé l'usage des bras ou de l'intelligence, qui ait droit à s'abstenir d'acquitter la dette de la condition humaine. Aussi, quand la loi des hommes impose à l'être valide le travail sous certaines peines, son droit est incontestable, car elle le puise aux sources d'où descendent toute justice et toute vérité.

Mais, ces prémices posées, ce ne sont pas quelques déductions logiques qu'il nous reste à en tirer seulement, la question se ramifie et s'étend en prenant pied sur le terrain social.

Est-il vrai qu'il y ait toujours du travail pour tous dans la société? Suffit-il toujours de vouloir occu-

per ses bras pour le pouvoir? N'est-il pas telle circonstance, où avec la meilleure volonté du monde on ne peut trouver du travail, tout au moins où le travail est insuffisamment payé pour subvenir aux besoins de l'existence? N'est-il pas certaines situations où le travail est refusé à celui qui le recherche avec la bonne foi la plus sincère, et la plus ardente?

Si la société punit celui qui demande à l'aumône sa subsistance au lieu de la demander au travail, ne lui doit-elle pas le travail, lorsqu'après avoir fait tous ses efforts pour en obtenir, il n'a pu y parvenir?

De son côté, le pauvre qui a droit d'obtenir le travail, n'est-il pas tenu de se soumettre aux conditions auxquelles la société le met?

La société ne doit-elle pas des secours aux individus à qui l'accès d'une profession laborieuse est interdit?

Ces questions de principes décidées, restent encore les grandes questions pratiques :

Quelle est la nature du travail à donner?

Quels sont les établissemens à organiser?

La réouverture des dépôts de mendicité, comme ils existaient autrefois, serait-elle conforme à la justice et à l'intérêt social?

Graves et nombreux problèmes qui ressortent du programme de l'Académie, et sur lesquels elle a appelé les méditations des penseurs, car c'est ainsi qu'elle comprend sa tâche. Naguère, Messieurs, il suffisait de revêtir de la forme littéraire un thème vieux ou neuf pour légitimer l'existence d'un corps académique. Aujourd'hui, si l'on veut avoir état de légitimité, il faut s'associer à la pensée

qui entraîne irrésistiblement les esprits vers les améliorations publiques, et n'ayons pas trop de dédain pour ces améliorations qui naissent de la théorie, car c'est la théorie qui prépare et élabore les matériaux des institutions les plus utiles; elle jette dans le moule de l'intelligence, ce qui plus tard doit passer dans le moule social. Elle fournit le modèle sur lequel doit être coulée la statue qui sortira du fourneau où bouillonne le métal.

Au premier coup-d'œil que l'on jette sur la question proposée, il y a lieu d'opérer une division première entre l'indigence absolue et l'indigence relative, entre l'indigence permanente et l'indigence temporaire. Évidemment les remèdes qui conviennent à l'une ne sont pas ceux qui conviennent à l'autre.

Qu'il y ait des époques où le travail manque à l'ouvrier le plus laborieux et le plus actif, c'est un fait qui ne saurait se nier, si l'on considère le progrès toujours croissant des machines appliquées à l'industrie, les intermittences du commerce extérieur, l'accroissement de la population qui multiplie la concurrence.

Tout en reconnaissant les bienfaits que la mécanique industrielle apporte avec le temps, il faut convenir qu'au premier moment il s'opère un déplacement de travail qui laisse bien des bras inoccupés! Ce n'est pas une raison sans doute pour s'élever contre les machines, car les nations ne travaillent pas seulement en vue de leur propre intérêt; elles doivent encore travailler pour celui des races futures. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple du bien à venir qu'elles font aux classes laborieuses, aujourd'hui en Angleterre, grâce aux inventions d'Ark-

wright et de Wat, un million et demi d'ouvriers trouvent dans la filature du coton de l'emploi, là où autrefois cinquante mille en trouvaient à peine.

Mais, avant d'arriver à ce résultat, que de souffrances à endurer par le déclassement de profession qui s'opère ! Aussi tous les efforts doivent tendre à ménager la transition, à la tempérer, à l'atténuer. Par l'introduction en France de la machine à filer le lin, que nos industriels ont ravie à l'Angleterre, ainsi qu'en a fait foi la dernière exposition, la filature à la main de nos départements du Nord va avoir à subir une de ces épreuves cruelles qui ont atteint successivement ou menacent d'atteindre toutes nos industries à des intervalles plus ou moins rapprochés. Il faut donc s'occuper, avec une pieuse et incessante ardeur, de mettre à l'abri, autant que possible ; les classes laborieuses de ces oscillations de travail, qui, remarquons-le bien, grèvent le présent au profit de l'avenir.

La suspension du commerce d'exportation, que tant de causes produisent, la guerre, les mauvaises récoltes, les troubles intérieurs du pays, les erreurs des gouvernants, ont aussi les mêmes effets et imposent une égale sollicitude. Nous avons eu sous les yeux un exemple de ce que peuvent être ces erreurs, quand le président Jackson, faisant une guerre imprudente aux banques des Etats-Unis, fut cause que les exportations de nos soieries s'arrêtèrent, et que, par suite, l'ouvrage fut paralysé dans nos ateliers.

Enfin, le développement excessif de la population produit des résultats identiques. Ce n'est pas que nous ayons à craindre, avec Malthus, de mourir de faim par l'insuffisance des subsistances qui,

selon lui , croissent dans une progression arithmétique , tandis que la population croît dans une progression géométrique ; car c'est là une erreur démontrée depuis long-temps ; et , ce qui doit nous rassurer par-dessus toute chose , c'est que la terre qui , actuellement ne contient pas un milliard d'habitans , peut en nourrir au delà de onze milliards.

Mais il est vrai de dire que le travail , qui donne les moyens d'existence par le salaire , peut ne pas se développer dans la proportion du nombre de bras qui s'offrent à l'exécuter ; et , quoiqu'il soit reconnu , en économie politique , que la population augmente avec l'aisance générale , nous n'aurions pas besoin , sans doute , d'aller en Irlande pour avoir la preuve du fait contraire. De là l'abaissement des salaires , l'oisiveté forcée d'un certain nombre de bras qui grossissent les cadres du paupérisme.

Le chiffre des individus que peuvent jeter dans la misère les causes que nous venons d'énumérer rapidement , doit être considérable , et M. Benoitteau de Châteauneuf , en l'énumérant à cinquante millions pour l'Europe seulement , c'est-à-dire , au cinquième de la population totale de cette partie du monde , n'en a pas sûrement exagéré l'importance.

Que faire , Messieurs , pour de telles misères ? Certes , nous n'avons pas plus besoin de l'indiquer , que nous n'en avons la volonté. Les causes qui peuvent les produire ne sont ni absolues , ni permanentes , ce sont donc des remèdes relatifs et temporaires qu'il faut leur appliquer.

Mais les pauvres dont nous venons de parler ne sauraient être confondus avec les mendiants pro-

prement dits , et ils n'ont rien de commun avec les vagabonds et les surveillés.

Les mendiants , cette race de juifs-errants que tourmente un besoin incessant de locomotion , vivant d'œuvres de charité , et souvent de gains moins avouables , alors même qu'ils sont valides et que le travail est abondant , sont rarement accueillis avec bienveillance quand ils se présentent dans la ferme ou dans l'atelier pour en demander. Leurs habitudes de paresse ne déposent guère en faveur du zèle laborieux qu'ils peuvent montrer ; elles ne déposent guère en faveur de leur aptitude au travail , et l'on aime mieux leur faire l'aumône pour les éloigner , que de leur confier de l'ouvrage.

Quant aux vagabonds reconnus tels par jugements, quant aux surveillés , la répugnance à les employer est plus grande encore : on craint leur influence contagieuse sur des ouvriers honnêtes et laborieux ; on craint encore plus leurs habitudes vicieuses , dont rien ne garantit qu'ils soient corrigés , si bien que , s'il se rencontre parmi eux des êtres repentants disposés à ne demander leur subsistance qu'au travail , une fois reconnus , ils sont chassés ignominieusement de l'atelier , et , par la nécessité de vivre , ils se voient rejetés dans la voie irrégulière dont ils ont eu un moment la volonté de sortir. Heureux , quand ils se contentent de se faire arrêter pour infraction de ban seulement , et quand ils ne joignent pas à ce délit des crimes graves contre les propriétés et les personnes ! Certes , l'homme , ce roseau pensant , ainsi que l'appelle Pascal , n'a pas besoin , dans la lutte de mauvais penchants contre les bons , d'un adversaire de plus que la faim.

On évalue le nombre des mendiants fixes de

France à environ 200,000¹. Nous n'avons pu nous procurer le chiffre total des vagabonds déclarés tels par jugements, et des surveillés. Mais nous pouvons donner celui des condamnations encourues pour infraction de ban pendant les années 1835 et 1836.

D'après la statistique criminelle publiée annuellement par le ministère de la justice, il y a eu, en 1835, 2,024 condamnations pour infraction de ban; 2,075 pour vagabondage: en tout 4,099. En 1836, il y a progression, 2,229 condamnations ont été prononcées pour infraction de ban, 2,140 pour vagabondage: en tout 4,369, c'est-à-dire, 268 de plus. En 1837, il y a eu 2,448 condamnations pour infraction de ban, 2,145 pour vagabondage: somme totale 4,593, c'est-à-dire, 224 de plus qu'en 1836.

Pour l'arrondissement de Nismes seulement le nombre des condamnés pour infraction de ban et vagabondage a été de 9 en 1835; en 1836, il est descendu à 4; mais, en 1837, il s'est élevé à 20, et en 1838 il a été de 18. Je suis convaincu, d'après le compte que j'ai relevé jusqu'à ce jour, que le résultat numérique dépassera, cette année, le nombre de 1837. Il est à remarquer, d'un autre côté, qu'un grand nombre de vagabonds sont en état de récidive.

Nul doute que la répulsion qu'inspirent les vagabonds et les surveillés ne soit, en partie, cause des condamnations qu'ils encourent, soit itérativement pour vagabondage, soit pour infraction de ban, par l'impuissance où elle réduit ceux qui voudraient sincèrement réformer leurs habitudes.

¹ *Revue du progrès social*, novembre 1834. M. de Ville-neuve donne un chiffre moins considérable dans son *Economie politique chrétienne*.

Peut-être que l'établissement du système pénitentiaire , en donnant des garanties contre le retour de ces habitudes , ouvrira quelque jour la porte des ateliers aux vagabonds et aux surveillés ; mais ce régime est encore loin de nous. On n'est pas même décidé entre le système d'Auburn et celui de Philadelphie. D'ailleurs , en supposant que toutes les questions d'option et de dépenses soient vidées ; que les établissements soient créés et en pleine activité , il faudra que les bons effets s'en soient fait ressentir pendant long-temps , avant que nos industriels et nos agriculteurs changent leurs dispositions répulsives.

Que doit la société aux individus qui ne peuvent travailler , soit à raison de l'âge et des infirmités , soit parce que le travail leur est refusé ?

Ici se présente , Messieurs , la question de la charité légale. Depuis la reine Elisabeth , il est écrit dans la législation anglaise , que tout indigent a droit à des secours , et il lui est accordé une action judiciaire à l'effet de les obtenir. De là la taxe des pauvres , qui coûte 200,000,000 à l'Angleterre et à l'Ecosse. Depuis deux ans , il est vrai , le *poor law* a changé , et l'on s'est rapproché du système de nos dépôts de mendicité.

M. de Gérando , dans son admirable travail sur la bienfaisance , établit que la société a des devoirs envers l'indigent ; mais , selon lui , le droit de l'indigent est tout moral ; il n'a rien de légal.

Il n'est pas douteux que l'indigent n'a aucun droit légal à exercer vis-à-vis de la société ; c'est une aberration qu'il en ait été autrement en Angleterre. Mais l'obligation morale à son égard est étroite , car on trace autour de lui un cercle inflexible et ri-

goureux , et on lui défend d'en sortir , en lui interdisant la mendicité sous peine de prison. Il faut donc que la loi s'occupe de le faire vivre.

Du reste , il faut le dire , en présence de ces légions de mendiants qui assiègent nos portes , n'est-il pas évident que la loi pénale , quant à la mendicité , ne reçoit pas sa pleine exécution , et que la piété publique en a corrigé l'extrême rigueur , en jetant son poids de miséricordieux intérêt dans la balance de la justice. Le compte général de l'administration criminelle de France , que nous avons déjà cité , présente seulement le chiffre de 1,533 condamnations pour mendicité en l'année 1835 , celui de 1,553 en 1836 ; de 1,679 en 1837. Certes , ce chiffre est bien inférieur au nombre de délits qui se commet , et qu'il est facile d'apprécier.

Dans l'arrondissement de Nismes , il y a eu , en 1835 , 2 condamnations seulement pour mendicité ; en 1836 , 4 ; en 1837 , *idem* ; en 1838 , 3 ; encore presque toujours , une circonstance aggravante , comme celle des menaces , par exemple , a été la cause impulsive des poursuites.

Il y a un mal très-grave à ce qu'une disposition légale demeure sans exécution. Il n'est rien qui puisse altérer davantage le respect de la loi. — Que faut-il faire pour qu'il en soit autrement ?

Sans doute il ne faut pas effacer du code un texte qui est dirigé contre l'oisiveté , mère de tous les vices , épée suspendue qui menace quand elle ne frappe pas ; mais il faut le compléter pour le rendre efficace et juste.

La constitution de 1791 contenait une disposition qu'il peut être utile de rappeler.

Il sera créé et organisé un établissement général

de secours pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et fournir du travail aux pauvres valides qui n'auraient pas pu s'en procurer.

Voilà la charité légale introduite dans la constitution, mais l'assemblée constituante se contenta de poser le principe, laissant à d'autres le soin de créer la législation organique.

Toutefois, il ne faut pas imaginer qu'il ne reste plus qu'à s'occuper de la question d'organisation, car la victoire du principe même n'est pas encore décidée, et d'excellents esprits combattent le système de la charité légale. Un économiste du plus haut mérite¹, dans un ouvrage qui fit sensation dans les dernières années de la restauration, a exposé les inconvénients de ce système. Il est remarquable que le résumé de ces inconvénients se rencontre dans quelques paroles que Tacite place dans la bouche de Tibère, s'exprimant ainsi devant le sénat romain.

Si tous les pauvres s'habituèrent à venir ici demander de l'argent pour leurs enfants, la république s'épuiserait sans jamais rassasier les particuliers. Ce serait ôter aux âmes leur ressort, et mettre la paresse en honneur, que de souffrir que chacun plaçât hors de soi ses espérances, et, attendant avec sécurité des secours étrangers, vécût inutile à lui-même, onéreux à l'état, etc.

L'homme doit faire sa destinée selon l'économiste que nous avons cité; il faut lui inspirer la prévoyance, mère de l'économie, et proscrire toutes les institutions qui peuvent favoriser son incurieuse imprudence, en lui offrant la perspective d'un avenir qu'il ne se sera pas assuré à lui-même. De là,

¹ M. Duchâtel, aujourd'hui ministre de l'intérieur.

il se prononce contre les hospices ouverts aux pauvres malades ou vieux, parce que c'est un asile ouvert à l'imprévoyance. Il condamne aussi les dépôts de mendicité, parce que, selon lui, s'il est injuste de traiter les mendiants comme des criminels, il est imprudent de les forcer à accepter un asile, car c'est prendre l'engagement envers eux de leur fournir toujours du travail et du pain.

Ces objections peuvent avoir de la gravité, nous n'en disconvenons pas; mais n'ont-elles pas le défaut de tenir trop peu de compte des faiblesses et des erreurs inséparables de la condition humaine. On ne guérit pas les plaies sociales avec cette rigueur stoïque, on les envenime, au contraire.

Qu'on ouvre des caisses d'épargnes, qu'on prêche l'économie dans les écoles primaires et dans les ateliers, rien de mieux sans doute; mais si, en temps et lieu, on n'a pas été économe, si on n'a pas su profiter des leçons qui ont été données (nous supposons qu'on l'ait toujours pu), faut-il laisser mourir de faim des malheureux qui souffrent, faut-il les traquer dans les prisons? Non, vous ne le voulez pas, et, si l'intelligence inclinait vers un pareil système, le cœur la repousserait lorsqu'on serait mis en demeure de l'exécuter!

Vous dites que, si la charité légale assure du travail, on se dispensera d'en chercher ailleurs. Mais rendez l'accès de ce travail difficile par les conditions que vous y mettrez, réduisez les salaires au strict nécessaire, faites des enquêtes préalables sur le point de savoir, si l'on n'a rien négligé pour en trouver dans la société.

Mettre en état de séquestration les indigents est injuste, ajoutez-vous, mais ce peut être une raison

pour réformer les dépôts , non pour les proscrire. Nous ferons observer , d'ailleurs , qu'il est plus d'un atelier d'où les ouvriers ne sortent pas quand ils en auraient le désir , et qu'il est dans la société beaucoup d'institutions civiles ou militaires où la liberté de locomotion n'est pas grande , sans qu'on ait jamais songé à crier à la violation de la liberté.

Du reste , vous ne voulez pas proscrire la charité individuelle ; cette charité , qui , selon l'expression de Fontenelle , s'ôte le superflu pour donner aux autres le nécessaire , vous la chargerez provisoirement de guérir les maux de l'imprévoyance ; votre remède est certainement pire que celui de la charité légale : celle-ci n'offre des secours purement gratuits qu'aux invalides ; quant aux valides , elle ne leur en donne qu'à titre onéreux , puisqu'elle n'assure le salaire qu'en échange du travail. Or , qui est-ce qui peut le plus encourager l'imprévoyance de l'aumône ou du travail ?

Si nous ne nous abusons pas , Messieurs , il y a autant de justice que d'utilité sociale à organiser la charité légale sur la base du travail.

En effet , si la société doit moralement du travail au pauvre qui n'a pu s'en procurer , le pauvre doit se soumettre aux conditions de ce travail , et ces conditions-là ne sauraient être bien onéreuses. Ateliers publics , dépôts de mendicité , quel que soit le mode d'organisation qu'on adopte , le principe n'en demeure pas moins le même. Qu'il y ait , du reste , des inconvénients à subir , quel que soit le système que l'on suive , il n'y a nul doute à cela : si l'homme peut améliorer les choses mauvaises , il ne peut avoir la prétention de les rendre parfaites ; car la perfection n'est pas de son do-

maine, elle fait ses efforts d'une fuite éternelle, selon la belle expression de Pascal. Mais cela veut-il dire qu'il faille croiser les bras et dire, comme l'enfant de Mahomet, en levant les yeux au ciel : cela est écrit ! Non, sans doute, on ne saurait le vouloir.

Le concours que nous avons ouvert sur la mendicité et le vagabondage, n'a pas été sans résultat. Sept mémoires sont parvenus à l'Académie, et dans tous, elle s'est plu à reconnaître que l'importance de la question a été comprise, sous le double point de vue de l'intérêt social et de l'humanité. Elle n'a que des éloges pour l'excellent esprit qui s'y fait remarquer.

Toutefois, son attention a dû se porter plus particulièrement sur trois d'entre eux, les n.^{os} 1, 3 et 5.

Le n.^o 1, qui a pour épigraphe : *La main du pauvre est la bourse de Dieu, qui rend avec usure ce qu'on y verse par amour pour lui*, est l'œuvre d'un homme de bien éclairé¹. Des vues judicieuses, des observations dictées par une expérience qui a porté ses fruits, distinguent cet écrit un peu incomplet toutefois, et qui pêche surtout par l'absence de recherches sur les essais qui ont été faits en divers temps et en divers lieux, pour obvier à la mendicité. Le mérite principal de notre époque, c'est cet esprit d'analyse qui ne s'élève à la généralisation, à la synthèse, que par l'étude patiente et investigatrice des faits. Cet esprit est trop étranger

¹ L'auteur, qui s'est fait connaître après le concours, est M. Aug.^{te} Maux, de Nismes.

au travail qui nous occupe ; mais nous devons des éloges à la rectitude des idées , aux sympathies généreuses et à la droiture du cœur qui s'y révèlent constamment. — Le système de l'auteur consiste dans la suppression de la surveillance et dans la réouverture des dépôts de mendicité. Il y aurait sans doute beaucoup à dire contre la suppression de la surveillance , toute rigoureuse qu'elle puisse paraître , et l'Académie ne trouve pas ses vues remplies dans la mesure proposée , puisque , aux termes de son programme , il n'y avait pas à sortir des limites de la législation actuelle.

Le n.º 3 , qui a pour épigraphe : *Qu'il n'y ait point de pauvres parmi vous. Aimez votre prochain comme vous-même* , vaut mieux. Il y a de la science dans ce mémoire , mais néanmoins une science qui n'est pas toujours assez avare de se produire. Quelques doctrines économiques de l'auteur nous ont paru très-contestables , celle , entre autres , que la terre est la source unique des richesses. Depuis le docteur Quesnay , cette vue incomplète n'a plus cours dans la science. Enfin , on trouve dans ce mémoire la trace des déclamations modernes contre l'industrie. Or , il est bon de rappeler , en passant , que Manchester , Bolton , Warrington et Liverpool , qui appartiennent au comté de Lancastre , le plus manufacturier de toute l'Angleterre , sont les villes qui usent le moins de la taxe des pauvres , et qu'en France , où l'on a prétendu que nos départements manufacturiers présentaient le plus d'indigents , ils n'en présentent réellement que 48 sur 1,000 ; tandis que les départements agricoles en offrent 61 , toutefois distraction faite de ceux que les départements agricoles versent sur les départements manufactu-

riers¹. L'auteur se prononce, en ce qui concerne les mendiants valides, pour la création des maisons libres de travail en même temps que pour la réorganisation des dépôts de mendicité, en ce qui touche les invalides pour leur admission dans les hospices. Il a su profiter des essais qui ont été faits à l'étranger, et son mémoire porte l'empreinte d'un esprit laborieux. Nous lui adresserons une observation de détail sur l'assimilation de régime qu'il semble faire de l'établissement pénitentiaire d'Auburn à celui de Philadelphie, qui est essentiellement divers. Nous croyons toutefois que cette assimilation n'est qu'apparente, et qu'elle provient d'un vice de rédaction. Quoi qu'il en soit, il y a à louer dans ce travail, écrit du reste avec assez de pureté, sauf quelques phrases ambitieuses qu'il est facile à l'auteur de faire disparaître. L'Académie l'a jugé digne d'une mention honorable. L'ouverture du bulletin cacheté a offert le nom de M. Eugène Brun, avocat à la cour royale de Nismes.

Le mémoire n.º 5, qui porte pour épigraphe : *Res sacra miser*, est l'œuvre d'un esprit distingué. A un résumé complet de la législation sur la matière, l'auteur a joint un exposé plein d'intérêt des institutions qui, soit en France, soit à l'étranger, ont eu ou ont encore pour but de remédier à la mendicité et au vagabondage. Nous avons surtout remarqué des détails fort peu connus et très-curieux sur deux maisons de travail existant, l'une à Bordeaux, l'autre à Nantes. La charité privée contribue

¹ Ces chiffres, qui sont en opposition avec les données numériques fournies par l'ouvrage de M. de Villeneuve, sont extraits d'un *Essai sur la population*, publié, il y a un an, par M. le comte d'Angeville, député de l'Ain.

à soutenir ces établissements. Citons un exemple qui concerne celui de Nantes ; il est assez remarquable pour ne pas être passé sous silence :

« Les légumes ne coûtent rien à la maison , et voici comment elle s'approvisionne. Tous les jours la voiture appartenant à l'établissement est conduite au marché. Chaque marchande y dépose son offrande , sans être sollicitée , et la voiture rentre chargée abondamment , sans qu'on ait dépensé une obole. »

Usant avec habileté de la méthode analytique ; l'auteur du mémoire a distingué et divisé toutes les classes d'indigents, et il propose pour chacune d'elles des moyens de secours qui leur soient spécialement applicables : ces moyens constituent un régime préventif et un système répressif tout à la fois.

Des asiles , des hospices sont affectés aux invalides.

Pour prévenir le vagabondage et la rupture du ban , il faut des ateliers , des maisons de travail.

Pour les indigents valides qui n'ont pas de travail , il faut distribuer des secours , créer des ateliers temporaires.

Voilà le régime préventif.

Pour les indigents valides et invalides , qui , une fois ce régime établi , mendieraient encore , il faut un dépôt où ils seront conduits à l'expiration de leur peine. Ce dépôt doit être aussi une maison de correction où seront placés les vagabonds , les condamnés pour rupture de ban , quand toutefois ceux-ci n'auront pas subi de condamnations flétrissantes ; auquel cas ils resteront dans les maisons de correction ordinaire.

Voilà le système répressif.

L'exposition des idées de l'auteur est pleine de lucidité et de force; leur enchaînement est logique et rigoureux. Une critique, néanmoins, peut lui être adressée, c'est qu'il eût pu, après s'être rendu maître de son sujet par un coup-d'œil précis et étendu, ainsi qu'il l'a fait, donner plus de développements à certaines parties de son travail. La netteté et la vigueur de son argumentation n'y eussent rien perdu. Nous eussions également désiré que la question de la charité légale eût été discutée dans son principe. Peut-être aussi qu'il y aurait quelque insuffisance dans le système de l'auteur à ne créer que des ateliers temporaires pour tous les indigents valides sans distinction entre les indigents et les mendiants proprement dits.

Mais, quoi qu'il en soit, le mérite de ce mémoire est incontestable. Il brille par des qualités qui le recommandent éminemment aux amis des idées sérieuses et utiles. C'est à ce titre que l'Académie a décidé que la médaille d'or lui serait décernée. L'ouverture du bulletin cacheté a offert le nom de M. Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres. *

* Depuis que ces mémoires sont arrivés au secrétariat de l'Académie, nous avons lu dans les journaux que deux maisons de travail pour les indigents venaient d'être ouvertes, l'une à Poitiers, l'autre à Orléans, par les soins de l'administration départementale. Un prélat d'une haute piété, Mgr. l'évêque d'Orléans, a écrit à tous les curés et desservants de son diocèse, pour leur recommander, de la manière la plus pressante, cette dernière maison, et sa lettre pastorale répond suffisamment à ceux qui croient que la destruction de la mendicité est contraire à l'esprit de l'évangile.

M. le préfet de la Marne nous paraît avoir été moins bien

Tel est, Messieurs, l'ensemble de ce concours, dont le résultat prouve assez clairement que la voix de l'Académie royale du Gard, en proposant pour sujet du prix une question qui intéresse au plus haut point la société, a été entendue. C'est ainsi que notre compagnie comprend le progrès par le développement calme et régulier de la pensée, appelée à s'occuper, avec une ardeur exempte de passion, des intérêts des classes souffrantes. Ce progrès en vaut bien un autre, et sans doute vous nous approuverez, Messieurs du conseil général, si, dans notre modeste sphère, nous cherchons à faire un peu de ce bien que votre haute mission, vos lumières et votre dévouement garantissent au pays dont vous êtes les élus.

RAPPORTS FAITS A L'ACADEMIE ROYALE DE NISMES.

Par M. le Baron D'HOMBRES-FIRMAS.

Messieurs,

EN me chargeant de vous faire un rapport sur les *Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie de la Société royale d'agriculture de Lyon*, vous m'avez bien servi selon mon goût. Je regrette que les limites qui me sont pres-

inspiré que ses collègues du Loiret et de la Vienne, en autorisant la mendicité, moyennant le port d'une médaille délivrée par l'autorité administrative.

crites ne me permettent pas de vous entretenir, avec plus de détail, des nombreux travaux contenus dans les 2.^{me}, 3.^{me} et 4.^{me} livraisons que vous m'avez confiées.

Ces annales, ainsi que leur titre l'annonce, renferment des mémoires et des observations sur toutes les sciences. Je ne puis les analyser tous ici, mais, en vous indiquant ceux qui m'ont paru les plus intéressans, si je vous engage à les lire, je vous promets de l'instruction et du plaisir ; comme j'en ai trouvé moi-même.

M. Nivière traite de la production et de l'emploi des engrais, dans un excellent mémoire ; dont nous n'avons pas le commencement qui doit être dans un cahier précédent. D'autres articles du même agriculteur exposent sa méthode de comptabilité ; au moyen de laquelle, le soir, dans quelques minutes, il prend note de tous les travaux, de toutes les dépenses des hommes, des animaux, des grains, des fourrages, des fumiers ; qu'il emploie sur son domaine, et se rend compte de tout. Les observations de M. Nivière sur le choix des assolements, et ses diverses cultures ; ont fait dire à MM. les commissaires chargés de visiter ses établissemens, qu'il méritait d'être placé en première ligne parmi les agriculteurs.

Une vaste contrée de 700 à 800 lieues carrées, couverte d'ajoncs et de bruyère, les Landes, en apparence ingrates, sont, d'après M. Dupuits de Maconex, susceptibles d'alimenter une nature vigoureuse ; elles possèdent, dit-il, tous les éléments de prospérité, moins un qui est dans la main de l'homme ; des voies promptes et faciles ; et il démontre que les canaux, un chemin de fer, qui

vont s'établir, des fossés d'écoulement avec des vanes et des écluses pour en ménager les pentes et régler la surabondance des eaux, vont faire des Landes, dont la stérilité et la pauvreté sont passées en proverbe, l'une des plus belles et des plus riches provinces de France.

Une commission permanente de la société d'agriculture de Lyon fait des tournées dans tous les jardins fruitiers et fleuristes, et les pépinières des environs, visite les serres, les orangeries et les marchés, et signale les plus vastes, les mieux tenus, ceux où ils ont remarqué une culture perfectionnée de plus beaux, de plus rares produits. La société décerne des récompenses aux propriétaires.

Sur la proposition de M. Lacine, une exposition publique de fleurs, de produits agricoles, d'outils et d'instruments de jardinage et d'agriculture, a lieu depuis deux ans, avec tout le succès qu'on s'en était promis. Cette véritable fête de Flore, ainsi que l'appelle M. Bottex, attire une affluence extraordinaire de personnes de toutes les classes, et leur présente des fleurs de tous les pays, remarquables par la variété de leurs formes, l'éclat de leurs couleurs, et leurs parfums; des fruits et des légumes tout aussi remarquables par leur beauté, leur précocité et les bonnes qualités qu'ils promettent.

Dans une séance solennelle, présidée par le premier magistrat du département, la société distribua des médailles d'or, d'argent et de bronze, à un grand nombre des exposants, et, pour les dédommager encore de leurs frais, on a fait une loterie dont tous les billets étaient gagnants, qui excita l'émulation des jardiniers et des florimanes.

Le goût des plantes est le plus généralement ré-

pandu , et l'horticulture fait journellement de nouveaux prosélytes. Il y a quelques années seulement que les amateurs étaient obligés de faire venir de loin , à grands frais , les oignons , les marcottes , dont ils garnissaient leurs banquettes , les arbrisseaux qu'ils se plaisaient à élever. Aujourd'hui nous trouvons , dans notre propre pays , des jardins et des serres bien pourvus de végétaux les plus précieux , et à des prix modérés. Dans peu , il faut l'espérer , la société d'horticulture du Gard nous fera jouir aussi de ses produits. Grâce au zèle et aux connaissances de ses membres , et surtout de son principal fondateur qui l'a dotée de sa riche collection ; grâce à notre heureux climat qui nous permet tous les moyens de multiplication qui échouent souvent dans le nord , nous aurons bientôt , je me plais à le prévoir , une brillante fête de Flore.

Je reviens aux annales de Lyon , et , avant de quitter les plantes , je remarque d'abord un mémoire de M. Henon sur une oxalidé du Mexique , dédiée à M. Deppe , à laquelle le jardin fleuriste et le jardin potager doivent une place. Les planches qui l'accompagnent et les détails que donne l'auteur , présentent cette plante comme très-curieuse ; des touffes d'un vert tendre ; et de belles fleurs larges , campaniformes ; d'un beau rose , se succèdent depuis mai jusqu'en novembre ; comme plante potagère ; ses feuilles , meilleures au goût que l'oseille ; se rapprochent des haricots verts légèrement acidulés.

M. Seringe a traité des fruits des geraniacées et de quelques autres genres de plantes , et décrit quelques végétaux fossiles de l'Isère ; parmi lesquels sont deux espèces de *sigillaria* qui lui paraissent

nouvelles. Je me propose de faire connaître un jour à l'Académie les empreintes de nos houillères, et si je n'en ai pas que M. Ad. Brongniart n'ait déjà décrites et figurées dans son bel ouvrage, j'espère, néanmoins, Messieurs, vous intéresser en signalant les plantes antédiluviennes enfouies dans notre pays.

Les annales de la société d'agriculture de Lyon renferment plusieurs mémoires d'entomologie. M. Mulsaut lui a présenté un tableau synoptique des liquides, et il en décrit une espèce qui n'avait pas encore été observée. M. Merch lui a communiqué une notice sur une noctuelle qu'il a découverte. Une commission s'occupe de la pyrale, et M. Audoin, présent à la séance du 14 juin, entretient la société de ses recherches, et discute avec MM. Sauzey et Jourdan des moyens de détruire cet insecte. M. Bonafous adresse un rapport sur la découverte de M. Bassi sur la muscardine, et M. Alexandre en fait un autre sur l'ouvrage de M. Lomeni, sur le mûrier des Philippines, etc.

La société royale d'agriculture de Lyon, à cette époque surtout, s'occupe très-particulièrement des vers à soie. M. Alexandre rend compte à ses confrères du rapport de M. Bourdon et d'autres éducateurs; mais ce que j'ai lu avec plus d'intérêt, sont les lettres de M. Gensoul, qui, au lieu d'écrire sur des essais, comme certains auteurs, est venu non-seulement visiter les grandes éducations de nos contrées, mais aider à soigner celles de ses parents à Bagnols; qui a parcouru les Cévennes, afin de profiter de la pratique et même des erreurs de nos magnaniers; qui apprit, la serpe à la main, à tailler les mûriers, avant de critiquer la taille de ces arbres telle que nous la pra-

tiquons ; qui a voulu aussi essayer de filer des cocons.... Je suis fâché d'avoir été absent d'Alais à l'époque où il y est passé.

Je trouve encore dans les annales lyonnaises deux mémoires fort importants de géologie : la description du bassin houiller du département de l'Isère , par M. Fournet , et un article de M. Jourdan. Il faudrait les copier en entier pour les faire juger. M. Pariset a pris date , le 27 juillet , de la découverte du mercure dans le département du Rhône. M. Bineau contrarie ce que nos grands chimistes nous disent de la volatilité du bromure de cyanogène , qui , dans l'expérience qu'il rapporte , n'est entré en ébullition qu'à 66°, tandis qu'il devrait être , à l'état gazeux , au dessus de 15°.

Les procès-verbaux des séances sont pleins de faits , et prouvent que MM. les sociétaires travaillent tous à l'envi.

Des observations météorologiques sont jointes aux cahiers des annales de la société royale d'agriculture de Lyon ; elles sont faites aux heures de la variation diurne , et le bon matin , et présentent toutes les modifications atmosphériques de chaque jour. Celles du baromètre sont toutes réduites à zéro ; il n'y manque qu'une chose pour que je puisse en profiter ; c'est de connaître les instruments employés , de savoir qu'ils sont comparés avec ceux de l'observatoire royal , quelle est leur position au dessus du Rhône et de la mer ? Mais je suis bien loin d'en faire un reproche au physicien qui s'en occupe , et suis convaincu que les détails que je réclame sont joints à la première livraison des annales que je n'ai pas reçue.

MESSIEURS ,
 Je reçus en même temps le n.º 3 des annales de la société d'agriculture , arts et commerce du département de la Charente.

J'aurai bien peu de chose à vous en rapporter , d'abord parce que c'est un petit cahier de trente-six pages , et surtout parce que les rédacteurs en ont consacré plus de la moitié à des articles étrangers à leur société ; ainsi , ils tirent de l'Académie de l'industrie le moyen d'apprécier les vaches laitières , de juger la quantité et la qualité du lait qu'elles peuvent fournir ; ils extraient des annales provençales des observations sur l'influence de la lune ; de celles de la société royale d'horticulture de Paris , la tournée à Thury et Bargny ; ils nous donnent la fin d'un mémoire imprimé de M. Herpin , sur la destruction de l'alucite ; ils copient le procédé pour connaître et affiler les faux , publié dans le *Journal des connaissances utiles*.

Je n'entends point blâmer les rédacteurs de ce recueil , ses abonnés sont bien aise , sans doute , d'y trouver de bons articles publiés dans d'autres ouvrages , et d'être au courant ; pour un petit écu par an , des découvertes et des bons procédés relatifs à l'économie rurale.

Les mercuriales de toutes les denrées , dans les marchés de la Charente , peuvent également être utiles à ses habitants.

Quant à nous , Messieurs , nous préférons voir dans les annales de la société d'agriculture d'Angoulême , les travaux de ses membres. Un discours ou rapport général de M. de Fleury , sur les opérations du comice agricole de Champagne-Mouton , nous en donne la plus haute idée.

MESSIEURS,

Le cahier de novembre, des annales de la société royale d'agriculture de Lyon, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, contient, comme les précédents, des mémoires très-intéressants sur les sciences naturelles et physiques.

J'ai distingué plus particulièrement celui de M. de Serres, sur les ossements fossiles des environs de Montpellier. Les travaux du chemin de fer lui ont fourni de nouveaux moyens de recherches; il a reconnu, dans les débris qu'il a recueillis, un grand nombre de mammifères terrestres ou marins, d'oiseaux, de reptiles et de poissons, dont il présente le tableau, des molusques, des annelides et des zoophytes; et, d'après ses observations, que la plupart de ces animaux vertébrés ou invertébrés qui sont dans les sables marins et les formations tertiaires, se rencontrent également dans les cavernes à ossements, cet habile géologue attribue leur transport et leur réunion à la révolution que notre globe a éprouvée.

M. Seringe traite, dans un autre mémoire, de l'orobanche vagabonde et des plantes sur lesquelles on l'a observée; et, après l'avoir considérée en botaniste, il recherche comme agriculteur le moyen de détruire cette parasite.

Dans un troisième article d'histoire naturelle, M. Merck décrit l'*agrotis ugetinura*, insecte fort rare, inconnu dans la plupart des collections.

M. Dupuits de Maconex nous fait connaître les maladies et les accidents qui affectent la vigne; les effets de la taille, des gelées, de la grêle, des brouillards, des pluies, des vents, et du soleil; la vieillesse des souches, les insectes et les autres

animaux qui leur sont nuisibles, sont traités par cet agriculteur savant, et doivent intéresser toutes les classes de lecteurs.

Dans ce même cahier, M. le docteur Bottex embrasse, dans son ensemble et dans tous ses détails; un objet très-important pour une ville populeuse, les améliorations introduites dans la construction et le cavage des fosses, d'aisance. Il résume tout ce que les progrès de la chimie et les architectes les plus intelligents ont déjà fait pour prévenir les infiltrations, les émanations des matières, pour garantir la santé des vidangeurs; la détérioration des effets mobiliers et des marchandises; il prescrit les mesures de police, qui ne sauraient être trop bien observées.

Cette livraison des annales est terminée par deux articles très-importants: l'un sur la conservation du blé, l'autre sur le domaine de M. Nivière. Ce sont des rapports que je ne saurais rendre plus concis, et l'espace que je dois donner à celui-ci ne me permet pas de vous les présenter en entier. Ajouterai-je qu'un peu d'amour-propre me retient aussi, en voyant M. Nivière peser, calculer tous ses produits et dépenses, et tirer de son domaine dix-huit pour cent..... Nous sommes loin, il faut l'avouer, d'obtenir de tels revenus.

Je suis, Monsieur, votre dévoué serviteur, le 16 février 1839.

MESSIEURS,

Chargé de vous rendre compte des trois publications de sociétés d'agriculture, je commence par le bulletin de la société royale et centrale de Paris, et je vais, en peu de mots vous faire connaître le but de ces bulletins, ayant assisté, il y a deux

ans , aux séances dans lesquelles leur publication fut proposée et discutée.

Les mémoires dont la société royale et centrale d'agriculture délibère l'impression , qui forment déjà une collection de quarante-quatre volumes , contiennent les discours et les procès-verbaux des séances publiques , les rapports des commissions sur les mémoires envoyés aux concours et les prix adjugés , et les programmes de ceux qui sont proposés pour les années suivantes ; qui s'élèvent à des sommes considérables.

Les mémoires des membres ou des correspondants de la société , publiés dans ces volumes un an et quelquefois deux ans après qu'ils ont été communiqués à la société , perdraient , par ce retard , une partie de leur intérêt ; les perfectionnements de l'agriculture , les applications des sciences physiques , les procédés nouveaux , les inventions les plus utiles , présentés dans les séances de la société royale , une infinité de faits , de résultats d'expériences , de discussions , d'annonces de découvertes , rapportés dans la correspondance , des communications , des comptes rendus quelquefois verbalement par des commissaires qui ont été visiter des jardins ; des champs d'expérience , des pépinières , des fabriques , étaient consignés dans les procès-verbaux des séances , mais à peu près perdus pour les agronomes qui auraient pu en profiter. En 1835 , l'institut de France a commencé à publier des comptes rendus hebdomadaires de ses séances ; plusieurs membres de la société royale et centrale d'agriculture demandèrent une publication analogue tous les quinze jours , qui mentionnât succinctement tous les travaux , tous les faits annoncés

ou discutés, tout ce qui s'était passé dans la séance précédente.

La première objection, la seule fondée, était que les annales de l'agriculture française contenaient, tous les mois, un extrait des procès-verbaux et une analyse des travaux de la société royale; mais ce recueil intéressant est peu répandu; surtout depuis que le ministère de l'intérieur n'en distribue plus un certain nombre d'exemplaires: les savants collaborateurs des annales ont le plus souvent leur travail préparé d'avance par un ou deux cahiers, et se voient forcés, par l'abondance des matières, de renvoyer au numéro suivant des articles qui, alors, nous parviennent trop tard. Ainsi, par exemple, nous avons vu des instructions pour remédier aux effets des gelées, des préparations pour les grains à semer, nous parvenir quand les semences étaient effectuées; tous les détails sur les fabriques de sucre de betteraves, les nouveaux perfectionnements des magnanères entre autres, ne sauraient être assez promptement répandus.

Quoiqu'il reconnaisse l'utilité des comptes rendus des séances de la société royale et centrale d'agriculture, quelques membres, par délicatesse, s'y opposaient, parce qu'ils pensaient qu'ils porteraient préjudice aux annales de l'agriculture française, et par conséquent à M. Tessier, qui en était le principal propriétaire. Je dois, comme témoin, rapporter que notre vénérable doyen, faisant marcher l'intérêt général avant le sien propre, fut un de ceux qui insistèrent le plus en faveur de la nouvelle publication, et qu'il proposa, pour la répandre davantage, de l'insérer dans son journal, et nous assurait qu'il y gagnerait, bien loin d'y perdre.

« Vous savez tous, Messieurs, que, peu de temps après, M. Tessier a été enlevé aux sciences agricoles, auxquelles il avait consacré sa vie entière; son nom est attaché à d'innombrables travaux, et ne sera jamais oublié par les agriculteurs, qui en profiteront et déplorent sa perte. Ceux qui ont connu assez particulièrement M. Tessier, regrettent encore plus l'aimable vieillard, l'homme le plus obligeant, l'excellent ami qu'ils ont perdu.

La publication des comptes rendus des séances fut décidée, comme son envoi à tous les membres de la société, à toutes les académies et sociétés agricoles, à tous les journaux. Seulement, ils ne paraissent pas aussi souvent qu'on aurait pu le désirer; on réunit deux ou trois séances dans un même bulletin; il n'en a encore paru que neuf depuis juillet 1837.

M. Soulange-Bodin, secrétaire-adjoint, voulut bien les rédiger, quoique surchargé de travail; il est à la tête du plus vaste établissement d'horticulture des environs de Paris; il est de toutes les commissions qui ont trait à l'agriculture; fait de nombreux rapports aux diverses sociétés dont il est membre, et trouve encore le temps de répondre régulièrement à des correspondants qui s'adressent à lui de tous côtés.

Je devrais maintenant, Messieurs, analyser le numéro du bulletin que vous avez reçu. A votre dernière réunion, j'avais déjà parcouru mon exemplaire; mais vous avez pu voir, comme moi, que c'est déjà une analyse; qu'il faudrait la recopier pour la faire connaître; c'est le sommaire de ce qui s'est fait et dit dans six séances de la société royale; c'est une notice abrégée où chacun de nous doit rechercher, comme dans une table, l'annonce des

faits qui l'intéressent , pour les étudier ensuite , soit dans les mémoires mentionnés , soit dans les établissemens , ou les fabriques , ou chez les savants cités par M. Soulange-Bodin.

MESSIEURS,

Le n.º 8 du tom. XIX du recueil agronomique de la société du Tarn et Garonne , après une notice géologico-botanique de l'arrondissement de Moissac , modèle qu'il serait à désirer que chaque société de département voulût imiter , reproduit la lettre de M. Villa de Montpascal à M. Bonafoux , que nous avons déjà dans les annales d'agriculture française , et se termine par un article très-instructif de géologico-météorologie sur l'influence de la température sur les récoltes de 1838. Je regarde ce recueil comme un des plus intéressants publiés dans les départemens.

Le n.º de la Société d'agriculture d'Angoulême est le troisième ouvrage que vous m'aviez chargé d'examiner. Après un procès-verbal de la dernière séance , qui tient une page du cahier , et un article sur des ossements fossiles , qui , malheureusement , n'occupe que deux pages , ce numéro est rempli par le mémoire entier de M. le général Demarçay , sur les moyens de conserver les grains.... Les souscripteurs du recueil de la société d'Angoulême , qui n'ont pas les divers ouvrages dans lesquels ce travail se trouve consigné , seront fort aises de le connaître ; j'aurais préféré pour mon compte d'autres articles des membres de cette société.

PROGRAMME.

L'Académie royale du Gard décernera, en août 1840, une médaille d'or de 300 fr. ; au meilleur mémoire sur cette question :

« A défaut d'une organisation de l'industrie et du travail, qu'il n'est pas raisonnable d'espérer dans l'état de nos idées et de nos mœurs, quelles seraient les mesures les plus propres à atténuer les maux actuels de la concurrence et de la production illimitées ? »

« Tout est-il à créer en cette matière ? Ou bien, existe-t-il déjà, dans notre ordre social, quelque chose d'analogue à une institution dont l'esprit serait d'éclairer et de diriger l'industrie, sans compromettre la liberté du travail ? »

Convaincue de l'importance de la question des fermes-modèles dans le Midi, et reconnaissant que ses intentions n'ont pas été remplies par le seul mémoire qui lui ait été adressé, l'Académie remet au concours la question proposée :

« Indiquer les avantages que présenterait dans les départements méridionaux de la France, et plus particulièrement dans celui du Gard, l'établissement de fermes-modèles, destinées à mettre en pratique et à propager les meilleurs procédés de culture ; énumérer et résoudre les difficultés locales ;

« Donner l'aperçu des frais d'établissement et de mise en activité, et celui des dépenses et des produits ; indiquer les modes de gestion et de surveillance, les cours et les travaux à suivre ;

« Tracer, enfin, la manière dont on devrait les établir, et quelle direction il faudrait leur donner

pour former de bons agriculteurs, pour en retirer la plus grande somme d'utilité possible, tant sous le rapport de la théorie agricole, que sous celui de l'usage et de la pratique.

Les ouvrages destinés aux deux concours doivent être adressés, francs de port, avant le 15 juillet 1840, à M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie royale du Gard. Ils doivent porter une épigraphe, et offrir un bulletin cacheté contenant le nom de l'auteur.

LISTE ACADEMIQUE.**Années 1839 et 1840.****BUREAU. — 1839.**

- Président* : M. F.^d BÉCHARD, avocat, député.
Vice-Président : M. MAURIN, juge d'instruction.
Secrétaire perpétuel : M. NICOT ✱, recteur de l'Académie.
Trésorier : M. THOMAS DE LAVERNÈDE, professeur émérite
 et bibliothécaire de la ville.

BUREAU. — 1840.

- Président* : M. MAURIN, juge d'instruction.
Vice-Président : M. ABRIC, négociant.
Secrétaire perpétuel : M. NICOT ✱, recteur de l'Académie.
Secrétaire-Adjoint, M. P. EYSSETTE, avocat.
Trésorier : M. THOMAS DE LAVERNÈDE, professeur émérite
 et bibliothécaire de la ville.

Académiciens vétérants.

- MM. Aubanel aîné.
 Phélip, docteur médecin.
 Grangent ✱, ingénieur en chef en retraite.
 Durand, ancien ingénieur.
 Bonhomme ✱, curé de St-Charles.
 Cavalier ✱, président honoraire de la Cour royale
 de Nismes.

Membres résidents.

- MM. Thomas de Lavernède, professeur émérite, bibliothécaire de la ville.
 Alphonse de Seynes, directeur du Musée.
 Nicot ✱, recteur de l'Académie.
 Liotard, professeur de mathématiques.
 Ch. Rey, propriétaire.
 Teulon, conseiller à la cour royale, député du Gard.
 Plagniol, inspecteur de l'Académie.
 D'Espinasoux, propriétaire.
 Aug.^{te} Pelet ✱, entreposeur des tabacs.
 Goirand de Labaume ✱, conseiller à la cour royale.
 J. Reboul.
 Vassas, fabricant.
 Fontaine fils ✱, docteur médecin.

- Léonce Maurin, juge d'instruction.
 Abric, négociant.
 Gazay, professeur de rhétorique au collège royal de Nismes,
 officier de l'université.
 Vinard ✱, ingénieur en chef du département du Gard.
 Emilien Frossard ✱, pasteur.
 Aug.^{te} Valz, avocat.
 Martin, docteur médecin.
 Deloche, professeur de physique au collège royal de Nismes,
 officier de l'université.
 Fontanès, pasteur.
 F.^d Girard ✱, maire de Nismes.
 Jules Canonge, homme de lettres.
 Aug.^{te} Cazeing ✱, président du tribunal de commerce.
 Numa Boucoiran, directeur de l'école de dessin.
 Pleindoux ✱, chirurgien en chef des hospices.
 L'abbé Privat, chanoine.

Membres non résidants.

- MM. Larnac, homme de lettres, à Uzès.
 D'Hombres (Firmas) ✱, à Alais.
 Emile Vincent ✱, conseiller d'état, à Paris.
 Hector Mazert, à St-Gilles.
 Bérard ✱, chimiste, à Montpellier.
 Gergonne ✱, recteur de l'académie, à Montpellier.
 Bland, médecin à Beaucaire.
 Le marquis d'Aramon ✱, pair de France, membre du conseil
 général du département.
 Guizot (G.C. ✱), député du Calvados, ambassadeur à Londres.
 De Gasparin (C. ✱), pair de France.
 Dupré du Piermal, substitut du procureur du roi à Valence.
 Isidore de Ricard ✱, conseiller à la cour de cassation, pair
 de France.
 Barbaroux ✱, procureur-général à l'île Bourbon.
 Crivelli, avocat, juge de paix à Doullens.
 Jules Teissier, docteur médecin à Anduze.
 Maillet-Lacoste, professeur de littérature latine à la faculté
 de Caen.
 Simil, chanoine, à Agen.
 Durant (Simon) ✱, à Paris.
 Enjalric aîné ✱, président honoraire de la cour royale de
 Nismes, à Aix.

Guérin, principal du collège de Draguignan.
 Serres, docteur médecin, à Alais.
 Dumas (Emilien), naturaliste, à Sommières.
 De Poujols ✽, naturaliste, à Manduel.
 Benjamin Valz ✽, directeur de l'observatoire, à Marseille.
 Roustan, inspecteur de l'académie d'Aix.
 D'Hombres fils, maire de St-Hippolyte-de-Caton.
 Collin, peintre, à Paris.
 Remacle, ancien magistrat, à Arles.
 Ferdinand Béchard, avocat, député du Gard, à Paris.
 Sibour, évêque de Digne.
 Roux-Ferrand, sous-préfet du Vigan.

Associés correspondants.

MM. Brack, ex-directeur des douanes, à Gènes.
 Crell, correspondant de l'institut, à Helmstadt.
 Georgi, à Pétersbourg.
 Noël ✽, ancien conseiller de l'université.
 Le baron Nogaret (C. ✽), ex-préfet de l'Hérault.
 Piétri ✽, à Bastia.
 Le Chevalier, à Paris.
 Desgranges, docteur médecin, à Lyon.
 Guérin, membre de l'athénée de Vaucluse, à Avignon.
 Labouisse, à Paris.
 Le baron de Chaudruc de Crazannes ✽, à Aguilhon.
 Bertoloni, docteur médecin, à Sarzane.
 De Candolle ✽, à Genève.
 D'Hauteroche, à Orléans.
 Maunoir, docteur en chirurgie, à Genève.
 De Fortia-Durban ✽, à Paris.
 Boucharlat, professeur de mathématiques, à Paris.
 Daunou ✽, membre de l'académie des inscriptions et belles-
 lettres.
 Ballanche, homme de lettres, à Lyon.
 Le baron de Stassard ✽, ex-préfet de Vaucluse, à Bruxelles.
 Ract-Madoux, professeur au collège royal de Bordeaux.
 Mignet (C. ✽), conseiller d'état.
 Marcel de Serres ✽, professeur à la faculté des sciences,
 à Montpellier.
 Requier, botaniste, à Avignon.
 J. Bard ✽, de la Côte-d'Or.
 Soulacroix ✽, recteur de l'académie, à Lyon.

- Arthur Beugnot ✱, avocat, à Paris.
- Humbert, professeur, à Genève.
- Pagezy de Bourdeliac (C. ✱), chef d'escadron d'état-major, à Montpellier.
- Sausse-Villiers, receveur des domaines, à Aix (Bouches-du-Rhône).
- Micbaud ✱, officier au 10.^{me} régiment de ligne.
- Lecoq, professeur d'histoire naturelle, à Clermont.
- Bazin, avocat à la cour royale, à Paris.
- Colladon, physicien, à Paris.
- Alix, homme de lettres, au Pont-St-Esprit.
- Richon des Brus ✱, docteur médecin, au Puy.
- Hubert ✱, chanoine honoraire de St-Denis, bibliothécaire à Troyes.
- Lopez, docteur médecin, à Montpellier.
- Audibert, agronome, à Tonnelle (Bouches-du-Rhône).
- De Quatrefage, professeur à la faculté des sciences, à Toulouse.
- Le baron de Ladoucette ✱, ancien préfet des Basses-Alpes, secrétaire de la société philotechnique, député.
- Tabarié, chimiste, à Montpellier.
- Hedde, conservateur du musée industriel, à St-Etienne.
- Colard Descherres ✱, capitaine au 52.^e de ligne, naturaliste.
- Michel Berr ✱, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
- Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- Moreau de Jonnés ✱, officier supérieur d'état-major, chef de bureau au ministère du commerce.
- Le chevalier de Sauriac ✱, président de la société d'agriculture de l'Arriège, à Foix.
- Giraud ✱, prof. de droit romain à la faculté de droit d'Aix.
- Isidore Brun, homme de lettres, à St-Gilles.
- Désiré Nisard ✱, chef de division au ministère de l'instruction publique, à Paris.
- Matter ✱, inspecteur-général des études, à Paris.
- De Malbosc, naturaliste, à Malbosc.
- Doublet de Boisthibault, avocat, à Chartres.
- Germain, professeur à la faculté des lettres de Montpellier.
- Chevalier, chimiste, à Orléans.
- Quenin, juge de paix à Orgon, membre du conseil-général des Bouches-du-Rhône, à Orgon.
- Albert Lenoir ✱, membre du comité historique et des arts au ministère de l'instruction publique, à Paris.

LISTE

Des Recueils et Mémoires adressés par les Sociétés correspondantes, pendant les années 1838 et 1839.

- | | |
|--------------------------|--|
| <i>Ain.</i> | Journal d'agriculture de l'Ain. |
| <i>Aisne.</i> | Mémoires de la Société de St-Quentin. |
| <i>Bouch.-du-Rhône.</i> | Mémoires de l'Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres d'Aix. |
| <i>Calvados.</i> | Mémoires de l'Académie de Caen.
Recueil de la Société d'agric. ^{re} de Falaise. |
| <i>Charente.</i> | Annales de la Société de la Charente. |
| <i>Côte-d'Or.</i> | Mémoires de l'Académie de Dijon. |
| <i>Doubs.</i> | Mémoires de l'Académie de Besançon. |
| <i>Drôme.</i> | Bulletins de la Société de statistique de la Drôme. |
| <i>Euro.</i> | Bulletins de l'Académie Ebroïcienne. |
| <i>Garonne.</i> | Recueil de l'Académie des jeux floraux, 1838.
Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse. |
| <i>Gironde.</i> | Mémoires de l'Académie de Bordeaux. |
| <i>Indre et Loire.</i> | Recueil de la Société médicale du département d'Indre et Loire. |
| <i>Loire.</i> | Bulletin de la Société de St-Etienne. |
| <i>Loire (Haute-).</i> | Annales de la Société du Puy. |
| <i>Loire-Inférieure.</i> | Annales de la Société académ. ^e de Nantes. |
| <i>Loiret.</i> | Annales de la Société des sciences d'Orléans. |
| <i>Lozère.</i> | Mémoires de la Société d'agriculture de Mende. |
| <i>Marne.</i> | Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Châlons. |
| <i>Manche.</i> | Mémoires de la Société académique de Cherbourg. |
| <i>Meurthe.</i> | Mémoires de la Société académique de Nancy. |
| <i>Moselle.</i> | Mémoires de l'Académie royale de Metz.
Rapport sur le congrès. |
| <i>Nord.</i> | Mémoires de la Société royale de Lille. |

- Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
- Pas de Calais.* Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-mer.
- Puy-de-Dôme.* Mémoires de la Société académique de Clermont.
- Rhin.* Bulletins et programmes de la Société de Mulhausen.
- Rhône.* Annales des sciences physiques de la Société de Lyon.
Compte rendu de l'Académie de Lyon.
Mémoires de la Société d'agriculture de Lyon.
- Saône et Loire.* Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon.
- Seine.* Description des brevets d'invention expirés.
Compte rendu de la Société philotechnique de Paris, par M. le baron de Ladoucette.
Mémoires de la Société royale d'agriculture.
Le Journal de l'Institut historique.
Le Journal de la Société de la morale chrétienne.
Séance publique de la Société libre des beaux arts de Paris.
- Seine inférieure.* Travaux de l'Académie de Rouen.
Travaux de la Société Havraise d'études diverses.
- Deux-Sèvres.* Journal de la Société d'agriculture.
- Somme.* Mémoires de l'Académie de la Somme.
Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
- Tarn et Garonne.* Recueil agronomique publié par la Société d'agriculture de Tarn et Garonne.
- Var.* Mémoires de la Société d'agriculture de Draguignan.
Annuaire du département du Var.
Mémoires de la Société de Toulon-sur-mer.

LISTE
Des Ouvrages offerts par divers Auteurs.

Statistique d'Angleterre ; par M. Moreau de Jonnés, associé correspondant.

Statistique de France ; par M. Moreau de Jonnés.

Statistique du département de l'Eure ; par M. A. Begé, préfet.

Histoire des progrès de la civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours ; 4.^{me} vol. ; par M. Roux-Ferrant, membre résident.

Mémoires sur le traitement abortif ; par M. Serres, membre non résident.

Nautical and hydraulic experiments, by colonel Mark Beaufoy.

Poésies ; par M. Isidore Brun, de St-Gilles, associé correspondant.

Chants solitaires ; par M. Bourlet de Lavallée.

Éloge de M. Dugas-Montbel ; par M. Dumas.

Notice sur M. Poivre ; par M. Bouillet, ancien magistrat.

Discours d'ouverture des facultés des lettres de Lyon, Besançon, Montpellier ; par MM. Soulacroix, correspondant ; Perennès ; Germain, correspondant.

Traduction des Bucoliques ; par M. Ract-Madoux, associé correspondant.

La postérité, Ode ; par M. Mollevaut, de l'institut, associé correspondant.

Mémoire de M. Hedde, sur l'industrie Stéphanoise.

L'Ami de la famille, lecture du soir ; par M. Frossard, membre résident.

Brochure de M. Colomb-Ménard, sur les taches du soleil.

Journal des sourds-muets ; par M. Piroux, de Nancy.

Plan de droit, etc., de M. Hardouin, d'Amiens, docteur en droit.

Recherches sur les enfants trouvés, par M. Remacle, membre résident.

Publications périodiques de M. Soulange-Bodin.

Le Propagateur de la soie , de M. Armand Caré , de Rodez.
Brochure sur le port de Marseille , de M. Valz (Benjamin) ,
membre non résidant.

Le dernier Jour , poème ; par M. Jean Reboul , membre
résidant.

Mémoire sur le Courage civil ; par M. Boucher Desperthuy.
— de la Probité ; par le même.

Mémoire de M. de Gasparin sur l'esclavage.

Un Rapport de M. de Laborde , sur les prix décernés par
la 2.^{me} classe de l'Institut.

Mémoire de M. de Quatrefage , professeur à la faculté des
sciences de Toulouse , associé correspondant.

Mémoire de M. Bastet , d'Orange , sur la garantie.

Lettre de M. Billaut sur la mendicité.

Mémoire de M. Ducange.

Statistique du canton d'Orgon ; par M. Quenin , membre du
conseil-général des Bouches-du-Rhône , associé corres-
pondant.

Manuel du cultivateur du Midi ; par le même.

Tragédie manuscrite de M. Alex. Rolland , de Nismes.

Traité de médecine , par M. Despine.

Le Tasse à Sorrente ; Terrentia ; le Monge des Iles d'Or ,
poème , nouvelle et impressions ; par M. Jules Canonge ,
membre résidant.

A PIERRE CORNEILLE.

Par M. J. REBOUL.



Sous le marbre et l'airain de tes fières images,
Que le monde brunit par deux siècles d'hommages,
Souffre que mon encens vienne aussi s'exhaler.....
Mais à louer ta gloire ai-je pu me résoudre,
Quand il n'est, sous le ciel, que le cri de la foudre
Capable de te révéler ?

Il fallait le grand règne à ta grande parole ;
Mais, fille de nos jours, ma muse est trop frivole :
L'être fut-il jamais compris par le néant !
Homme, tu reculais les limites de l'homme,
Quand tu ressuscitais la poussière de Rome,
Sous ton haleine de géant.

Rome, qui n'a souffert que l'Éternel pour maître,
Le seul bruit du passé, de l'avenir peut-être,
Rome, dont le trépas créa des nations,
Rome, dont le tombeau respandit d'espérance,
N'a trouvé que ton œil, aigle né dans la France,
Qui pût affronter ses rayons.

* Le volume était imprimé, lorsque la pièce ci-dessus a été lue à l'Académie, qui a décidé, pour ne pas en priver le public, de l'insérer même après la Table des matières.

Que dis-je ! ses enfans , dotés par tes idées ,
S'élèvent du cercueil plus hauts de vingt coudées.
S'il se pouvait qu'un jour la tombe les reprit ,
Le réduit ténébreux n'irait plus à leurs tailles ;
Mais peuvent-ils passer par d'autres funérailles ,
Quand ils vivent de ton esprit ?

Non , non , le vieil Horace en sa rudesse antique ,
Dévouant ses trois fils à la chose publique ,
Et voyant dans leur sang Albe s'anéantir ;
Un état délivré par la main d'un seul homme ,
L'énergique tableau des premiers temps de Rome ,

 Tout cela ne peut pas mourir !

César baignant de pleurs une cendre rivale ;
Bien plus grand à Memphis qu'il ne fut à Pharsale ;
La veuve de Pompée au dessus de son deuil ;
Cléopâtre prenant ses deux fils pour victimes ,
Et tombant elle-même au piège de ses crimes
 Sans rien perdre de son orgueil ;

Auguste , fatigué de sang et de vengeance ,
Sur l'autel du pardon et de la confiance
Emoussant les poignards dont il était frappé ;
Et le tyran Phocas , qui , dans l'ombre inquiète ,
Ne voit qu'Héraclius , et sent brûler sa tête
 Sous un diadème usurpé ;

Et Polieucte , enfant de la Rome chrétienne ;
Cherchant le Capitole au milieu de l'arène ,
Et le triomphateur à travers le martyr ;
Les bourreaux que l'on a commis à son supplice ,
Confessant à leur tour la nouvelle Justice ;
 Tout cela ne peut pas mourir .

L'esprit verra toujours, radieuses ou sombres,
Passer et repasser ces gigantesques ombres,
Mâle évocation des plus altiers destins,
Drame où le spectateur sent agrandir sa sphère,
Et qui doit, en tout temps et sur tout hémisphère,
Avoir des battemens de mains.

Toujours, en écoutant ton divin idiome,
L'homme sentira mieux la dignité de l'homme,
Et l'âme montera sur des ailes de feu
Jusques à l'avant-goût de l'extase sublime,
Que, délivrée enfin de la chair qui l'opprime,
Elle doit sentir devant Dieu.

III.

Et l'on a vu pourtant, par de jeunes barbares,
Savages tatoués de figures bizarres,
Et dont le nom dans l'ombre est presque enseveli,
En un branle burlesque, autour de ta statue,
Hurler le chant de mort de ta gloire vaincue,
Et la dévouer à l'oubli!

Le siècle est ainsi fait : enivrés de nous-mêmes,
Aux grandeurs du passé nous jetons nos blasphèmes.
Notre envie à ton nom devait s'envenimer.
Ton époque faisait la nôtre trop petite :
Ta gloire était trop grande, et nous l'avons maudite,
Nous avons voulu l'entamer.

Eh ! qu'importe ? l'Arabe , en ses instincts stupides ;
Veut parfois démolir les grandes pyramides ;
Mais , voyant leurs sommets impassibles dans l'air ;
Et , malgré son travail , leur masse encore altière ,
Tout essoufflé d'avoir arraché quelque pierre ,
Il disparaît dans le désert.

Et vainement il fuit dans ses lointains de sable ,
Des géants de granit la pointe inévitable ;
Se présente toujours à ses yeux mécontents ;
Et pour lui rappeler sa honte et sa faiblesse ;
Semble lui dire au loin : Je régnerai sans cesse
Sur les espaces et les temps.